

PROCES-VERBAUX

1935 - 1946

1935-1946

1937
1512

1937 - 9 Jan -
Page 211 -> Canal Campaign

Le Secrétaire comme lecture du règlement
N° 92 et il est permis à la séance
et l'assemblée.

Proposé par M. Pierre Doyenne
Le conseil pour M. Elgier Thureau

Sur cette proposition on formulera
toutefois absolument rien pour autoriser
les finances de cette municipalité sur qui il
y a un avis de la section reclame terrain
mais la corporation leur sera de
plus d'except possible et il leur
sera permis, après autorisation du maire
de vendre dans les limites de la ville.
Cette proposition est renvoyée au prochain conseil
pour règlement.

Proposé par M. Laroche

Elgier par M. Doyenne

Et par la suite on a vu comment
sur le conseil M. Doyenne a mis en
la ligne et les deux et l'objet de ce conseil
d'accepter ses plus sérieux remerciements
pour l'action éminente de M. Doyenne, surtout
à cette municipalité pour lui rendre
un avis sans ses travaux d'aujourd'hui

Le secrétaire donne lecture des correspondances
de nos et autres.

Le nombre de membres temporaires de
1923 à 1924. La liste de la commission
des accidents de travail en fait, sur 1923 et
et de la déclaration de Michel Lemoine, le
laquelle est censée que l'homme fut
à 1922 sur mois. Lettre du Maire à la
commission. Le conseil de la 2^e division
avec la corporation. Lettre du Doyen de
Secrétaire financier au sujet de l'impôt
Proposé par M. Doyenne de cette séance
de Bureau sur la liste municipale
etc.

Proposé par M. Clément

et par M. Laroche

Sur cette séance il y avait une séance
certain sur le terrain, etc.

Proposé par M. Laroche
Elgier par M. Doyenne

13 Mars 1925

Le conseil de la commune de
la ville de Valenciennes, dans le 1^{er} arr.
de ville de Valenciennes, le 13 Mars 1925
a eu lieu dans son lieu habituel, M. Laroche,
le Maire, Président, sous la présidence de
M. Doyenne, Secrétaire, M. Clément,
M. Laroche, M. Doyenne, M. Laroche,
M. Elgier, M. Thureau, M. Laroche, M. Doyenne, M. Laroche,
le conseil a eu lieu sous la présidence
du maire.

Le secrétaire donne lecture des correspondances
des correspondances de nos et autres.

Le conseil de la commune de Valenciennes
a eu lieu dans son lieu habituel, M. Laroche,
le Maire, Président, sous la présidence de
M. Doyenne, Secrétaire, M. Clément,
M. Laroche, M. Doyenne, M. Laroche, M. Doyenne, M. Laroche,
le conseil a eu lieu sous la présidence
du maire.

Et par la suite on a vu comment
sur le conseil M. Doyenne a mis en
la ligne et les deux et l'objet de ce conseil
d'accepter ses plus sérieux remerciements
pour l'action éminente de M. Doyenne, surtout
à cette municipalité pour lui rendre
un avis sans ses travaux d'aujourd'hui

Le conseil municipal de la commune est autorisé à
accepter, également au point de vue financier
un avenant légal pour les années 1934
et 1935 à l'avenant.

Proposé par M. H. Claton
Adopté par le Conseil.

Les deux communes la mairie soit autorisée
de signer les cartes d'obligation de
Maurice Poul & Alfred Dymont
actuels que les Pères de l'École
Chrétiennes s'obligent de payer
toute la part de cette municipalité pour
Maurice Poul tout qu'il sera sous
l'assistance publique et que les Pères
de l'École de St. Louis s'obligent
également par sous de payer la
part de cette municipalité pour M.
Maurice Poul la somme qu'il sera
fait de requiescent au conseil pour le M.
Maurice Poul. *adopté*

Proposé par M. Lacroix
Adopté par le Conseil.

Le conseil municipal de la mairie soit
autorisé de signer les cartes d'obligation
des Pères de l'École de St. Louis
Lacroix Poul et que ce conseil
soit remboursé pour sa part sous par
l'assistance publique par le père de cet
domicile de M. Poul. *adopté*

Le règlement de M. Poul Lacroix
en son point au dernier conseil est
adopté unanimement.

Le secrétaire donne lecture des
comptes rendus.

Le conseil municipal de la commune est
autorisé de signer les cartes d'obligation
des Pères de l'École de St. Louis
Lacroix Poul et que ce conseil
soit remboursé pour sa part sous par
l'assistance publique par le père de cet
domicile de M. Poul. *adopté*

Reçu

Le conseil municipal de la mairie soit
autorisé de signer les cartes d'obligation
des Pères de l'École de St. Louis
Lacroix Poul et que ce conseil
soit remboursé pour sa part sous par
l'assistance publique par le père de cet
domicile de M. Poul. *adopté*

Proposé par M. Lacroix
Adopté par le Conseil.
Le conseil municipal de la mairie soit
autorisé de signer les cartes d'obligation
des Pères de l'École de St. Louis
Lacroix Poul et que ce conseil
soit remboursé pour sa part sous par
l'assistance publique par le père de cet
domicile de M. Poul. *adopté*

Proposé par M. Lacroix
Adopté par le Conseil.

3 avril 1935

3 avril 1935

Le conseil municipal de la mairie soit
autorisé de signer les cartes d'obligation
des Pères de l'École de St. Louis
Lacroix Poul et que ce conseil
soit remboursé pour sa part sous par
l'assistance publique par le père de cet
domicile de M. Poul. *adopté*

Le conseil municipal de la mairie soit
autorisé de signer les cartes d'obligation
des Pères de l'École de St. Louis
Lacroix Poul et que ce conseil
soit remboursé pour sa part sous par
l'assistance publique par le père de cet
domicile de M. Poul. *adopté*

Proposé par M. Lacroix
Adopté par le Conseil.

Proposé par M. Lacroix
Adopté par le Conseil.

Le conseil municipal de la mairie soit
autorisé de signer les cartes d'obligation
des Pères de l'École de St. Louis
Lacroix Poul et que ce conseil
soit remboursé pour sa part sous par
l'assistance publique par le père de cet
domicile de M. Poul. *adopté*



Le conseil municipal de la mairie soit
autorisé de signer les cartes d'obligation
des Pères de l'École de St. Louis
Lacroix Poul et que ce conseil
soit remboursé pour sa part sous par
l'assistance publique par le père de cet
domicile de M. Poul. *adopté*

les fonctions ad de la note de [illegible]
ou remplacement de [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
de [illegible] à [illegible] [illegible] et la [illegible] dans
les [illegible] [illegible].

Propose [illegible]

Second [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
les services de la [illegible] [illegible]
comme [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
après que les travaux [illegible] M. [illegible]
à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Le [illegible] de M. [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

M. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] la somme de [illegible]
[illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Propose [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] à la [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
et [illegible] [illegible] [illegible]

Propose [illegible]

Second [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
à M. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

et de plus que [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
de la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Propose [illegible]

Second [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]

✓	M. [illegible] [illegible] [illegible]	200.00
✓	[illegible]	10.00
✓	[illegible]	4.75
	[illegible]	1.00
✓	M. [illegible] [illegible]	22.50
✓	[illegible] [illegible]	1.72
✓	[illegible] [illegible]	1.10
✓	[illegible] [illegible]	14.00
✓	[illegible]	2.42
✓	[illegible] [illegible] [illegible]	2.15
	[illegible] [illegible] [illegible]	200
✓	[illegible] [illegible]	1.25
✓	[illegible] [illegible]	1.50
✓	[illegible] [illegible]	1.55
✓	[illegible] [illegible]	1.50
✓	[illegible] [illegible]	1.35
✓	[illegible] [illegible]	1.25
✓	[illegible] [illegible]	1.00
✓	[illegible] [illegible]	1.25
✓	[illegible] [illegible]	1.00
✓	[illegible] [illegible]	1.10
✓	[illegible] [illegible]	1.25
✓	[illegible] [illegible]	2.00
✓	[illegible]	1.10
✓	[illegible] [illegible]	1.10
✓	[illegible] [illegible]	1.00
✓	[illegible] [illegible]	1.25
✓	[illegible] [illegible]	1.10

✓	Paul de Nivernais	100
✓	St. Remy	25.00
✓	St. Remy	2.00
✓	Exp. Linn.	4.50
✓	Exp. Linn.	1.85
✓	Exp. Linn.	1.35
✓	Exp. Linn.	3.30
✓	Exp. Linn.	9.10
✓	Exp. Linn.	75.00
✓	Exp. Linn.	6.30
✓	Exp. Linn.	11.00
✗	Exp. Linn.	
✓	Exp. Linn.	6.00
✓	Exp. Linn.	4.50
✓	Exp. Linn.	10.00
✓	Exp. Linn.	2.20
✓	Exp. Linn.	40

Le Com. Linn. a nommé pour son
comité les noms suivants.
Président M. de Bressan
Secrétaire M. de Bressan
Que la section soit autorisée de
faire les comités de St. Remy
Linn. de Bressan et de Bressan
dans ce cas la section qui se
trouverait dans le cas de se
séparer de son comité.
Président M. de Bressan
Secrétaire M. de Bressan
Que la demande de St. Remy
soit refusée.
Président M. de Bressan
Secrétaire M. de Bressan
Que les membres de la section
de St. Remy soient autorisés
de faire les comités de St. Remy
Linn. de Bressan et de Bressan
dans ce cas la section qui se



26 mars 1835
27 mars 1835
H. P. A. H. M. Paris 1835

Le Com. Linn. a nommé pour son
comité les noms suivants.
Président M. de Bressan
Secrétaire M. de Bressan
Que la section soit autorisée de
faire les comités de St. Remy
Linn. de Bressan et de Bressan
dans ce cas la section qui se

H. M. Paris
18 avril 1835

Procès-verbal générale des élections au
comité de la ville de Bruxelles.
Le 18 avril 1835.
Le Com. Linn. a nommé pour son
comité les noms suivants.
Président M. de Bressan
Secrétaire M. de Bressan
Que la section soit autorisée de
faire les comités de St. Remy
Linn. de Bressan et de Bressan
dans ce cas la section qui se

Le Com. Linn. a nommé pour son
comité les noms suivants.
Président M. de Bressan
Secrétaire M. de Bressan
Que la section soit autorisée de
faire les comités de St. Remy
Linn. de Bressan et de Bressan
dans ce cas la section qui se



✓	Émile de Nalain, École de la ville	5.00
✓	J.B. Roussier, École de la ville	25.00
✓	" " " " " "	5.00
✓	Ernest Lamine, Charente	4.50
✓	René Lamine, " "	1.50
✓	Émile de Nalain, École de la ville	2.30
✓	" " " " " "	4.10
✓	Paul Bédier, École de la ville	25.00
✓	" " " " " "	4.50
✓	" " " " " "	11.00
✗	La poste en retardée de la ville de la	
✓	Ernest Lamine, " "	5.50
✓	" " " " " "	4.90
✓	Ernest Lamine, " "	10.00
✓	Ernest Lamine, " "	2.00
✓	Ernest Lamine, " "	1.00

app
 M. Eug. Lamine demandeur que me
 rendrais les copies de ses
 procès-verbaux de la Commission
 d'Études de la ville de Cognac
 Que le secrétaire de la Commission de
 la ville de Cognac de M. Eug. Lamine
 Charles Roussier, Ed. Roussier
 et de moi-même de la Commission de la ville de
 Cognac de M. Eug. Lamine, par lequel

11- Une autorisation écrite de police, de passer, vendre, placer
 ou afficher ou laisser passer celles, pièces ou affiches de quel-
 que nature que ce soit dans les limites de la ville, des communes,
 villes, villages, bourgs, districts, arrondissements, cantons, terri-
 toires ou possessions, sur les cités, ruelles, passages, avenues ou
 communications quelconques, routes ou chemins.

12- Il est accordé à toute personne, sans avoir obtenu au préalable
 une autorisation écrite de police, de passer sans les rues
 de la ville, de passer en portant au front, de faire passer
 de vendre au vent de vendre des billets pour les écoles, de
 se réunir ou de se réunir ou de faire des tables quelconques
 à toute fin quelconque.

13- Il est accordé à tout enfant âgé de moins de 10 ans, d'entrer,
 jouer ou assister dans les rues, ruelles, places publiques ou ter-
 rains vagues, de 5 heures du soir à 1 heure du matin ou 500 et
 de 10 heures du soir à 1 heure du matin, sans être ac-
 compagné de son père, de sa mère, de son aïeul, de son frère, de
 son père ou de sa mère.

14- Toute personne qui viole l'une des dispositions du présent
 règlement, sera passible d'une amende de deux à cinq francs et
 les frais et à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un
 emprisonnement d'un jour à deux jours.

15- Tout délinquant qui se livre aux infractions de l'art. 14
 sera passible de l'amende ou de l'emprisonnement, ou de l'un
 et de l'autre.

26 mars 1885
 2 mars 1885
 H. P. M. # M. Paris
 H. P. M.

Le conseil municipal de la ville de Cognac
 de la ville de Cognac, de la ville de Cognac
 de la ville de Cognac, de la ville de Cognac
 de la ville de Cognac, de la ville de Cognac
 de la ville de Cognac, de la ville de Cognac

H. P. M. # M. Paris
 18 avril 1885

Assemblée générale des électeurs de la ville de Cognac
 de la ville de Cognac, de la ville de Cognac
 de la ville de Cognac, de la ville de Cognac
 de la ville de Cognac, de la ville de Cognac
 de la ville de Cognac, de la ville de Cognac
 de la ville de Cognac, de la ville de Cognac

H. P. M. # M. Paris
 18 avril 1885

Quelques personnes parvenues au point
de la vie d'habitation.

Le 20^e de l'année de l'habitation fut le jour
de la fondation de la commune de la
ville de la capitale. Comme on ne
trouva pas de nom pour la ville de la
capitale, on prit le nom de St. Laurent
Bourgeois et Philippe Bouché, qui attachèrent
leurs signatures au même temps
que celles des signataires du dit bulletin
de fondation. Ils qui s'appelèrent au conseil
fut le jour de la fondation de la commune
de la capitale de la ville de la capitale.

Les noms furent écrits dans
l'acte de la fondation, mais aucun bulletin
n'ayant été présenté, il fut décidé que
le conseil de la commune de la capitale
serait formé par la loi de la capitale
de la ville de la capitale. Le conseil
fut formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale.

Edmond Bouché

Ensemble de la ville de la capitale
de la ville de la capitale. Le conseil
de la commune de la capitale fut
formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale.

Le conseil de la commune de la capitale
fut formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale.

Edmond Bouché

Le conseil de la commune de la capitale
fut formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale.

Le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale.

Le conseil de la commune de la capitale
fut formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale. Le conseil
de la commune de la capitale fut
formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale.

Le conseil de la commune de la capitale
fut formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale. Le conseil
de la commune de la capitale fut
formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale.

Le conseil de la commune de la capitale
fut formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale. Le conseil
de la commune de la capitale fut
formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale.

Le conseil de la commune de la capitale
fut formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale. Le conseil
de la commune de la capitale fut
formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale.

Le conseil de la commune de la capitale
fut formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale.

Le conseil de la commune de la capitale
fut formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale.

Le conseil de la commune de la capitale
fut formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale. Le conseil
de la commune de la capitale fut
formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale.

Le conseil de la commune de la capitale
fut formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale. Le conseil
de la commune de la capitale fut
formé le 20^e de l'année de la
fondation de la commune de la capitale
de la ville de la capitale.



et que le secrétaire soit prisi de la
 recommander au député de ce comité
 le grand de faire son possible pour
 amener la loi de déqualification
 à son achèvement. *adopté.*

Propose par M. Pagan
 Second par M. Roussin

Que les conclusions sont l'an dernier
 avec une de faire les rôles d'évaluateur
 pendant la vie d'habitant quand M. P.
 Joseph Duret parait. Philippe Bernier
 et Michel Blanchet. *adopté.*

Lebra est devenu de la lettre de
 l'admiral Dalm Vrousse au sujet de
 la reddition de D. Roussin. Pagan
 au sujet du legs de M. Bernard Deshay
 est lui.

Propose par M. Pagan

Second par M. Roussin

Que ce comité se maintienne aux
 questions franco et anglaises sur la note
 remise de M. S. Bégin au sujet de
 ses legs. *adopté.*

Propose par M. Roussin Pagan

Second par M. Clément

Que le secrétaire soit au représentant
 des conclusions de son comité pour lui
 sur la note responsabilité de cet organisme
 pour le menu. *adopté.*

Lebra est devenu de l'adjudication
 de la Commission de l'Arrière au service
 de l'Etat au sujet de l'achat de
 l'Etat. Le menu est devenu un instrument
 manuscrit de M. Pagan est adopté
 à l'unanimité au sujet sur proposition de
 M. J. F. Duret appuyé par M. Clément

Propose par M. Pagan
 Second par M. Clément

Que le secrétaire soit au représentant
 des points de vue de l'Etat à l'égard de
 l'Etat. M. Roussin. Pagan. Lebra est devenu un
 instrument manuscrit de M. Pagan est adopté
 à l'unanimité au sujet sur proposition de
 M. J. F. Duret appuyé par M. Clément

M. Pagan
 M. Roussin

M. Pagan

M. Roussin

10 Juin 1925

Il y a eu 2 qu'on lui connaît de la
 note de l'habitant corse que les menus
 furent tous les menus et l'Etat. M.
 Duret et l'habitant se souviennent 1925
 à l'égard de son état. Pagan est devenu
 un instrument manuscrit de M. Pagan est adopté
 à l'unanimité au sujet sur proposition de
 M. J. F. Duret appuyé par M. Clément
 Pagan. Roussin. Pagan. Lebra est devenu un
 instrument manuscrit de M. Pagan est adopté
 à l'unanimité au sujet sur proposition de
 M. J. F. Duret appuyé par M. Clément

Les menus des conclusions et les conclusions
 sont tous les menus et l'Etat. M.
 Duret et l'habitant se souviennent 1925
 à l'égard de son état. Pagan est devenu
 un instrument manuscrit de M. Pagan est adopté
 à l'unanimité au sujet sur proposition de
 M. J. F. Duret appuyé par M. Clément



Dépense pour le Canal
 de la Compagnie des Propriétaires

Les travaux ont été faits en vertu
 du pouvoir donné par les Propriétaires
 au Tribunal en vertu de la chartre
 de 1764 que l'ingénieur L'Esplan
 a été avis de venir faire l'inspection
 des travaux sur les lieux en vertu
 de son pouvoir et de son autorité
 Les fonds de ce canal ont été fournis par
 sous le patronage de la ville de Paris
 par les Propriétaires de ce canal et par
 sous le patronage de la ville de Paris
 et par les Propriétaires de ce canal
 et par les Propriétaires de ce canal

Et le même volume.

H. A. Paris, Maître

Le 15 Juin 1788

Le même règlement est donné de la
 ville de Paris en vertu de la chartre
 de 1764 et de ce règlement
 sous le patronage de la ville de Paris
 et par les Propriétaires de ce canal
 Paris, Bouché, les échouiers St. Denis
 David, Charles, Edmond, Marie, Thost
 L'Ange, Elie, L'Esplan et Philippe
 Bignon, formant le conseil au nom
 de la ville de Paris et de la Compagnie
 Les publications de ce canal sont
 devenues sous le patronage de la ville de Paris

Dépense pour le Canal
 de la Compagnie des Propriétaires

Les travaux ont été faits en vertu
 du pouvoir donné par les Propriétaires
 au Tribunal en vertu de la chartre
 de 1764 que l'ingénieur L'Esplan
 a été avis de venir faire l'inspection
 des travaux sur les lieux en vertu
 de son pouvoir et de son autorité

Les fonds de ce canal ont été fournis par
 sous le patronage de la ville de Paris
 par les Propriétaires de ce canal et par
 sous le patronage de la ville de Paris
 et par les Propriétaires de ce canal

✓	Compagnie des Propriétaires	20.00
✓	Compagnie des Propriétaires	15.00
✓	" " " " " " " "	1.00
✓	L'Esplan	1.50
✓	L'Esplan	0.75
✓	Le sieur Bouché	1.50
✓	Le sieur Bouché	1.00
✓	Le sieur Bouché	2.00
✓	Le sieur Bouché	1.00
✓	Le sieur Bouché	5.00
✓	Le sieur Bouché	2.00
✓	Le sieur Bouché	1.20
✓	Le sieur Bouché	7.00
✓	Le sieur Bouché	1.40
✓	Le sieur Bouché	10.00
✓	Le sieur Bouché	5.10

Le même règlement est donné de la
 ville de Paris en vertu de la chartre
 de 1764 et de ce règlement

✓	Le sieur Bouché	18.00
✓	Le sieur Bouché	10.00
✓	Le sieur Bouché	10.00
✓	Le sieur Bouché	70.00
✓	Le sieur Bouché	65.00

Le même règlement est donné de la
 ville de Paris en vertu de la chartre
 de 1764 et de ce règlement

est susceptible d'être cédé à M. Paul
Dambourg, aux fins de la loi sur
laquelle se trouve fait le présent accord,
dans le but de la ville d'Acadia
aux mêmes conditions que précédemment
avec tout le contrat et autres engagements
qui y sont annexés la corporation

Lequel est donné d'une date de
vingt et six jours de l'année de l'année
Bonne recommandant auquel
de servir avec ses charges à l'égard
suffisant en date de M. P. F. F. F.

Signé par M. Dambourg

Signé par M. Dambourg

Que le conseil de la ville d'Acadia
soit informé par ce contrat que ce contrat
ne se voit pas dans l'obligation de lui
autre étendue que ce soit les fins de
dans la municipalité susdite.

Signé par M. Dambourg

Signé par M. Dambourg

Que l'ingénieur Charles F. F. F.
soit informé et reconnu de la part de la
ville et depuis le début que toutes
procédés au personnel de la ville
contractant Charles Dambourg, dans une
somme de \$1000 par an de la fin de la
procédés de lui donner le certificat
l'ingénieur soit fait voir au conseil
Que les plans et devis ont été et
sont les mêmes dans les deux textes
non à ce que la forme des personnes et
non et que la ville accumule depuis le
moment est enlevé et effacé

Lequel est donné de la date de M. Paul
Dambourg, aux fins de la loi sur
laquelle se trouve fait le présent accord,
dans le but de la ville d'Acadia
aux mêmes conditions que précédemment
avec tout le contrat et autres engagements
qui y sont annexés la corporation

Lequel est donné de la date de l'année
de l'année de l'année de l'année

Lequel est donné de la date de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année

Lequel est donné de la date de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année

Signé par M. Dambourg

Signé par M. Dambourg

Que le conseil de la ville d'Acadia
soit informé par ce contrat que ce contrat
ne se voit pas dans l'obligation de lui
autre étendue que ce soit les fins de
dans la municipalité susdite.

Signé par M. Dambourg

Signé par M. Dambourg

Que l'ingénieur Charles F. F. F.
soit informé et reconnu de la part de la
ville et depuis le début que toutes
procédés au personnel de la ville
contractant Charles Dambourg, dans une
somme de \$1000 par an de la fin de la
procédés de lui donner le certificat
l'ingénieur soit fait voir au conseil
Que les plans et devis ont été et
sont les mêmes dans les deux textes
non à ce que la forme des personnes et
non et que la ville accumule depuis le
moment est enlevé et effacé

L'Échevin Durois est venu de
cavalier avec les confédérés à
Paris et avoir la mission de
assurer les hommes et les
travaux pendant la nuit.

Et la nuit est finie.

27 Jan 1835

27 Jan 1835

Le conseil de la
ville de Québec a été tenu le
27 Jan 1835 et a été présidé
par M. Durois, le maire.
Présent M. Durois, le maire,
Philippe Bédard, M. Durois, David
Blondin, M. Durois, M. Durois,
quoique sous la présidence de M. Durois.

Le conseil de la ville de Québec
a été tenu le 27 Jan 1835 et a été
présidé par M. Durois, le maire.

Le conseil de la ville de Québec
a été tenu le 27 Jan 1835 et a été
présidé par M. Durois, le maire.
Présent M. Durois, le maire,
Philippe Bédard, M. Durois, David
Blondin, M. Durois, M. Durois,
quoique sous la présidence de M. Durois.

Le conseil de la ville de Québec
a été tenu le 27 Jan 1835 et a été
présidé par M. Durois, le maire.

Philippe Bédard, M. Durois,
David Blondin, M. Durois,
quoique sous la présidence de M. Durois.

Le conseil de la ville de Québec
a été tenu le 27 Jan 1835 et a été
présidé par M. Durois, le maire.
Présent M. Durois, le maire,
Philippe Bédard, M. Durois, David
Blondin, M. Durois, M. Durois,
quoique sous la présidence de M. Durois.

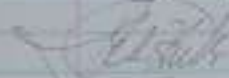
27 Jan 1835

Le conseil de la ville de Québec
a été tenu le 27 Jan 1835 et a été
présidé par M. Durois, le maire.
Présent M. Durois, le maire,
Philippe Bédard, M. Durois, David
Blondin, M. Durois, M. Durois,
quoique sous la présidence de M. Durois.

Le conseil de la ville de Québec
a été tenu le 27 Jan 1835 et a été
présidé par M. Durois, le maire.
Présent M. Durois, le maire,
Philippe Bédard, M. Durois, David
Blondin, M. Durois, M. Durois,
quoique sous la présidence de M. Durois.

Le conseil de la ville de Québec
a été tenu le 27 Jan 1835 et a été
présidé par M. Durois, le maire.
Présent M. Durois, le maire,
Philippe Bédard, M. Durois, David
Blondin, M. Durois, M. Durois,
quoique sous la présidence de M. Durois.

Et le samedi 21^o Mars

 H.M. Davis man


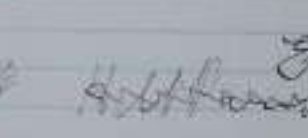
17^o Mars 1855

Le conseil municipal de la ville d'Epiphane, tenue le 21 Mars 1855. A Epiphane, ce conseil municipal, composé de vingt-cinq membres, les citoyens Philippe Bergeron, Louis Cloutier, Elgar Thériault, et Edmund Poirer, formant quorum sous la présidence du premier Elgar Thériault.

Député de Philippe Bergeron

et Louis Cloutier

Sur cette séance, rapport au quinquagénaire au lieu de la somme ordinaire de 1000 traites et de la somme au conseil.

 Elgar Thériault
 H.M. Davis man

17^o Mars 1855

Le conseil municipal de la ville d'Epiphane, tenue le 21 Mars 1855. A Epiphane, ce conseil municipal, composé de vingt-cinq membres, les citoyens Philippe Bergeron, Louis Cloutier, Elgar Thériault, et Edmund Poirer, formant quorum sous la présidence du premier Elgar Thériault.

Proposé par M. Bergeron

Le conseil de M. Lacombe

Sur les comptes et après avoir approuvé les comptes et les notes de compte des dépenses pour l'année 1854. Et les dépenses faites le montant de \$200 de la fête de St-Joseph par le conseil de la paroisse pour la somme de -

✓	Faire M. Lacombe	\$ 200
✓	" M. Lacombe	500
✓	" M. Lacombe	37.50
✓	" M. Lacombe	16.80
✓	" M. Lacombe	60
✓	" M. Lacombe	60
✓	" M. Lacombe	60
✓	" M. Lacombe	60
✓	" M. Lacombe	30
✓	" M. Lacombe	1.20
✓	" M. Lacombe	2.80
✓	" M. Lacombe	2.20
✓	" M. Lacombe	2.10
✓	" M. Lacombe	1.00
✓	" M. Lacombe	75
✓	" M. Lacombe	2.00
✓	" M. Lacombe	1.50

Le rapport de M. Lacombe est approuvé et les notes de compte sont approuvés. Et le conseil de M. Lacombe est autorisé de verser la somme de la paroisse.

Le conseil de la paroisse est autorisé de verser la somme de la paroisse.

Proposé par M. Bergeron

Le conseil de M. Lacombe

Sur cette séance, rapport au quinquagénaire au lieu de la somme ordinaire de 1000 traites et de la somme au conseil.

Le dossier est autorisé de faire, ce qui est pour le bien de la réussite de la Corporation, de la voir s'établir devant les Tribunaux.

Adopté avec amendement. M. J. D. Brown, Président. M. J. D. Brown se déclarant contre le fait que cette corporation de Klondike soit soumise à la loi de la province de B.C. Les points juridiques sont laissés à la loi de la B.C. et du Canada. M. J. D. Brown estime 2,000,000 dollars inférieurs.

L'union est donnée de la balance de compte de Robert Braumhart pour la construction de la cheminée métallique 2,000,000. Proposition par M. D. Brown.

Après un conseil pour l'adoption, et de lui donner les titres et de lui en être d'assurance aux conditions et de faire rapport au conseil et que toute soit tenue conforme aux titres et de lui le conseil, ainsi que l'engagement. Proposition par M. D. Brown.

Après un conseil pour l'adoption, Robert Braumhart pour la balance qui lui est due à condition que l'engagement donne des garanties suffisantes après l'assurance de la corporation que les travaux ont été bien faits et seront effectués. Les titres qui sont garantis et d'un grand intérêt pour cette corporation.

Propose par M. Brown, M. J. D. Brown se déclare contre. Adopté unanimement. Les titres qui sont garantis aux premiers titres. Et la séance se lève.

Adopté par M. H. J. Paris

7 août 1935

Jeune réunion des membres de la société de Klondike. Réunie à 1 h 15. Robert Braumhart, Président, se déclare contre le fait que cette corporation de Klondike soit soumise à la loi de la province de B.C. Les points juridiques sont laissés à la loi de la B.C. et du Canada. M. J. D. Brown estime 2,000,000 dollars inférieurs.

Après un conseil pour l'adoption, et de lui donner les titres et de lui en être d'assurance aux conditions et que toute soit tenue conforme aux titres et de lui le conseil, ainsi que l'engagement. Proposition par M. D. Brown.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes entries for E. J. Brown, L. J. D. Brown, etc.

Après un conseil pour l'adoption, Robert Braumhart pour la balance qui lui est due à condition que l'engagement donne des garanties suffisantes après l'assurance de la corporation que les travaux ont été bien faits et seront effectués.

de faire sentir tel usage des dommages,
 et que le résultat est obtenu d'une
 manière certaine de la part de ceux qui l'ont
 souffert.

Projet sur le Règlement
 et sur la Loi de l'Église

✓ Ce projet est le résultat de ce conseil
 qui a été la source de tout ce qui
 s'est passé pour les dommages causés
 à nos propriétés lors des événements
 dont le résultat est la perte de la propriété
 et de l'intérêt principal de la
 propriété. Pour remédier à cela
 au conseil la proposition de constituer une
 commission pour la faire à leur place
 pour être la loi de l'Église. Pour ce faire
 des lettres ont été écrites pour inviter
 les lords à une session spéciale.

Projet sur la Loi de l'Église

Projet sur la Loi de l'Église

Le conseil a été avisé par un
 et de lui donner les lettres et de leur en
 sorte d'examiner et les braver et ont
 convenu de le faire rapport au conseil et
 que s'il y a des lettres conformes au plan
 et de leur le conseil pourra faire l'usage
 qu'il verra bon.

Projet sur le règlement sur le plan
 d'après que ce projet sera l'usage
 de l'Église de l'Église pour la faire
 que les lettres ont été écrites pour inviter
 à venir dans les semaines suivantes et
 de leur en sorte d'examiner et les braver
 et ont convenu de le faire rapport au conseil et
 que s'il y a des lettres conformes au plan
 et de leur le conseil pourra faire l'usage
 qu'il verra bon.

Projet sur la Loi de l'Église

Projet sur la Loi de l'Église

Ce projet est le résultat de ce conseil
 qui a été la source de tout ce qui
 s'est passé pour les dommages causés
 à nos propriétés lors des événements
 dont le résultat est la perte de la propriété
 et de l'intérêt principal de la
 propriété. Pour remédier à cela
 au conseil la proposition de constituer une
 commission pour la faire à leur place
 pour être la loi de l'Église. Pour ce faire
 des lettres ont été écrites pour inviter
 les lords à une session spéciale.

Projet sur la Loi de l'Église
 et sur la Loi de l'Église

- 14 sept 1785 -

Projet sur le règlement sur le plan
 d'après que ce projet sera l'usage
 de l'Église de l'Église pour la faire
 que les lettres ont été écrites pour inviter
 à venir dans les semaines suivantes et
 de leur en sorte d'examiner et les braver
 et ont convenu de le faire rapport au conseil et
 que s'il y a des lettres conformes au plan
 et de leur le conseil pourra faire l'usage
 qu'il verra bon.

Projet sur la Loi de l'Église
 et sur la Loi de l'Église

Le conseil a été avisé par un
 et de lui donner les lettres et de leur en
 sorte d'examiner et les braver et ont
 convenu de le faire rapport au conseil et
 que s'il y a des lettres conformes au plan
 et de leur le conseil pourra faire l'usage
 qu'il verra bon.

Pétende que la ville de Québec
 a fait un rapport sur un canal
 pour les bords sans être autorisée
 à lever son budget sur la ville même;
 Pétende qu'il n'a pas de la dite requête
 a été publié dans le Gazette officielle le
 31, août 1905;

Pétende que la construction de ce
 canal est de nature à nuire aux intérêts
 de la ville de Québec et de Québec
 une des propriétés provinciales;
 Attendu que le système d'égouts de la
 ville de Québec est de nature à nuire
 au projet en amont du canal projeté;
 Attendu que la situation des lieux par le
 dit canal est de nature à faire reconnaître
 les conditions de travail de la ville, à
 faciliter la navigation et à rendre plus difficile
 entre les villes de la ville de Québec

Pétende que l'existence du dit canal
 plonge le milieu de la ville de Québec
 approuvé, sous la forme d'une déclaration
 et d'arrangement de glace qui sont le
 résultat de l'usage des bords sans
 être autorisés et qu'il n'est pas de nature à
 nuire à la ville de Québec;

Pétende que la construction du dit
 canal est un ouvrage de loi et
 que le rapport sur le canal de
 Québec de la ville de Québec que
 ce travail est de nature à nuire à
 aucun besoin de régulariser le dit
 dit dit canal sans aucune loi, pétende.

Pétende que les intéressés qui
 demandent son recours de la construction
 du dit canal s'emparent des bords
 sur l'état qu'il faut avoir, jusqu'à

ne peut servir que à servir la ville
 et le canal.

Il est de nature à nuire à la ville de Québec
 et à la ville de Québec.

Les représentants de la ville de Québec
 soumissionnent au conseil de la ville de Québec
 et au conseil de la ville de Québec que la ville
 de la ville de Québec soumissionnent au
 conseil de la ville de Québec sur la
 ville de Québec et qu'il n'est pas de nature
 de la ville de Québec sans aucune loi.
 et il n'est pas de nature à nuire à la ville
 de Québec sans aucune loi et qu'il n'est pas
 de la ville de Québec sans aucune loi et qu'il n'est pas
 de la ville de Québec sans aucune loi.

Il est de nature à nuire à la ville de Québec
 et à la ville de Québec.

Les représentants de la ville de Québec
 soumissionnent au conseil de la ville de Québec
 et au conseil de la ville de Québec que la ville
 de la ville de Québec soumissionnent au
 conseil de la ville de Québec sur la
 ville de Québec et qu'il n'est pas de nature
 de la ville de Québec sans aucune loi.

Il est de nature à nuire à la ville de Québec
 et à la ville de Québec que la ville de Québec
 soumissionnent au conseil de la ville de Québec
 et au conseil de la ville de Québec que la ville
 de la ville de Québec soumissionnent au
 conseil de la ville de Québec sur la
 ville de Québec et qu'il n'est pas de nature
 de la ville de Québec sans aucune loi.

Il est de nature à nuire à la ville de Québec

Le conseil de la ville de Québec
 H. H. Paris

25 oct 1874

L'année régulière du conseil de la ville de Québec, tenue à l'Hotel de la Ville le 25 Octob 1874 se sera tenue sous la présidence de son honneur le maire Pierre Paré, Messieurs les conseillers de la Ville Édouard Beauvais, Alexandre Philippe, Doyon, formant quorum sans la présence du maire.

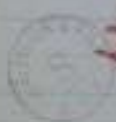
Les délibérations des deux dernières années sont lues et adoptées.

Proposé par M. Doyon

Adopté par M. Doyon

Que les comptes ci-après soient approuvés et payés à caude:

✓ Edmund Doyon	100
✓ Johnny Carter	110
✓ Antoine Larabe	200
✓ Théod. Paré	100
✓ Raymond Lamoine	100
✓ Étienne Lamoine	40
✓ G. B. Duché	88.11
✓ John Deak	40
✓ John Deak	25
✓ Arthur Carter	3.00
✓ Les Estimeurs	30.00
✓ Joseph Larabe	100
✓ Joseph Larabe	40
✓ Joseph Larabe	37
✓ P. Doyon	20
✓ P. Doyon	1071
✓ Arthur Carter	100



Lecteur est donné au compte de la Garde Langlois

Proposé par M. Doyon

Adopté par M. Doyon

✓ Que le compte de M. Garde Langlois sera réglé de 303.00 contre son compte.

Lecteur est donné au rapport du comité des écoles et écoles au sujet du contrat de l'Unionville.

Lecteur est donné de la lettre du comité des écoles de l'Unionville.

Proposé par M. Doyon

Adopté par M. Doyon

Que le conseil demande à l'Hotel de la Ville

de vouloir bien réunir les actes sur les propriétés de l'Unionville. Le comité des écoles au sujet du contrat de l'Unionville est réglé de 303.00.

Lecteur est donné au sujet de l'évaluation des biens de la ville de St. Paul. Révisé par le comité.

Proposé par M. Doyon

Adopté par M. Doyon

Proposé par M. Doyon. Que la ville de Québec soit honorée en achetant de la poudre de charbon et de la ville de Québec, qui coûte à 22000.



La liste des élections, par la ville de Québec, est acceptée par le conseil.

Proposé par M. Doyon

Adopté par M. Doyon

Que le conseil soit invité à se réunir au conseil municipal, sur la nuit des élections, sur la ville.

de 1902 à compter qu'il est approuvé
de première section de cette somme - 1899
Et la somme à lui -

H. M. P. mais via
2000

6 7600 1905

Same regular du conseil de la
municipalité de St-Jacques de Dieppe
chaque à l'égard de cette somme de 1899
ses comptes ont été rendus par
le dit conseil de la ville de St-Jacques de
Dieppe. Et par la suite de la
Commission d'Enquête sur la
gestion de la ville de St-Jacques de
Dieppe. Et par la suite de la
Commission d'Enquête sur la
gestion de la ville de St-Jacques de
Dieppe.

Les déclarations de la dernière somme
ont été adoptées.

Par le conseil de la ville de St-Jacques de Dieppe

Le maire de St-Jacques de Dieppe

Les comptes de la ville de St-Jacques de Dieppe
approuvés et réglés ainsi:

✓	Salaires - 1899	2200
✓	Engins - 1899	200
✓	Travaux - 1899	100
✓	Salaires - 1900	100
✓	Travaux - 1900	200
✓	Engins - 1900	100
✓	Salaires - 1901	100
✓	Travaux - 1901	100
✓	Engins - 1901	100
✓	Salaires - 1902	100
✓	Travaux - 1902	100
✓	Engins - 1902	100
✓	Salaires - 1903	100
✓	Travaux - 1903	100
✓	Engins - 1903	100
✓	Salaires - 1904	100
✓	Travaux - 1904	100
✓	Engins - 1904	100
✓	Salaires - 1905	100
✓	Travaux - 1905	100
✓	Engins - 1905	100



1899

Reçu de la Ville de St-Jacques de Dieppe

Le 10 Mars 1905

Le conseil de la ville de St-Jacques de Dieppe
a reçu de la Ville de St-Jacques de Dieppe
la somme de 1899 par le conseil de la ville de
St-Jacques de Dieppe. Et par la suite de la
Commission d'Enquête sur la gestion de la ville de
St-Jacques de Dieppe. Et par la suite de la
Commission d'Enquête sur la gestion de la ville de
St-Jacques de Dieppe.

Et ce montant de la somme de 1899 a été
versé au conseil de la ville de St-Jacques de Dieppe.

Par le conseil de la ville de St-Jacques de Dieppe

Le maire de St-Jacques de Dieppe

Les comptes de la ville de St-Jacques de Dieppe
approuvés et réglés ainsi:

Le conseil de la ville de St-Jacques de Dieppe
a reçu de la Ville de St-Jacques de Dieppe
la somme de 1899 par le conseil de la ville de
St-Jacques de Dieppe. Et par la suite de la
Commission d'Enquête sur la gestion de la ville de
St-Jacques de Dieppe. Et par la suite de la
Commission d'Enquête sur la gestion de la ville de
St-Jacques de Dieppe.



Le conseil de la ville de St-Jacques de Dieppe
a reçu de la Ville de St-Jacques de Dieppe
la somme de 1899 par le conseil de la ville de
St-Jacques de Dieppe. Et par la suite de la
Commission d'Enquête sur la gestion de la ville de
St-Jacques de Dieppe. Et par la suite de la
Commission d'Enquête sur la gestion de la ville de
St-Jacques de Dieppe.

Et ce montant de la somme de 1899 a été
versé au conseil de la ville de St-Jacques de Dieppe.

Paul Bamba pour le fait de son
 d. pour l'ouvrage -
 Le 1. d'Ed. Kine sur phono de
 Ed. de 2 Rang. la rue de journal
 la rue de la Manufacture (la loi sur l'industrie)
 et par une transaction adhésive à M.
 Charles Bamba pour les biens d'origine.
 Le 1. d'Ed. Kine à chef Paul pour l'industrie et
 la partie de son rang ainsi la partie
 limite de la rue d'Ed. Kine et la partie
 par l'adhésion adhésive à M. Charles Bamba pour
 le 1. d'Ed. Kine d'ouvrage.
 Une copie de l'acte de la partie
 de l'adhésion à M. Charles Bamba pour l'industrie
 et l'ouvrage.

Le 1. d'Ed. Kine à chef Paul Bamba
 à chef Ed. Kine, de son rang à chef
 L'adhésion. Bureau de l'ouvrage et de la
 Manufacture l'adhésion à M. Charles Bamba
 pour le fait de l'ouvrage et l'industrie.
 Le 1. d'Ed. Kine à chef Paul Bamba
 de l'industrie au fait de la partie de l'industrie
 son 1. d'Ed. Kine à chef Paul Bamba
 la partie de l'industrie à M. Charles Bamba pour le fait
 de l'industrie et l'ouvrage.

Proposé par M. Thérèse
 Secrétaire par M. Blotter

Que le tout des chemins et trottoirs soit
 justifié et accepté par ce conseil tel qu'il est approuvé
 par M. Charles Bamba pour l'industrie et l'ouvrage.

Proposé par M. Philippe Bergère
 Secrétaire par M. Pierre Rousseau

Que les propositions soient acceptées
 à M. Charles Bamba pour l'industrie et l'ouvrage
 qu'il se soit de faire cette œuvre et l'ouvrage.

Et la séance se termine
 Le 1. d'Ed. Kine à chef Paul Bamba
 à chef Ed. Kine, de son rang à chef
 L'adhésion. Bureau de l'ouvrage et de la
 Manufacture l'adhésion à M. Charles Bamba
 pour le fait de l'ouvrage et l'industrie.



4 décembre 1915

Le conseil municipal de la
 municipalité de la ville d'Ed. Kine, le 4
 d'Ed. Kine de la ville d'Ed. Kine, ce conseil municipal
 ont vu par ce conseil municipal tel qu'il est approuvé
 par M. Charles Bamba pour l'industrie et l'ouvrage.
 Le 1. d'Ed. Kine à chef Paul Bamba
 de l'industrie au fait de la partie de l'industrie
 son 1. d'Ed. Kine à chef Paul Bamba
 la partie de l'industrie à M. Charles Bamba pour le fait
 de l'industrie et l'ouvrage.

Proposé par M. Bergère
 Secrétaire par M. Thérèse

Que le compte se fasse ainsi qu'il est approuvé
 et accepté.

✓	Cetace Berger	5.00
✓	Johanny Trotter	5.00
✓	Paul Rousseau	24.00
✓	Eugène Garneau	28.00
✓	Lumière des rues. 1612	168.00
✓	Timbre parti	12.00
✓	" d'accus	6.00
✓	Exemple sur cheques et obligations	13.00
✓	Fabi Hault sans salaire	50.00
✓	Jouffé Masse	2.50
✓	Eugène Lumière	3.50
✓	Madie de l'industrie Nat.	25.00
	"	45
✓	Ernest Beigle	3.90
✓	S. H. + P. H. et S. J.	3.01
	"	50
✓	Ed. Vallin. Nat.	46.66

Proposé par M. Bergère
 Secrétaire par M. Thérèse

Que l'acte d'accord de Paul Bamba
 et de son conseil municipal tel qu'il est approuvé
 par M. Charles Bamba pour l'industrie et l'ouvrage
 qu'il se soit de faire cette œuvre et l'ouvrage.



pour ses travaux. - adopté.

Proposé par M. Hudson

Secondé par M. Bergeron

Une demande est faite au
Vandalou de renier les taxes d'assurances
dans la ville d'Inchababé, car il y a
eu des améliorations très des fondations
pour augmenter l'efficacité de protec-
tion contre l'incendie depuis l'an
dernier. - adopté.

Proposé par M. Hudson

Secondé par M. Bergeron

Et parole au nom du conseil, que ce conseil
demande l'adoption d'une loi, lors de
la première session de la législature
du gouvernement, qui aura lieu à
Lancetec en janvier 1936, permettant à
toute corporation municipale ou civile
de racheter avant maturité toutes ou en
partie de ses obligations. Une copie de la
présente résolution est brassée à l'Hon.
T. D. Dochow, ministre des affaires mu-
nicipales et des communes, à l'Hon. J. E.
Perrault, ministre de la route et de l'Air
à l'excellent J. B. Chénier, premier ministre
de cette province.

Proposé par M. Bergeron

Secondé par M. Hudson

Une résolution est adoptée de demander
à la Commission des Travaux de
renouer les liens de la loi par les recommandations
de la ville d'Inchababé pour le service de
l'électricité, car il y a eu de grands
favorables récemment, ce conseil sera
à demander à la Commission des Travaux
Publiques une enquête sur le service d'élec-
tricité payé à Anchababé. - adopté.



Proposé par M. Hudson

Secondé par M. Bergeron

Une résolution est faite au conseil
le même sujet dans lequel on mentionne
de faire tout ce qui sera nécessaire, et
bientôt un amendement, etc. après ce
Lauré passe, une loi pour mieux fin
sans combat de cette corporation avec
la Casse d'Économie N. B. de Québec
au sujet de l'emprunt de 25,000
embourcés en 1935 - adopté.

Est le conseil de loi -

H. M. Harris maire

31. Dec 1935

Une résolution est adoptée au
conseil de la ville d'Inchababé dans la
ville d'Inchababé, car il y a eu de
grands favorables récemment, ce conseil
sera à demander à la Commission des
Travaux Publiques une enquête sur le
service d'électricité payé à Anchababé.
- adopté.

Proposé par M. Bergeron
Secondé par M. Hudson
Une résolution est adoptée de demander
à la Commission des Travaux de
renouer les liens de la loi par les recommandations
de la ville d'Inchababé pour le service de
l'électricité, car il y a eu de grands
favorables récemment, ce conseil sera
à demander à la Commission des Travaux
Publiques une enquête sur le service d'élec-
tricité payé à Anchababé. - adopté.



H. M. Harris maire
J. B. Chénier

- 18 Janvier 1856.

Science régulière des conseils de la municipalité de la ville d'Oriskany tenue à l'Hôtel de ville d'Oriskany ce des lieux suivants ont été présents ces à sept heures du soir Présents M^r Thomas le maire assisté par M^r James les adjoints J. S. Hudson, David Clinton, Pierre Bonaventur, Philippe Bergeron, furent présents avec la permission du maire les délégués de la dernière session ont été lus et adoptés.

Le fait de la certaine trévision de la sonne par le conseil d'après que, chaque séance a été notifiée par son avis et enjointe dans les délais légal de la convocation de la présente assemblée.

Proposé par M^r Bonaventur
Adopté par M^r Bergeron

Les comptes de la caisse seront déposés et remis à l'avenir.

1 J. S. Hudson	2781
1 James Bonaventur	535
1 J. S. Hudson	3022
1 J. S. Hudson	500
1 Eugène Lamoine	205
1 James Bonaventur	350
1 Louis J. B. B.	355

Adopté
Exempte le conseil de \$52.50 pour le service de l'hôtel de ville pour que soit notifié l'adoption de son compte. Adopté.
Le secrétaire donne lecture de la lettre de M^r J. S. Bonaventur et de l'Hon^r J. S. Bonaventur au sujet de la déduction de \$2,500 à la caisse d'économie ainsi que l'avis de M^r J. S. Bonaventur.



Proposé par M^r Philippe Bergeron
Adopté par M^r David Bonaventur

Les comptes de la caisse de la dernière session ont été lus et adoptés par le conseil municipal de la ville d'Oriskany. Le conseil a été informé que le maire a fait un rapport sur l'état de la ville et a fait un rapport sur les affaires de la ville. Le conseil a été informé que le maire a fait un rapport sur l'état de la ville et a fait un rapport sur les affaires de la ville. Le conseil a été informé que le maire a fait un rapport sur l'état de la ville et a fait un rapport sur les affaires de la ville. Le conseil a été informé que le maire a fait un rapport sur l'état de la ville et a fait un rapport sur les affaires de la ville.

Le conseil a été informé que le maire a fait un rapport sur l'état de la ville et a fait un rapport sur les affaires de la ville. Le conseil a été informé que le maire a fait un rapport sur l'état de la ville et a fait un rapport sur les affaires de la ville.

Proposé par M^r Philippe Bergeron
Adopté par M^r David Bonaventur

Les comptes de la caisse de la dernière session ont été lus et adoptés par le conseil municipal de la ville d'Oriskany. Le conseil a été informé que le maire a fait un rapport sur l'état de la ville et a fait un rapport sur les affaires de la ville. Le conseil a été informé que le maire a fait un rapport sur l'état de la ville et a fait un rapport sur les affaires de la ville.

Proposé par M^r Philippe Bergeron
Adopté par M^r David Bonaventur
Les comptes de la caisse de la dernière session ont été lus et adoptés par le conseil municipal de la ville d'Oriskany. Le conseil a été informé que le maire a fait un rapport sur l'état de la ville et a fait un rapport sur les affaires de la ville. Le conseil a été informé que le maire a fait un rapport sur l'état de la ville et a fait un rapport sur les affaires de la ville.



Procurer par M. K. Blandin

Par M. P. Bergeron

Que se soient les d'avis de faire
choisir le règle de la race de l'Espe
et que soient aussi de l'Espe et qu'il
à la manière de la faire choisir par un
lettre à la direction de comité de
chambre, adopte unanimement

Et la rendre loi

Le 25^e # Mars 1836

25^e Janvier 1836

Assemblée générale & annuelle des
membres du quartier est de la ville
de Québec, convoquée en la manière
prescrite par la loi à l'Hôtel de ville
de Québec de midi à deux heures
de l'avis écrit le vingt-cinquième
jour de janvier mil neuf cent trente six
pour la présentation des candidats pour les
charges d'ischuons au dit quartier vingt
Trois - Le dit remplacement est de Edmund
Pellin & Egles Perrin ischuons, assistant de
charge

Le officier rapporteur a misé pour
avoir l'assemblée et donne lecture le bon
de nomination de la présente assemblée et
des certificats de publication.

Le bulletin de présentation de M. J. H.
Lemieux cultivateur de la ville de Québec
d'ischuons qualifié pour remplir la charge
d'ischuon au quartier est de la ville de
Québec vingt trois est présentement
et par la de toute les formalités requises
par la loi à la demande de M. J. H.

Joseph Bonneau, Egles Perrin, Edmund Bingle
Papier, Berthelmy, Vincent Larock, Philippe
Bevil, Joseph L. Anger, Henri Fambour
J. Lamontagne, Henri Fambour, Edmund
Perrin, Raymond Bevil, etc. et autres ischuons
d'ischuons qualifiés pour voter à une assemblée
principale pour le quartier est de la ville de Québec
le dit bulletin de présentation portant l'ac-
ceptation des candidats aux noms de ce nom
en nomination comme ischuon par quartier
est vingt trois au premier et de J. H. Larock
qui assiste ou assiste au même temps
que celle de tous les signataires du dit
bulletin de présentation tel qu'appert au
document joint par lui en son forme et
pour ce faire assisté aux ischuons au dit
le bulletin de présentation par l'officier rapporteur
et autres.

Le bulletin de présentation de M. J. H. Larock
spécial cultivateur de la ville de Québec
d'ischuons qualifié pour remplir la charge
d'ischuon au quartier est de la ville
de Québec vingt trois est présentement
et par la de toute les formalités requises
par la loi à la demande de M. J. H. Larock
Bonneau, Egles Perrin, Edmund Bingle,
Papier, Berthelmy, Vincent Larock, Philippe
Bevil, Joseph L. Anger, Henri Fambour,
Philippe Lamontagne, Edmund Perrin, Au-
guste Bevil, Raymond Lemieux, J. H. Larock
et autres ischuons d'ischuons qualifiés
pour voter à une assemblée principale pour le
quartier est de la ville de Québec. Le dit
bulletin de présentation portant l'acceptation
des candidats aux noms de ce nom en
nomination comme ischuon par quartier
est vingt trois au premier de J. H. Larock
qui assiste ou assiste au même

temps que celle de tous les clubs anglo-américains
aurait succédé de démissionner tel que opposé
au conseil privé par lui en deux formes
et que ce trait amène au bulletin annuel
Ce bulletin est adressé et paraphé par
le magistrat honoraire officier supérieur en chef

Deux heures et tant écoulées depuis
l'ouverture de l'assemblée et nul autre
bulletin n'ayant été présenté pour la charge
d'adhérer de la ville d'Edmonton qu'on
est siége No 11

C'est que il n'y a pas plus de con-
sultats de la charge d'adhérer que il
n'y a de charge de remplir.

On procède après faite M. Oude
Remiers s'élève avec son acclamation pour
le siége No 11 au quartier sud de la ville
d'Edmonton - pour le terme fixe par
la loi et M. Louis Kellner s'élève
avec son acclamation pour le siége No 2
au quartier sud de la ville d'Edmonton
pour le terme fixe par la loi.

Louis de Edmonton ce vingt cinq
janvier mil neuf cent dix six

Louis de Edmont

Procureur et Juge

Municipalité de la ville d'Edmonton

Le Oude s'élève avec son acclamation
s'élève de la ville d'Edmonton, siége No 11 quartier sud,
pour que se remplisse avec honnêteté et fidélité
de manière est chargé au milieu de son
jugement et de son casant, d'interposer son
voix en aide.

Edmonton le vingt cinq
janvier 1916

Oude s'élève

Louis de Edmont

Edmont

Procureur et Juge
Municipalité de la ville d'Edmonton

M. Louis Kellner s'élève avec son
acclamation de la ville d'Edmonton siége No 2
quartier sud, pour que se remplisse avec
honnêteté et fidélité les devoirs de son charge
au milieu de son jugement et de son jugement
d'interposer son voix en aide -

Edmonton le vingt cinq
janvier 1916

Louis de Edmont

Edmont 1916

Le Oude s'élève avec son acclamation de la
ville d'Edmonton, siége No 11 quartier sud,
pour que se remplisse avec honnêteté et fidélité
de manière est chargé au milieu de son
jugement et de son casant, d'interposer son
voix en aide. M. Louis Kellner s'élève
avec son acclamation pour le siége No 2
au quartier sud de la ville d'Edmonton
pour le terme fixe par la loi.

Le Oude s'élève avec son acclamation de la
ville d'Edmonton, siége No 11 quartier sud,
pour que se remplisse avec honnêteté et fidélité
de manière est chargé au milieu de son
jugement et de son casant, d'interposer son
voix en aide.

Le Oude s'élève avec son acclamation de la
ville d'Edmonton, siége No 11 quartier sud,
pour que se remplisse avec honnêteté et fidélité
de manière est chargé au milieu de son
jugement et de son casant, d'interposer son
voix en aide.

Le Oude s'élève avec son acclamation de la
ville d'Edmonton, siége No 11 quartier sud,
pour que se remplisse avec honnêteté et fidélité
de manière est chargé au milieu de son
jugement et de son casant, d'interposer son
voix en aide.

Trésorier M. Philippe Bessière
Secrétaire M. Louis Lemaire

Le 1^{er} août 1901, par règlement
pour faire passer sous le VMC Bessière
et M. Bessière par leurs fonctions et les
autres lois & décrets, des locataires, locataires
personnels et autres par personnes les
dépenses de ce conseil pour l'année
mil neuf cent dix-huit. adopté

En conséquence il est ordonné et
statué par règlement de ce conseil, comme
suit.

Règlement de 1901

Règlement
de 1901.

Une liste de tout Bessière et des locataires
par tout Bessière est par le premier
règlement adopté sous les lois de la
commission de cette municipalité & après
le service de la & évaluation en regard
de la somme qui est attribuée aux dépenses
générales et ordinaires de ce conseil pour
l'année mil neuf cent dix-huit.

1^{er} Liste officielle des locataires, personnes
par toutes autres comme suit

1^{er} Liste personnelle

1^{er} Liste annuelle pour les locataires

1^{er} Liste pour les Bessières et les autres éclairages
publiques

1^{er} Liste pour les compagnies d'assurance

1^{er} Liste pour les marchands ambulants et les
autres étrangers de ce conseil pour le
travail

1^{er} Liste pour les dépenses étrangères et les
marchands ambulants de services de détail
et ceux qui viennent faire commerce de
marchandises pichés

1^{er} Liste pour toutes personnes en compagnie, ceci
étant hors les limites de la ville et venant
faire commerce de marchandises diverses
à la substitution, excepté cependant pour les
travaux auxquels il sera chargé 1^{er} 5,00
Enquêtes faites par tout Bessière
avec le motif des conseils des personnes
étrangères et tout ce qui est par tout
Bessière pour le usage de l'agriculture
par les lois existantes.

Le premier règlement adopté en force
et règlement dans les lois de ce conseil
pour la loi après ce règlement

Philippe Bessière maire

Le conseil de ce conseil a été formé
des conseils qui sont composés comme suit
avec l'approbation de M. Bessière approuvé
par M. Bessière & autres.

Philippe Bessière

Comité des finances: M. Bessière, M. Louis Lemaire,
M. Louis Lemaire.

Comité de la voirie: M. Louis Lemaire, M. Louis Lemaire,
M. Louis Lemaire & M. Louis Lemaire

Comité des chemins et routes: M. Louis Lemaire,
M. Louis Lemaire & M. Louis Lemaire

Comité de l'éclairage: M. Louis Lemaire, M. Louis Lemaire,
M. Louis Lemaire & M. Louis Lemaire

Comité de la police: M. Louis Lemaire

Comité de l'agriculture: M. Louis Lemaire, M. Louis Lemaire,
M. Louis Lemaire & M. Louis Lemaire

Comité de la voirie: M. Louis Lemaire, M. Louis Lemaire,
M. Louis Lemaire & M. Louis Lemaire

Comité de l'éclairage: M. Louis Lemaire, M. Louis Lemaire,
M. Louis Lemaire & M. Louis Lemaire

Comité de la police: M. Louis Lemaire, M. Louis Lemaire,
M. Louis Lemaire & M. Louis Lemaire

Comité de l'agriculture: M. Louis Lemaire, M. Louis Lemaire,
M. Louis Lemaire & M. Louis Lemaire

Reçu par P. Bergasse

Chèque en Bénéfice Nominal

Les deux comptes se-ajoutent ont été effrayés
et joints à venir.

- | | |
|--------------------------------|-------|
| ✓ Bénéfice de dépenses de fait | 22.19 |
| ✓ Prolongation de la durée | 22.00 |
| ✓ Bénéfice de fait | 22.00 |

Entrées 189.

✓ Philippe Lemaire	2.27
✓ Albert Bouché	1.80
✓ Paul Bouché	1.80
✓ Société Nominal	22.00
✓ Louis Lemaire	2.45
✓ Luc Bouché	2.45
✓ Prolongation de fait	2.25
✓ Edgar Fanchon	2.00
✓ Max Bouché	2.00
✓ Raymond Bouché	2.00
✓ Mme Bouché fidej.	2.00
✓ Mme Bouché	2.00
✓ Paul Bouché	2.00
✓ St-Hippolyte Fanchon	2.00
✓ Athanasie Bouché	2.00
✓ Eugène Bouché	2.00
✓ Eugène Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Paul Bouché	2.00
✓ Paul Bouché	2.00
✓ Paul Bouché	2.00
✓ Paul Bouché	2.00
✓ Paul Bouché	2.00
✓ Paul Bouché	2.00
✓ Paul Bouché	2.00
✓ Paul Bouché	2.00
✓ Paul Bouché	2.00

✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00
✓ Louis Bouché	2.00

Laquais est donné à la suite de la lettre de P. Bouché
Dessués. qui après le 1^{er} avril 1892
le dit arbel les démenteront peut-être
Et le même arbel

H.M.P. Paris

10 Février 1936

Jeune régulier des conseil de la ville d'Appalache. L'ancien maire a l'honneur de vous remercier pour la bourse de la ville d'Appalache et de vous remercier pour la bourse de la ville de l'Appalache et de vous remercier pour la bourse de la ville de l'Appalache. Les bourses ont été adoptées par le conseil municipal de la ville de l'Appalache le 10 Février 1936.

Expenses de la ville d'Appalache

Le 10 Février 1936

Jeune régulier des conseil de la ville d'Appalache. L'ancien maire a l'honneur de vous remercier pour la bourse de la ville de l'Appalache et de vous remercier pour la bourse de la ville de l'Appalache. Les bourses ont été adoptées par le conseil municipal de la ville de l'Appalache le 10 Février 1936.

Expenses de la ville d'Appalache

10 Mars 1936

Jeune régulier des conseil de la ville d'Appalache. L'ancien maire a l'honneur de vous remercier pour la bourse de la ville de l'Appalache et de vous remercier pour la bourse de la ville de l'Appalache. Les bourses ont été adoptées par le conseil municipal de la ville de l'Appalache le 10 Mars 1936.

Les délibérations des deux dernières séances ont été adoptées.

Budget de

Le 10 Mars 1936

Les bourses ont été adoptées par le conseil municipal de la ville de l'Appalache le 10 Mars 1936.

1	Expenses générales	4.00
1	Budget de	4.25
1	Budget de	4.3
1	Budget de	24.00
1	Budget de	4.00
1	Budget de	2.95
1	Budget de	2.92
1	Budget de	4.3
1	Budget de	32.00
1	Budget de	4.16
1	Budget de	7.00
1	Budget de	4.20
1	Budget de	4.20
1	Budget de	4.30
1	Budget de	4.10
1	Budget de	4.85
1	Budget de	7.00
1	Budget de	5.75
1	Budget de	4.00
1	Budget de	2.50
1	Budget de	6.20
1	Budget de	2.80
1	Budget de	10.60
1	Budget de	7.50
1	Budget de	4.20
1	Budget de	3.80
1	Budget de	8.40
1	Budget de	7.50
1	Budget de	7.20
1	Budget de	5.20
1	Budget de	2.90

✓ Louis Liguier	\$ 2.20
✓ Fddy Bramham	5.40
✓ Hesse Wood	9.30
✓ Emile Namet	15.40
✓ Henry Boale	4.60
✓ Arthur Versant	5.20
✓ Charles Landry	10.30
✓ Janko Lambert	18.25
✓ Eugene Lammus	15.80
✓ Antoine Landry	2.20
✓ Leopold Fuchs	7.20
✓ Pierre Lamare	5.40
✓ Leonard Lammus	5.40
✓ Raphael Muebach	5.40
✓ Marcel Muebach	7.00
✓ Raymond Muebach	1.50
✓	11.20
✓ Joseph Pichot	9.10
✓ Alfred Pons	12.20
✓ Alvin Ponsard	2.60
✓ Harold Pons	1.90
✓ Paul Pons	1.70
✓ Leonard Pons	1.25
✓ Adolphe Pons	7.00
✓ Hen. Paul & Filles	15.90
✓ Emile Pélanc	5.40
✓ Paul Simonneau	5.40
✓ Alfred Teller	10.00
✓ Henry Trotter	22.60

Procurer par M. L. Ponsard
 et par M. J. Lammus

Que le précédent soit autorisé de
 collection des souscriptions au Collège
 de la Sacre-Coeur qui sont en fait
 une adoffe.

1092

- Règlement No 92 -

Etendu que cette corporation a agrandi le
 bâtiment d'après tout l'ordonnance en capacité à
 100,000 gallons d'eau.

Et attendu que par ce fait pour supporter et
 améliorer son système de production, elle l'ordonne
 d'attendre que ses améliorations ont été dans
 les tendances pour cette municipalité en
 conséquence, et il est que, just et équitable
 que les personnes de l'école soient aux
 mêmes.

Propose par le conseil Philippe Bergeron
 Secours par le conseil de voir Lammus -

Que le pour de l'école soit fait de
 Bureau de Poste, le Palais de Justice
 et la Couronne de l'école au village
 d'Apchabasteville, à compter du premier
 janvier tout quel est fait sur et à
 l'avenir soit fait à \$200.00 par année
 en pour cinq cents quatre (200) livrables tous
 les six mois, pour le Bureau de Poste de
 la ville d'Apchabasteville - sans seule quatre
 ou deux cent cinquante quatre, par six
 mois pour le Palais de Justice et la ville
 d'Apchabasteville - Et est cinq cents quatre
 quatre par année ou pour six
 cents tous les six mois pour la commu-
 nité de l'école au village d'Apchabasteville
 et par règlement six fois de cet effet
 au content de règlement No 27 et 31 et la
 clause amendé au règlement No 20 de
 cette municipalité.

En conséquence le règlement No 92 est
 adopté.

Et est obtenu et obtenu par règlement
 de ce conseil municipal.

Reg
 92
 →

Règlement No 92

Le paragraphe troisième de la résolu-
 tion adoptée par le conseil de la ville au
 sujet de l'usage de l'eau au Bureau de Poste
 d'Arthabaska est fixé à trois cents par
 an, par année ou cent cinquante par
 six mois à compter du premier
 janvier mil neuf cent dix-huit.

Le montant payable par le Gouvernement
 Provincial pour l'usage de l'eau au
 Palais de Justice d'Arthabaska est fixé
 à six cents par année à compter du premier
 janvier mil neuf cent dix-huit.
 Le montant payable par la commission
 scolaire du village d'Arthabaska
 pour l'usage de l'eau au collège d'
 Arthabaska est fixé à l'avenir et à
 compter du premier janvier mil neuf
 cent dix-huit, six cents cinquante par
 année ou cent cinquante par six mois.

Le présent règlement entrera en
 vigueur aussitôt après sa promulgation.

H. M. Paris Maire

Et la séance se lève

H. M. Paris Maire

2 avril 1906

Le conseil municipal du conseil de la
 ville d'Arthabaska, tenu le 20 et 21 avril 1906
 à l'Arthabaska pour avoir eu lieu le 20
 et 21 avril 1906 sur les propositions
 faites par le maire, l'adjoint, les conseillers
 et les citoyens, a adopté les résolutions
 suivantes :

Les délibérations de la séance du 20
 et 21 avril 1906.

Présent par le Maire, Louis Lefebvre

Secrétaire par M. Louis Lefebvre

Sur les comptes de l'année mil
 neuf cent dix-huit.

✓	Emile Drouin	100	
✓	Louis Lefebvre	320 =	
✓	Paul Foubert	0.00	
✓	Auguste Lefebvre	2.50	
✓	Paul Foubert	10.00	
✓	Paul Compeau	10.00	
✓	Louis Lefebvre	31.00	95.00
✓	Louis Lefebvre	10.00	105.00
✓	M. M. Paris	1.00	106.00
✓	Paul Foubert	1.00	107.00
✓	Paul Foubert	1.00	108.00
✓	Paul Foubert	1.00	109.00
✓	Paul Foubert	1.00	110.00
✓	Paul Foubert	1.00	111.00
✓	Paul Foubert	1.00	112.00
✓	Paul Foubert	1.00	113.00
✓	Paul Foubert	1.00	114.00
✓	Paul Foubert	1.00	115.00
✓	Paul Foubert	1.00	116.00
✓	Paul Foubert	1.00	117.00
✓	Paul Foubert	1.00	118.00
✓	Paul Foubert	1.00	119.00
✓	Paul Foubert	1.00	120.00

Est. 20. 1936

La commission d'experts a examiné les listes des conseils de la ville de Berlin Spalte unum et Vol. 1. et a déclaré que le conseil municipal de Berlin, composé de 120 membres, doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt. Les électeurs doivent être inscrits sur une liste électorale établie par le conseil municipal de Berlin. Les élections doivent être organisées de telle sorte que tous les citoyens de la ville de Berlin aient la possibilité de voter personnellement ou par procuration.

Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

interior of Berlin will begin in the Reich Chancellery -

2^o Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

Le conseil municipal de Berlin doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

6 mai 1936

La commission d'experts a examiné les listes des conseils de la ville de Berlin Spalte unum et Vol. 1. et a déclaré que le conseil municipal de Berlin, composé de 120 membres, doit être élu par tous les citoyens de la ville de Berlin à l'âge de 21 ans au plus tôt.

Propose par M. Philippe Boyer
 Secrétaire par M. Louis Lemaire
 Que lorsqu'on aura été exploré
 l'usage de son pays, on s'adresse à
 la Mairie de Paris à l'égard des
 francs-maçons, et ainsi à ceux
 qui renouvellent leur constitution
 Mairie de Paris à leur retour, on
 le connaît et autre travaux sont à
 la charge de la Mairie, pourvu qu'
 les travaux soient faits.

Propose par M. Lemaire
 Secrétaire par M. Louis Lemaire
 Que le conseil continue à se
 réunir par la même salle, à moins
 qu'il n'y ait de raisons pour
 le contraire, qui seraient de nature
 à empêcher les réunions de 1844.

Propose par M. P. Boyer
 Secrétaire par M. Boyer
 Le secrétaire donnerait avis
 de ses lettres aux lettres de sa
 correspondance par le moyen de la
 Mairie de Paris.

Propose par M. Philippe Boyer
 Secrétaire par M. Louis Lemaire
 Que les propositions de travail
 soient envoyées à la Mairie de Paris
 par le moyen de la Mairie de Paris
 et qu'il y ait de la Mairie de Paris
 et de la Mairie de Paris.

Propose par M. Boyer
 Secrétaire par M. Lemaire
 Que le conseil continue à se
 réunir par la même salle, à moins
 qu'il n'y ait de raisons pour
 le contraire, qui seraient de nature
 à empêcher les réunions de 1844.

Que le secrétaire soit autorisé à déposer
 les propositions de travail à la Mairie
 et ainsi à la Mairie de Paris, pour
 la charge de la Mairie de Paris, pourvu
 qu'il y ait de la Mairie de Paris.

Propose par M. Boyer
 Secrétaire par M. Lemaire.

Que le conseil continue à se
 réunir par la même salle, à moins
 qu'il n'y ait de raisons pour
 le contraire, qui seraient de nature
 à empêcher les réunions de 1844.

Propose par M. Boyer
 Secrétaire par M. Lemaire
 Que le conseil continue à se
 réunir par la même salle, à moins
 qu'il n'y ait de raisons pour
 le contraire, qui seraient de nature
 à empêcher les réunions de 1844.

Propose par M. Boyer
 Secrétaire par M. Lemaire
 Que le conseil continue à se
 réunir par la même salle, à moins
 qu'il n'y ait de raisons pour
 le contraire, qui seraient de nature
 à empêcher les réunions de 1844.

Propose par M. Boyer
 Secrétaire par M. Lemaire
 Que le conseil continue à se
 réunir par la même salle, à moins
 qu'il n'y ait de raisons pour
 le contraire, qui seraient de nature
 à empêcher les réunions de 1844.

8 Dec. 1976

Minute & agreement des conseil de la ville de Châteauguay... Le vote de Châteauguay... my new coat...
Municipal Council of Châteauguay
The vote of Châteauguay
my new coat...
Municipal Council of Châteauguay
The vote of Châteauguay
my new coat...
Municipal Council of Châteauguay

Les distributions de quatre derniers mandats ont été adoptées
Propose par M. Philippe Bergeron
Adopté par M. René Lamoureux
Les comptes de ces mandats approuvés et payés à savoir:

- | | |
|----------------------------------|-------|
| ✓ L. G. M. Les Folles Verts | 2.32 |
| ✓ Frédéric Leroux au sans patron | 18.00 |
| ✓ Bouché | 2.00 |
| ✓ René Mouton 13 machines | 15.35 |
| ✓ Marcel Levesque | 7.70 |
| ✓ Eugène Lamoine | 1.50 |
| ✓ Johnny Gauthier | 29.70 |
| ✓ Hector Lambert | 12.25 |
| ✓ Fabienne Beaudin | 12.45 |
| ✓ René Lamoureux | 4.50 |
| ✓ René Lamoureux | 4.50 |
| ✓ Anne Goffé | 5.75 |
| ✓ Eugène Lamoine | 20.70 |
| ✓ Frédéric Gauthier | 7.20 |
| ✓ Léonid Lubise | 2.50 |
| ✓ Eugène Lamoureux | 11.70 |
| ✓ René Bergeron | 1.75 |
| ✓ René Langlois | 6.75 |
| ✓ Albanais Bayart | 8.50 |
| ✓ René Beaudouin | 2.75 |

- | | |
|-----------------------------------|--------|
| ✓ Les Lamoureux | 3.50 |
| ✓ Les Marie Bergeron | 4.50 |
| ✓ René Bergeron | 2.00 |
| ✓ René Gauthier | 2.30 |
| ✓ Lamont Bergeron | 2.5 |
| ✓ Béatrice Les Lamoureux | 2.50 |
| ✓ M. M. M. M. | 6.25 |
| ✓ M. M. M. M. | 7.5 |
| ✓ M. M. M. M. | 7.10 |
| ✓ M. M. M. M. | 2.15 |
| ✓ M. M. M. M. | 7.5 |
| ✓ Eugène Lamoine | 2.50 |
| ✓ Johnny Gauthier | 1.10 |
| ✓ René Gauthier | 2.75 |
| ✓ Léonid Lubise | 2.75 |
| ✓ Frédéric Gauthier | 1.00 |
| ✓ Eugène Lamoine Lamoureux | 1.10 |
| ✓ Le Canal de Beauport S. M. | 105.00 |
| ✓ Eugène Lamoine | 3.75 |
| ✓ Frédéric Gauthier - Parole 7.50 | |
| ✓ M. M. M. M. Lamoureux 168.75 | adopté |
- Les mandats ont été adoptés par les membres du conseil de la ville de Châteauguay le 24 décembre 1976.
- Propose par M. Philippe Bergeron
Adopté par M. René Lamoureux
- Les comptes de ces mandats ont été approuvés et payés à savoir: -

Après la session de l'année des Bureaux de
 Poste de la ville d'Edmonton pour le
 semestre se terminant le 31 juillet 1921,
 il ressort que cette organisation a fait
 des dépenses d'environ \$20000 pour
 ses travaux de production de la ville d'
 Edmonston pendant l'année en plus
 la dépense des Bureaux de Poste à l'extérieur
 de l'Alberta d'environ \$10000. Les dépenses sont
 dans une certaine mesure réparties entre les
 villes d'un côté et quelques autres d'un autre côté.

Propose par M. Berquin Dubre
 Secrétaire par M. Hudson

Le 11 août 1921 à M. Hudson
 Président du conseil de la ville de
 Edmonston et de la ville d'Edmonton
 la somme de \$10000 pour l'année se terminant
 le 31 juillet 1921 pour le département de
 la poste de la ville de la ville de la ville de

Le conseil de la ville de la ville de la ville de
 Edmonston et de la ville d'Edmonton a
 approuvé la somme de \$10000 pour l'année se
 terminant le 31 juillet 1921 pour le département
 de la poste de la ville de la ville de la ville de

Propose par M. Dubre
 Secrétaire par M. Hudson

Le conseil de la ville de la ville de la ville de
 Edmonston et de la ville d'Edmonton a
 approuvé la somme de \$10000 pour l'année se
 terminant le 31 juillet 1921 pour le département
 de la poste de la ville de la ville de la ville de

Propose par M. Hudson
 Secrétaire par M. Hudson

Le conseil de la ville de la ville de la ville de

Le 11 août à 7. PM les membres du conseil
 et des membres de la ville de la ville de la ville de
 Edmonston et de la ville d'Edmonton ont
 approuvé la somme de \$10000 pour l'année se
 terminant le 31 juillet 1921 pour le département
 de la poste de la ville de la ville de la ville de

Propose par M. Hudson
 Secrétaire par M. Hudson

Le conseil de la ville de la ville de la ville de
 Edmonston et de la ville d'Edmonton a
 approuvé la somme de \$10000 pour l'année se
 terminant le 31 juillet 1921 pour le département
 de la poste de la ville de la ville de la ville de

Le conseil de la ville de la ville de la ville de

Propose par M. Hudson
 Secrétaire par M. Hudson

3 septembre 1921

Le conseil de la ville de la ville de la ville de
 Edmonston et de la ville d'Edmonton a
 approuvé la somme de \$10000 pour l'année se
 terminant le 31 juillet 1921 pour le département
 de la poste de la ville de la ville de la ville de

Le conseil de la ville de la ville de la ville de
 Edmonston et de la ville d'Edmonton a
 approuvé la somme de \$10000 pour l'année se
 terminant le 31 juillet 1921 pour le département
 de la poste de la ville de la ville de la ville de

Propose par M. Hudson
 Secrétaire par M. Hudson

Le conseil de la ville de la ville de la ville de
 Edmonston et de la ville d'Edmonton a
 approuvé la somme de \$10000 pour l'année se
 terminant le 31 juillet 1921 pour le département
 de la poste de la ville de la ville de la ville de

accepté

Pedro Luis de Castro Rivas
 Pedro Luis de Castro Rivas
 Les les copies et adhésions
 approchées et faites - notes

✓ Eugène Lemaire	0.90
✓ Raphaël Lemaire	12.00
✓ Adolphe Lemaire	20
	60
✓ Jules de M... de M...	4.50
✓ Eugène de M... de M...	3.60
✓ J. H. & P.	2.75
	75
✓ Anthony Tottin	16.80
✓ Raphaël Lemaire	2.50
✓ Adolphe Lemaire	1.50
✓ Jules de M...	2.5
✓ Raphaël Lemaire	2.75
✓ Antoine Lemaire	2.50
✓ Octave Lemaire	11. -
✓ Ernest Lemaire	17.25
✓ Antoine Lemaire	1.50
✓ Jean Lemaire	18.50
✓ Jules de M...	1.50
✓ Adolphe Lemaire	15.75
✓ Jean Lemaire	7.50
✓ Paul Lemaire	20.25
✓ Raphaël Lemaire	1.75
✓ Jules de M...	20.00
✓ Eugène Lemaire	1.50
✓ J. H. & P.	1.00
✓ Eugène Lemaire	1.00
✓ Eugène Lemaire	2.45
✓ Eugène Lemaire	6.33
✓ Jules de M...	4.50

Les copies et adhésions de
 Raphaël Lemaire & autres.

Raphaël Lemaire
 Les copies et adhésions de
 Raphaël Lemaire & autres.

Raphaël Lemaire
 Les copies et adhésions de
 Raphaël Lemaire & autres.

Raphaël Lemaire
 Les copies et adhésions de
 Raphaël Lemaire & autres.

Raphaël Lemaire
 Les copies et adhésions de
 Raphaël Lemaire & autres.

Raphaël Lemaire
 Les copies et adhésions de
 Raphaël Lemaire & autres.

Raphaël Lemaire
 Les copies et adhésions de
 Raphaël Lemaire & autres.

Le 4^{ème} de l'acceptation au p^{re} du
du com^{te} de cette corporation est
dit. de sorte que cette corporation
faisa une chartre de 1846 sur
que lui est à faire. - adopte -

est pris de motifs est par le conseil
comme par M. J. Duro, que le conseil
de sa prochaine session faire un
réglement. L'emprunt sera versé
à la somme de la dette de cette
corporation à la messe de l'économie
Notre Dame et Quimper

Propose par M. Coré, second

Second par M. David Cloutier

Que le rôle d'évaluation
faisa par les estimateurs et depuis
au bureau des conseils ce qu'il
est 1846 est homologué sur
sa forme et accord avec un seul
amendement concernant l'évaluation de
la Shawangou au tabac de Duro
laquelle est versé à 4350 avec un
p^{re} du 1^{er} de l'année 1846. - adopte -

Propose par M. Duro

Second par M. Bergeron

Que le secrétaire enlevé
après avoir fait à la Shawangou
tabac de Duro au taux de 4350 avec
évaluation - adopte -

Propose par M. David Cloutier second
par M. David Cloutier, que cette somme
de 4350 soit versé au lieu de
telle ordonnance - Et la somme de 4350

Philippe H. Paris, maire

20 oct 1846

Précès d'acceptation du conseil
de la municipalité de la ville d'Yves
de la paroisse de la Baie de l'Est de
l'Acadie le vingt octobre 1846. Le
d^{re} de la paroisse est à son honneur
par M. Bergeron, M. Duro, le maire
Philippe Bergeron, Louis Lefebvre
et M. David Cloutier second
sur la présente du maire.

Le secrétaire a fait lecture des
statuts de la paroisse et emprunt.
206 adoptés est remis à une
commission pour qu'elle permette
que le dit règlement soit remis à
la commission d'acceptation.

Propose par M. Bergeron, second
par M. Duro, que M. Bergeron le
maire soit autorisé de signer la charte
de l'acceptation de M. Bergeron.

Adopté que cette corporation a consenti
un prêt au conseil dans la
dette de la paroisse de la paroisse
de la paroisse, est ad.

Attendu que sur avis de la date de sa
acceptation, le ministre de la paroisse
de la paroisse le chemin de 2 à 2 1/2 p^{re}
dans la dite paroisse et a permis de
prendre le dit prêt ou l'a rendu bon
de service, sur une loi qui est approuvée
par le 20 oct 1846.

Attendu que le présent est utile et
nécessaire et que sa promulgation est approuvée
Propose par M. David Bergeron, second
par M. Louis Lefebvre.

Le 20 oct 1846

les adhésions en vertu des comités d'États
 de la Saskatchewan, afin que ces
 adhésions de 2000 soient accordées à cette
 corporation pour lui permettre de recon-
 struire de sa propre dépense le pont
 et pour en aide aux autres travaux.

Attendu que la ville d'Edmonton
 a un règlement imposant une taxe
 de \$1.25 par année sur les compagnies
 d'assurance de leur agent, l'assureur
 d'assurance dans les limites de la ville
 d'Edmonton, lequel règlement est
 fait en vertu de la charte de la
 ville d'Edmonton.

Attendu que les compagnies d'assurance
 ne paient plus de cette taxe d'assurance
 de \$1.25 depuis que une loi a été adoptée
 par le Parlement du Canada (en appel)
 Canada.

Primo et al.

No 2332

Case of King's Bank

(In appeal)

"The Mutual" company of Mutual Life agents
 Inc. - Plaintiff

The Corporation of Black Lake Depositors
 of the name of "Black Lake Depositors
 Bank, Telephone of Toronto, Ltd. -
 Defendant

Attendu que cette corporation a été
 une personne de \$200,000 de fonds par
 année par suite de ce règlement.

Attendu que les agents municipaux
 devraient des taxes additionnelles leurs
 revenus, ne devraient pas être limités,
 notamment pour l'assurance des banques
 que les agents ne paient rien.

par les taxes imposées sur les revenus par
 une commission de la part.

Provoqué par M. J. L. Dumas, secondé
 par M. Philippe Berger, que le défendeur
 demande au ministre des Affaires Muni-
 cipales de faire passer une loi
 de telle sorte qu'il soit permis aux
 municipalités de, taxes les agents
 d'assurance et que cette loi
 soit adoptée par le Parlement du
 Canada, au Ministère des Affaires
 Municipales et au Département de la
 Justice.

Attendu que le fait est la preuve
 de ce fait est vrai.

Attendu que le fait est la preuve
 de ce fait est vrai.

Attendu que le fait est la preuve
 de ce fait est vrai.

Provoqué par M. Philippe Berger
 secondé par M. Louis Lefebvre

Les demandes sont faites au ministre
 des Affaires Municipales, par le défendeur
 de telle sorte qu'il soit permis aux
 municipalités de, taxes les agents
 d'assurance et que cette loi
 soit adoptée par le Parlement du
 Canada, au Ministère des Affaires
 Municipales et au Département de la
 Justice.

les jour des incidents. adoptivement.
Attendu que la situation de la ville
d'Ichabalaste est gravée. Et en dernier,
la ligne de transmission de la Cha-
ronne aux Tranchés. Par un acte du
la même date d'aujourd'hui, les limites
Attendu que le. Le même par Tranchés
Par un acte du 30 de cet. La même date
en date du 17 août 1936.
Le loi 31 Mars 1934 sanctionnée
le 4 avril 1934. Suite à l'évaluation
des biens. Achevé de 300.000 francs
laquelle évaluation comprend. Les frais
les transformations, les isolateurs et les
encorages, ainsi que les autres dépenses
ordinaires de l'eau en ce qui concerne ce
travail. Lorsque la dite loi soit
un amendement à l'article 56 de
cette loi municipale. Le support des bits
et l'eau de la province ont adopté la
dite loi publiquement à l'initiative
de nos bons citoyens. Et lors
nous nous demandons de réduire la
évaluation de nos biens. Achevé de
de " 3.000.000 " le 30/03/36"

Attendu que, pour les usages de
l'eau, que sont indispensables, en ce
sens, les municipalités d'aujourd'hui
incommodes, et ce, surtout, à l'ère
compagnie ou à l'époque, comme de
la période de.

Proposé par M. Philippe Bergeron
Secrétaire par M. René Lablanc
Que demande est joint au dossier
des affaires municipales d'améliorer la
situation de l'usine aux installations
municipales et améliorer les conditions
comme de l'aujourd'hui. évaluant les

autres propriétés situées dans leurs limites
aux milieux de leur jugement. Et que
cette de la Société soit transmise à
L'Union des Municipalités, aux limites
des affaires municipales. Et aux limites
des lois. adoptivement.

Proposé par M. Lablanc
Secrétaire par M. Bergeron
Que ce travail soit à ces fins
de la Ville des Municipalités à Ichabalaste
le 27 août 1936. et qui à cette fin cette
copie pour les présents. Achevé de
évaluation de 350.000.000.
Et la somme de la

Philippe Bergeron maire
4 Mars 1936

Le jour de la réunion des conseils de la
ville d'Ichabalaste, devant le Hôtel de
ville. Et Ichabalaste le quatre Mars 1936
ont été élus. Achevé de six à sept heures
de la nuit. Présentés les citoyens Philippe
Bergeron, René Lablanc, René Lablanc,
Philippe Bergeron, faisant fonctions, sous la
présidence de M. Bergeron.

Les délibérations des deux dernières sessions
sont lues et adoptées.

Proposé par M. René Lablanc
Secrétaire par M. Philippe Bergeron
Et l'avis conformément. que les biens
soit joints à l'aujourd'hui. Présentés de la
Ville, des 25 communes de la dite. L'Union
depuis le dit conseil d'Ichabalaste. Achevé de
à cette époque. Et la dite loi à l'initiative
à l'ère de l'aujourd'hui. Les installations, à l'époque
de l'Union. Présentés devant le Conseil de la Ville
de la dite. Achevé de l'aujourd'hui. Achevé de l'aujourd'hui.

Proposé par M. David Rousseau
 Secours par le Parti Libéral

Les comptes et dépenses sont
 adressés au parti à partir de

✓	Proposé par M. David Rousseau	852.75	
✓	M. J. Larivière	1.80	
✓	La Tribune	2.75	
✓	L'Éclair Libéral	3.75	
✓	Journal Libéral	9.20	
✓	Journal de Québec	1.80	
✓	Journal de Montréal	1.45	
✓	M. Piquin	24.88	
✓	Expenses Libérales	3.60	
✓	Proposé par M. David Rousseau	4.00	
✓	Journal Libéral	1.00	adp.
✓	Journal de Québec	4.05	
✓	Journal de Montréal	3.60	
✓	Journal de Québec	2.15	
✓	Journal de Québec	99	
✓	Journal de Québec	4.25	

adp.

Proposé par M. David Rousseau

Secours par le Parti Libéral

Les demandes ont été faites à l' honorable ministre de la guerre au 1^{er} automne de M. J. Larivière, député du comté de Gaspésie. Il a accordé à cette association 27% de ses fonds de l'industrie et des chemins sous les automobiles à partir de chez M. Philippe Larivière à l'Église, à l'Hotel D'Orléans et à la manufacture de meubles de cette ville.

Le secrétaire sur l'ordre du conseil
 a été élu ensuite à la suite des trois
 jours sous l'industrie et sous 1926-27
 laquelle est appelée comme suit:

Le 1^{er} jour de chez M. David Rousseau
 Procès à chez M. J. Larivière
 com. Larivière à chez M. J. Larivière
 sous de Larivière et de Manufacture adp.

Le 2nd jour de chez M. J. Larivière
 Procès à l'Église sous de la 1^{re}
 à sous de com. Larivière Rousseau à
 chez M. David Rousseau la rue Larivière
 à Rue Larivière sous de la 1^{re} sous
 sous de la 1^{re} sous de la 1^{re} sous

Procès par M. J. Larivière
 Le 3rd jour de chez M. J. Larivière

Les demandes ont été faites à l' honorable ministre de la guerre au 1^{er} automne de M. J. Larivière, député du comté de Gaspésie. Il a accordé à cette association 27% de ses fonds de l'industrie et des chemins sous les automobiles à partir de chez M. Philippe Larivière à l'Église, à l'Hotel D'Orléans et à la manufacture de meubles de cette ville.

Proposé par M. David Rousseau

Le 1^{er} jour de chez M. David Rousseau
 Les demandes ont été faites à l' honorable ministre de la guerre au 1^{er} automne de M. J. Larivière, député du comté de Gaspésie. Il a accordé à cette association 27% de ses fonds de l'industrie et des chemins sous les automobiles à partir de chez M. Philippe Larivière à l'Église, à l'Hotel D'Orléans et à la manufacture de meubles de cette ville.

Le 2nd jour de chez M. J. Larivière

Philippe Rousseau pour moi

2 décembre 1936

Leanne régulière au conseil de
 la municipalité de la ville
 d'Halifax, tenue à l'Hotel de Ville
 d'Halifax ce deux décembre
 tout est bien en ce qui concerne
 les comptes. Parmi les honoraires
 le maire G. J. P. Poirer mesurant les
 échelons de l'Hotel de Ville
 Code de l'Hotel de Ville d'Halifax
 Poirer - Poirer - Poirer
 conseil au conseil de la ville
 du maire. Les publications de la ville
 seront sous le contrôle de la ville

Propose par le Maire Poirer

Les comptes de la ville seront
 approuvés par le conseil de la ville

✓ Revenu de la ville	12.00
✓ L. J. P.	12.00
✓ Eugène Poirer Ltd	30.00
✓ Louis A. LePage	85
✓ Paul Beaumont	20.00
✓ Thomas Poirer	5.80
✓ John Poirer	2.55
✓ Eugène Poirer	2.20
✓ Louis Poirer & Poirer	6.02
✓ Eugène Poirer	5.80
✓ John Poirer	520.30
✓ Louis Poirer	22.75
✓ Engagement de la ville	3.30
✓ Poirer & Poirer	1.30
✓ Exchange sur les chèques	7.25
✓ Poirer & Poirer	.75
✓ John Poirer	11.20
✓ Poirer & Poirer	6.25
✓ Poirer & Poirer	20.00
✓ Poirer & Poirer	12.00

✓ Poirer & Poirer	20.00
✓ Poirer & Poirer	12.00
✓ Poirer & Poirer	5.10
✓ Poirer & Poirer	2.00
✓ Poirer & Poirer	2.20
✓ Poirer & Poirer	75.00

Le conseil de la ville a approuvé les
 comptes de la ville pour l'année 1936
 Le conseil de la ville a approuvé les
 comptes de la ville pour l'année 1936
 Le conseil de la ville a approuvé les
 comptes de la ville pour l'année 1936

Propose par le Maire Poirer

Les comptes de la ville seront
 approuvés par le conseil de la ville

Le conseil de la ville a approuvé les
 comptes de la ville pour l'année 1936
 Le conseil de la ville a approuvé les
 comptes de la ville pour l'année 1936
 Le conseil de la ville a approuvé les
 comptes de la ville pour l'année 1936

Propose par M. Philippe Bergeron
 Secrétaire par M. Louis Lefebvre
 Que ce conseil soit prêt à se
 réunir le dimanche qui sera désigné
 pour expliquer l'avantage de l'
 4^e article d'ambaire en sa faveur sur
 7 janvier 1837 à 11 heures du soir
 Et tel qu'il est écrit

Charles H. W. Paris - maire
 1836

30 décembre 1836

Le conseil municipal du conseil
 de la ville d'Amherst, tenu le 29
 décembre 1836, a résolu de
 donner un prêt de 1000 \$ à
 M. Honneur le maire, Louis Lefebvre
 missionnaire des indiens St. Joseph, Louis
 Lefebvre, Pierre Doreau, Louis Lefebvre
 formant quorum sous la présidence
 du maire.

Le prêt est donné de l'ordre
 de la commission de la paroisse réunie et
 de l'acte de la paroisse

Proposé par M. Philippe Bergeron
 Secrétaire par M. Louis Lefebvre
 Que ce conseil soit prêt à se réunir
 le dimanche de Noël le 27 janvier 1837
 fête de Noël - 11 heures -

Proposé par M. Philippe Bergeron
 Secrétaire par M. Louis Lefebvre
 Que le conseil fasse sur
 le contrat ambaire en sa faveur la ville
 de Amherst et le Gouvernement en
 vertu de la loi sur la rivière

Resoluit fesset de mlti 7^o d'Am J. Bergeron
 adff
 Et tel qu'il est écrit

Charles H. W. Paris - maire
 27 janvier 1837

Le conseil municipal du conseil de la
 ville d'Amherst, tenu le 29 décembre 1836
 a résolu de donner un prêt de 1000 \$ à
 M. Honneur le maire, Louis Lefebvre
 missionnaire des indiens St. Joseph, Louis
 Lefebvre, Pierre Doreau, Louis Lefebvre
 formant quorum sous la présidence
 du maire.

Proposé par M. Philippe Bergeron
 Secrétaire par M. Louis Lefebvre et
 M. Honneur le maire qui est le conseil
 de Noël le 27 janvier 1837
 fête de Noël - 11 heures -

M. Le Docteur A. J. Choquet explique
 le but de l'acte d'ambaire et ce
 bénéfice de elle est glorieux.
 Et tel qu'il est écrit

Charles H. W. Paris - maire



16 Janvier 1937

Présence d'un représentant du conseil de la ville d'Espéranche, jumeau à St-Robert. Le site d'Espéranche est situé sur une route qui est le long de la route principale de la ville d'Espéranche. Le conseil de la ville d'Espéranche a accepté de louer le terrain à la ville d'Espéranche. Le conseil de la ville d'Espéranche a accepté de louer le terrain à la ville d'Espéranche.

Lecture est donnée de l'avis d'approbation et de la dernière séance.

Propose par M. H. Bergeron
Secondé par M. St. Lemieux

Que le comité se réunisse à la fois en assemblée et en séance de conseil.

Comité féminin	Ind. 2000	20.00	/
Edouard Gagnon	4000	40.00	/
Eugène Gagnon		5.50	/
Antoine Lefebvre		8.50	/
Horace Tardif		2.50	/
Paul D. Gagnon		2.50	/
Yves Gagnon		1.50	/
Paul D. Gagnon		.75	/
Albert Gagnon		.75	/
Benjamin Gagnon		.75	/
Yves Gagnon		3.00	/
Le conseil de la ville		2.50	1/2

Propose par M. Louis Lemieux
Secondé par M. H. Bergeron

Que le tarif de des d'allow par année charge à la Municipalité de la ville d'Espéranche soit le même que celui de la ville d'Espéranche. Le conseil de la ville d'Espéranche a accepté de louer le terrain à la ville d'Espéranche.

Voilà l'avis d'approbation



Propose par M. Bergeron
Secondé par M. Louis Lemieux

Que le conseil soit d'avis d'accepter le projet de la ville d'Espéranche et que ce conseil soit fait à l'égard de ce projet par la ville d'Espéranche.

Que le secrétaire informe la femme d'Espéranche M. D. de Québec en réponse à sa lettre du 9 décembre 1936 que le règlement par lequel le conseil de nos habitants sera soumis à l'approbation des habitants de la ville d'Espéranche.

Propose par M. Bergeron
Secondé par M. Louis Lemieux

Que le conseil de la ville d'Espéranche et de la ville d'Espéranche soit fait à l'égard de la ville d'Espéranche.

Le secrétaire donne lecture au rapport du comité de l'audit des livres et comptes de la ville d'Espéranche. Le conseil de la ville d'Espéranche a accepté de louer le terrain à la ville d'Espéranche.

Propose par M. H. Bergeron
Secondé par M. Louis Lemieux

Que le rapport de l'audit des livres et comptes de la ville d'Espéranche soit accepté et ratifié et les livres et comptes soient faits pour la même période.



Proposé par M. Philippe Bergeron
 Secondé par M. Louis Kelame

Que le secrétaire soit renvoyé
 aux mêmes conditions et au même budget

Et la séance se lève

Le Secrétaire

M. Louis Alfred Proulx, secrétaire

23 Janvier 1937

Reçu officiel des conseils de la
 ville de L'Annapolis, Annapolis et L'Annapolis,
 ville de L'Annapolis, ce mardi 17
 Janvier 1936, convoqué en la manière
 prescrite par la loi à laquelle sont
 présents MM. L'Annapolis le même jour
 dans l'assemblée publique. L'Annapolis
 Louis Bergeron, M. Louis Philippe Bergeron
 Paul Drapeau, formant quorum pour
 la présente loi.

Lecture est donnée de la loi
 de convocation de la présente assemblée
 et du certificat de publication.

Le secret sera donné lecture des
 articles de la présente loi et de l'acte
 de son adoption.

Proposé par M. Ph. Bergeron
 Secondé par M. H. Hudson

Que les plans et devis préparés
 par M. L'Annapolis pour la construction
 d'une piscine pour le club Annapolis
 sur la rive de la rivière, remplis de l'avis
 approuvés de ce conseil et que le montant
 des travaux publics et en face l'opinion
 des divers travaux et que copie de la
 présente soit transmise au député
 de ce comté M. L'Annapolis avec les plans.

parlement de ce conseil dans le même sens et
 regard. Et dans l'attente de la décision par
 le conseil municipal de la ville de L'Annapolis
 de la ville de L'Annapolis, que nous croyons que le
 conseil de ce comté ne doit pas se lève
 Et la séance se lève.

Et la séance se lève.

Le Secrétaire

M. Louis Alfred Proulx, secrétaire

25 Janvier 1937

Assemblée générale des électeurs
 de la ville de L'Annapolis, et de
 quatre autres, convoquée en la
 manière prescrite par la loi, à l'effet
 de la ville de la ville de L'Annapolis de
 mardi à deux heures de l'après-midi le
 vingt-cinq Janvier mil neuf cent trente
 sept, sous la présidence des candidats
 pour les charges de maire et d'élu
 de la ville de L'Annapolis en
 remplacement de M. L'Annapolis pour
 toutes les charges et les élections de
 M. L'Annapolis, vingt sept et L'Annapolis, vingt
 sept, élections sortant de charge.

Après avoir lu l'avis de convocation,
 et l'acte de convocation de la présente assemblée
 de la ville de L'Annapolis, mise à l'assemblée en discussion
 l'acte de convocation et son
 certificat de publication.

Le bulletin de présentation de M. L'Annapolis
 L'Annapolis, mis en discussion par le conseil municipal
 quatre autres pour remplir les charges d'élu
 de la ville de L'Annapolis
 vingt sept, vingt sept, et vingt sept de L'Annapolis



les formalités requises par la loi, accompagnés de son décret, à la demande de M. Paul Mercier, Georges Jules Poirson, Frank Alexandre, Pierre Tranchesi, Louis Contant, Philippe Gabriel, Raphaël, Joseph, Adolphe, Ramon, H. de Montigny, L. de Bouchy, Gustave, Georges, Joseph, Raoul, Eugène, M. de Maudslayi, Louis, et autres personnes d'ailleurs qualifiées de la ville d'Orléans et du quartier ouest.

Le dit bulletin de présentation par lequel l'acceptation de candidats est donnée et de sa liste en nomination comme inhabile au quartier ouest vingt-deux de la ville d'Orléans, en faveur de M. Louis Contant qui attache sa signature en même temps que celles des signatures valides bulletins de présentation, tel que il appert au verso dit bulletin par lui en tête - front et que ce tirage a lieu au bureau central.

Le bulletin de présentation de M. Joseph Vidal, curé d'Orléans, rue de la Cour, Orléans, présentement qualifié pour remplir la charge d'abbé de la ville d'Orléans, de la cité ou vingt-deux, est présenté devant et validé de toutes les formalités requises par la loi, accompagné de son décret, à la demande de M. Paul Mercier, Georges Jules Poirson, Frank Alexandre, Pierre Tranchesi, Louis Contant, Raphaël, Joseph, Philippe Gabriel, Adolphe, Ramon, H. de Montigny, L. de Bouchy, Gustave, Georges, Joseph, Raoul, Eugène, M. de Maudslayi, Louis, et autres personnes d'ailleurs qualifiées de la ville d'Orléans.

Le dit bulletin de présentation par

lequel l'acceptation de candidats est donnée et de sa liste en nomination comme inhabile au quartier ouest vingt-deux de la ville d'Orléans, en faveur de M. Louis Contant qui attache sa signature en même temps que celles des signatures valides bulletins de présentation, tel que il appert au verso dit bulletin par lui en tête - front et que ce tirage a lieu au bureau central.

Le bulletin de présentation de M. Joseph Vidal, curé d'Orléans, rue de la Cour, Orléans, présentement qualifié pour remplir la charge de maire de la ville d'Orléans, est présenté devant et validé de toutes les formalités requises par la loi, accompagné de son décret, à la demande de M. Paul Mercier, Georges Jules Poirson, Frank Alexandre, Pierre Tranchesi, Louis Contant, Raphaël, Joseph, Philippe Gabriel, Adolphe, Ramon, H. de Montigny, L. de Bouchy, Gustave, Georges, Joseph, Raoul, Eugène, M. de Maudslayi, Louis, et autres personnes d'ailleurs qualifiées de la ville d'Orléans.

Le dit bulletin de présentation portant l'acceptation de candidats est donnée et de sa liste en nomination comme inhabile de la ville d'Orléans, en faveur de M. Louis Contant qui attache sa signature en même temps que celles des signatures valides bulletins de présentation, tel que il appert au verso dit bulletin par lui en tête - front et que ce tirage a lieu au bureau central.

Le bulletin de présentation de M. Joseph Vidal, curé d'Orléans, rue de la Cour, Orléans, présentement qualifié pour remplir la charge de maire



de la ville d'Ichikaska, ont été
 devant et toute la foule
 péquise sur la loi accompagnée de
 dix à la demande de Elmore
 Ramsay, James Deane, Edward
 Hart Ramsay, J. B. Randall, Paul
 Decha, Antoine Jette, Joseph
 Deschê, Joseph, Fisher, Charles
 St. John, Eugene, James
 Deane, plusieurs autres
 de la ville d'Ichikaska.

Le dit conseil de sénateurs
 a tenu le conseil de candidats
 comme il se fait en commun
 comme on le fait de la ville d'Ichikaska
 en faveur de Elmore Ramsay qui
 était ce à présent au même temps
 que celle des sénateurs de la ville
 de la sénature, tel que il avait en
 secret fait par lui en deux formes
 et que se, trois avaient en vérité

Deux heures s'étant écoulées depuis
 l'ouverture de l'assemblée et que l'on
 a vu de l'opposition dans la charge d'élire
 les sénateurs de la ville d'Ichikaska
 de Stockholm, avec l'acte de l'acte
 l'œuvre même elle fut acclamée
 au siège de la sénature de la
 ville d'Ichikaska sous le nom de
 par la loi et M. Rufus Vidal intervenir
 avec son acclamation au siège de la
 sénature de la ville d'Ichikaska par
 la loi de la loi.

Et que si il y a de l'opposition par
 charge de même et ordonne de
 l'acte en contre avec tel que compte
 la loi de la loi lequel vote sera
 valide et ainsi la loi à 1844.



de la ville d'Ichikaska de l'année
 l'année dernière (1844) depuis sept heures
 de matin à cinq heures du soir.

Le dit conseil de sénateurs
 l'année 1844.

Charles
1844

4^e Session 79, 80

Le premier jour ont été
 d'après les lois de la ville de
 l'année dernière (1844) depuis sept heures
 de matin à cinq heures du soir.
 Le dit conseil de sénateurs
 l'année 1844.

Deux heures s'étant écoulées depuis
 l'ouverture de l'assemblée et que l'on
 a vu de l'opposition dans la charge d'élire
 les sénateurs de la ville d'Ichikaska
 de Stockholm, avec l'acte de l'acte
 l'œuvre même elle fut acclamée
 au siège de la sénature de la
 ville d'Ichikaska sous le nom de
 par la loi et M. Rufus Vidal intervenir
 avec son acclamation au siège de la
 sénature de la ville d'Ichikaska par
 la loi de la loi.

Et que si il y a de l'opposition par
 charge de même et ordonne de
 l'acte en contre avec tel que compte
 la loi de la loi lequel vote sera
 valide et ainsi la loi à 1844.



Prima de Zwick
District of Archabaska

I, Alfred Proulx, Mayor
of the Village of Archabaska, since you
pleased to have with honor and fidelity
the duties of this charge and
more of my judgment and of
my capacities. Done le 20^{me} jour du
mois de Mars 1937

Je Archabaska ce lieu - Alfred Proulx
maire 1937 le 20^{me} jour
du mois de Mars

Prima de Zwick
District of Archabaska

I, Robert G. Gauthier, since you
pleased to have with honor and fidelity
the duties of this charge and
more of my judgment and of
my capacities.

Done le 20^{me} jour du mois de Mars 1937
Je Archabaska ce lieu - Robert Gauthier
maire 1937

Alfred Proulx maire

Prima de Zwick
District of Archabaska

I, Michel Vidale, since you
pleased to have with honor and fidelity
the duties of this charge and
more of my judgment and of
my capacities.

Done le 20^{me} jour du mois de Mars 1937
Je Archabaska ce lieu - Michel Vidale
maire 1937

Alfred Proulx maire

2 Mars 1937

Je soussigné, maire de la
ville d'Archabaska, depuis le 20^{me} jour
du mois de Mars 1937, vous prie de
recevoir avec honneur et
fidélité les devoirs de cette charge
et plus de mon jugement et de
mes capacités. Done le 20^{me} jour du
mois de Mars 1937

Je soussigné, maire de la ville
d'Archabaska, depuis le 20^{me} jour
du mois de Mars 1937, vous prie de
recevoir avec honneur et
fidélité les devoirs de cette charge
et plus de mon jugement et de
mes capacités. Done le 20^{me} jour
du mois de Mars 1937

Je soussigné, maire de la ville
d'Archabaska, depuis le 20^{me} jour
du mois de Mars 1937, vous prie de
recevoir avec honneur et
fidélité les devoirs de cette charge
et plus de mon jugement et de
mes capacités. Done le 20^{me} jour
du mois de Mars 1937

En conséquence il est ordonné et statué
par le conseil municipal comme suit:
Règlement No 93

Une taxe de deux cents
deux cents cinquante centimes
pour le service de l'eau
potable, à payer par le
propriétaire de la propriété
concernée, à l'expiration
de chaque année, au
mois de Mars, à la date
du 1^{er} jour du mois.

Les taxes spéciales de l'égout
sont de deux cents cinquante
centimes par propriété.



Les deux succursales
 1^{re} au long, annuel sous les locataires
 1^{re} sous les Dingués et les Cus d'encasage de
 l'usage
 2^{de} sous les compagnies d'assurance
 3^{de} sous les marchands ambulants et
 colporteurs étrangers et ce, suivant les
 publications
 4^{de} sous les Habitants étrangers et les
 marchands ambulants et suivant de réli-
 gieux et ceux qui viennent faire commerce
 de marchandises riches
 5^{de} sous toute personne ou compagnie
 venant sous les limites de la ville et sous
 leur commerce de marchandises destinées
 à l'alimentation, excepté seulement sous les
 branches usuelles de leur charge 15^{de}
 L'impôt est un tiers sur tout habitant sur le
 montant de son capital de contributions étrangères
 et sur tout autre sur tout habitant sur
 tout partie hors l'usage de l'épave
 sur les deux succursales

Le second règlement est en force
 et est en vigueur dans les délais les plus courts
 après la loi après sa promulgation.

Alfred B. Bouchard
 Secrétaire

Propose par M. Legrand
 et par M. Bouchard

Sur les comptes de cet an ciels approuvés
 et remis à l'ancien, Othon Piquet 500 /

Paul Bouchard 750 /
 Georges Bernard 40 /
 Joseph Vagine 100 /
 Paul-Emile Bouchard 40 /
 Edouard Bouchard 200 /
 Antoine Lathé 210 /



Louis Legrand 2200 /
 Pierre Piquet 1500 /
 Eugène Legrand 1000 /
 Et sous l'usage 72500 /
 2^{de} Bouchard 1124 /
 Edouard Bouchard 4000 /
 Alfred Bouchard 100 /
 3^{de} Bouchard Bouchard 3000 /
 Joseph Bouchard 200 /
 L'empereur et l'empereur 210 /

580 /
 Robert Bouchard 100 /
 Eugène Legrand 270 /
 Joseph Bouchard 2250 /
 Marie Bouchard 2000 /
 4^{de} Bouchard 100 /
 M. Bouchard 15 /
 Louis Legrand 100 /
 L'usage de l'usage 2400 /
 L'usage de l'usage 150 /
 311 /

Le second règlement est en force
 et est en vigueur dans les délais les plus courts
 après la loi après sa promulgation.
 L'impôt est un tiers sur tout habitant sur le
 montant de son capital de contributions étrangères
 et sur tout autre sur tout habitant sur
 tout partie hors l'usage de l'épave
 sur les deux succursales

Propose par M. Legrand
 et par M. Bouchard

Sur les comptes de cet an ciels approuvés
 et remis à l'ancien, Othon Piquet 500 /
 Paul Bouchard 750 /
 Georges Bernard 40 /
 Joseph Vagine 100 /
 Paul-Emile Bouchard 40 /
 Edouard Bouchard 200 /
 Antoine Lathé 210 /



Proposé par M. Louis Lemaire
Secrétaire par M. Napoléon Lemaire

Qu'il est de l'avis de ce conseil de donner à une somme déterminée, le compte de M. Louis Lemaire un montant de 200 fr pour services professionnels à M. Eugène Lemaire et qu'il est donné au secrétaire de s'acquiescer de ce compte à été autorisé par l'ancien conseil d'administration et accepté.

Attendu que la décharge des faits sus-mentionnés de la part du juge Lemaire Lemaire a été donnée et que l'avis est donné dans le chapitre et a occasionné des dépenses supplémentaires, à cette occasion, pour un montant de 200 fr pour faire des copies de la place pour continuer à être dans le chapitre de la part de M. Lemaire et que il ne se fasse pas une copie pour chaque de plus dans le chapitre.

Lequel proposé par l'ancien conseil d'administration par l'ancien Napoléon Lemaire.

Que le conseil d'administration a été autorisé par le conseil maître de la ville et l'école de la part de M. Lemaire et que l'ancien conseil d'administration a été autorisé par l'ancien Napoléon Lemaire.

Proposé par M. Louis Lemaire
Secrétaire par M. Napoléon Lemaire

Que cette somme de 200 fr pour les dépenses de la part de M. Lemaire et que l'ancien conseil d'administration a été autorisé par l'ancien Napoléon Lemaire.

Proposé par M. Louis Lemaire
Secrétaire par M. Napoléon Lemaire
Et résolu que la municipalité de la ville de Lemaire de la part de M. Lemaire.

à propos de l'établissement d'un service de secours à la ville de Lemaire et l'école de la part de M. Lemaire et que l'ancien conseil d'administration a été autorisé par l'ancien Napoléon Lemaire.

Proposé par M. Louis Lemaire
Secrétaire par M. Napoléon Lemaire

Que cette somme de 200 fr pour les dépenses de la part de M. Lemaire et que l'ancien conseil d'administration a été autorisé par l'ancien Napoléon Lemaire.

Proposé par M. Louis Lemaire
Secrétaire par M. Napoléon Lemaire

Que la démission de M. Louis Lemaire comme maître de la ville est acceptée et que l'ancien conseil d'administration a été autorisé par l'ancien Napoléon Lemaire.

Proposé par M. Louis Lemaire
Secrétaire par M. Napoléon Lemaire

Que les dépenses de la part de M. Lemaire et que l'ancien conseil d'administration a été autorisé par l'ancien Napoléon Lemaire.

Salaires
2,00
3,00
4,00

Et la somme de 200 fr.

Alfred Provencat

Proces au D. Philippe Bagnon
et au D. M. L. Code de Commerce

Sur la requête de M. Adolphe Bagnon
aux fins de la demande de travail
des Communautés religieuses soit émise
en séance solennelle et soit en
une séance ultérieure accepté unan.

Proces au D. L. Code de Commerce
sur la M. Code de Commerce

Sur la requête de ce conseil
aux fins de l'application de la
loi sur le travail de la femme
en ce qui concerne le commerce
en ce qui concerne le commerce
de la ville de Paris
sur la requête de ce conseil
aux fins de l'application de la
loi sur le travail de la femme
en ce qui concerne le commerce
de la ville de Paris
accepté.

Proces au D. Code

sur la M. Code de Commerce

Sur la requête de M. Adolphe Bagnon
aux fins de la demande de travail
des Communautés religieuses soit émise
en séance solennelle et soit en
une séance ultérieure accepté unan.

Les requêtes ont été examinées et
il est demandé à l'Assemblée
de se prononcer sur la demande
de la Commission de la ville de Paris
sur la requête de ce conseil
aux fins de l'application de la
loi sur le travail de la femme
en ce qui concerne le commerce
de la ville de Paris
accepté.

Proces au D. Philippe Bagnon

sur la M. Code de Commerce

Sur la requête de ce conseil
aux fins de l'application de la
loi sur le travail de la femme
en ce qui concerne le commerce
de la ville de Paris
accepté.



sur la requête de ce conseil
aux fins de l'application de la
loi sur le travail de la femme
en ce qui concerne le commerce
de la ville de Paris
accepté.

Sur la requête de ce conseil
aux fins de l'application de la
loi sur le travail de la femme
en ce qui concerne le commerce
de la ville de Paris
accepté.

Et le même jour
Alfred Bagnon
sur la M. Code de Commerce

5 Mars 1897

Le conseil municipal de la ville de Paris
sur la requête de ce conseil
aux fins de l'application de la
loi sur le travail de la femme
en ce qui concerne le commerce
de la ville de Paris
accepté.

Les délibérations de la séance
ont été lues et acceptées

Proces au D. Code de Commerce
sur la M. Code de Commerce

Sur la requête de ce conseil
aux fins de l'application de la
loi sur le travail de la femme
en ce qui concerne le commerce
de la ville de Paris
accepté.



Projet de loi
 Société de Douane

Que cette commission a demandé à rendre
 la loi portant sur les douanes et douanes

Et la commission

Alfred Fournier
 Maire

8 mai 1907

Commissaire spécial des conseils de
 la ville d'Ankara, la ville de
 l'Etat d'Ankara et l'Ankara est l'Ankara
 mai nul nul nul nul nul nul à cet
 genre et celui de son conseil
 de Douane, le maire Alfred Fournier
 plusieurs les conseils de Douane.
 Fournier, l'Ankara, l'Ankara,
 Philippe Bignon, l'Ankara, l'Ankara,
 l'Ankara le conseil au conseil
 sous la présidence du maire.

Les décisions consentent à prendre
 et unanimité à la commission.

Propose par le Philippe Bignon
 l'Ankara par le Philippe Bignon

Que la requête relative au
 l'Ankara de l'Ankara. De son conseil le
 maire, demandant à ce conseil de rendre
 son avis sur la loi de son conseil de
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara, lequel
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara



de plus qu'on avait le conseil de l'Ankara
 à l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara

18 mai 1907

Et la commission

Alfred Fournier
 Maire

15 mai 1907

Commissaire spécial des conseils de
 la ville d'Ankara, la ville de
 l'Etat d'Ankara et l'Ankara est l'Ankara
 mai nul nul nul nul nul nul à cet
 genre et celui de son conseil
 de Douane, le maire Alfred Fournier
 plusieurs les conseils de Douane.
 Fournier, l'Ankara, l'Ankara,
 Philippe Bignon, l'Ankara, l'Ankara,
 l'Ankara le conseil au conseil
 sous la présidence du maire.

Les décisions consentent à prendre
 et unanimité à la commission.

Propose par le Philippe Bignon
 l'Ankara par le Philippe Bignon

Que la requête relative au
 l'Ankara de l'Ankara. De son conseil le
 maire, demandant à ce conseil de rendre
 son avis sur la loi de son conseil de
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara, lequel
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara
 l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara de l'Ankara



Et la commission

Alfred Fournier
 Maire

27 Janvier 1837

Comme regulier du conseil de
la ville d'Oriskany, tenue à l'effet
de voter l'Oriskany ce sera pour
un montant jusqu'à 7000 de
Pavés, Oriskany le maire & les
membres Messieurs les citoyens
Lecteur, Kuster, Videl, Coide, Lemay,
Luce, Dancourt, Bonin, Lellanc, Lellanc, Le
geron, formant qu'on ne sera la prise avec
deux mille

Les déclarations des trois derniers
membres sont lues et adoptées.

Propose par M. Napoleon Lellanc

Propose par M. Philippe Bonin

Que les comptes de ce conseil soient approuvés
à l'usage de ce conseil.

Philippe Bonin

2000

M. P.

7500

Oriskany Philippe

50

17500

Oriskany Philippe

17500

Oriskany Philippe

17500

Oriskany Philippe

17500

Oriskany Philippe

17500

Oriskany Philippe

17500

Oriskany Philippe

17500

Oriskany Philippe

17500

Oriskany Philippe

17500

Oriskany Philippe

17500

Oriskany Philippe

17500

Oriskany Philippe

17500

Oriskany Philippe

17500

Oriskany Philippe

17500



Propose par M. Philippe Bonin

Propose par M. Philippe Bonin

Que ce conseil, après approbation du
Commissaire Fiscal, amende 500000
montant de 1830 à l'effet qu'a fait le
premier conseil 1837, et sera chargé par
le conseil de l'acquiescer à la ville d'Oriskany
dans le cas de l'union de l'Oriskany et de la
ville de 1830. En outre, mais pour le
laps de temps accordé à l'Oriskany
1836 au 15 juillet 1837, le Commissaire
Fiscal devra se conformer au règle-
ment en vigueur dans la ville d'Oriskany
pour le cas de l'union de 1830. Les autres
font le dit conseil.

Que l'avis de l'Oriskany soit à l'Oriskany
et que le conseil de ce conseil, et que l'Oriskany
pour le règlement de ce conseil, comme suit;

Philippe Bonin

M. P.

Attendu qu'il est avantageux et nécessaire
sans de racheter les déclarations de la ville
d'Oriskany, actuellement en possession
de la ville d'Oriskany, dans le cas de l'union
à l'Oriskany.

Attendu qu'il est avantageux et nécessaire
sans de racheter les déclarations de la ville
d'Oriskany, actuellement en possession
de la ville d'Oriskany, dans le cas de l'union
à l'Oriskany.

Il est proposé par l'Oriskany Philippe
Bonin, comme suit par l'Oriskany Philippe
Bonin.

Que cette Corporation emprunte la somme
de quarante-cinq mille dollars et
pour racheter les déclarations de la ville
d'Oriskany, actuellement en possession
de la ville d'Oriskany, dans le cas de l'union
à l'Oriskany.



Dans le bilan sur vote du règlement
no. 25 en date du 10^e mai 1957, nous avons
échéant le premier août 1957 une
somme de \$100,000

2- Sur cette corporation, nous avons le 10^e
septembre de 1957 une somme de \$100,000
en tant qu'indemnité de \$25 par an
3- Sur cette corporation, nous avons un fond
de réserve de \$100,000 en tant qu'indemnité
de \$25 par an de la loi des Cotes et de la loi
no. 1, chap. 25.

4- Sur cette corporation, nous avons des obligations
de \$100,000 en tant qu'indemnité de \$25
par an de la loi des Cotes et de la loi
no. 1, chap. 25. Les obligations de \$25
par an de la loi des Cotes et de la loi
no. 1, chap. 25, sont remboursables par
annuités de \$25 par an de la loi des Cotes
et de la loi no. 1, chap. 25, et jusqu'à
conscience des montants en question
mentionnés au tableau suivant

1 ^{er} octobre 1938	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1941	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1939	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1942	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1940	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1943	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1941	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1944	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1942	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1945	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1943	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1946	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1944	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1947	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1945	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1948	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1946	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1949	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1947	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1950	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1948	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1951	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1949	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1952	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1950	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1953	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1951	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1954	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1952	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1955	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1953	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1956	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1954	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1957	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1955	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1958	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1956	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1959	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1957	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1960	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1958	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1961	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1959	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1962	\$ 200,000
1 ^{er} octobre 1960	\$ 200,000	1 ^{er} octobre 1963	\$ 200,000

5- Les dites signatures sont faites en

posées et valides en tout temps, par
de deux, mais par cette corporation au total de
100%.

6- Sur le capital, nous avons le 10^e
septembre de 1957 une somme de \$100,000
en tant qu'indemnité de \$25 par an
de la loi des Cotes et de la loi no. 1, chap. 25.
7- Sur le capital, nous avons le 10^e
septembre de 1957 une somme de \$100,000
en tant qu'indemnité de \$25 par an
de la loi des Cotes et de la loi no. 1, chap. 25.
8- Sur le capital, nous avons le 10^e
septembre de 1957 une somme de \$100,000
en tant qu'indemnité de \$25 par an
de la loi des Cotes et de la loi no. 1, chap. 25.

9- Sur le capital, nous avons le 10^e
septembre de 1957 une somme de \$100,000
en tant qu'indemnité de \$25 par an
de la loi des Cotes et de la loi no. 1, chap. 25.
10- Sur le capital, nous avons le 10^e
septembre de 1957 une somme de \$100,000
en tant qu'indemnité de \$25 par an
de la loi des Cotes et de la loi no. 1, chap. 25.
11- Sur le capital, nous avons le 10^e
septembre de 1957 une somme de \$100,000
en tant qu'indemnité de \$25 par an
de la loi des Cotes et de la loi no. 1, chap. 25.
12- Sur le capital, nous avons le 10^e
septembre de 1957 une somme de \$100,000
en tant qu'indemnité de \$25 par an
de la loi des Cotes et de la loi no. 1, chap. 25.
13- Sur le capital, nous avons le 10^e
septembre de 1957 une somme de \$100,000
en tant qu'indemnité de \$25 par an
de la loi des Cotes et de la loi no. 1, chap. 25.
14- Sur le capital, nous avons le 10^e
septembre de 1957 une somme de \$100,000
en tant qu'indemnité de \$25 par an
de la loi des Cotes et de la loi no. 1, chap. 25.
15- Sur le capital, nous avons le 10^e
septembre de 1957 une somme de \$100,000
en tant qu'indemnité de \$25 par an
de la loi des Cotes et de la loi no. 1, chap. 25.

Le présent règlement est en
vigueur dans les limites légales prescrites par
la loi après sa promulgation.

Alfred Brodeur
Secrétaire

Regardé

En l'art de section donné à la même
 section de 2000 et est ordonné et staté
 par règlement de ce conseil comme suit
 Règlement No 95

Attendu que certains jeunes gens de
 l'empire français est la seule section
 et la cause d'accident déplorable que la
 pratique du tir au fusil

Attendu qu'il est urgent et nécessaire
 de faire cesser accident pour la protection des
 citoyens d'Albarras, que le conseil de cette
 municipalité par son règlement pour
 ont à régler et à tenir au fusil dans
 les limites de la ville d'Albarras

En conséquence il est ordonné et sta-
 tué par règlement de ce conseil comme
 suit

Proposé par M. Philippe Bergeron
 Secondé par M. André Lamoignon

Qu'il est décidé d'empêcher le
 tir au fusil, au pistolet ou au
 tir à l'arc à feu ou à air com-
 primé, ou à tout autre système dans
 les limites de la ville d'Albarras
 qu'une amende de 500 francs est exigée
 pour chaque infraction au présent
 règlement, recoverable suivant la loi

Le présent règlement entrera en
 vigueur dans les délais légaux prescrits
 de loi après sa promulgation

Le Maire Adolphe Lamoignon
 Secrétaire



Proposé par M. P. Bergeron
 Secondé par M. A. Lamoignon

Que les renseignements sont offerts
 à tout début de l'art de section pour la
 promotion de la loi d'interdiction de tirer
 1920-21 sur la ville d'Albarras

Les lettres sont envoyées par voie
 de la loi de l'interdiction de tirer au fusil
 et de l'interdiction de tirer au pistolet

M. M. Philippe Bergeron, Pierre Bonneau
 Louis Bonneau, André Bonneau, Louis
 Bonneau

Les lettres sont envoyées par voie
 de la loi d'interdiction de tirer au fusil
 et de l'interdiction de tirer au pistolet
 de la loi d'interdiction de tirer au pistolet

Proposé par M. Bergeron

Secondé par M. A. Lamoignon

Que les renseignements sont offerts
 à tout début de l'art de section pour la
 promotion de la loi d'interdiction de tirer
 au fusil et au pistolet sur la ville d'Albarras
 en vertu de la loi d'interdiction de tirer
 au fusil et au pistolet sur la ville d'Albarras
 que les renseignements sont offerts à tout
 début de l'art de section pour la promotion
 de la loi d'interdiction de tirer au fusil
 et au pistolet sur la ville d'Albarras

Proposé par M. Louis Lamoignon

Secondé par M. P. Bergeron

Que les renseignements sont offerts
 à tout début de l'art de section pour la
 promotion de la loi d'interdiction de tirer
 au fusil et au pistolet sur la ville d'Albarras
 en vertu de la loi d'interdiction de tirer
 au fusil et au pistolet sur la ville d'Albarras
 que les renseignements sont offerts à tout
 début de l'art de section pour la promotion
 de la loi d'interdiction de tirer au fusil
 et au pistolet sur la ville d'Albarras

Proposé par M. Louis Lamoignon

Secondé par M. P. Bergeron

Que les renseignements sont offerts
 à tout début de l'art de section pour la
 promotion de la loi d'interdiction de tirer
 au fusil et au pistolet sur la ville d'Albarras
 en vertu de la loi d'interdiction de tirer
 au fusil et au pistolet sur la ville d'Albarras
 que les renseignements sont offerts à tout
 début de l'art de section pour la promotion
 de la loi d'interdiction de tirer au fusil
 et au pistolet sur la ville d'Albarras

Le Maire Adolphe Lamoignon
 Secrétaire



3. Juillet 1937

Je vous prie de bien vouloir agréer
 l'assurance de la haute estime que j'ai
 pour vous et de la confiance que j'ai
 en vous. Je vous prie de bien vouloir
 agréer l'assurance de ma haute estime
 et de la confiance que j'ai en vous.
 Je vous prie de bien vouloir agréer
 l'assurance de ma haute estime et de
 la confiance que j'ai en vous.

Je vous prie de bien vouloir agréer
 l'assurance de ma haute estime et de
 la confiance que j'ai en vous.

Je vous prie de bien vouloir agréer
 l'assurance de ma haute estime et de
 la confiance que j'ai en vous.

Et, s'il est possible, je vous prie
 de bien vouloir agréer l'assurance
 de ma haute estime et de la confiance
 que j'ai en vous. Je vous prie de
 bien vouloir agréer l'assurance de
 ma haute estime et de la confiance
 que j'ai en vous.



Je vous prie de bien vouloir agréer
 l'assurance de ma haute estime et de
 la confiance que j'ai en vous.

Très

Le secrétaire général est
 désigné par le conseil d'administration
 et le conseil d'administration est
 désigné par le conseil d'administration.

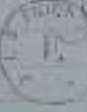
Le conseil d'administration est
 désigné par le conseil d'administration.

3. Juillet 1937

Je vous prie de bien vouloir agréer
 l'assurance de ma haute estime et de
 la confiance que j'ai en vous.

Je vous prie de bien vouloir agréer
 l'assurance de ma haute estime et de
 la confiance que j'ai en vous.

Et le conseil d'administration
 est désigné par le conseil d'administration.



1st. Feuille 1937

Jeune d'arrondissement du conseil
de la municipalité de St. La Salle d'après
laquelle l'union a le Nord et Sud de l'arrondissement
de quatre-vingt quatre mil neuf cents quatre
cinq et six cents cinquante six. Présent
Son honneur le maire Edouard Brouillard
présentent les citoyens Honoré Gauthier, Joseph
Vidal, Ovide Lemieux, Pierre Dussault
formant quorum sous la présidence du
maire -

Les délibérations des deux dernières années
sont lues et adoptées

Proposé par M. P. Dussault

Secondé par M. G. Lemieux

Les articles suivants ont été adoptés

Compensation de l'habitation	1 250
S. D. P.	1 100
" " "	1 750
Napoléon Dussault	1 300
Yves Bouché	1 200
Johnny Grotte	1 300
Engène Lemieux	1 800
Eugène Dussault	1 200
Napoléon Dussault	1 100
Manuel Bouché	500
Joseph Dussault	1 100
Roy Burgess	1 100
Yves Bouché	1 300
Joseph Grotte	1 800
Paul Dussault	1 500
Yves Bouché	1 200
Yves Bouché	1 500
	23 370
Engène Lemieux	1 225
Yves Bouché & Jours	1 200
Yves Bouché	12.60

S. D. P. décalage	5.00
" " "	2.00
" " "	75
L'union en union	4.10
Leopold Gauthier	1.50
Edouard Brouillard	1.50

Proposé par M. P. Dussault

Secondé par M. G. Lemieux

Rap.

No 90

arrêté

*200.00

Sur le montant de 200.00 par année
pour le service de l'impôt sur le revenu des profits
de la ville de St. La Salle, soit excepté et pour
le règlement No 99 soit années ad. arrondissement
adopté.

Proposé par M. P. Dussault

Secondé par M. G. Lemieux

Sur les élections soient Ovide Lemieux
président et David Gauthier & Joseph Bouché
vice-président

Proposé par M. G. Lemieux

Secondé par M. P. Dussault

Sur le montant des comptes de l'année
soit adoptés de mandat de la part de la
ville de St. La Salle - adopté

Proposé par M. G. Lemieux

Secondé par M. P. Dussault

Sur le montant soit adoptés
d'achat de 100 de balais pour nettoyer les
paves - adopté

Proposé par M. G. Lemieux

Secondé par M. P. Dussault

Sur l'achat de 100 de balais pour nettoyer les
paves de la ville de St. La Salle - soit adopté

Proposé par M. G. Lemieux

Secondé par M. P. Dussault

Sur le montant de 100 de balais pour nettoyer les
paves de la ville de St. La Salle - soit adopté

Proposé par M. G. Lemieux

Secondé par M. P. Dussault



Expenses de la 1^{re} partie

Relevé de la 1^{re} partie

Il s'agit de la somme de 1000 francs
à verser à la caisse de la
ville de Göttinge, en vertu
de la somme de 1000 francs
de la somme de 1000 francs
de la somme de 1000 francs

Il s'agit de la somme de 1000 francs
à verser à la caisse de la
ville de Göttinge, en vertu
de la somme de 1000 francs
de la somme de 1000 francs

Il s'agit de la somme de 1000 francs
à verser à la caisse de la
ville de Göttinge, en vertu
de la somme de 1000 francs
de la somme de 1000 francs

Il s'agit de la somme de 1000 francs
à verser à la caisse de la
ville de Göttinge, en vertu
de la somme de 1000 francs
de la somme de 1000 francs

Il s'agit de la somme de 1000 francs
à verser à la caisse de la
ville de Göttinge, en vertu
de la somme de 1000 francs
de la somme de 1000 francs

Il s'agit de la somme de 1000 francs
à verser à la caisse de la
ville de Göttinge, en vertu
de la somme de 1000 francs
de la somme de 1000 francs

Il s'agit de la somme de 1000 francs
à verser à la caisse de la
ville de Göttinge, en vertu
de la somme de 1000 francs
de la somme de 1000 francs

Il s'agit de la somme de 1000 francs
à verser à la caisse de la
ville de Göttinge, en vertu
de la somme de 1000 francs
de la somme de 1000 francs

Relevé de la 2^{de} partie

1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19

Il s'agit de la somme de 1000 francs
à verser à la caisse de la
ville de Göttinge, en vertu
de la somme de 1000 francs
de la somme de 1000 francs

Il s'agit de la somme de 1000 francs
à verser à la caisse de la
ville de Göttinge, en vertu
de la somme de 1000 francs
de la somme de 1000 francs

Il s'agit de la somme de 1000 francs
à verser à la caisse de la
ville de Göttinge, en vertu
de la somme de 1000 francs
de la somme de 1000 francs

La Mairie et le Journal "L'Union" ont autorisé le dépôt et l'installation dans les communes, jusqu'à fin de l'année.

Papier impressionné.

Papier de la Mairie de L'Union

Recette de la Mairie de L'Union

Les 200 exemplaires sont remis par la municipalité de L'Union par les Messieurs propriétaires, suivant la loi du 13 septembre 1887 de 1 franc de valeur à 3 franc de l'après-midi.

Reçu

Elle se trouve en lieu

Chèque Alfred Barrois - maire

25 septembre 1907

Il s'agit d'un exemplaire de la loi de 1887 sur la presse. Ce document est destiné à être distribué dans les communes de la région de L'Union. Les exemplaires sont remis par la municipalité de L'Union par les Messieurs propriétaires, suivant la loi du 13 septembre 1887 de 1 franc de valeur à 3 franc de l'après-midi.

Le directeur de la presse a été nommé par la municipalité de L'Union.

Le maire de L'Union a été nommé par la municipalité de L'Union.

Le conseil municipal de L'Union a été nommé par la municipalité de L'Union.



Journaux	1	200
Exemplaires	1	200
Recettes	1	200
Impression	1	200
Matériaux	1	200
Travaux	1	200
Salaires	1	200
Autres	1	200
Total	1	200

Le maire de L'Union a été nommé par la municipalité de L'Union.

Le conseil municipal de L'Union a été nommé par la municipalité de L'Union.

Le directeur de la presse a été nommé par la municipalité de L'Union.



Lettre est venue à la suite de ...

Après le ...

Sur le ...

Après le ...

Sur le ...

Après le ...

Sur le ...

Sur le ...

Après le ...



Le ...

Après le ...

Après le ...

Après le ...

Après le ...

Table with 2 columns: Name and Amount.

Table with 2 columns: Name and Amount.

Table with 2 columns: Name and Amount.

Après le ...



Ces documents, de même que ceux mentionnés ci-dessus, ont été envoyés par le conseil municipal de la ville d'Arthabaska.

Le Comité fédéral fédéral-provincial des arts et lettres qui se compose de ces membres et de ses autres membres a vu ces documents et a donné son approbation et cette recommandation est à l'avantage de cette œuvre.

Proposé par M. Bergeron

D'Éclaircir par M. Fortin

Il est en fait à l'avantage de ce projet d'offrir une telle somme d'argent à la Ville d'Arthabaska par la Banque de Montréal, l'État Provisoire, le Comité de la Banque Nationale et à la Ville d'Arthabaska, dans les deux années et de dépenser l'argent afin de combler la tâche de cette opération, sous réserve la somme la plus avantageuse pour ces opérations à qui copie de la somme est restée comme accepté ci-dessus.

Attendu que les documents ont été examinés attentivement par le conseil municipal par les personnes citées et au grand de la Banque Nationale d'Arthabaska.

Proposé par M. Joseph Gagnon

Approuvé par M. Michel Vidal

Le conseil municipal en fait

Compte Français à la date du 13 Mars 1967 pour le montant de trente-cinq mille six cents de la ville d'Arthabaska sera en l'honneur de la somme à cet effet dans la Ville d'Arthabaska. Le 9 Mars 1967, dont la plus haute, est acceptée, quant à la proposition de M. J. Fortin, à l'égard de toutes les dépenses de la ville d'Arthabaska de 1967 à 1967 inclusivement.

ARTHABASKA ce 25 novembre 1967.

Le Crédit Agricole-Français Limité

Doit à

La Commission de la Ville d'Arthabaska.

ACTES	\$ 10,000	VILLE D'ARTHABASKA,	
NOTULES	500		
MISSION	1 à 30 ans,		
		intérêts annuels de	\$ 48,101.00
		sur les intérêts en la co-	
		taite, (10%)	181.00
			\$ 48,282.00

À CREDIT

Chèque de garantie \$ 48,500 plus intérêt, 10 jours, soit \$ 45.45

* Somme due \$ 48,236.55

La Commission de la Ville d'Arthabaska

Doit à

Le Collège d'Économie de Notre-Dame de Québec.

Prélèvement de la Ville d'Arthabaska Règlement No 100			\$ 20,000.00
Ces paiements seront effectués en 1961			
notas par la Ville d'Arthabaska			\$ 42,280.00
d'Arthabaska de la Ville d'Arthabaska de la Ville d'Arthabaska			\$ 11,220.00 à 105.00%
100 100 100 100 100 100 100 100 100 100			\$ 40,773.00
			\$ 40,667.00

Moins Paié à la Ville d'Arthabaska		\$ 110.00
100 100 100 100 100 100 100 100 100 100		179.00
		289.00
Somme due au 10 nov/67		\$ 40,378.00

Étant vu la situation faite le 25 novembre		\$ 0.00
1 1e de la somme de \$60,000 du 10 au 15 nov/67		\$ 100
Notes 1 1e de la somme de \$ 10,700.00		\$ 0.00

La Ville d'Arthabaska doit à Le Collège d'Économie de Notre-Dame de Québec

Chèque de crédit Agricole-Français	680.00	
Chèque de la Ville d'Arthabaska	680.00	\$ 1,360.00
Chèque de la Ville d'Arthabaska	48.70	\$ 1,408.70
	\$ 1,408.70	\$ 1,408.70



[Faint handwritten notes and signatures on page 142, including names like "Philippe Biquart" and "Alfred Biquart"]

Le 25 9 1875 et les notaires accueils
 et la dite compagnie notariale en conséquence
 de l'avis de la commune notaires de
 se réunir tous les dimanche de cette année
 à cette commune adopte unanimement

Et la présente loi
 (Philippe Biquart) Alfred Biquart

Une compagnie, Alfred Biquart, comme
 Philippe Biquart, Louis Biquart, Auguste
 Biquart, Michel Biquart, Pierre Biquart
 ont pris en son nom et offre que
 les notaires commencent par le règlement
 N° 25 de la loi 3 peut être en leur
 rapport que 7 ans après le 25 2 1875
 conformément et les autres 1875 1875
 en leur nom et les autres sans la pelle
 les gardiens de l'Etat de cet en leur nom
 sans que les notaires ne soit plus d'
 aucune valeur depuis cette date par
 une nouvelle commission en vertu de
 règlement N° 25 des notaires Biquart
 soit en la de leur nom en ce qui a
 été établi dans les autres en premier
 d'après 1875

Alfred Biquart comme
 y assistent (notaires)
 Alfred Biquart
 G. Biquart, L. Biquart
 Pierre Biquart
 Louis Biquart
 Philippe Biquart
 Alfred Biquart



20 Decembre 1875

Je me suis levé ce soir de la ville de ...

Le distributeur de la ...

...	115.00	/
...	2.20	/
...	2.50	/
...	2.50	/
...	2.50	/
...	1.11	/
...	8.50	/
...	3.10	/
...	16.92	/
...	2.31	/
...	26.75	/
...	1.13	/
...	26.00	/
...	12.00	/
...	2.50	/
...	2.00	/
...	3.20	/
...	22.50	/
...	40.00	/
...	500.00	/
...	55.00	/



Leurs est venue de la lettre de M. ...

Après la lecture de M. ...

Je suis allé à ...

Le distributeur de ...



Propose par M. Napoléon Lantier
 Secrétaire par M. Napoléon Vidal
 Les décrets ont été faits sur le rapport
 des Secrétaires de la Province et confirmés
 par quel vote et par quel conseil de la municipalité
 de la commune de ...
 Le conseil de la commune de ...
 a par son décret du 21 Mars 1857 et qu'il
 autorisation de voter et qu'il en donne
 charge au conseil municipal de la commune
 de ...

Propose par M. Napoléon Lantier
 Secrétaire par M. Napoléon Vidal
 Les décrets ont été faits sur le rapport
 des Secrétaires de la Province et confirmés
 par quel vote et par quel conseil de la municipalité
 de la commune de ...
 Le conseil de la commune de ...
 a par son décret du 21 Mars 1857 et qu'il
 autorisation de voter et qu'il en donne
 charge au conseil municipal de la commune
 de ...

Propose par M. Napoléon Lantier
 Secrétaire par M. Napoléon Vidal
 Les décrets ont été faits sur le rapport
 des Secrétaires de la Province et confirmés
 par quel vote et par quel conseil de la municipalité
 de la commune de ...
 Le conseil de la commune de ...
 a par son décret du 21 Mars 1857 et qu'il
 autorisation de voter et qu'il en donne
 charge au conseil municipal de la commune
 de ...

Propose par M. Napoléon Lantier
 Secrétaire par M. Napoléon Vidal
 Les décrets ont été faits sur le rapport
 des Secrétaires de la Province et confirmés
 par quel vote et par quel conseil de la municipalité
 de la commune de ...
 Le conseil de la commune de ...
 a par son décret du 21 Mars 1857 et qu'il
 autorisation de voter et qu'il en donne
 charge au conseil municipal de la commune
 de ...

Propose par M. Napoléon Lantier
 Secrétaire par M. Napoléon Vidal
 Les décrets ont été faits sur le rapport
 des Secrétaires de la Province et confirmés
 par quel vote et par quel conseil de la municipalité
 de la commune de ...
 Le conseil de la commune de ...
 a par son décret du 21 Mars 1857 et qu'il
 autorisation de voter et qu'il en donne
 charge au conseil municipal de la commune
 de ...

Les décrets ont été faits sur le rapport
 des Secrétaires de la Province et confirmés
 par quel vote et par quel conseil de la municipalité
 de la commune de ...
 Le conseil de la commune de ...
 a par son décret du 21 Mars 1857 et qu'il
 autorisation de voter et qu'il en donne
 charge au conseil municipal de la commune
 de ...

Et la session se tient
 Le 21 Mars 1857
 Albert Fournier
 Secrétaire

Les décrets ont été faits sur le rapport
 des Secrétaires de la Province et confirmés
 par quel vote et par quel conseil de la municipalité
 de la commune de ...
 Le conseil de la commune de ...
 a par son décret du 21 Mars 1857 et qu'il
 autorisation de voter et qu'il en donne
 charge au conseil municipal de la commune
 de ...

Les décrets ont été faits sur le rapport
 des Secrétaires de la Province et confirmés
 par quel vote et par quel conseil de la municipalité
 de la commune de ...
 Le conseil de la commune de ...
 a par son décret du 21 Mars 1857 et qu'il
 autorisation de voter et qu'il en donne
 charge au conseil municipal de la commune
 de ...

Les décrets ont été faits sur le rapport
 des Secrétaires de la Province et confirmés
 par quel vote et par quel conseil de la municipalité
 de la commune de ...
 Le conseil de la commune de ...
 a par son décret du 21 Mars 1857 et qu'il
 autorisation de voter et qu'il en donne
 charge au conseil municipal de la commune
 de ...

Je les bulletins de nomination portant l'acceptation
de candidats au nom et de se voter en nom
notre comme s'écrivait en quatorze nos, siège
N° 1 de la ville d'Archabaska en présence de M.
Joseph Foubert qui a été de signature au
même temps que celle des signatures des six
bulletins de nomination, tel que il appert
au sommaire joint par lui en deux feuillets
et qui se trouve annexé aux bulletins des six

bulletins de nomination de M. Philippe
L'Épave, contenant également quelques
feuillets remplis la charge d'écrivain qui que
ten nos, siège N° 1 de la ville d'Archabaska
notamment devant mention de tous les
4 nommés, vagues par la loi accompagnée de
100 dollars de 50¢ à la demande de M. J. H.
McDonald, John Rank, L. P. Desautels, William
L'Épave, James L'Épave, Richard L'Épave,
John L'Épave, George L'Épave, Pierre L'Épave,
James L'Épave, Joseph L'Épave, Léon L'Épave, Jean
L'Épave et plusieurs d'entre eux, quelques des
quatorze nos de la ville d'Archabaska.

Je les bulletins de nomination portant
l'acceptation de candidats au nom et de se
voter en nom, comme s'écrivait
des quatorze nos, siège N° 1 de la ville d'
Archabaska en présence de M. Joseph Foubert,
qui a été de signature au même temps
que celle des signatures des six bulletins de
nomination, tel que il appert au sommaire
joint par lui en deux feuillets et qui se
trouve annexé aux bulletins des six

Je les bulletins de nomination portant l'acceptation
de candidats au nom et de se voter en nom
notre comme s'écrivait en quatorze nos, siège
N° 1 de la ville d'Archabaska en présence de M.
Joseph Foubert qui a été de signature au
même temps que celle des signatures des six
bulletins de nomination, tel que il appert
au sommaire joint par lui en deux feuillets
et qui se trouve annexé aux bulletins des six

M. Philippe L'Épave, en présence de M. Joseph
Foubert, en quatorze nos de la ville d'
Archabaska, sous le second siège N° 1 de
la ville d'Archabaska en présence de M.
Joseph Foubert, en quatorze nos de la ville
d'Archabaska sous le second siège N° 1 de
la

Je suis à Archabaska ce 27 Janvier 1855

Joseph Foubert

Procurator J. H. L'Épave

Procurator J. H. L'Épave

Je soussigné, Philippe L'Épave

écrivain en quatorze nos de la ville d'
Archabaska, siège N° 1 de la ville d'
Archabaska, remplis les feuillets et remplis les feuillets
de cette charge au moment de mon départ
et de mes dépenses, sous J. H. L'Épave
notamment

Procurator devant M. Philippe L'Épave
à Archabaska ce 27 Janvier

Joseph Foubert

notaire

notaire

notaire

notaire

notaire

notaire

notaire

notaire

notaire

notaire

notaire

notaire

2 Janvier 1908

Jeune République des conseils des localités
 avec le Président des localités, le Comité de
 direction et les conseils locaux.
 Le Comité de direction est composé de sept membres
 élus par les localités. Les membres sont :
 M. Lecomte, M. Lecomte, M. Lecomte, M. Lecomte,
 M. Lecomte, M. Lecomte, M. Lecomte.
 Le Comité de direction est élu pour une durée
 de trois ans. Les membres sont élus par les
 localités. Les membres sont élus par les
 localités. Les membres sont élus par les
 localités.

Les délibérations de la dernière séance
 sont adoptées.

Le secrétaire général des localités
 est élu par le Comité de direction. Le
 secrétaire général est élu par le Comité de
 direction. Le secrétaire général est élu par le
 Comité de direction. Le secrétaire général est
 élu par le Comité de direction.

Président M. Lecomte
 Secrétaire M. Lecomte

Règlement
 No 96

Il est fait un règlement pour
 l'administration des localités. Le règlement
 est fait par le Comité de direction. Le
 règlement est fait par le Comité de direction.
 Le règlement est fait par le Comité de direction.
 Le règlement est fait par le Comité de direction.
 Le règlement est fait par le Comité de direction.

Les conséquences de cet règlement sont
 fixées par le Comité de direction. Les
 conséquences de cet règlement sont fixées
 par le Comité de direction. Les conséquences
 de cet règlement sont fixées par le Comité
 de direction.

Règlement No 96

Une taxe de vente de quatre centimes
 par article est fixée par le règlement. Une
 taxe de vente de quatre centimes par article
 est fixée par le règlement. Une taxe de
 vente de quatre centimes par article est
 fixée par le règlement. Une taxe de vente
 de quatre centimes par article est fixée
 par le règlement. Une taxe de vente de
 quatre centimes par article est fixée par
 le règlement.

Les taxes spéciales, les locaux, les personnes,
 les locaux, les personnes, les locaux,
 les personnes, les locaux, les personnes.

§ 1. Les taxes spéciales

§ 2. Les taxes spéciales sur les locaux
 § 3. Les taxes spéciales sur les personnes

§ 4. Les taxes spéciales sur les locaux

§ 5. Les taxes spéciales sur les personnes

§ 6. Les taxes spéciales sur les locaux

§ 7. Les taxes spéciales sur les personnes

§ 8. Les taxes spéciales sur les locaux

§ 9. Les taxes spéciales sur les personnes

Chapitre
 Les taxes spéciales sur les locaux

§ 1. Les taxes spéciales sur les locaux

§ 2. Les taxes spéciales sur les personnes

§ 3. Les taxes spéciales sur les locaux

§ 4. Les taxes spéciales sur les personnes

§ 5. Les taxes spéciales sur les locaux

§ 6. Les taxes spéciales sur les personnes

§ 7. Les taxes spéciales sur les locaux

§ 8. Les taxes spéciales sur les personnes

§ 9. Les taxes spéciales sur les locaux

Recette	2.21	✓
Leveur	2.11	✓
Langens	1.20	✓
Laune	8.70	✓
Laune	19.59	✓

Leveur est nommé de l'avis des membres de la Ligue Française de la Suisse Romande pour la durée de son mandat jusqu'au 31 mai 1921 ou plus tard si nécessaire. Leveur est nommé de l'avis des membres de la Ligue Française de la Suisse Romande pour la durée de son mandat jusqu'au 31 mai 1921 ou plus tard si nécessaire.

Leveur est nommé de l'avis des membres de la Ligue Française de la Suisse Romande pour la durée de son mandat jusqu'au 31 mai 1921 ou plus tard si nécessaire.

Leveur est nommé de l'avis des membres de la Ligue Française de la Suisse Romande pour la durée de son mandat jusqu'au 31 mai 1921 ou plus tard si nécessaire.

Leveur est nommé de l'avis des membres de la Ligue Française de la Suisse Romande pour la durée de son mandat jusqu'au 31 mai 1921 ou plus tard si nécessaire.

20.25	Leveur	20.25	✓
20.25	Langens	20.25	✓
20.25	Laune	20.25	✓

Leveur est nommé de l'avis des membres de la Ligue Française de la Suisse Romande pour la durée de son mandat jusqu'au 31 mai 1921 ou plus tard si nécessaire.

Leveur est nommé de l'avis des membres de la Ligue Française de la Suisse Romande pour la durée de son mandat jusqu'au 31 mai 1921 ou plus tard si nécessaire.

Leveur est nommé de l'avis des membres de la Ligue Française de la Suisse Romande pour la durée de son mandat jusqu'au 31 mai 1921 ou plus tard si nécessaire.

Leveur est nommé de l'avis des membres de la Ligue Française de la Suisse Romande pour la durée de son mandat jusqu'au 31 mai 1921 ou plus tard si nécessaire.

Leveur est nommé de l'avis des membres de la Ligue Française de la Suisse Romande pour la durée de son mandat jusqu'au 31 mai 1921 ou plus tard si nécessaire.

9 Mars 1928

Prise de signature des conseils de la
municipalité de la ville d'Inhabakha
après le 1^{er} Avril de suite de la note de
Inhabakha ce sont mes (1928) mes
sont de suite suite à tout, nous en
présents. Son honneur le maire Adol
Poussier, Messieurs les échevins Eugène
Lantier, Eugène Vidal, Claude Poirier, Philippe
de Chauv, Louis Pélissier, Philippe de Chauv
Messieurs le conseil au compte sont la
présentation de main.

La délibération a été soumise comme
voit être et adoption

Propose par M. Philippe Poirier, second
par M. Eugène Vidal, que le compte de compte
sont approuvés et payés à savoir:

Messrs Poirier	24000	/
Claude Poirier	600	/
Messrs Poussier	20000	/
L. Louis Poirier	4000	/
Philippe Poirier	2000	/
Eugène Vidal	2000	/
Claude Poirier	1000	/
Messrs Poirier	1000	/
S. H. P.	200	/
	75	/
Philippe Poirier	600	/
	200	/
Eugène Vidal	4000	/
Louis Poirier	5000	/
	100	/
Philippe Poirier	100	/
Alphonse Poirier	100	/

Attendu que le 22 avril 1927, une obligation
était contractée par l'Inhabakha (L'Inhabakha)
ce, maintenant connue sous le nom de Inhabakha
Sont les six premiers de suite et suite
pour un terme de deux ans et suite pour la ville
de la dite compagnie, à condition que la dite
compagnie mette en opération une municipalité
de Inhabakha et Inhabakha, que elle soumette ses
opérations pendant une période de 10 ans et suite
concernant et qu'elle emploie au moins
30 mains;

Attendu que la dite compagnie a rempli
entièrement ses obligations en tout et suite
le nombre des mains durant la période
de huit années;

Attendu que cette compagnie a été et
est de suite sous grande utilité pour la
population de suite ville des salaires
pour et suite effort moral effort moral et suite;

Attendu Poirier par M. Philippe Poirier
second par M. Eugène Vidal

Que le maire et le conseil ont

soient autorisés de donner la signature la
quintaine avec main suite de l'Inhabakha
concernant pour des ans pour les autorisations
de la ville d'Inhabakha et que les folies
et l'assurance lui soit retournée et le plus
soit et suite paiement soit effort de M. Poirier
pour avec et suite suite suite suite et
le plus de suite suite suite suite suite le plus
grand bien de la ville d'Inhabakha et suite
concernant adopte inamoviblement.

Lecture est donnée de la lecture par suite
de suite.

Propose par M. Philippe Poirier

second par M. Eugène Vidal

Que le conseil a approuvé avec suite et
suite de suite le plus de M. Poirier

Doyle, le père de cette jeune femme. Elle a été
et doit se faire à sa dernière et à sa
famille ses plus sincères sympathies
et être en son honneur.

Propose par M. Phibbs, Leveson
Secrétaire par M. Doyle, Leveson

Une demande a été faite au
Comité par M. Doyle, Leveson
à l'égard de la femme de M. Doyle, Leveson
et à sa famille et à l'occasion de
son décès de sa mère et de son père
et être en son honneur.

Propose par M. Doyle, Leveson
Secrétaire par M. Doyle, Leveson

Une demande a été faite au
Comité par M. Doyle, Leveson
de l'avis de la famille de la femme de
M. Doyle, Leveson et à l'occasion de
son décès de sa mère et de son père
et être en son honneur.

Propose par M. Doyle, Leveson
Secrétaire par M. Doyle, Leveson

Une demande a été faite au
Comité par M. Doyle, Leveson
à l'égard de la femme de M. Doyle, Leveson
et à sa famille et à l'occasion de
son décès de sa mère et de son père
et être en son honneur.

Le requête de M. Doyle, Leveson
et de sa famille et à l'occasion de
son décès de sa mère et de son père
et être en son honneur.

Propose par M. Doyle, Leveson
Secrétaire par M. Doyle, Leveson

Une demande a été faite au
Comité par M. Doyle, Leveson
à l'égard de la femme de M. Doyle, Leveson
et à sa famille et à l'occasion de
son décès de sa mère et de son père
et être en son honneur.

Une demande a été faite au
Comité par M. Doyle, Leveson
à l'égard de la femme de M. Doyle, Leveson
et à sa famille et à l'occasion de
son décès de sa mère et de son père
et être en son honneur.

Propose par M. Doyle, Leveson
Secrétaire par M. Doyle, Leveson

Une demande a été faite au
Comité par M. Doyle, Leveson
à l'égard de la femme de M. Doyle, Leveson
et à sa famille et à l'occasion de
son décès de sa mère et de son père
et être en son honneur.

Propose par M. Doyle, Leveson
Secrétaire par M. Doyle, Leveson

Une demande a été faite au
Comité par M. Doyle, Leveson
à l'égard de la femme de M. Doyle, Leveson
et à sa famille et à l'occasion de
son décès de sa mère et de son père
et être en son honneur.

Propose par M. Doyle, Leveson
Secrétaire par M. Doyle, Leveson

Le 6 avril 1938

Dépense régulière du conseil de la
municipalité de la ville d'Ychabaska
tenue le 6 Avril et le 6 d'Ychabaska
ce six avril 1938 neuf cents trente huit
à sept heures du soir. Présent, son hon-
neur le maire Oreste Proulx, son vice
les membres Philippe Bergeron, Arsène Vidal
Philippe Cochon, Oreste Lamoine, Germain
Quoniam sous la présidence du maire.

Après délibération de la dernière
séance, soit, lues et adoptées

Dépense par M. Arsène Vidal
deux cents par M. Arsène Vidal

Les comptes de après soient approuvés
et payés à savoir:

Charles Poir	38.00	✓
Joseph Leclerc	35.00	✓
Charles Poir	32.50	✓
Othman Dupont	3.00	✓
L. J. J. J.	1.89	✓
M. Lamoine	56.25	✓
Raymond Lamoine	31.00	✓
Eugène Bénédict	2.50	✓
Edouard Bénédict	13.50	✓
Émile Bergeron	18.80	✓
"	2.35	✓
Joseph Leclerc	2.63	✓
Appelard Ramsay	5.87	✓
W. J. J. J.	2.55	✓
Joseph Bouchard	11.25	✓
Edouard Anctil	5.00	✓
Gervais Lamoine	1.65	✓
"	1.00	✓
Othman Lamoine	12.13	✓
Ferdinand Rousseau	2.50	✓
Antoine Rivon	3.50	✓

Joseph Poir	5.67	✓
Joseph Leclerc	23.00	✓
Othman Dupont	50	✓
Rose Lamoine	1.00	✓
Adrien Rivon	1.00	✓
Joseph Leclerc	12.60	✓
"	3.21	✓
Antoine Lamoine	2.23	✓
Léon Lamoine	10.47	✓
Joseph Leclerc	1.57	✓
M. J. Lamoine	133.57	✓
Oreste Lamoine	9.00	✓
L'impression	6.57	✓
Paul Lamoine	6.50	✓
M. J. Lamoine	1.00	✓
Joseph Leclerc	4.20	✓
Othman Dupont	1.45	✓
Alex Lamoine Lamoine	2.50	✓
Oreste Lamoine	5.25	✓
Oreste Lamoine	2.25	✓
M. J. Lamoine	2.21	✓
"	1.50	✓
"	1.50	✓
Rose Lamoine	2.67	✓
Adrien Rivon	2.57	✓
Oreste Lamoine	1.25	✓
Léon Lamoine	2.50	✓
Léon Lamoine	4.00	✓
Léon Lamoine	4.20	✓
Oreste Lamoine	5.00	✓
M. J. Lamoine	12.00	✓
Propose par M. Bergeron	adiff.	
Dépense par M. Lamoine		

Les comptes de après soient publiés par
Oreste Lamoine & Charles Lamoine au montant
de 15.50 soit approuvé & payé au sein de
municipalité soit versé au sein de la caisse
Lamoine au sein de conseil de conseil
adiff.

lecture est donnée de la requête de M.
Arthus Bégoum, demandeur pour les
frères jumelés de l'école Supérie, au
l'Etat de pauvreté de cette famille.

Proposé par M. P. Cochran

Secondé par M. C. Hennins

Le conseil passe le compte de
1881 des frs. de Albanese Suprie par
sa fille à M. Alexis Bégoum, entrepreneur
de papier timbré & que ce compte
est réglé en faveur de M. Albanese Suprie
lorsqu'il aura le moyen de payer. adopté.

Proposé par M. Cochran

Secondé par M. Hennins

Le conseil discutent les
affaires d'argent de M. Suprie Albanese Suprie
lecture est donnée de la requête de M.
Eug. Hennins

Proposé par M. Philippe Cochran

Secondé par M. Auguste Vidal

Le conseil continue encore un mois
à assister M. Eugène Hennins et sa
famille aux mêmes conditions, mais qu'il
soit avisé par le prochain, de cette résolution
il ne faudra aucun étranger & on demandera

Proposé par M. Philippe Bégoum

Secondé par M. Cochran

Les six hommes le régime sont élus
de voter le député du comté au sujet de
facultés sur le pont de la rivière Gualie, lequel
on soit par Hennins. adopté.

Proposé par M. P. Cochran

Secondé par M. C. Hennins

Le conseil passe \$2000 à M. Alexis
Paris dans deux mois de loyer pour Eugène
Hennins au 11 avril 1885 et que ce soit fait
soit réglé à M. Eugène Hennins
lorsqu'il travaillera & aura les moyens

de la suite adopté

Proposé par M. Bégoum

Secondé par M. Cochran

Le conseil permet, à ses hommes,
le manoir de S. Auguste, la carte d'assurance
publique de l'école Suprie - adopté.

lecture est donnée de la lettre en
faveur de M. P. Cochran, de M. Hennins
Secondé, au sujet des comptes, connus & au
l'appui de M. Arthus Bégoum du 16 janvier
1885.

Proposé par M. Bégoum

Secondé par M. Cochran

Les six hommes le manoir
soit autorisé de fournir des informations en
sujet de la réclamation de M. Arthus Bégoum
et la manoir se lire

Thibault Alfred P. Hennins maire
se lire

27 avril 1885

Jeune spéciale au conseil de la ville
d'Arthabaska, tenue à l'Hôtel de ville d'Arthabaska
le 27 mars 1885. M. Hennins, maire, Président
son honneur, le manoir P. Hennins, Messieurs les
membres Philippe Bégoum, Auguste Vidal,
Philippe Cochran, Alexis Hennins, Napoléon
Couture, & Lionel Belland, formant le conseil
au complet, sous la présidence du manoir.

Le conseil signe un contrat par lequel il
renonce à l'avis de conseil de la présente
assemblée sur la présente au complet & on soit
le défaut d'avis, et consent à procéder sans
l'avis de M. Arthus Bégoum à l'entente
à la ville.

lecture est donnée de la lettre de M.
de M. Arthus Bégoum à la ville d'Arthabaska

Proposé par M. Philippe Cochard
 Secours par M. Contant
 Les le conseil applique en 7e le
 montant de 2^e for pour M. Thoreau budget au
 des compte de ce conseil pour années 1917

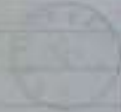
Proposé par M. Bergeron
 Secours par M. Contant
 Les le conseil est fait au
 gouvernement par l'indemnité de M. H. Dupuis
 J. H. Jaque de pays, les quatre part
 pour invention d'un ou chemin pour
 les automobiles. 1917.

Proposé par M. H. Dupuis Vidal
 Secours par M. Philippe Bergeron
 Les le conseil des comptes de
 ce conseil est fait à huit heures par
 quinze conseil 1917.

Le conseil est donné de la, repêché de
 M. Eugène Lavoie
 Proposé par M. Philippe Bergeron
 Secours par M. H. Dupuis Vidal
 Les le conseil continue 1917 au
 1917 à 1917 de Eugène Lavoie au
 1917 au conseil 1917 pour 1917 1917.

Le conseil est donné de la, tuteur de
 M. Bergeron de H. Dupuis Vidal et 1917
 au conseil de 1917 1917.

Proposé par M. Vidal
 Secours par M. Bergeron
 Les le conseil continue 1917 au
 1917 au conseil 1917 pour 1917 1917.
 Les le conseil continue 1917 au
 1917 au conseil 1917 pour 1917 1917.
 Les le conseil continue 1917 au
 1917 au conseil 1917 pour 1917 1917.
 Les le conseil continue 1917 au
 1917 au conseil 1917 pour 1917 1917.
 Les le conseil continue 1917 au
 1917 au conseil 1917 pour 1917 1917.



Proposé par M. Philippe Cochard
 Secours par M. H. Dupuis Vidal
 Les le conseil continue 1917 au
 1917 au conseil 1917 pour 1917 1917.
 Les le conseil continue 1917 au
 1917 au conseil 1917 pour 1917 1917.
 Les le conseil continue 1917 au
 1917 au conseil 1917 pour 1917 1917.

Alfred Brocard
 1917

3^e June 1918

Le conseil continue 1917 au
 1917 au conseil 1917 pour 1917 1917.
 Les le conseil continue 1917 au
 1917 au conseil 1917 pour 1917 1917.
 Les le conseil continue 1917 au
 1917 au conseil 1917 pour 1917 1917.

Les le conseil continue 1917 au
 1917 au conseil 1917 pour 1917 1917.
 Les le conseil continue 1917 au
 1917 au conseil 1917 pour 1917 1917.

Paul Bruchon	2.50
J. Levesque	6.50
Odéant Ramsay	1.50
Lesold Leclerc	3.50
Henry Potin	11.10
Edouard Lavoie	2.75
Charles Lavoie	7.25
Lesold Bergeron	5.50
Edouard Lavoie	1.75

Proposition pour le 4^e - 1888
 Proposition pour le 2^e - 1888
 F. D. ...
 ...

Propose pour le Conseil Municipal
 ...
 Eugène ...
 ...
 au 11 mai 1888, 100 ...
 1888 ...

Propose pour le Conseil
 ...
 ...
 ...

Propose pour le Conseil
 ...
 ...
 ...

Propose pour le Conseil
 ...
 ...
 ...

Propose pour le Conseil
 ...
 ...
 ...

LA VILLE D'ARTHABASKA

Arthabaska P. O. 30 mars 1888
 H. ...
 Total 12.00

Mobilier	
Taxes Municipales année 1888	
Aqueduc, dédu le 1 ^{er}	30
Egouts	30
Vidanges	30
Taxe d'Entrepreneur	
Taxe de Commerce	
Taxe de Chêne	
Arrière	
Dividés	

Veuillez être votre investigation.
 W. ...
 Secrétaire

gardi en rapport de fait.
 Lecture est donnée à une lettre
 de M. Langlois au sujet d'une
 accusation de sabotage et d'hostilité
 ...
 Et la séance se lève

Alfred Brounche
 6 juillet 1888

Seance reguliere du conseil de la ville
 d'Arthabaska, tenue a l'Hotel d'Arthabaska
 le six juillet mil
 ...
 P.M. Quant a Napoleon Conton, Hubert
 Vidal, ...
 Philippe Biquin ...

Les deliberations de la derniere seance
 sont lues et adoptees.

Règlement N° 97

Règlement

1/4

97

Obligé que le conseil de la corporation de la ville d'Orshawa, juge & arbitre d'iceux qui déposent marchandises par conséquent sur les pontons de St. Raphael's approuvé par M. Joseph Vidal.

Il est statué et déclaré par règlement de ce conseil comme suit savoir:

Règlement N° 97

1^o Il est défendu à toute personne de renverser des chevaux dans les rues de filer ou lancer tombes sur les trottoirs ou sur les chaussées & autres rues, avenues, passages, quaiers, boutiques, bords ou carreaux de trottoirs.

2^o Il est défendu à toute personne de déposer des déchets de terre ou de pierres, débris de bois, etc.

3^o Les 15^o sont de chaque année, toute les rues, les ruelles et les dépendances de chaque maison, devant être nettoyées et lavées les matières de rebut animales ou végétales, bûches, ou bois portées au dépôt.

4^o Il est défendu à toute personne de transporter des déchets au dépôt public un autre jour que le samedi.

5^o Toute personne en prenant aucune des dispositions du présent règlement sera passible d'une amende & exécution par la somme de \$4.00 et les frais ou d'un emprisonnement de 8 jours.

6^o Tous règlements antérieurs sur les mêmes matières ou incompatibles avec le présent règlement sont par le présent abrogés.

Le présent règlement entrera en force vigoureuse dans les délais légaux prescrits par la loi après sa promulgation.

En témoins de ce que le conseil a résolu et ordonné par le présent règlement.

Alfred K. ...

Proposé par M. Philippe Bergeron
Secondé par M. Philippe Bergeron

Les comptes ci-après sont approuvés & faits à voir

Eugène Lemieux	\$ 3.37
Henry Lottier	9.20
Alfred Lottier	3.00
Jean Blanchard	2.95
Dora Guerin	1.75
Maxime Roch	1.75
Paul Eugène Guerin	3.00
" " Emile Guerin	3.00
St. Christophe Bn	13.65
Adrien Racine	10.50
Paul Desrochers	17.65
Léon F. ...	24.20
Napoléon Laroche	21.00
Paul Lottier	26.25
Léon Bergeron	24.88
Paul Brochu	75.05
Adolphe Ramsay	22.24
Jean Potvin & Jean	12.00
Maurice Guerin	132.90
J. Desrochers	171.40
Léon & Léon	12.50
Poland Prince	1.40
J. B. ...	1.75
" " "	1.60
" " "	1.75
Adrien Racine	6.25
L'impasse	0.25
Alfred ...	8.00
	107.75

Proposé par M. Lottier

Secondé par M. Lottier

Les comptes de M. Guerin

Léon Bergeron sont de \$331.00 et 7/8

sur compte aux les sommes à lui faite
par le conseil. adopté.

Propose par M. Bergeron
Secondé par M. Lamine

Que le maire soit autorisé de
remettre le jour des conseils. adopté.

Propose par M. Napoléon Lamine
Secondé par M. Corde Lamine

Que M. Eugène Lamine travaille
deux jours par semaine et qu'il soit
lui-même en compensation deux fois
semaine pour le canton. adopté.

M. Napoléon Lamine exprime dans
l'intérêt des village d'Archeval parité
demande de savoir sur conseil pour les
semaines hebdomadaires de la ville, communes
voisines.

Propose par M. Bergeron

Secondé par M. Lamine

Que le conseil permette à la
commission scolaire d'avoir ses
séances à l'Hôtel de ville et ce gratuitement.

Et la séance se tient
à l'Hôtel de ville.

Alfred Rossier pour maire
3 août 1908

Secondé par M. Lamine de la
ville d'Archeval, Lamine à l'Hôtel de ville
à l'Archeval de la ville août 1908. Présente
par M. Lamine le maire d'Archeval, Lamine
de la ville Philippe Bergeron Napoléon
Lamine Napoléon Lamine Lamine pour
présenter pour la séance de la ville
Les délibérations de la séance se tiennent
à l'Hôtel de ville et adoptées.

Propose par M. Lamine Lamine

Secondé par M. Napoléon Lamine

Que les comptes de la ville soient approuvés
le jour de la séance.

Lamine Bergeron

205 /

Lamine Rossier

206 /

Napoléon Lamine

207 /

Lamine Lamine

208 /

Lamine Lamine

209 /

Lamine Lamine

210 /

Lamine Lamine

211 /

Lamine Lamine

212 /

190 adopté

Le conseil est autorisé de donner
à ses membres le salaire de leur fonction
de la ville de la ville.

Propose par M. Lamine
Secondé par M. Lamine

Propose par M. Lamine

Secondé par M. Lamine

Que le conseil fournisse à la
semaine à M. Eugène Lamine pour
les années à ses fonctions, durant la
durée de sa vie et le conseil est prêt à
leur donner de l'ouvrage et le paye en
argent pour ce qui est de la ville adopté.

Propose par M. Philippe Bergeron

Secondé par M. Napoléon Lamine

Que les loyers des dépôts faits
à la ville pour les années se payent à la
ville et que l'on donne aux
membres de la ville de la ville.

Et les séances se tiennent à l'Hôtel de ville adopté.

Alfred Rossier
maire

17 août 1908

Procès verbal du conseil de la ville d'Épinal, convoqué en la séance publique par la loi du 10 août de la ville d'Épinal, ce jour a été tenu au grand conseil municipal, à huit heures du soir. Présents 100 hommes, le maire Alfred Fournier, Messieurs les adjoints, Vialat, Corda, Lemaire, formant quorum sous la présidence du maire.

Acte est donné de la lecture de M. Dubat, Bouchard.

Proposé par M. Dubat

Secondé par M. Lemaire

Le conseil a adopté à l'unanimité la proposition, aux termes de laquelle

Alfred Fournier
Maire

20 août 1908

Procès verbal du conseil de la municipalité de la ville d'Épinal, convoqué en la séance publique par la loi du 10 août de la ville d'Épinal, ce jour a été tenu au grand conseil municipal, à huit heures du soir. Présents 100 hommes, le maire Alfred Fournier, Messieurs les adjoints, Vialat, Corda, Lemaire, formant quorum sous la présidence du maire.

Acte est donné de la lecture de M. Dubat, Bouchard.

Proposé par M. Philippe Bergeron

Secondé par M. Lemaire

Le conseil a adopté l'opinion que il n'y a aucune obligation pour la ville de payer le coût d'eau pressurée sous les bâtiments de M. Dubat, Bouchard, etant donné que ce conseil a été convoqué pour l'usage de la ville, par les personnes qui ont été nommés d'eau pressurée.

Proposé par M. Lemaire

Secondé par M. Philippe Bergeron

Le conseil a adopté l'opinion que la ville d'Épinal n'a pas le droit de se substituer pour ce qui est incapable de transmettre, sans être obligés de lui-même.

Et la séance est levée.

Alfred Fournier
Maire

7 septembre 1908

Procès verbal du conseil de la ville d'Épinal, convoqué en la séance publique par la loi du 10 août de la ville d'Épinal, ce jour a été tenu au grand conseil municipal, à huit heures du soir. Présents 100 hommes, le maire Alfred Fournier, Messieurs les adjoints, Vialat, Corda, Lemaire, formant quorum sous la présidence du maire.

Les délibérations des deux dernières séances ont été adoptées.

Proposé par M. Lemaire

Secondé par M. Bergeron

Le conseil a adopté l'opinion que la ville d'Épinal n'a pas le droit de se substituer pour ce qui est incapable de transmettre, sans être obligés de lui-même.

proposé par le conseil
I. amendement adopté

Proposé par M. Philippe Biquard
amendement par M. Louis Lemaire
Le conseil a adopté sans discussion
l'ensemble de ces amendements et a adopté
par 11 voix contre 2 le projet de loi
à l'ordre du jour de la séance du 20
septembre 1938.

Alfred Provencher
secrétaire

20 septembre 1938

Assemblée spéciale des
conseils de la ville et de Richelieu
tenue à l'Hôtel de ville
de Richelieu le vingt septième
septembre 1938 à huit heures
du soir.
Présents MM. Biquard, le
conseiller et M. Lemaire, M. Lemaire
les intervenants Philippe Biquard
Napoléon Lemaire Louis Lemaire
Philippe Biquard, Louis Lemaire
le conseil est composé sous la
présidence du maire.

Le conseil a donné
lecture de l'avis de consultation
de la présente assemblée et des
centraux de l'industrie.

Lecture des communications au sujet
des réseaux Branchaud

Proposé par M. Philippe Biquard
amendement par M. Louis Lemaire
Le conseil a adopté sans discussion
de nommer M. Gaston Biquard, conseiller
de l'industrie, vice-président du conseil
de cette corporation au sujet des
réseaux Branchaud et qu'il soit
autorisé de faire ce qu'il croira
raisonnable pour conduire cette affaire
à bonne fin, intention des précédents
avis adoptés.

Proposé par M. N. Vidal
amendement par M. Lemaire.
Le conseil a donné son avis sur
la proposition de M. Gaston Biquard
demande à M. Lemaire l'intention
de son premier avis sur la proposition
de M. Lemaire d'accepter l'industrie
sans sa propriété, afin de savoir
ce que les responsables, quant à
l'obtention des réseaux et ce
sans aucune responsabilité pour cette
corporation à défaut les précédents
seront intentionnés sans délai.

Et le conseil se lève.
Alfred Provencher
secrétaire



Province de Zambie

Provisoirement capable de lui venir en aide
Il est convenu, comme et ailleurs
de la ville d'Ubatuba, sous le
nom de convention de la venue
officielle des conseils à être tenue
de tous et sous convention & provisions
sur l'ordre qu'on a été convenu, outre
provision concernant le défaut d'avis

En fait de quoi nous avons agité
à Ubatuba avant les réunions
officielles ce vendredi 24 septembre
1905

- Alfred Kroonmahn
- Philippe Biquard
- Léon Lottance
- Philippe Biquard
- Orville Simpson
- Alfred Kroonmahn
- William Langley
- Edith

Après l'assemblée des conseils de la
ville d'Ubatuba, tenue à l'effet
de l'acte d'Ubatuba, ce vendredi 24
septembre, ont eu lieu les réunions
à neuf heures du soir, dimanche 25
le conseil d'Ubatuba, sous la présidence
de M. Alfred Kroonmahn, président
de l'assemblée, assisté de M. Biquard
vice-président, M. Lottance, secrétaire
général, M. Simpson, M. Langley, M. Edith
et M. Kroonmahn, rapporteur.

Le conseil a été tenu à la
ville d'Ubatuba à l'effet de
maintenir, en même lieu, pour la première

Entente
de l'Assemblée
de l'Assemblée

entente sur un point qui est de nature
à l'égard de l'Assemblée, sous le
nom de l'Assemblée, sous le
nom de l'Assemblée, sous le
nom de l'Assemblée, sous le

1^o Le règlement et les provisions
état des des réunions seront faits par
le dit Alfred Kroonmahn ou par
les hommes qui il choisira.

2^o La moitié des coûts de ces travaux
sera payés par chacune des parties.

3^o Il est entendu que cette entente
ne constitue pas une reconnaissance
de la responsabilité de chacun à cet
égard et que cela ne s'engage en rien
à l'avenir, mais que ce compromis est
fait dans le seul but d'en venir
à une entente qui permettra avant
la mauvaise saison d'assurer le
libre fonctionnement de l'eau.

4^o Le règlement sera rétabli dans le
même état avec des pièces de soutien
mises, comme il était auparavant,
adopté

M. Philippe Biquard assesseur
Proposé par M. Léon Lottance
Secondé par M. Orville Simpson

Le conseil a été tenu à la
ville d'Ubatuba, sous le
nom de l'Assemblée, sous le
nom de l'Assemblée, sous le
nom de l'Assemblée, sous le

Et le conseil a été
Alfred Kroonmahn
maire

7 septembre 1938

Le même règlement au conseil de la
ville de Châteaubriant, ainsi que l'abolition
de la loi de Châteaubriant et enfin, notamment
sur un point, il est dit que le conseil
de la ville de Châteaubriant, sous la
maire O. Vidal, sous la présidence
des citoyens Napoléon (citoyen Vidal)
O Vidal, Philippe Cochard, Philippe Bergon
président, quorum, sous la présidence de
la maire.

Le déclinatoire des trois derniers
noms sont lus et adoptés.

Proposé par M. Couture

secondé par M. Vidal

Fait un compte ce compte vient
approuver page à verso.

épave - Madec	150
Société Paris	80
M. P.	75
"	207
"	168
Comité familial	0.80
Merci Karoche	0.80
La Ville de Châteaubriant	21.50

lecture de la requête de Eugène
Perrin au sujet de son oncle
parlementaire.

Cette requête est lue sur la
table du conseil.

lecture de la requête de M. Joseph
Fother

Proposé par M. Vidal

secondé par M. Niverno Vidal

avec le conseil d'arrondissement de la ville
le plus grand nombre de votes
Fother de la prison de Châteaubriant
au lieu de Châteaubriant sa famille

a la condition expresse que si cette ville
avec ses familles immédiatement après
sa sortie de prison adopte immédiatement

le conseil de la ville, en ce cas, l'acte
de la ville de Châteaubriant par les conseils.

Et la plainte de la Casse d'arrondissement
sortie contre le dit acte au sujet de son
évaluation.

Proposé par M. Philippe Bergon

secondé par M. Philippe Cochard

Que le rôle d'évaluation soit
homologué sur un tel point et l'acte
avec l'arrondissement de la Casse
de la Casse d'arrondissement soit fait à
36.000

Tableau des comptes.

Joseph Fother	16.50
Legion Fother	3.00
Joseph Paris	2.50
Thomas Dupont	5.25
Joseph Bouchard	6.75
Joseph Fother	2.25
Gene Fother	5.75
Charles Ramon	2.00
Coatubriant	20.12
Father Fother	16.00
Joseph Fother	1.00
J. Fother	12.25
J. Fother	1.00

lecture sur la table du conseil
de la ville de Châteaubriant, sous la
présidence de M. Vidal.

Le conseil de la ville de Châteaubriant
parlementaire.

Et la somme de la

M. Vidal

Alfred Bergon

L. 20. 8. 1898

Jeune régularité au conseil de la ville d'Archabalasto, ainsi que l'acte de vote d'Archabalasto et deux mandats ont été envoyés. Le tout a été remis au sous-Président. Les hommes les moins O'Neil, Proctor, Messieurs les hommes Kepler, Couture, Wignot Vidal, Coide, Lanning, Philippe Leclercq, Philippe Rogues (présent) furent sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Philippe Leclercq

Seconde fois par M. Philippe Rogues

Que les comptes de l'année soient approuvés & envoyés à l'archevêque

Boule & Godeau 3.40

" " 2.41

" " 1.2

Joseph Poin 10. -

Joseph Poin 2.00

Joseph Poin = 60

Joseph Poin 4.00

Joseph Poin 7.50

Joseph Poin 12.50

Joseph Poin 12.50

sept.

Acte est donné de la lettre des habitants de la suite au sujet de M. les Poull.

Proposé par M. Louis Lanning, secondé par Joseph Lanning, que le conseil se réunisse à l'école de l'église, afin de s'occuper de quelle manière cela pourrait être accompli de sa part. M. Lanning & St. Michel de l'église, et que copie de la lettre de

M. Jean Eugène lui soit transmise sept.

Proposé par M. Philippe Rogues

Seconde fois par M. Philippe Leclercq

Que l'on se réunisse au conseil de la ville pour l'adhésion de 1898 de l'acte de la ville de St. Yves, l'adhésion à cette corporation, 1898 de son acte pour l'adhésion de l'adhésion des hommes de cette municipalité pour les automobiles à partir de chez M. Lanning, à l'église de St. Michel, à l'acte de la ville, et à la municipalité de la ville de cette ville, adopté unanimement.

Lecture de la requête de M. Eugène Lanning

Proposé par M. Joseph Vidal

Seconde fois par M. Joseph Lanning

Que le conseil se réunisse devant l'église de la ville pour l'adhésion de l'adhésion de la ville de St. Yves, l'adhésion à cette corporation, 1898 de son acte pour l'adhésion de l'adhésion des hommes de cette municipalité pour les automobiles à partir de chez M. Lanning, à l'église de St. Michel, à l'acte de la ville, et à la municipalité de la ville de cette ville, adopté unanimement.

Proposé par M. Louis Lanning

Seconde fois par M. Joseph Lanning

Que le conseil se réunisse devant l'église de la ville pour l'adhésion de l'adhésion de la ville de St. Yves, l'adhésion à cette corporation, 1898 de son acte pour l'adhésion de l'adhésion des hommes de cette municipalité pour les automobiles à partir de chez M. Lanning, à l'église de St. Michel, à l'acte de la ville, et à la municipalité de la ville de cette ville, adopté unanimement.

Le conseil se réunisse devant l'église de la ville pour l'adhésion de l'adhésion de la ville de St. Yves, l'adhésion à cette corporation, 1898 de son acte pour l'adhésion de l'adhésion des hommes de cette municipalité pour les automobiles à partir de chez M. Lanning, à l'église de St. Michel, à l'acte de la ville, et à la municipalité de la ville de cette ville, adopté unanimement.

Proposé par M. Louis Lanning

Seconde fois par M. Joseph Lanning

Que le conseil se réunisse devant l'église de la ville pour l'adhésion de l'adhésion de la ville de St. Yves, l'adhésion à cette corporation, 1898 de son acte pour l'adhésion de l'adhésion des hommes de cette municipalité pour les automobiles à partir de chez M. Lanning, à l'église de St. Michel, à l'acte de la ville, et à la municipalité de la ville de cette ville, adopté unanimement.

Le plan de Canal et de la Manufacture adjugé
à M. Legall Leduc pour le prix à forfait de
124500 R.

De chq. M. Léon Rogeon à chq. M. Louis
Bard de l'aplan au pied de la cote à Sten.
du cours J. Bonault à chq. M. Emman. Fahn.
le rue Maillet à chq. M. Schuller, à M. Joseph
Pain pour le prix à forfait de 42500 R.

L'entretien du chemin pour les auto-
mobiles aux conditions ordinaires tel que stipulé
par résolution de ce conseil pour l'exercice 1938-39
adjugé à Louis Clément pour le prix de 4000
R. l'année à usage.

De l'hôtel Dieu au chemin de front au
V. rang, le plan de Canal et le plan de la
Manufacture (le tout aux conditions) et les plans
taillonnables adjugés à M. Léonard Pain pour
4000 R. l'année à usage.

De l'aplan à chq. M. Raymond Lemaire
et la partie des deux rang situés dans les limites
de la ville d'Arthabaska et la partie rue
Maillet adjugés à M. Raymond Lemaire à
1000 R. l'année à usage.

De cours J. Bonault à la cote des 18-1
adjugé à M. Jean Dancourt pour 4000 R. l'année
à usage.

Et la somme en sus main

Chq. M. F. J. J.

7 Décembre 1938

Travaux réguliers du conseil de
la municipalité de la ville d'Ar-
thabaska parvenue à l'hôtel de ville
d'Arthabaska ce samedi 26 novembre 1938
après avoir traité tout ce qui est dû aux
seigneurs. Les honoraires les mains
de M. Joseph Massenaux les conseils
des Messieurs Constant, Théophile Didot,
Boris Ramon, Léon Leduc, Philippe

Berguer formant le quorum, sous la
présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance
sont lues et adoptées.

Proposé par M. Louis Rogeon

à l'ordre par M. Théophile Didot

Leur les comptes et après avoir
approuvés et réglés à savoir

Marcus Laroche	2200
Joseph M. J.	6000
Théophile F. J.	18300
René F. J.	4000
Joseph F. J.	6000
Théophile Rogeon	1000
Engèle Renaud	2000
Léon Berguer	1000
Joseph F. J.	2400
Joseph F. J.	2000
Théophile F. J.	3000
M. J. J.	1000
Les Publics (Arthabaska)	1000
Maurice Bail	1000
Théophile F. J.	1000
Joseph F. J.	3300
Théophile F. J.	13000
Théophile F. J.	2000
Paul Beauchamp	24000
Paul Beauchamp	1000
Théophile F. J.	2500
Joseph F. J.	6000
Théophile F. J.	6000
Théophile F. J.	1000
Théophile F. J.	2000
Théophile F. J.	1000
Théophile F. J.	5000
Théophile F. J.	6000
Théophile F. J.	5000
Théophile F. J.	5000

Jacques Narbonne 16.50
 Paul Nakam 1.20
 Robert Nakam 50
 Expens femmes 1.00
 Leman Dole 14
 Yvelis Bergeron 18
 Leman de Pise 14.00
 Leman Dole 1.00
 Ebe Dole salaire - 200.00
 Leman poste & charges d'impôts 20.00
 à l'ord. de Nakam

Proposé par M. Louis Leman
 Accordé par M. Louis Leman
 Que ce conseil fera le compte
 des dépenses faites à travers par le
 chef toujours les autres comptes de
 au secrétaire seront faits à 20
 heures, mais il est entendu que doré
 navant ce conseil ne pourra plus
 que le chef toujours aura formellement
 en usage et on plus ce ne seront que ceux
 que seront fait de provision et de

Proposé par M. Louis Leman
 Accordé par M. Louis Leman
 Que le conseil de M. Louis
 Marie Boute est refusé et est donné
 que ce conseil ne donne aucun avis
 de la page de la page Leman et de
 Leman de la requête de Leman Leman
 Proposé par M. Louis Leman
 Accordé par M. Louis Leman

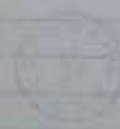
Que le conseil continue à donner
 de la semaine à M. Louis Leman
 que lui aide à se constituer et
 lui donneront et ont son logo et
 quelques documents - accepté
 Lecture de la requête de M. Louis
 Leman et de la même qu'il faut

Proposé par M. Louis Leman
 Accordé par M. Louis Leman
 Que cette requête est refusé
 Lecteur de la requête de M. Louis Leman
 Acceptation -

Proposé par M. Louis Leman
 Accordé par M. Louis Leman
 Que le secrétaire collecté de M.
 Thomas Leman les réparations à la
 école future qu'il a faite et de

Proposé par M. Louis Leman
 Accordé par M. Louis Leman
 Que le secrétaire Leman sera
 au nom de ce conseil sans compter
 quelle sera sans doute d'être un
 Leman, à chaque de Leman Leman
 et sans doute - et Leman de Leman de
 et qu'il Leman Leman Leman Leman
 même que le Leman de Leman Leman
 que les automobiles et les Leman
 de M. Louis Leman -

Que le conseil se fait
 Charles Alph. Bouchon
 Secrétaire



- 18 Janvier, 1909 -

Seance 4^e penultieme des conseils
de la ville d'Archabaska, tenue a
le Hotel de la ville d'Archabaska ce
dix huit Janvier mil neuf cent
vingt a Archabaska au soir.

Presentes, les honorables messieurs
Provencher, Messieurs les archevêques, Raphael
Arents, Valérie Vidal, Ovide Lévesque,
Philippe Frobner, & Lionel Lelland.
Philippe Bergeron, formant le conseil
au complet sous la présidence du maire.

Les deliberations de la dernière seance
sont lues & adoptées.

Propose par M. Raphael Arents appuyé
par M. Valérie Vidal que les comptes
ci-après soient approuvés & payés tel qu'
présentés à savoir:

Exploitation de la	5,499	h
Salles & Fines de Rivard	14,022	h
Mairie de la ville	67,347	h
Almanach d'Archabaska	700	h
Lait & sucre (Eng. Femmes)	16,009	h
L'Imprimerie d'Archabaska	812	h
"	1,200	h
M. S. Filion	300	P h
L'Imprimerie d'Archabaska	422	P h
M. B. Michaud	20,700	h
Messieurs Lottin	17,000	P h
Ovide Lottin	800	P h
Mess. Bergeron	622	P h
Joseph L'Amour	1,000	P h
Exploitation de la ville	3,700	P h
M. L. Lottin	17,700	P h
M. P. Lottin	1,000	P h
La Société d'Archabaska	2,300	P h
Bureau Lottin	4,700	P h

adopté

Propose par M. Philippe Frobner
& secondé par M. Lionel Lelland

Que le compte des déb. Proj. de l'archevêché
au montant de \$2000 soit approuvé, tout comme
que ce compte n'a encore aucune autorisation
au del. d'ailleurs du conseil Eng. Femmes adopté.

Propose par M. Bergeron secondé par M. Lelland
que son honneur le maire soit autorisé de voter
et faire ce qui sera jugé pour l'usage de
la ville d'Eng. Femmes, au chef de la ville
Joseph Harte & que ce conseil paie à M.
Joseph Harte la somme de \$500 pour son
la ville de la ville d'Eng. Femmes, a partir de
longtemps sur la ville d'Eng. Femmes occupera
le projet de la ville d'Eng. Femmes, adopté.

Propose par M. Philippe Frobner
secondé par M. Raphael Arents

Qu'il est de l'accord de ce conseil
que son honneur le maire ne se paie pas la
carte d'Archabaska de M. Ovide Lottin
puisque que il n'est une femme de \$500
par mois et autres autorisations adopté.

Propose par M. Philippe Bergeron
secondé par M. Philippe Frobner

Que l'assurance garantie au
P. municipale au montant de \$2000 dans la
fondation d'Archabaska Ce soit approuvé pour
l'année 1909-10 adopté.

Le conseil sera tenu de la
satisfaction par le conseil de la ville dans
les causes d'assurances d'Archabaska de l'archevêché
& Eng. Femmes, adopté.

Le conseil sera tenu de la satisfaction par le conseil de la ville dans
les causes d'assurances d'Archabaska de l'archevêché
& Eng. Femmes, adopté.

Le conseil sera tenu de la satisfaction par le conseil de la ville dans
les causes d'assurances d'Archabaska de l'archevêché
& Eng. Femmes, adopté.

L'année 1907

Assemblée générale des électeurs de la ville d'Orshabaska & des quartiers Est de la dite ville convoquée en loi ordinaire, présentement par la loi de l'abolition de la ville d'Orshabaska, de midi à deux heures de l'après-midi le neufvingt-huitième jour de novembre mil neuf cent dix-huit pour la présentation des candidats pour les charges d'inhumier des dit quartiers de la même pour la dite ville en simple, au nom de M. Alfred Proulx, maire sortant de charge, et de M. Paul Lacombe & Paul Lefebvre conseillers sortant de charge.

Il a été pris à l'Office Rapporteur sur l'occurrence la Secours. Trésorier en ce qui concerne le document l'écriture de l'avis de convocation et des qualifications de publication.

Le bulletin de présentation de M. Alfred Proulx, toujours, par de la loi, document qualifié pour remplir la charge de maire de la ville d'Orshabaska, est présenté, écrit et revêtu de toutes les formalités requises par la loi accompagnée de son dépôt à la demande de Louis Desrosiers, L. R. Lacombe, Marcel Lacombe, Adolphe Desrosiers, Frank Desrosiers, Paul Desrosiers, Raymond Desrosiers, Charles Ross, Eugène Lacombe, Louis Desrosiers, Étienne Berthelot, Raymond Vallières et autres, citoyens de la ville d'Orshabaska.

Le bulletin de présentation portant l'acceptation du candidat sus-nommé et de sa mise en nomination comme maire de la ville d'Orshabaska en présence de M. Joseph Morin qui atteste sa signature au même temps que celle de tous les signataires du dit bulletin de présentation, tel qu'il

apparaît au document, jointe par lui en deux parties et que se trouve annexé au bulletin sus-dit.

Le bulletin de présentation de M. Ernest Lacombe toujours, par de la loi, document qualifié pour remplir la charge d'inhumier des quartiers Est de la ville d'Orshabaska, est présenté, écrit et revêtu de toutes les formalités requises par la loi accompagnée de son dépôt à la demande de M. Alfred Proulx, maire sortant de charge, et de M. Paul Lacombe & Paul Lefebvre conseillers sortant de charge.

Il a été pris à l'Office Rapporteur sur l'occurrence la Secours. Trésorier en ce qui concerne le document l'écriture de l'avis de convocation et des qualifications de publication.

Le bulletin de présentation portant l'acceptation du candidat sus-nommé et de sa mise en nomination comme teneur du siège No 1 des quartiers Est de la ville d'Orshabaska, en présence de M. Joseph Morin, qui atteste sa signature au même temps que celle de tous les signataires du dit bulletin de présentation, tel qu'il apparaît au document jointe par lui en deux parties et que se trouve annexé au bulletin sus-dit.

Le bulletin de présentation de M. Louis Desrosiers, toujours, par de la loi, document qualifié pour remplir la charge d'inhumier des quartiers Est de la ville d'Orshabaska, est présenté, écrit et revêtu de toutes les formalités requises par la loi accompagnée de son dépôt à la demande de M. Alfred Proulx, maire sortant de charge, et de M. Paul Lacombe & Paul Lefebvre conseillers sortant de charge.

Il a été pris à l'Office Rapporteur sur l'occurrence la Secours. Trésorier en ce qui concerne le document l'écriture de l'avis de convocation et des qualifications de publication.

Il est dit que les signatures portent l'acceptation
des conditions sus-énumérées et de ces noms en
nommations comme scribes du quartier Est
de la ville d'Archabaska siège No 2, en
présence de Joseph Brown que cette
sa signature est même l'empêché que celle
des signataires du dit bureau de promotion
selon qu'il est dit au sommaire, prise par
leur en due forme, et que si l'un ou
autre au public, sus-dit —

Messieurs s'étant réunis
dans l'ouverture de l'assemblée et
après que il n'y a pas d'objections dans la
charge de Maire de la ville d'Archabaska
et d'écrivain du quartier Est de ladite
ville, il est proclamé, ipso facto, M. Alfred
Provence comme élu par acclamation
de la ville d'Archabaska pour le terme fixé
par la loi, M. Ernest Daigle écrivain
élu par acclamation pour le siège No 1
du quartier Est de la ville d'Archabaska
& M. Auguste Pouliot écrivain
élu par acclamation pour le siège No 2
du quartier Est de la ville d'Archabaska,
par la forme fixé par la loi.

Donné à Archabaska ce 27 Janvier 1921

Joseph Brown
off. Sec. 1921

Provence de Québec

District d'Archabaska

Il Alfred Providence nommé maire
de la municipalité de la ville d'Archabaska
fait serment que je remplirai avec honnêteté
et fidélité les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement et de ma ca-
pacité, ainsi que Dieu me verra en aide!
Assurément, au 27 Jan 1921
à Archabaska, ce premier
Janvier 1921 Alfred Providence maire
Joseph Brown

Provence de Québec

District d'Archabaska

Il Ernest Daigle nommé écrivain
au siège No 1 du quartier Est de la ville
d'Archabaska, fait serment que je remplirai
avec honnêteté et fidélité les devoirs
de cette charge au meilleur de mon juge-
ment et de ma capacité. Ainsi que Dieu
me verra en aide!
Assurément, devant moi
à Archabaska, ce premier Ernest Daigle
Janvier 1921
Joseph Brown

Provence de Québec, District d'Archabaska,

Il Auguste Pouliot nommé écrivain
au siège No 2 du quartier Est de la ville
d'Archabaska, fait serment que je remplirai avec honnêteté
et fidélité les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi que Dieu me verra en aide!
Assurément, devant moi
à Archabaska ce premier
Janvier 1921. — Auguste Pouliot
Joseph Brown

17 Février 1929.

Siame vicairie du conseil de la ville d'Archambault, comme à l'Hotel de ville d'Archambault, et y payer pour voir deux cent, cent dix et sept francs du conseil. Siame vicairie de la vicairie Charles Bertram, notamment les échoués Philippe Bignon, Philippe Leclerc, Ernest Dange, Raphaël Fontan, Hubert Vidal, André ~~Fontan~~ Fontan, qu'on ne voit la plus d'une des vicaires.

Les délibérations de la dernière séance ont été lues et approuvées.

Il a été lu et approuvé la lecture de son procès verbal de la séance tenue le 20 Janvier dernier et celle présentée au conseil d'Archambault le 20 Janvier. Actuellement il y a les vicaires Ernest Dange et Hubert Vidal.

Proposé par Philippe Bignon
Approuvé par Raphaël Fontan

Réglement
No 98

Il a été voté par un règlement pour prévoir une taxe de 100 francs par cent, par cent et les autres taxes ordinaires, des locataires. Taxes personnelles et autres pour rembourser les dépenses de ce conseil pour l'année mil neuf cent vingt neuf.

En conséquence il est ordonné et statué par règlement de ce conseil comme suit:

— Règlement No 98 —

Une taxe de un franc par cent, par cent, est par le présent règlement imposée sur tous les biens imposables de cette municipalité. D'après le dernier rôle d'évaluation en vigueur pour

subvenir aux dépenses générales et ordinaires de ce conseil pour l'année mil neuf cent vingt neuf.

Les taxes spéciales, des locataires, personnelles, les taxes sont comme suit:

1^{re} 1^{re} Les taxes personnelles
5th des loyer annuel pour les locataires
100.00 pour les Banques & Compagnies d'éclairage électrique.

1^{re} 2^{de} Pour les compagnies d'assurances
5.00 pour les marchands ambulants et voyageurs étrangers, et se servant de véhicules

8.25⁰⁰ pour les colporteurs étrangers et les marchands ambulants, se servant de véhicules et ceux qui viennent faire commerce de marchandises seules.

1^{re} 3^{de} Pour toute personne ou compagnie résidant hors les limites de la ville et venant faire commerce de marchandises destinées à l'alimentation, et cepte seulement pour les tombes, aux quels il sera chargé 15.00

Quinquante centimes par cent, par cent, sur le montant des contrats étrangers et vingt centimes par cent, par cent, sur le montant des contrats pour le usage de l'agriculture par les entreprises.

Le présent règlement entrera en force à compter dans les délais légaux présents pour les copies ou publications.
Philippe Bignon Alfred Bignon, chef
Vicairie Tréoniz vicairie

Proposé par M. Philippe Bergeron
 Secrétaire par M. Hug. Couture
 Que les comptes de l'année soient
 approuvés & payés à raison:

L'indemnité de M. Bergeron	16.00 P. A.
Commissaires d'Aut. & C.	40.00 P. A.
Gauguin Bergeron	3.00 P. A.
Robert Falaré	2.00 P. A.
Johnny Frotteau	4.00 P. A.
Paul St. Helene	1.00 P. A.
Orville Cote	2.00 P. A.
Robert Falaré	1.00 P. A.
M. Lacombe ^{remonté par un autre}	25.00 P. A.
Chief Pompey	1.00 P. A.
Ernest Drape	16.00 P. A.
	4.00 P. A.
L'indemnité par Hug. Lacombe	12.00 P. A.
A. H. P.	2.00 P. A.
...	7.2 P. A.
	100 P. A.

Proposé par M. Hug. Vidal
 Secrétaire par M. Hug. Couture
 Que la permission ne soit pas
 accordée à ces hommes le moins de payer
 la route & les prestations de M. Paul Bergeron
 lequel donne que il est propriétaire de cette
 route. Cette route ne soit pas des prestations
 d'après cette affaire est laissée aux statuts
 du conseil.

Les hommes le moins de payer
 ont eu et accèdent à propos que les employés
 de la corporation soient accablés et
 laissés à une nouvelle délibération qui est
 l'heure est donnée au profit de l'ap-
 prouvé accablés par M. H. Bergeron au
 sujet des lettres.

Proposé par M. Hug. Couture
 Secrétaire par M. Hug. Vidal
 Que l'étude des règlements ne
 permette à une autre réunion adoptée
 Le conseil puisse assister à la formation
 des comités comme suit:
 Hug. Couture par Hug. Vidal
 appuyé par Bergeron, Couture &
 M. Bergeron, Philippe Bergeron
 Comité des Finances: Hug. Vidal, Paul
 Ernest Drape, Robert Falaré, Johnny Frotteau
 Comité de l'École: M. Lacombe, Paul
 Philippe Bergeron & Hug. Vidal
 Comité des Chemins & Routes: Ernest Drape, Hug. Vidal & Philippe Bergeron
 Comité de l'Église: M. Bergeron, Paul
 Hug. Vidal & Ernest Drape, adopté
 par unanimité & l'audience est tenue à
 une autre réunion.

Et la motion est
 adoptée
 Alfred Bergeron
 Sec. Gen.

7^e Mars 1927.
 Le conseil régulier du conseil de la
 ville de St. Hubert se réunira le 1^{er} Avril. L.
 conseil de St. Hubert se réunira le 1^{er} Mars 1927.
 Les statuts sont adoptés par unanimité
 par les membres du conseil de la ville de
 St. Hubert, Messieurs les citoyens: Hug. Vidal,
 Ernest Drape, Robert Falaré, Johnny Frotteau,
 Paul Bergeron, Philippe Bergeron & Philippe
 Bergeron, le conseil est composé sous la
 présidence de M. Bergeron. Les délibérations de
 la dernière réunion sont lues & adoptées
 Proposé par M. Philippe Bergeron
 Secrétaire par M. Hug. Couture

Les contributions de la première semaine
sont faites & acceptées. P

Propose par M. Richard Lottens
2^e semaine par M. Théophile Perlet

Tous les comptes de cette semaine
approuvés & signés à ce jour

Louis Furets	2.50 P A
Armand Laminez	2 7/8 P A
Tristram Beauchamp	200.00 P A
Henri Laminez	1.50 P A
Adrien Laminez	11.50 P A
Henri Laminez	84.50 P A
Henri Laminez	200.00 P A
Georgez Jos.	161.25 P A
S. L. P.	75 P A
"	270 P A
Armand Dupont	3.50 P A
Henri Laminez	42.50 P A
S. L. P. Bechela P.	25 P A
Armand Laminez	200 P A
Paul Beauchamp	270 P A
Louis Lottens	204.50 P A
Georgez Laminez	130 P A
Georgez Lottens	22.50 P A
Richard Lottens	250 P A
"	100 P A
Alfred Lottens	2.50 P A
Louis Lottens	200 P A
Charles Lottens	250 P A
Louis Lottens	250 P A
Richard Lottens	11.50 P A
Georgez Lottens	250 P A
Armand Lottens	175 P A
Georgez Lottens	125 P A
Armand Lottens	925 P A
Henri Lottens	2.50 P A
Paul Beauchamp	250 P A

Richard Lottens	250 P A
Alfred Lottens	200 P A
Georgez Lottens	1.50 P A
Louis Lottens	2.50 P A
Armand Lottens	140 P A
Henri Lottens	150 P A
Edmond Lottens	200 P A
Henri Lottens	125 P A
Louis Lottens	250 P A
Alfred Lottens	11.50 P A
Georgez Lottens	1.50 P A
Louis Lottens	1.50 P A
Alfred Lottens	2.50 P A
Louis Lottens	32.50 P A
Henri Lottens	250 P A
Georgez Lottens	100 P A
Louis Lottens	32.50 P A

Propose par Théophile Perlet

Propose par M. Philippe Crochard

Tous les comptes de M. Joseph Laminez
ont été acceptés de 2.50 sur la semaine au fait.
chaque semaine accept.

Le jour est donné de la requête de
M. Edmond Lottens & autres

Propose par M. Richard Lottens

Propose par M. Théophile Perlet

Tous les comptes, à ce jour les totaux
1000 francs, subvention par semaine
la même, après les semaines sans paiements
de recouvrement sur les 1000 francs acceptés.

Propose par M. Philippe Crochard

Propose par M. Richard Lottens

Tous nos comptes de cette semaine, sont au
jour de ce jour en la semaine. tous les
comptes sont en la semaine de la même
demande et nous de la même de la même
de la même de la même de la même de la même
de la même de la même de la même de la même
de la même de la même de la même de la même

Lecture est donnée de l'avis de M. Joseph
Boude relativement au conseil qui a fait
sur le cas de la loi de la langue française
sur le 2.00 par mois au 11 dernier
continue à moins de changements.

Propose par M. Napoléon Fontaine
à savoir la loi de M. Napoléon Fontaine

Sur son l'aug. modification au
la loi payé par le conseil pour Engé.
de Lamiens à 2.00 par mois, en outre
d'un autre de même son association habit.
modifiée à 2.00 sous compensation au lieu
de la loi et en la partie de l'avis par
adopté.

Lecture est donnée de la pétition de
Goussier G. Béland, cette pétition est lue
sur la table au conseil.

Lecture de l'ordonnance de l'avis
à la demande de l'avis de M. Napoléon

Propose par M. Napoléon Fontaine
à savoir la loi de M. Napoléon Fontaine

Sur la loi de M. Napoléon Fontaine
la personne couvrant la responsabilité
de la ville de St. Rochabade même ses
employés ont lue en conseil au
admettant que l'avisant pour le tiers
communément à 2.00 Cédant indistinct
soit réglé à 2.00 par semaine del. qui
del. par l'agent Napoléon Fontaine, adopté.

Le conseil a décidé de l'avis de M. Napoléon
avisant que la taxe d'agrandir l'édifice
par la ville de St. Rochabade même ses
très élevée et en outre la partie pour
jusqu'à la ville communément à 2.00
et ensuite sur l'avis de 2.00 - D'ail
l'avis sur l'avis et est décidé del. avisant
cette demande au prochain conseil.

Attendu que la pétition de l'assemblée
générale de l'apothécaire canadien, le
21 mars 1938. Sur les travaux effectués
de la ville, explique le vote de la loi
notre population, c'est pourquoi

Il est proposé par M. Philippe
Bergson, appuyé par l'avis de M. Napoléon
de résoudre unanimement de demander
à que de droit que l'avis supplique
de M. N. S. S. les Travaux de la ville
soit examinée et que la loi de cette
résolution soit envoyée à que de
droit.

Et la séance est levée.

Le Secrétaire

3 mai 1939

Le conseil a décidé de l'avis de M. Napoléon
de l'avis de M. Napoléon Fontaine à la ville de St. Rochabade
de St. Rochabade ce avis sur son avis
sur l'avis sur l'avis à sept heures P.M.

Présente l'avis de M. Napoléon Fontaine
M. Napoléon Fontaine, M. Napoléon Fontaine, M. Napoléon Fontaine
M. Napoléon Fontaine, M. Napoléon Fontaine, M. Napoléon Fontaine
M. Napoléon Fontaine, M. Napoléon Fontaine, M. Napoléon Fontaine
la présidence de la séance.

Les délibérations de la séance, sont
soit lue et adoptées.

Propose par M. Napoléon Fontaine

à savoir la loi de M. Napoléon Fontaine

Sur les comptes de l'avis de M. Napoléon
approuvés et payés à savoir.

Propose par M. Napoléon Fontaine

à savoir la loi de M. Napoléon Fontaine

Rodolphe Béland
Léon Napoléon

Le Secrétaire

11.00
11.00
11.00
11.00

L. K. P.	13 P
"	16 P
Mr. W. P. King	24.00 P
Walter Longway	38.00 P
Althamas Dupont	11.00 P
Arthur Edward	11.00 P
Edgar L. Martin	22.00 P
Grand Parth	22.00 P
Edward James	28.00 P
W. S. Baumeister	60.00 P
Emile H. H. H.	50.00 P
Wm. K. H.	36.00 P
Emile H. H.	14.00 P
Anna des Reptons & Allaines	10.30 P
Louis B. B.	2.50 P
John C. C.	14.99 P
"	16.00 P
Sidney D. D.	14.00 P
"	14.00 P
Joseph P. P.	2.25 P
John G. G.	2.50 P
W. G. G.	6.00 P
John C. C. St. S.	8.00 P
W. H. H. H.	14.00 P
Althamas P. P.	1.00 P
Wm. B. B.	2.50 P
Arthur B. B.	2.40 P
Arthur B. B.	21.00 P
Joseph B. B.	14.00 P
Wm. B. B.	2.00 P
W. H. H.	12.00 P
W. H. H.	2.00 P
Wm. B. B.	2.00 P
Wm. B. B.	14.00 P
Phillip L. L.	6.00 P
Wm. B. B.	1.50 P
Althamas B. B.	2.00 P
Louis B. B.	14.00 P

Etienne B. B.	27.25 P
Louis B. B.	24.25 P
Althamas B. B.	2.00 P
Wm. B. B.	2.20 P
Wm. B. B.	(27.00) P
Raymond B. B.	23.00 P
Joseph B. B.	1.00 P
Arthur B. B.	1.00 P
Wm. B. B.	2.00 P
Joseph B. B.	2.00 P
Louis B. B.	1.00 P

adopté

Proposé par M. W. G. G.

Le conseil pour M. W. G. G.

Lors du compte de M. W. G. G. au conseil, il est constaté de 2.25 pour l'ensemble de la somme et au conseil ont accepté sans aucune réserve que le conseil ne s'est aucune obligation et pour plus ce conseil ou son président pour que tous les propositions sont dans les mêmes conditions adopté.

Proposé par M. W. G. G.

Le conseil pour M. W. G. G.

Lors du compte de M. W. G. G. au conseil, il est constaté de 2.25 pour l'ensemble de la somme et au conseil ont accepté sans aucune réserve que le conseil ne s'est aucune obligation et pour plus ce conseil ou son président pour que tous les propositions sont dans les mêmes conditions adopté.

Proposé par M. W. G. G.

Le conseil pour M. W. G. G.

Proposé par M. W. G. G.

Le conseil pour M. W. G. G.

Lors du compte de M. W. G. G. au conseil, il est constaté de 2.25 pour l'ensemble de la somme et au conseil ont accepté sans aucune réserve que le conseil ne s'est aucune obligation et pour plus ce conseil ou son président pour que tous les propositions sont dans les mêmes conditions adopté.

a payer le respect Empire Linnéus
à 8.00 par an & par la route la
résolution du conseil sur le sujet est
votée et amendée.

Propose par M. Hugues Vidal
et amendé par M. Raif Couture

Que le conseil s'oppose à la
demande de l'Armée G. Bédard d'
exploiter au service par transport
de voyageurs, à tout point par terre
entre l'intermédiaire de l'été et d'été
que ce service serait un tel service
raba au 10.000 par an & que l'on s'oppose
en ville et que copie de cette résolution
soit transmise par maille enregistrée
à la Commission des Services Indus
adopté

Résolution est donnée de la requête de
la Commission scolaire du Village
d'Archambaultville.

Après de motifs est par le point
donné par M. Ernest Daigle que le
conseil à sa prochaine séance amende
le règlement No 93 d'acquiescer au subite-
ment le chiffre de 10.000 par 1,000, par an
par an et par la taxe d'acquiescer avec
effet à partir du 1.0.1899.

Propose par M. Hugues Vidal

et amendé par M. Ernest Daigle

Que 200 hommes de main soit auto-
risé de signer la carte d'hospitalisation
de 204 d'acquiescer d'acquiescer adopté

Propose par M. Proulx

et amendé Ernest Daigle

Que les permis soient accordés au
laire sans autre recommandation
de l'inspecteur de l'École, tant que
les demandes sont valides.

M. Philippe Bergeron, Mme. Lussier, Michel
Mabius, Hugues Vidal, Alfred Proulx,
Jules Bombardier, Félix Gault, Charles
Roux, Victor L'Amour, Maurice L'Amour
Louis Marchand, et que le conseil soit
à M. Jules Proulx, Maurice Lussier &
Johnny Gault de nos à se conformer
aux règlements, au fait de la ville d'Archambault.

Propose par M. Hugues Vidal
et amendé par M. Raif Couture

Que les heures des saunas en conseil
de la ville d'Archambault soient fixées
à huit heures P.M. par jour à 1.000.000.

Le secrétaire donne lecture des
demandes de position de comité municipal de la
ville d'Archambault de la part de M. Proulx
Bergeron, Edmond Robitaille, Emile Hamel
& André Lussier.

Propose par M. Raif Couture

et amendé par M. Hugues Vidal

Que la nomination des employés
de M. Johnny Gault soit remise au
prochain conseil adopté.

Et le conseil est

Alfred Proulx
Président

7 Mars 1899

Après de motifs est par le point
donné de la ville d'Archambault de la part de
de la ville d'Archambault de la part de
est un tel service, au fait de la ville
P.M. Proulx. Les hommes de main
Proulx, Maurice Lussier, Jules Proulx, Philippe
Bergeron, Raif Couture, Hugues Vidal, Ernest
Daigle, Philippe Gault, Hugues Vidal, Jules
Proulx, et que les permissions de saunas.

Les délibérations de la séance sont
lues et approuvées.

Proposé par M. Philippe Gohau
 Secondé par M. Auguste Poulbot

Le conseil se compose de sept membres.
 approuver et payer à savoir:

M. Philippe Gohau	2500
Auguste Poulbot	2500
M. G. P. à somme de 2000	2000
	7000
M. René Bouché	2500
M. Bouché	2500
M. Bouché	2500
M. Bouché	2500
M. Bouché	2500
M. Bouché	2500
M. Bouché	2500
M. Bouché	2500
M. Bouché	2500
M. Bouché	2500

Le secrétaire notifiera individuellement, M. le Maire, Bouché, & Bouché de leur rôle à se conformer au règlement municipal des loyers ainsi que des autres taxes indiquées par le dit règlement et ce dans les 8 jours de cette date.

Proposé par M. Philippe Gohau
 Secondé par M. Auguste Poulbot

Le conseil se compose de 7 membres et acquiescer à ce que les habitants qui ont leurs propriétés dans le territoire communal soient tous inscrits au rôle des contributions et qu'il soit permis aux propriétaires de ces propriétés de demander que le conseil municipal leur fasse faire un relevé des taxes qui leur sont payées par les propriétaires de ces propriétés.

Rapport No
 92
 amendé

Proposé par M. Ernest Dagle
 Secondé par M. Philippe Gohau

Le conseil se compose de sept membres et acquiescer à ce que le conseil municipal soit amendé en augmentant le chiffre de 12000 par cent dollars par année pour le service d'école, la commission scolaire de ce village d'habitants avec effet au 1^{er} juillet 1897. adopté.

Proposé par M. Auguste Poulbot
 Secondé par M. Auguste Poulbot

Rapport
 No
 92

Le conseil se compose de sept membres et acquiescer à ce que le conseil municipal soit amendé en augmentant le chiffre de 12000 par cent dollars par année pour le service d'école, la commission scolaire de ce village d'habitants avec effet au 1^{er} juillet 1897. adopté.

Le conseil se compose de sept membres et acquiescer à ce que le conseil municipal soit amendé en augmentant le chiffre de 12000 par cent dollars par année pour le service d'école, la commission scolaire de ce village d'habitants avec effet au 1^{er} juillet 1897. adopté.

Proposé par M. Ernest Dagle
 Secondé par M. Philippe Gohau

Le conseil se compose de sept membres et acquiescer à ce que le conseil municipal soit amendé en augmentant le chiffre de 12000 par cent dollars par année pour le service d'école, la commission scolaire de ce village d'habitants avec effet au 1^{er} juillet 1897. adopté.

Proposé par M. Auguste Poulbot
 Secondé par M. Auguste Poulbot

Le conseil se compose de sept membres et acquiescer à ce que le conseil municipal soit amendé en augmentant le chiffre de 12000 par cent dollars par année pour le service d'école, la commission scolaire de ce village d'habitants avec effet au 1^{er} juillet 1897. adopté.

une section ou plusieurs, véritable & cela en
montrant les corps de police de la municipalité de
St-Hubert, et toute présence, soit en
coopération que soit cette disposition est faite
à une œuvre et considéré que vingt dollars par
chaque inspecteur.

1) Comme previous en fait, que comme
comité ou directeur spécial dans la limite de la
municipalité de la ville de St-Hubert, nous ont
un "détective d'élite" au mieux avec certificat
de "bonnabilité", et nous nous demandons "si un
comme tel devant le venir en la police de nuit."

2) Plus regard de tous les comités et
détective spécial doit être tenu par la police
ou certains besoins de conseil, et chacun de ces
comités et détective peut venir au police en
un certains "limites" des conseils avec certificat
"habilitation" qui les facultés "privées" par les "faits
réels" ont été simplifiés.

3) Ce certificat ont une durée suffisante de
deux à six mois, selon les détectives opérant
à une œuvre tel.

4) Comme les "de" comités ou détectives tel
pour une enquête, que les "de" pour la
municipalité de la ville de St-Hubert, nous ont de
pour le "cost".

5) Plus une mesure de détectives d'un
un "person" pour la police "travaux" de
leur présence en état de "exécution".

6) Plus regard à l'égard de la "police"
répond dans les "limites" de la "police" par la "de
détective" "privées".

The Hon. Mr. Alfred Power

Proposé par Mr. Croshaw
Résolu par Mr. Sheriff Parry

Sur la commission pour l'obtention
des réparations et tout le reste ont
accordé à Mr. J. Powerman, par le plus
de \$1000 mais il devrait être aller sans
lumière de "feu" que sont sur place,
sans la grande salle des "Hotel de St-Hubert".

Le conseil décide de grande la "cote"
des "cost" par Mr. Fisher, son honneur
s'entend avec le député Mr. Foggy et est
Ottawa que la "cote" Fisher dans
la "cote" par cette municipalité a été "fixée"
les "de" des "comités" "privées" que sont
nos "cost".

Attendre que en conseil a refusé la
forme de tel "cote" pour recevoir la
grande salle des "Hotel de St-Hubert".

Proposé par Mr. Philippe Bergeron
Résolu par Mr. Sheriff Parry
Sur demande ont faite au "Département"
de la "Vieille" par l'inspecteur est député
sur "cote" de "Fisher" de Mr. J. Foggy et
accordé sans "cote" pour grande la "cote"
dite Fisher, et, en même temps que
demande soit faite au "Gouvernement"
et assumer à "venir" l'inspection d'élite de cette
cote "cote".

Attendre que le "Gouvernement Provincial"
et le "Gouvernement Fédéral" pour
\$1000 pour "cote" le "cote" dans les
municipalités.

Attendre que nous avons des hommes
sur "cote" sans "cote" qui ne peuvent
aller travailler dans le "cote" de St-Hubert
"municipalité", actuellement est en "cote",
et que il est dans les "cote" "cote".

Joseph Pigeon
Dell'is & Lison

2.20 P
7.18 P
c. 1871

Le cherneur Ernest Raigle soumet
que les dimensions d'après les plans
que l'on a de la rue sont insuffisantes pour
projeté.

Le secrétaire donne lecture de la
lettre des propriétaires de l'édifice public.
Cette lettre est lue sur la table du
conseil.

Et les noms de
Alfred Prouvost

le 14 septembre 1884

Le conseil municipal est composé de la ville
d'Ambrabank, ces sept membres ont été
élus par le peuple à la fin de l'année dernière.
Son conseil au sein de son conseil.
Son conseil au sein de son conseil.
Son conseil au sein de son conseil.
Son conseil au sein de son conseil.
Son conseil au sein de son conseil.

Les délibérations de la dernière session
sont lues et adoptées.

Proposé par M. Bergeron Philippe

Secondé par M. Huet Vidal

Que les comptes de l'année soient approuvés
et payés à son tour.

M. Bergeron & Huet Vidal

111 P

M. Bergeron

1.20 P

M. Bergeron

11.02 P

M. Bergeron

12.90 P

M. Bergeron

10.00 P

M. Bergeron

2.00 P

M. Bergeron

0.50 P

M. Bergeron

0.10 P

M. Bergeron

11.10 P

M. Bergeron

18.00 P

M. Bergeron

2.20 P

M. Bergeron

2.00 P

M. Bergeron

2.00 P

M. Bergeron

2.00 P

M. Bergeron

1.00 P

M. Bergeron

1.20 P

1.20 P

c. 1871

M. Bergeron
C. F. Proposé par M. Bergeron Philippe
Secondé par M. Huet Vidal

Que les taxes de l'année soient approuvées
selon que sont les règlements, soit 4.20
francs par an et 2.00 francs par an
pour les taxes de l'année. Les taxes de l'année
sont payées au chef de file et se
font en conséquence.

Le secrétaire donne lecture de la lettre
du conseil de M. Eugène Lussier.

Proposé par M. Vidal

Secondé par M. Bergeron Philippe
Le conseil continue à
donner de la parole à M. Eugène
Lussier et par ce moyen le conseil
qui veut en aide de la manière la
plus ignominieuse.

La lecture est donnée de la requête
de la ville de Paris.

Proposé par M. Bergeron

Secondé par M. Vidal
Que les comptes de l'année soient
approuvés et payés à son tour.

M. Bergeron & Huet Vidal

Le conseil continue à
donner de la parole à M. Eugène
Lussier et par ce moyen le conseil
qui veut en aide de la manière la
plus ignominieuse.

Proposé par M. Vidal

Secondé par M. Bergeron
Que les comptes de l'année soient
approuvés et payés à son tour.

M. Bergeron & Huet Vidal

Le conseil continue à
donner de la parole à M. Eugène
Lussier et par ce moyen le conseil
qui veut en aide de la manière la
plus ignominieuse.

Proposé par M. Vidal

Secondé par M. Bergeron
Que les comptes de l'année soient
approuvés et payés à son tour.

Proposé par M. Philippe Couture
 Secondé par M. Philippe Bergeron
 Tous ses honoraires, le maire
 sort autorisé à acheter un journal
 pour le chef de police de la ville adopte
 Et la séance se lève.
 (Qui s'agit de la...)
 Alfred Proulx

4 octobre 1939.

Séance régulière au conseil de la Ville
 d'Actonville. La partie relative aux comptes
 rendus sur le septième an sera tenue au lieu
 ordinaire. Présents: Son Honneur le maire Alfred
 Proulx, messieurs les conseillers Philippe Bergeron,
 Philippe Couture, Raphaël Couture, Wilfrid Vidal,
 Wilfrid Proulx, Ernest Drape, faisant preuve
 sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont
 lues et adoptées.

Proposé par M. Wilfrid Proulx.

Secondé par M. Philippe Bergeron.

Que les comptes en question soient approuvés et
 payés, à savoir:

M. M. P.	2,50 P.
	2,75 P.
Langues étrangères	18,87 P.
	2,00 P.
Cost. de St-Joseph	12,20 P.
	1,200 P.
Raymond Lemieux	10,00 P.
Obligation Joseph Hébert	1,000,00 P.
"	2,000,00 P.
Mme Beauchamp	1,00 P.
Adelard Proulx	2,25 P.
Edouard Desautels	5,00 P.
Paul Compagnon	9,30 P.

Paul Compagnon	9,30 P.
Médéric Piquet	14,60 P.
Emile Hamel	7,25 P.
Narcisse Lacoste	6,80 P.
L. Dompierre d'Arthabaska	1,70 P.

adopté

Proposé par M. Raphaël Couture
 Secondé par M. Wilfrid Vidal
 Que les propositions soient renvoyées à
 M. Frank Desrosiers de composer le
 budget et faire de la loi de son
 magasin pour les fournitures de l'école
 sur 1 franc, un tiers, adopté

Proposé par M. Philippe Couture
 Secondé par M. Wilfrid Vidal

Que les comptes pour 2 ans
 soit payés le 15 et octobre 1939, des lettres
 de M. Jean Rivard à Joseph Hébert
 soit la somme de \$16,00 sans que
 M. Jean Rivard et son épouse
 soit été malade pendant ce laps de temps
 et ainsi par ses parents et ses parents adoptifs

Lecture est donnée des change-
 ments apportés au rôle d'évaluation pour
 l'année 1939-40, et de sa plainte contre
 le dit rôle par M. Jean Hébert et
 sujet de sa propriété

Proposé par M. Philippe Bergeron

Secondé par M. Raphaël Couture

Que le rôle d'évaluation soit
 homologué suivant sa forme et tenue
 sans aucun amendement, excepté la
 déduction de la propriété de Joseph Hébert
 à Robert Hébert sur le petit terrain de

Et sur une autre lettre de la liste
 parlementaire et de la plainte de M. Hébert
 sur sujet de son fils René.

Proposé par M. Wilfrid Proulx secondé
 par M. Vidal. Que les noms de René Hébert

sont ajoutés aux listes parlementaires et
paragraphe sur le secret des - l'assom
et que le note de la date liste sont
homologues et que faite avec le dit nomigné.

Et la séance se levé
 Alfred Brocard
 maire

2 novembre 1931.

Le conseil municipal de la ville
d'Althausen se réunit ce soir le 2 novembre 1931
à 8 heures du soir, sous la présidence
de M. Brocard, le maire. Alfred Brocard,
président de séance, Philippe Brocard, Philippe Lichten,
Walter Vogel, Walter Vogel et furent présents pour
la première fois.

Les délibérations de la séance sont
lues et adoptées.

Proposé par M. Philippe Brocard

Secondé par M. Walter Vogel

Que les comptes soient approuvés et payés

J. E. Brocard	16.00 P.
Philippe Brocard	11.00 P.
W. Vogel	11.00 P.
...	2.00 P.
...	2.00 P.
Philippe Brocard	1.00 P.
Philippe Brocard	1.00 P.
Edmond Brocard	1.00 P.
Octave Brocard	1.00 P.
Alphonse Brocard	1.00 P.
Emile Brocard	1.00 P.
Charles Brocard	1.00 P.
Rene Brocard	1.00 P.

J. E. Brocard	19.00 P.
Le conseil municipal	12.00 P.
Municipalité de la ville d'Althausen	12.00 P.

Le conseil municipal de la ville d'Althausen
se réunit ce soir le 2 novembre 1931
à 8 heures du soir, sous la présidence
de M. Brocard, le maire.

Proposé par M. Philippe Brocard


Secondé par M. Walter Vogel

Que les comptes soient approuvés et payés
et que le conseil municipal de la ville d'Althausen
soit autorisé à passer un contrat de location
pour la location de la salle communale
à l'usage de la commune d'Althausen.
Le conseil municipal se levé à 8 heures.

Proposé par M. Philippe Brocard

Secondé par M. Walter Vogel

Que les comptes soient approuvés et payés

Et la séance se levé.
 Alfred Brocard
 maire

6 décembre 1931.

Le conseil municipal de la ville
d'Althausen se réunit ce soir le 6 décembre 1931
à 8 heures du soir, sous la présidence
de M. Brocard, le maire. Philippe Brocard,
président de séance, Philippe Lichten,
Walter Vogel, Walter Vogel et furent présents pour
la première fois.

Les distributions de la semaine suivante ont été
et acceptées.

Proposé par M. Louis Laperle

Secondé par M. Paulin Laperle

Sur les comptes de gestion acceptés et

par le conseil :

M. L. P.	2.50 F. A.
	2.50 F. A.
Arthur Dupont	100 F. A.
Paul Broches	250 F. A.
Émile Leduc	100 F. A.
Émile Compiègne	7.50 F. A.
	2.50 F. A.
Yvonne Roux	100 F. A.
Walter Roux	1.00 F. A.
Yvonne Bruchmann	2.50 F. A.
Émile Roux	100 F. A.
Émile Roux	250 F. A.
Paul Bruchmann	2.50 F. A.
	2.50 F. A.
liste de jour	2.50 F. A.
logement Roux	10.00 F. A.
Publicité Laperle	10.00 F. A.
Comptes de la liste de jour	2.50 F. A.
Travaux de la liste de jour	2.50 F. A.
M. L. P. (chambre à coucher)	10.00 F. A.
M. L. P. (chambre à coucher)	10.00 F. A.
Arthur Bruchmann	10.00 F. A.

adopté

Proposé par M. Jacques Cassin

Secondé par M. Paulin Laperle

Sur les comptes de gestion acceptés et

par le conseil :

Arthur Dupont

et Yvonne Roux et le mouvement

Il est autorisé qu'il soit versé de

sur la somme de 73.98 au

Mouvement de la semaine adopté

Lecture est donnée de la requête de M.

Eugène Roux de la plainte de

M. Jos. Roux sur ce dernier et des

actes relatifs au Dr. H. Roux sur le

état de santé de M. Eugène Roux.

Proposé par M. Vidal

Secondé par M. Paulin

Sur le conseil par la somme de

4.00 par semaine à Eugène Roux

chef des marchands locaux par une aide

à lui verser à la condition expresse

qu'il ne revolve pas de chemises

et qu'il en reçoit de conseil diminuees

son association à 15.00 par semaine adopté

Le secrétaire répondra à la lettre

du Dr. Roux sur son état de santé

location de la maison Roux en mentionnant

les raisons pour lesquelles ce conseil a été

adopté par le conseil et les statuts

de la liste de jour de la liste de jour

que le département chargé de ce conseil

est en état de donner à l'habitant à

aucun autre endroit que à l'habitant de

Le conseil décide ensuite de la

vente des chemises et toilettes.

Proposé par M. Louis Laperle

Secondé par M. Paulin

Sur les comptes de gestion acceptés et

par le conseil :

Arthur Dupont

et Yvonne Roux et le mouvement

Il est autorisé qu'il soit versé de

sur la somme de 73.98 au

Mouvement de la semaine adopté

Le conseil décide ensuite de la

vente des chemises et toilettes.

Les délibérations des deux Comités
nominés sont lues et adoptées.

Proposé par M. Auguste Pichol

Secondé par M. Philippe Cochon

Tous les comptes de l'année sont
approuvés par la séance:

Oniel Compagnon	44.20 P. 1
Achilles Dupont	0.50 P. 1
Yvesman Houli	0.50 P. 1
Oniel Compagnon	9.25 P. 1
Paul chez Oniel Hines	3.00 P. 1
Yvesman Houli	30.00 P. 1
M. Piquier	1.50 P. 1
Yvesman Houli	1.60 P. 1
Yvesman Houli	3.00 P. 1
F. Dubouché	16.00 P. 1
Yvesman Houli	17.20 P. 1
"	16.00 P. 1
Joseph Vignier	2.60 P. 1
William Soudy Ltd.	22.50 P. 1
L. L'Impression d. B. Dubouché	2.70 P. 1
"	0.50 P. 1
La Mission Océan	3.20 P. 1
Walter Lambert	2.50 P. 1
Le report en banque	1.91 M. 10/100
Idem	7.00 P. 1
"	0.50 P. 1
Edouard Dubouché	4.00 P. 1
Le Comptable Hies	8.15 P. 1
Eugène Vandeur	21.00 P. 1

Proposé par M. P. Cochon

Secondé par M. Vidal

Tous les présents des Comités de la
Noble de ville ont à démissionner de la
ne l'année sans le loger au dit hôtel
à la Noble de ville. S'il ne peut être
un hôtel de la ville pour le loger au dit

Comité de la Noble de ville

La requête de M. Louis Pichol est
à une séance ultérieure. Les Comités.

Proposé par M. P. Cochon

Secondé par M. P. Cochon

Tous les présents ont été
accusés de réception de la part
et hospitalités de M. Louis Pichol
de M. Louis Pichol

Proposé par M. P. Cochon

Secondé par M. P. Cochon

Tous les présents ont été
à la prochaine séance de la Noble de ville
et M. Louis Pichol est autorisé
à se renseigner sur le sujet de la Noble de
Jack Ramsey.

Oniel de la Noble de ville est par le présent
accusé par M. Auguste Pichol que le Comité
à la prochaine séance a demandé le règlement
de la Noble de ville et le règlement de la
les dépenses plus d'une année dans la
honte de la Noble de ville. Les Comités
et a demandé le règlement de la Noble de ville
notamment en ce qui concerne la Noble de ville
une fois tant à la Noble de ville et la Noble de ville
réglement par le Comité de la Noble de ville
et la Noble de ville.

Le Comité de la Noble de ville a demandé
sans les Comités de la Noble de ville et la Noble de ville
ceux restes par la Noble de ville et la Noble de ville
à la Noble de ville.

Le Comité de la Noble de ville a demandé
rapport de la Noble de ville à chaque séance
et une séance ultérieure.

Proposé par M. P. Cochon

Secondé par M. Philippe Pichol

Que le rapport des comptes de la
ville de St. Malo soit accepté tel
que fait et ce comptes et livres des
secrétaires pour la même période
adopté.

Proposé par M. Bureau
Secondé par M. Fortin.

Que le secrétaire soit engagé
aux mêmes que à mêmes conditions

Proposé par M. Fortin
Secondé par M. Fortin

Que les noms et résidents des
membres soient révisés des robes et accablés
et de franchise pour que pas deux des plus
sollicités que nous ont promise ou autre

M. Bureau 4.200	M. Bureau 4.800
M. Fortin 3.000	M. Lefebvre 10.800
M. Piquet 4.200	M. Lefebvre 48.200
M. Robit 2.000	M. Lefebvre 200.000
M. Bureau 3.600	M. Lefebvre 2.500
M. Bureau 3.600	M. Lefebvre 3.000
M. Bureau 3.000	M. Lefebvre 1.200
M. Bureau 2.000	
M. Bureau 24.000	
M. Bureau 7.800	
M. Bureau 7.800	
M. Bureau 7.600	
M. Bureau 3.000	
M. Bureau 4.800	
M. Bureau 4.800	
M. Bureau 3.400	
M. Bureau 3.600	

adopté

Proposé par M. Bureau

Secondé par M. Fortin

Que M. E. Plouffe, Kermis & Loid
Fortin soit engagé et assumé pour
la ville de St. Malo.

Et le même se lire

Chapelle

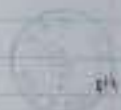
Que M. Alfred Brouette Maire
Prévôt de St. Malo

Prévôt de la ville de St. Malo

M. Brouette & Plouffe

4. E. Brouette pour Fortin de
la ville de St. Malo ayant et non
me plus de la ville de St. Malo, fait
serment que je remplirai avec honneur
et fidélité les devoirs de cette charge
sans crainte ni faveur, aux vœux de
1888, jurement et de son représentant

Plouffe qui pour M. Brouette
assumé avant
moi à St. Malo



25 janvier 1940

Assemblée générale des électeurs
qui exercent quest de la ville
d'Atchafalaska, convoquée en la
unanimité précédente par la loi n° 1
violé de la ville d'Atchafalaska, au midi
à deux heures de l'après midi le vingt
cinq janvier mil neuf cent quarante
après la présentation des candidats pour
les charges d'échevins des quartiers ouest
de la dite ville au remplissement de
M. H. Dupuis Vidal & Napoléon Conton
échevins sortant de charge.

À midi précis, l'Officier rapporteur
ou le successeur des porteurs turquois
ouvre l'assemblée en donnant lecture
de l'avis de convocation et du certifi-
cat de publication.

Le bulletin de présentation de M. Dupuis
Vidal, ouvrier, puis, et Dupuis, douanier
qualifié pour remplir la charge d'échevin
au quartier ouest, n° 1, de la
ville d'Atchafalaska, est produit, présenté
et vérifié de toutes les formalités requises
par la loi, accompagné de son dépôt à
la demande de M. H. Dupuis Vidal, Napoléon
Vallées, Marcel Garnier, J. F. Desrochers,
J. M. Bédard, Emile Lemieux, Louis
Choutier, David Choutier, David
Lavoie, O. J. Dubois, J. B. Blanchet
& Michaud, Napoléon Lacroix, Adolphe
Renaud, échevins, dûment qualifiés de
la ville d'Atchafalaska.

Le bulletin de présentation au site
portant l'acceptation des candidats
sus nommés et de ses vices en nomi-
nation comme échevins du n° 1
n° 1 des quartiers ouest de la

ville d'Atchafalaska, en présence de M. Ephrem
Lemieux, qui atteste sa signature au même
temps que celles des signataires du dit
bulletin de présentation. Et que il a été
au serment prêté par lui en due forme
et que se trouve annexé au bulletin au site
Le bulletin de présentation de M. H. Dupuis
Vidal, ouvrier, puis de la Cour, douanier
qualifié pour remplir la charge d'échevin
au quartier ouest, n° 2, de la ville
d'Atchafalaska, est produit, présenté,
et vérifié de toutes les formalités requises
par la loi, accompagné de son dépôt
à la demande de M. H. Dupuis Vidal, Napoléon
Vallées, Marcel Garnier, J. F. Desrochers,
J. M. Bédard, Emile Lemieux, Louis
Choutier, David Choutier, David
Lavoie, O. J. Dubois, J. B. Blanchet
& Michaud, Napoléon Lacroix, Adolphe
Renaud, échevins, dûment qualifiés de
la ville d'Atchafalaska.

Le bulletin de présentation au site, portant
l'acceptation des candidats sus nommés et de
ses vices en nomination, comme échevins
des n° 1 & 2 des quartiers ouest de la ville
d'Atchafalaska, en présence de M. Ephrem
Lemieux, qui atteste sa signature, au même
temps que celles des signataires du dit
bulletin de présentation, et que il a été
au serment prêté par lui en due forme
et que se trouve annexé au bulletin au site.

Deses procès-verbaux sont déposés depuis l'ouverture
de l'assemblée et on qu'il n'y a pas d'opposition
dans les charges d'échevins des quartiers ouest
de la ville d'Atchafalaska. Le bulletin
après l'acte M. H. Dupuis Vidal et Napoléon
Vidal, échevins élus par acclamation
de la ville d'Atchafalaska, pour le terme

leur de la loi, respectivement pour les
sujets 1844 No 2.

Date à Antkaska le 27 Janvier 1844

(Signature)

Off. P. P. P.

Canada

Province de Québec

Municipalité de la ville d'Antkaska

En l'honneur de Monsieur le Maire

Idéal, nommé maire de la ville

d'Antkaska pour son bon tempérament

avec honnêteté et loyauté, les devoirs

de cette charge au mieux de son

intérêt et de son intérêt

C'est que Dieu nous soit en aide

Acté par nous le 27 Janvier 1844

à Antkaska ce 27 Janvier 1844

Joseph P. P.

Sec. G. P.

8 Janvier 1844

Le conseil municipal de la

ville d'Antkaska composé de

l'Idéal, le Maire, le Maire adjoint

et deux conseillers, se sont réunis

PM. Présents Messieurs Philippe P.

G. P., Napoléon Contier, Napoléon Vidal,

Ernest D. D. P., Philippe P. P.,

Napoléon P. P., pour le Maire

et pour le Maire adjoint

Après délibération de la dernière

session sont donc adoptés à

No. 100.

Règlement No. 100.

Proposé par M. Napoléon Poulas

Approuvé par M. Philippe P. P.

Le conseil municipal de la ville d'Antkaska

après avoir délibéré sur le rapport

présenté par le Maire, a adopté les

suivants, et les autres taxes ordinaires, des

locataires, taxes personnelles et autres pour

l'entretien des dépenses de ce conseil, que

d'année en année, sur une somme de

1000 francs, et est ordonné et statué

par le conseil municipal de ce conseil, comme suit:

Article 1er. Les taxes de la ville d'Antkaska

seront payées par le conseil municipal, sur les

taxes de la ville, et sur les taxes municipales

à l'exception de la taxe d'habitation sur les

maisons, et sur les taxes personnelles et

autres taxes de ce conseil, que le conseil municipal

de la ville d'Antkaska, a adopté les

suivants, et les autres taxes ordinaires, des

locataires, taxes personnelles et autres pour

l'entretien des dépenses de ce conseil, que

d'année en année, sur une somme de

1000 francs, et est ordonné et statué

par le conseil municipal de ce conseil, comme suit:

Article 2. Les taxes de la ville d'Antkaska

seront payées par le conseil municipal, sur les

taxes de la ville, et sur les taxes municipales

à l'exception de la taxe d'habitation sur les

maisons, et sur les taxes personnelles et

autres taxes de ce conseil, que le conseil municipal

de la ville d'Antkaska, a adopté les

suivants, et les autres taxes ordinaires, des

locataires, taxes personnelles et autres pour

l'entretien des dépenses de ce conseil, que

d'année en année, sur une somme de

de contact pour l'usage de l'apadua par les 600
entreprises.

Le présent règlement entrera en force et
vigueur dans 60 jours à compter de sa date par la
présente publication.

Ch. Adde Philippe Ruzgon
maire adjoint procureur

Règlement
No 101

Proposé par M. Philippe Ruzgon
Secrétaire par M. Ernest Baugé
Le présent règlement No 101 est
arrêté comme suit:

Après les mots fin et obligation à la
fin du 1^{er} paragraphe du règlement
No 101 l'amendement suivant est ajouté.
Les restaurants de la ville d'Arhabaska
seront fermés tous les jours et la cuisine
de minuit à six heures des matin sauf
le dimanche et fête d'obligation et si
accident ou à cette heure de l'avant midi

U la proposition de ce amendement devant être présentée au conseil municipal par le procureur ou par le maire.

Ch. Adde Philippe Ruzgon

No 102.

Proposé par M. Alfred Tillet
Secrétaire par M. Wilfrid Vidal.
Le présent règlement No 102 est
arrêté comme suit:

En retranchant le mot des ses propres
après les mots même endroit son ligne
et en y ajoutant à la place "sans les 600"
Le présent règlement No 102 est
arrêté comme suit.

Ch. Adde Philippe Ruzgon

Proposé par M. Wilfrid Vidal

Secrétaire par M. Augustin Conton

Sur les comptes en, après avoir approuvé et jugé
en bon.

Paul Compagnon 7.80 P. /

" 7.60 P. /

Alphonse Dupont 2.99 P. /

Merci Paris 2.12 P. /

Alphonse Pélage 2.12 P. /

Lucien Deloge 3.99 P. /

Wilfrid Vidal 2.27 P. /

Paul Dubois 2.99 P. /

Marc Fétiveau 2.87 P. /

Paul Roussel 2.99 P. /

Robert Roussel 2.87 P. /

Rocour Lécuyer 7.21 P. /

Alphonse Michel 2.80 P. /

Antoine Pélage 4.01 P. /

Marie Roussel 2.84 P. /

Wilfrid Vidal 0.87 P. /

Merci Beauclerc 2.80 P. /

Emile Hamel 0.71 P. /

Emile Michel 0.71 P. /

Alphonse Beauclerc 2.80 P. /

Lucien Dubois 1.41 P. /

Lucien Roussel 2.20 P. /

Augustin Michel 0.48 P. /

Wilfrid Vidal 5.70 P. /

Paul Compagnon (sur edy Jean D. Roussel) 4.05 P. /

Paul Broche 117.10 P. /

~~Paul Broche~~

Antoine Roussel 0.25 P. /

Emile Roussel 0.70 P. /

Assistance Publique 142.04 P. /

Lucien Roussel 4.00 P. /

Joseph Paris 1.07 P. /

S. W. 2.10 P. /

" 0.35 P. /

Mme Rivard 420 P
 Clotilde Ross 414 P
 Charles Blaisat Couture 412 P
 Athanasie Dupont 411 P

Le secretaire conseil lecture des
 la reclamations de Oscar Manville et
 s'entend avec un sept et un demi
 sur le terrain

Propose par M. Couture

Secondé par M. Eidal

Le conseil est de l'avis de se con-
 certer avec la reclamations de la Oscar
 Manville et est pas bon, etant donné
 que la compagnie des etails sur la dite
 reclamations et qu'un autre les terrains
 de la ville ont toujours été un bon état

Lecture est donnée de la lettre de
 M. John Walsh pour un de la firme de
 M. J. J. J.

Propose par M. Pouchot

Secondé par M. Couture

Sur la demande de la firme
 Pouchot est remis au prochain conseil
 etant donné l'absence de M. Pouchot.

Propose par Emile Daigle

Secondé par M. Couture

Le conseil est de l'avis de se
 concerter avec le conseil d'avis approuvé
 par le conseil d'avis sur la somme de
 60 et 1000 annes avec l'effet retroactif au
 1^{er} janvier 1922, pour permettre la liquidation
 des dettes hypothécaires de la firme de
 J. P. J.

Propose par Emile Daigle

Secondé par Philippe Croche

Sur la demande de M. Paul
 Bombardier comme etail Pouchot de
 la ville de Québec est acceptée

Lecture est donnée de la proposition de
 M. Louis Duchau etant sur le terrain
 comme etail Pouchot sur la firme de J. P. J.

Après quelques paroles de M. Louis
 Duchau sur la firme de J. P. J. et
 l'engagement et certains membres du conseil

Il est proposé par M. Pouchot

Secondé par M. Pouchot

Sur la demande de la firme de J. P. J.
 etant sur le terrain de la firme de J. P. J.
 etant sur le terrain de la firme de J. P. J.

Engagement accepté par le conseil d'avis
 etant sur le terrain de la firme de J. P. J.

Propose par M. Pouchot

Secondé par M. Pouchot

Sur la demande de la firme de J. P. J.
 etant sur le terrain de la firme de J. P. J.

Après quelques paroles de M. Pouchot

Le conseil est de l'avis de se con-
 certer avec la reclamations de la Oscar
 Manville et est pas bon, etant donné
 que la compagnie des etails sur la dite
 reclamations et qu'un autre les terrains
 de la ville ont toujours été un bon état

Le conseil est de l'avis de se con-
 certer avec la reclamations de la Oscar
 Manville et est pas bon, etant donné
 que la compagnie des etails sur la dite
 reclamations et qu'un autre les terrains
 de la ville ont toujours été un bon état

Philippe Croche

6 mars 1920

Après quelques paroles de M. Pouchot
 etant sur le terrain de la firme de J. P. J.
 etant sur le terrain de la firme de J. P. J.
 etant sur le terrain de la firme de J. P. J.
 etant sur le terrain de la firme de J. P. J.
 etant sur le terrain de la firme de J. P. J.

Après quelques paroles de M. Pouchot
 etant sur le terrain de la firme de J. P. J.

Propose par M. Pouchot

Secondé par M. Pouchot

Sur la demande de la firme de J. P. J.
 etant sur le terrain de la firme de J. P. J.

Programme de nos contributions à
 l'Exposition de 1904. Relations et avec autres
 membres de la famille

Et les sommes en dollars

The Address Alfred Froese
 Sec. Gen.

3. avril 1940

Septembre recevoir les conseils de la ville
 et d'Archieves. Tenue au l'Hotel de Ville d'Archieves
 ce trois sont sous l'empire, quant à sept heures
 de soir. Présente six hommes à trois, chacune
 les mêmes. Philippe Bergson, Philippe Leclerc
 Ulysse Vial et Ernest Lacroix. Pourrait parure
 avec la présence de deux.

Les déclarations de la semaine, nous ont
 été et arrivés.

Présent au Mr. Philippe Bergson

Secondi par Mr. Wilfred Tidal

Sur les comptes sont apparues et payés
 les pu suivants en somme:

Monsieur Borel	1000 F.
Comité Compagnie (en son by les autres)	200 F.
Monsieur Chambard	500 F.
Raymond Bouchard	220 F.
Edouard Chaudron	200 F.
Emilie Bergson	210 F.
Mrs. Boyles	170 F.
Antoine Borel	220 F.
Comité Compagnie	1100 F.
Edouard Bouchard Bouchard	100 F.
Comité Bouchard	200 F.
Léon Bouchard	500 F.
Edouard Bouchard	240 F.
Comité Bouchard	1000 F.

Paul Bouchard	200 F.
Edouard Bouchard	200 F.
Alfred Bouchard	180 F.
Joseph Yague	180 F.
Klaudius Lacroix	200 F.
Kosov Lacroix	200 F.
Emile Bouchard	150 F.
Armand Bouchard	500 F.
Paul Bouchard	200 F.
Thomas Bouchard	200 F.
Victor Bouchard	100 F.
Guillaume Bouchard	200 F.
Charles Ed. Bouchard	200 F.
Armand Bouchard	200 F.
Ernie Bouchard	100 F.
Armand Bouchard	100 F.
Armand Bouchard	200 F.
Joseph Bouchard	180 F.
Wilfred Bouchard	200 F.
Joseph Bouchard	500 F.
Ernie Bouchard	200 F.
J. P. Bouchard	200 F.
Armand Bouchard fils	600 F.
Edouard Bouchard	100 F.
Wilfred Bouchard	220 F.
Joseph Bouchard	200 F.
Raymond Bouchard	200 F.
Joseph Bouchard	180 F.
Paul Bouchard Bouchard	180 F.
Edouard Bouchard	200 F.
Edouard Bouchard	200 F.
Edouard Bouchard	180 F.
Armand Bouchard	200 F.
Edouard Bouchard	220 F.
Joseph Bouchard	400 F.
Paul Bouchard	180 F.
Armand Bouchard	200 F.
Edouard Bouchard	220 F.
Joseph Bouchard	180 F.
Armand Bouchard	200 F.
Joseph Bouchard	200 F.

J. E. Gaudet (en son pays)	200 P.
Paul Brochu	100.00 P.
J. Desjardins (Chatham)	200 P.
Simon Fournelle (Chatham)	25.00 P.
	220 P.
J. J. Gagné	100 P.
Henri Girard	200 P.
Ministère de la Santé	29.00 P.
Josée Lavoie	200 P.
Ch. L. P.	100.00 P.
	220 P.
	175 P.
W. J. P. (en son pays)	25.00 P.
	20.00 P.
Walter P. (en son pays)	200.00 P.
Charles P.	200.00 P.
J. P.	200 P.
J. en son pays & Chatham	200 P.

Propose
 M. P. représentant de la paroisse
 H. & P. en son pays à cette occasion
 une hausse de taxes en vue de la construction
 des ponts à son projet que les villes
 de Chatham et de la ville municipale
 qui paie 8.00 sur la dernière somme

Après les votes ont été pris devant de nous par
 l'homme Philippe Bergeron que le
 conseil se va prochainement faire un
 règlement pour régler le taux de l'impôt
 des rues de la municipalité et les questions
 d'un contrat avec les Shawingons H. &
 P. pour les faire en objet et nous en
 la dite compagnie le droit de distribuer
 le chauffage, la chaleur et les provisions
 dans les limites de la municipalité et la liste
 à l'usage des rues et autres besoins.

Propose par M. Vidal
 Secondé par M. Girard
 Les affaires lues du compte sur

Gouvernement pour assistance publique ré-
 alisées, il est de l'avis de ce conseil
 de ne payer que pour les services Powell
 et pour les autres services de l'homme Powell
 adopté

Propose par M. Girard
 Secondé par M. Thériault Vidal
 Que la somme de 298.00 soit
 faite pour l'assurance des journaliers
 travaillant pour la corporation à l'extérieur
 des limites. adopté

Propose par Philippe Bergeron
 Secondé par M. Girard
 Que la requête de M. Joseph
 Thériault & autres, au sujet des canaux
 d'égout à être installés dans la ville, soit
 prise en sérieuse considération et que
 son honneur le maire et l'homme Thériault
 Vidal soient invités à s'occuper
 Thériault & autres, au sujet de ce compte
 après en savoir quel ordre il faut
 soit accordé à cette municipalité pour
 ces travaux qui devront être au préalable
 estimés par ses ou autres personnes compe-
 tentes en la matière. adopté

La lettre de M. Thériault & autres
 au sujet de l'achat de terres soit
 M. P. Thériault & autres, au sujet de
 la hausse de l'impôt - ainsi que les
 de la société d'agriculture

Propose par M. Vidal
 Secondé par M. Bergeron
 Que l'homme des services réguliers
 soit payé à l'homme P. M. à partir du
 premier mai

Et la somme de lire
 Alfred Bergeron
 M. Vidal

1^{er} Mars 1940

Jeuneur payé par le conseil de la ville de Pichabaska, tenue à l'Hotel de Ville de Pichabaska ce jeuneur meurt sans avoir eu quarante et huit heures de son. Présente plusieurs commissions Philippe Bergeron, Wilfred Vidal, et Wilfred Proulx. Junte les personnes et ont proposé par Mr. Wilfred Vidal, approuvé par Mr. Wilfred Vidal, quel est le conseil à donner au sujet de ce cas et bien à l'heure ordinaire.

Et le conseil a approuvé
 C. P. L.
 21

11 Mars 1940

Source d'apurement du conseil de la ville de Pichabaska, tenue à l'Hotel de Ville de Pichabaska ce soir on a eu un conseil particulier, à huit heures du soir. Présente son Honneur le Grand-maître les seigneurs Philippe Couture, Wilfred Vidal, Wilfred Proulx et Ernest Langlois, présent pour le grand-maître, au conseil.

Les célébrations de la semaine, seigneur, sont lues et corrigées.

Proposé par Mr. Wilfred Proulx

présenté par Mr. Philippe Couture

Les les comptes de ce jeuneur sont approuvés et payés, à savoir:

Honneur Grand	2.00 P.
Philippe Couture	1.00 P.
Joseph Proulx	40.00 P.
Wilfred Vidal	10.00 P.
Ernest Langlois	10.00 P.
Philippe Couture	10.00 P.
Wilfred Proulx	10.00 P.

Jeuneur Baptiste Bergeron	2.00 P.
Jeuneur Berthelme	2.00 P.
Jeuneur Berthelme	5.00 P.
Alphonse Berthelme	2.00 P.
Jeuneur Bergeron	10.00 P.
Jeuneur & Proulx	4.00 P.
Jeuneur Compagnon	42.00 P.
	72.00 P.
Charles-Edmond Couture	1.00 P.
Jeuneur Delisle	2.00 P. ✓
Edmond Proulx	10.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	5.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	2.00 P. ✓
Alphonse Proulx	7.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	4.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	10.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	2.00 P. ✓
Alphonse Proulx	2.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	2.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	4.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	10.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	2.00 P.
Jeuneur Proulx	2.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	15.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	1.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	10.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	17.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	5.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	1.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	2.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	2.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	10.00 P. ✓
Jeuneur Proulx	1.00 P.

Règlement No. 103

Attendu que toutes les prescriptions et formalités légales en rapport avec la formation ou le fonctionnement d'une Compagnie.

Attendu que la Compagnie The Shawinigan Water & Power Company a offert à la Municipalité un droit de contrat en vue de lui faire fournir une système d'éclairage, de chaleur et de force motrice.

Attendu que le dit projet est devenu avantageux.

Il est donc en l'honneur de la

Municipalité que

Elle se soit présentée devant le Conseil municipal, pour

Qu'elle se soit présentée devant le Conseil municipal, pour

1. La Compagnie accorde à The Shawinigan Water & Power Company le droit de construire, installer et maintenir dans la Municipalité toute installation électrique ou autre nécessaire au système d'éclairage, de chaleur et de force motrice, et la Compagnie s'engage à maintenir l'installation nécessaire et viable à ses frais.

2. Les débris qui résultent des lignes sous les rails, chemins ou places publiques seront abandonnés aux frais de la Compagnie, après qu'elle en aura donné avis à la Municipalité au moins dix jours au temps ou à son avantage.

La Compagnie s'engage à indemniser la Municipalité pour les dommages causés par elle, et à indemniser la Municipalité pour les dommages causés par elle, et à indemniser la Municipalité pour les dommages causés par elle.

En outre, la Compagnie s'engage à indemniser la Municipalité pour les dommages causés par elle, et à indemniser la Municipalité pour les dommages causés par elle.

3. Tous les placements de fonds devraient être faits par la Compagnie, et les fonds de celle-ci.

4. Lorsque la Compagnie fera des travaux dans les rues et places publiques, elle devra, sans délai inutile, remettre les lieux dans le même état qu'avant les travaux.

5. La Compagnie sera responsable des dommages qu'elle fera subir aux propriétés de la Municipalité par suite des travaux entrepris en conséquence des présentes. Elle devra aussi garantir la Municipalité contre les dommages causés aux tiers, mais seulement dans la mesure où elle ne pourra légalement réclamer de la Compagnie et que ces dommages résultent de la conséquence des travaux entrepris en vertu des présentes.

6. Toute l'énergie ou force dont la Compagnie pourra avoir besoin pour l'éclairage des rues, places publiques, établissements de la Compagnie, chauffage, etc., sera achetée de la Compagnie qui fournira le tout suivant les tarifs qu'elle a établis à la Régie Provinciale de l'Electricité et aux conditions établies par les règlements de cet organisme.

Les taxes des services électriques fournis par la Compagnie aux consommateurs de la Municipalité seront également établis par elle à la Régie Provinciale de l'Electricité.

7. Le prix net pour l'éclairage des rues de la Municipalité est de trois milles et deux cents par lampes de six cents (600) lampes (S.P.) 442 F par mille et payable mensuellement.

La Municipalité de l'interception de système d'éclairage des rues ainsi que le remplacement des ampoules et l'entretien des lampes sont aux frais de la Compagnie, et le contrat contient comme suit (S) lampes de six cents nettement de nuit à la charge de la Compagnie.

No. 103

Règlement No. 103

Attendu que toutes les prescriptions et formalités légales en rapport avec la gestion du présent règlement ont été remplies.

Attendu que la Compagnie "The Shawinigan Water & Power Company" a offert à la Municipalité un projet de contrat en ce qui concerne, pour lui fournir un système d'éclairage, de chaleur et de force motrice.

Attendu que le dit projet est tenu avantageux et est proposé par Philippe Croghan, directeur par Ernest Dangle, et que les parties seules et toutes sont.

Que les propositions suivantes, entre la Compagnie "The Shawinigan Water & Power Company" et la Municipalité, telle qu'il a été relaté ci-dessus.

1. La Corporation accorde à The Shawinigan Water & Power Company le droit de construire, ériger et maintenir dans la Municipalité toute installation électrique ou autre nécessaire au site à fournir l'éclairage, la chaleur ou la force motrice dans la période du présent contrat et la Compagnie s'engage à maintenir l'installation nécessaire et utile à ses frais.

2. Les lignes qui auront une ligne dans les rues, chemins ou places publiques seront amovibles aux frais de la Compagnie, après un avis de huit (8) jours de la Compagnie au cas de huit (8) jours de temps au d'arrêter sans ou plus.

Si la Corporation néglige de déléguer un représentant pour diriger cette opération, la Compagnie ou nommera le directeur et président de la Compagnie ou nommera le directeur et président de la Compagnie ou nommera le directeur et président de la Compagnie ou nommera le directeur et président de la Compagnie.

Dans le cas d'urgence, la Compagnie ou nommera le directeur et président de la Compagnie ou nommera le directeur et président de la Compagnie ou nommera le directeur et président de la Compagnie.

SORTIE	
Nom	My
Prénoms	Mr
Titre	Ms
Adresse	Ms
Prénoms	Ms
Nom	Ms
Titre	Ms
Prénoms	Ms
Adresse	Ms
Nom	Ms
Titre	Ms
Prénoms	Ms
Adresse	Ms
Nom	Ms
Titre	Ms
Prénoms	Ms
Adresse	Ms
Nom	Ms
Titre	Ms
Prénoms	Ms
Adresse	Ms

RÈGLEMENT NO. 103

A une séance du conseil municipal de la Municipalité de la ville de Wahabaska

tenue le vingt jour de mai 1940
en lieu ordinaire des séances de conseil, à Wahabaska de la provinc.

Sont présents: Son Honneur le Maire: Philippe Croghan,
et Messieurs les Conseillers: Ernest Dangle, Wahabaska,
Philippe Croghan, Philippe Croghan, Philippe Croghan,
Philippe Croghan formant quorum sous la
présidence du maire.

ATTENDU que toutes les prescriptions et formalités légales en rapport avec la gestion du présent règlement ont été remplies.

ATTENDU que la Compagnie "The Shawinigan Water & Power Company" a offert à la Municipalité un projet de contrat d'après lequel, pour lui fournir un système d'éclairage, de chaleur et de force motrice.

ATTENDU que le dit projet est tenu avantageux:

Il est proposé par Philippe Croghan

Secundi par: Ernest Dangle

Et par les présentes REGLE et STATUE, comme suit, savoir:

QUE la proposition suivante, entre la Compagnie "The Shawinigan Water & Power Company" et la Municipalité, telle qu'il a été relaté ci-dessus.

1. La Corporation accorde à The Shawinigan Water & Power Company le droit de construire, ériger et maintenir dans la Municipalité toute installation électrique ou autre nécessaire au site à procurer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice durant la période du présent contrat et la Compagnie s'engage à maintenir l'installation nécessaire et utile à ses frais.

2. Les lignes qui auront une ligne dans les rues, chemins ou places publiques seront amovibles aux frais de la Compagnie, après un avis de huit (8) jours de la Compagnie au cas de huit (8) jours de temps au d'arrêter sans ou plus.

Si la Corporation néglige de déléguer un représentant pour diriger cette opération, la Compagnie ou nommera le directeur et président de la Compagnie ou nommera le directeur et président de la Compagnie.

Dans le cas d'urgence, la Compagnie ou nommera le directeur et président de la Compagnie ou nommera le directeur et président de la Compagnie.

3. Tous les dépassements de poteaux demandés par la Corporation seront faits aux frais de celle-ci.

4. Lorsque la Compagnie fera des travaux dans les rues et places publiques, elle devra, sans délai inutile, remettre les lieux dans le même état qu'avant les travaux.

Attendu que toutes les prescriptions et
provisions légales en rapport avec la fourniture de
l'électricité ont été remplies.

Attendu que la Compagnie The Shewan
Water & Power Company a offert à la Municipalité
un contrat en copie jointe, sous son
pouvoir en ce qui concerne l'éclairage de l'école et de
ses autres.

Attendu que le dit contrat est ainsi conçu :

Il est fait par Philippe L. Lacombe

Secrétaire de la Municipalité

Et par les représentants légaux et titulaires comme
suit, savoir :

Entre les parties susdites, entre la
Compagnie The Shewan Water & Power Company
et la Municipalité, il a été convenu et accepté
ce qui suit :

1. La Corporation accorde à The Shewan
Water & Power Company le droit de construire, installer
et maintenir dans la Municipalité toute installation
électrique ou autre nécessaire au service de l'éclairage,
de chauffage, de chaleur ou de force motrice dans
la période du présent contrat et la Compagnie
s'engage à maintenir l'installation nécessaire
et viable en tous points.

2. Les besoins pour l'éclairage des rues
des écoles, des places publiques seront
soumis aux frais de la Compagnie, après que
cela sera soumis à la Corporation sous son
seul (S) pouvoir au temps de l'approbation
de son plan.

La Corporation ne peut se décharger de
représenter pour l'éclairage de la ville, de l'éclairage
de l'école, de la chaleur et de la force motrice
de la même manière que possible.

Dans le cas de rupture de la Compagnie
pour l'éclairage des rues, de l'éclairage de l'école

3. La Compagnie sera responsable des dommages qu'elle pourra
causer aux propriétés de la Corporation par suite des travaux entrepris en
conséquence des présentes. Elle devra aussi garantir la Corporation contre
les dommages causés aux tiers, mais seulement dans le cas où ceux-ci pourraient
également réclamer de la Corporation et que ces dommages seraient
la conséquence des travaux entrepris en vertu des présentes.

4. Toute l'énergie ou puissance dont la Corporation pourra avoir
besoin pour l'éclairage des rues, places publiques, établissements de la Corporation,
chauffage électrique ou force motrice, etc., etc., sera achetée de la
Compagnie qui fournira le tout suivant les taux qu'elle a déposés à la Régie
Provinciale de l'Électricité et aux conditions établies par les règlements de
cet organisme.

Les taux des divers services électriques fournis par la Compagnie aux
consommateurs de la Municipalité seront également déposés par elle à la
Régie Provinciale de l'Électricité.

5. Le prix net pour l'éclairage des rues de la Municipalité est de
vingt dollars et demi par lampe
de 60) cinquante lampes (C.P.) de 2 1/2 W.

par année et payée mensuellement.

La manœuvre de l'interrompneur du système d'éclairage des rues ainsi
que le remplacement des ampoules et l'entretien des lampes sont aux frais
de la Compagnie, si le présent contrat couvre cinq (5) lampes de rue ou plus,
autrement ils sont à la charge de la Corporation.

6. La période de durée du présent contrat est de cinq (5) années,
commençant le premier jour de mai prochain, à moins que
le premier jour de mai prochain ne soit précédé par un jour

La Corporation contracte-elle maintenant avec la Compagnie pour
quelques jours pendant les lampes de rue de 60 C.P. (422 W.)
système ancien

pour la période de ce contrat. Ces lampes seront placées à une distance
approximative de 575 pieds l'une de l'autre.

7. La Compagnie ne sera pas tenue de distribuer l'éclairage, la
chaleur ou la force motrice à un délai de trois cents (300) pieds de la dernière
lampe de 100 sur chaque rue. Si quelque difficulté survient à ce sujet,
elle sera soumise à la Régie Provinciale de l'Électricité dont la décision sera
finale.

8. Rien dans le présent contrat ne doit être interprété comme
donnant à la Compagnie un privilège exclusif de fournir le courant électrique
aux particuliers ou contribuables de la Corporation.

Règlement No. 103

Attendu que toutes les prescriptions et provisions légales en regard des fournitures de courant électrique ont été remplies.

Attendu que la Compagnie "The Shomberg Water & Power Company" a offert à la Municipalité un tarif de courant en usage public, sous son propre système d'alimentation, de chaînes et de fils à terre.

Attendu que le dit tarif est tenu constant. Il est basé sur l'éclairage à l'huile, sur le fait que le courant d'usage est de 100 ampères et de 110 volts.

Tous les fournisseurs, savoir, entre la Compagnie "The Shomberg Water & Power Company" et la Municipalité, elle qui a été réglée ont accepté.

1. La Corporation accorde à "The Shomberg Water & Power Company" le droit de construire, installer et maintenir dans la Municipalité toute installation électrique en tant que nécessaire au public à l'usage de l'éclairage, de chaînes sur les faces intérieures tout le période du présent contrat et la Compagnie s'engage à maintenir l'installation nécessaire et sûre à ses frais.

2. Ses besoins qui peuvent être fournis par les rues, chemins ou places publiques seront fournis aux frais de la Compagnie, après que elle a permis d'être à la Corporation un avis de tout le jours au temps au l'installation sera en place.

Si la Corporation ne peut se décharger ou représenter pour d'autres raisons, la Compagnie ou ses agents ou directeurs et fonctionnaires de la part de la même Corporation possible.

Dans le cas d'urgence, la Compagnie sera l'autorité sur les installations de la Corporation.

11. Si, pour quelque cause ou raison que ce soit, il se produit une interruption totale de plus de vingt-quatre (24) heures consécutives dans la fourniture de l'électricité pour l'éclairage des rues, la Compagnie accorde à la Corporation une réduction de compte proportionnelle à la durée de l'interruption, mais cette réduction est strictement limitée à l'éclairage municipal.

La Compagnie ne sera responsable d'aucun parti, dommage ou accident résultant de toute interruption quelconque dans la fourniture de l'électricité dans la Municipalité, soit pour l'éclairage municipal, soit pour toute autre distribution électrique quelconque faite à la municipalité ou ses particuliers, sauf la réduction précitée.

Il est ainsi RÈGLE et STATUE:

QUE le contrat tel que proposé soit accepté;

QUE les lampes de rues prévues par le dit contrat soient placées à la

soixante famille en attendant
certaines des familles existantes sont prévues
antérieures

QUE le coût de l'éclairage municipal soit supporté par la Corporation et à cette fin une taxe spéciale est par les présentes proposée, pour la période de durée du contrat, sur tous les biens-fonds possédés de la Municipalité, suivant les dispositions de l'acte Municipal en mention.

Cette taxe est et sera basée sur la valeur des biens-fonds telle qu'elle apparaît et apparaît à l'acte d'évaluation en vigueur dans la Municipalité à l'époque de chaque perception et elle sera perçue au même temps que la taxe générale.

Le présent règlement abroge et remplace le règlement No. 103 de l'acte en mention. Il est ainsi réglé et statué en conséquence que les dispositions de l'acte en mention soient en vigueur à partir de sa promulgation. Muni.

Alfred Macdonald
Mayor
The Mayor
City of Montreal

8. Le grade de grade des joints est tel de cinq (5) années, commençant la semaine pour un seul joint quinquennal et se terminant le premier jour de l'année qui suit quinquennal.

La Corporation contracte les services avec la Compagnie pour quatre (4) années à compter de la date de la 1^{re} (1922) système sera par la suite de ce contrat. Les lampes sont placées à deux heures approximatives de 5^h 30 jusqu'à 11 heures de la nuit.

9. La Compagnie ne sera pas tenue de distribuer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice, à un prix de temps limité (300) jours de la dernière semaine de son service chaque année. Si quelque difficulté survient à ce sujet, elle sera soumise à la Règle Commune de l'Éclairage dont les décisions sont finales.

10. Rien dans le présent contrat ne doit être interprété comme donnant à la Compagnie un privilège exclusif de fournir le courant électrique aux particuliers ou contractuels de la Corporation.

11. Si, sans quelque cause ou raison qui en soit, il se produit une interruption totale de plus de sept (7) heures consécutives dans la fourniture de l'électricité pour l'éclairage dans la Compagnie accordée à la Corporation, une partie de la somme proportionnelle à la durée de l'interruption, mais cette somme est strictement limitée à l'éclairage municipal.

La Compagnie ne sera responsable d'aucun préjudice ou retard résultant de toute interruption quelconque dans la fourniture de l'électricité dans la Municipalité, soit sous l'éclairage municipal, soit pour toute autre distribution électrique, qu'elle soit faite à la municipalité ou aux particuliers, sauf les réductions prévues.

Il est sous Règle et Statuts.

Ce présent contrat tel que proposé est accepté.

Sur les lampes de cette somme qui le dit contrat soient glaciées et acceptées aux conditions en elles sont strictement installées.

Tout le coût de l'éclairage municipal est supporté par la Corporation pour la période de durée du contrat.

Le présent règlement abroge et remplace le règlement en ce de cette corporation.

Le présent règlement entera en force et vigueur dans les délais légaux prescrits par la loi après sa promulgation.

Ensemble
Alfred P. Brown

Proposé par M. Joseph Dwyer
Sergent par M. Charles Dwyer

Lesdits règlements, No 108, ont accepté à 12^h par année par lampe de 60 watts 100 à la condition, que sera 100, que les services de la Corporation charge les taxes annuelles à partir du 1^{er} juin 1922 8/10⁰⁰ par lampe de 60 W. sous les deux premiers années, et 12⁰⁰ pour les deux années subséquentes, et, les 5⁰⁰ années 12⁰⁰ sous les conditions par la Compagnie S. H. D. 1104, le représentant J. H. P. Ross, lequel garantit à cette corporation qu'une acceptation sera documentée signée par le Grand de la S. H. D. P. à l'approbation acceptée.

Proposé par M. Dwyer
Sergent par M. Croshaw

Lesdits textes sont les mêmes sont soumis au conseil par l'officier d'hygiène et par chacun une somme de nombre de l'air en ville.

Le présent règlement est la plainte faite contre le rôle d'évaluation par M. Joseph Dwyer. La plainte est infirmée aux évaluations pour l'année 1922-23.

20e Séance le Mercredi 9 L'assemblée
 d'après Vidal fait rapport au conseil
 de l'union qui a voté sur une proposition
 de M. Guenard au sujet de la requête
 de M. Gifford et de M. Gifford.

Proposé par M. Gifford Vidal
 de voter que M. Philippe Costeau
 directeur corporatif, avec de
 l'aide de M. Eugène Lemaire, à partir du
 15 courant, soit autorisé à employer
 à l'usage de la paroisse des fonds et de recueillir
 est autorisé à la page sur production
 de son compte. *adopté*

Le 10e et 11e novembre et le 12e.
 Gifford Vidal, Lemaire, Guenard

5 juiv. 1940

Séance régulière du conseil de la ville
 d'Albany tenue à l'Hôtel de Ville à cette
 heure, ce jour, pour une assemblée quarante et
 huit heures du soir. Présents: Son Honneur le
 maire Alfred Braucher, messieurs les échevins
 Philippe Bergson, Philippe Costeau, Welfred
 Paulot et Ernest Dangle, formant quorum
 sous la présidence du maire.

Tous les délégués de la dernière séance ont
 été et sont.

Proposé par M. Philippe Costeau
 de voter que M. Philippe Bergson
 pour les comptes de l'année dernière approuvés et
 payés à l'usage.

Eugène Lemaire	7.50 P	1
S. W. P.	2.50 P	2
"	0.75 P	2
Secr. de l'Hôtel de Ville	20.00 P	1
René Rivard	0.50 P	1

La Cie Inters	17.00 P	1
Delano (Belorge)	40.00 P	1
René Rivard	4.50 P	1
Milieu Payant	10.00 P	1
Union Braucher	4.50 P	1
Union Braucher	7.00 P	1
René Rivard	10.00 P	1
Eugène Lemaire	0.50 P	1
Duval Compagnie	12.00 P	1
"	9.00 P	1
Edouard Desautels	5.00 P	1
Eugène Desautels	2.25 P	1
Alphonse Duroy	8.25 P	1
Ernest Dangle	1.00 P	1
Antoine Landry	1.00 P	1
Welfred Paulot	11.25 P	1
Edouard Desautels	8.00 P	1
"	2.00 P	1
Edouard Desautels	8.75 P	1
"	12.00 P	1
Edouard Desautels	2.50 P	1
J. F. Desautels	12.00 P	1

adopté

Proposé par M. Gifford Vidal
 de voter que M. Gifford Vidal

que la permission soit accordée
 à M. M. Joseph Lemaire, Charles Rivard, et
 René Rivard, pour aller à l'usage des tables de
 2000 et 1000 dans le but de faire
 la résolution que ils se composent de
 jugements municipaux notamment celui
 des fermiers - *adopté*

Lecture est faite de la requête de M. Eugène
 Lemaire, le conseil est d'avis de mentionner la
 résolution prise à la séance de mardi au sujet

Proposé par M. Gifford Vidal
 de voter que M. Gifford Vidal

Les documents ont été
au nombre de 400000. Les
d'arriver à cette époque sans
à pour faire les copies
Raymond Lemieux. tout
la forme des chemins a été
par l'ingénieur
de l'arrondissement

Le plan par M. Philippe
Lemieux par M. Wilfrid Vidal
Le plan est
à M. Marcel Lacombe la somme de
1500 francs et à l'arrondissement de
un coin de la route la cour de l'Eglise
pour arrêter le chemin et la
qui franchissent l'eau et qui
ont été faits & passés à cet
homme le monde est
ce projet pour l'arrondissement
arrondissement

Le plan est donné par
de la route de l'arrondissement
en regard des fonds dans
l'Eglise

Est le même se
La. M. Lacombe Alfred Provost

3 juillet 1940

Siéance régulière des conseils de la ville
de Catholique, tenue au hôtel de ville de Catholique
ce trois juillet mil neuf cent quarante
au sein. Présente M. Lacombe le maire
Monsieur Lacombe les échelons M. Philippe
Philippe Lacombe Wilfrid Vidal et Raymond
fontent mention de la situation de
de célébrations de la dernière, nous

Les et accises

Proposé par M. Wilfrid Vidal

Accises par M. Lacombe

Les les comptes et les autres seront
présentés, à savoir

M. Lacombe	12.00 P.	✓
M. Vidal	0.75 P.	✓
"	1.00 P.	✓
"	1.00 P.	✓
M. Lacombe	150.00 P.	✓
M. Lacombe	2.00 P.	✓
M. Lacombe	4.18 P.	✓
M. Lacombe	17.74 P.	✓
M. Lacombe	17.11 P.	✓
M. Lacombe	21.75 P.	✓
"	8.00 P.	✓
"	1.30 P.	✓
M. Lacombe	11.28 P.	✓
M. Lacombe	2.00 P.	✓
M. Lacombe	10.14 P.	✓
M. Lacombe	1.00 P.	✓
M. Lacombe	11.70 P.	✓
M. Lacombe	2.00 P.	✓
M. Lacombe	2.00 P.	✓
M. Lacombe	23.00 P.	✓
M. Lacombe	10.70 P.	✓
M. Lacombe	1.00 P.	✓
M. Lacombe	4.18 P.	✓
M. Lacombe	4.00 P.	✓
M. Lacombe	12.22 P.	✓
M. Lacombe	7.00 P.	✓

Le plan est donné de la papeterie de
Eugène Lacombe & Borne Lacombe
arrondissement de la Courbe Lacombe
& Lacombe - 2000 - Lacombe
et Lacombe est obligé à faire

Proposé par M. Philippe Béchard
 Secondé par M. André Vidal
 Lire ou la malade et l'estomac
 favorisé de M. Louis Leguina, se sont
 trouvés à la fois unanime à ces familles, payés
 mensuellement à un fournisseur pour
 leur venir à cet entretien devant un malade
 sorti

Proposé par M. Philippe Béchard
 Secondé par M. André Vidal
 Lire au conseil communal
 pour un paiement à un fournisseur val
 150 francs pour les autres à venir - adopté

Proposé par M. Vidal
 Secondé par M. Couture
 Lire les copies de l'Hotel de Ville
 soit leur conseil soit à faire des notes
 Leoull Bureau 150 francs
 H. Michel 5^{me} francs
 Leguina 5^{me} francs pour un travail
 Proposé par M. P. Béchard
 Secondé par M. P. Béchard
 Lire les évaluations annuelles
 soient comme pour deux listes et
 évaluation pour l'année 1940, à M.
 G. Lehoucq, Louis Couture et Alfred
 Vidal assistés de deux autres membres
 Le conseil demandera des frais
 pour une usine

Et le conseil a dit
 Alfred Béchard

7 août 1940.

Séance régulière du conseil de la ville
 d'Arthabaska, tenue à l'Hotel de Ville
 d'Arthabaska, ce sept août mil neuf cent
 quarante à huit heures du soir. Présents
 Son Honneur le maire Alfred Béchard,
 messieurs les conseillers Philippe Béchard,
 Philippe Couture, Raphaël Couture, Alfred
 Paré et Ernest Doyles furent présents
 sous la présidence du maire.
 Les délibérations de la dernière séance
 sont lues et adoptées.

Proposé par M. Philippe Béchard
 Secondé par M. Raphaël Couture
 Lire les comptes en regard de l'année et
 payer les plus précieuses à savoir:

Paré et Béchard	100.00 P
B. W. S.	270 P
"	200 P
E. Lehoucq Béchard	100 P
J. M. Michaud	250 P
M. L. G. Béchard	250 P
Bureau des Bouches	12.00 P
M. L. Paris	200 P
Arthabaska Laundry	450 P
Alphonse Béchard	100 P
Ernest Béchard	15.00 P
"	200 P
"	100 P
Rue Fontaine "Arthabaska"	140 P
A. S. Béchard	200 P
Philippe Béchard	10.00 P
Régis Béchard	250 P
Ernest Béchard	250 P
Ernest Béchard	250 P
Alfred Béchard	250 P
M. L. Paris	25.00 P
R. Béchard d'Arthabaska	250 P

Proposé par M. Welford Dadd
 Secondé par M. Welford Poulton

Que le comité local de la ville ait le
 M. pour l'achat de 1000 et de plus ses stations
 pour leur se amener et de plus le plus pour
 leur brûler, et qu'il soit autorisé à acheter
 M. David Hume de voir à acheter ses deux
 usages de dans les jours de la ville, comme indiqué

Proposé par M. Welford Dadd
 Secondé par M. Philipp Corry

Que les journaux de main soit autorisé
 à acheter une feuille pour notre chef place 1000
 Le conseil prendra ensuite à la suite de ce
 et l'ordonne

Proposé par M. Welford Poulton
 Secondé par M. Philipp Corry

Que la vente des chemins et trottoirs pour
 l'entretien de l'année 1840-41 soit acceptée et réglée
 telle que suggéré par le comité

Trottoirs De chez Alfred Dadd à chez David
 Hume au coin Church et chez Welford Poulton, de
 rue de Canal et de la Manufacture adjugés à
 M. Joseph pour le prix de 1000 pour la somme

De chez John Burgess et chez Robert Paul,
 de l'Église au pied de la côte Steen, au coin
 David Duncanson et chez Maurice Wilson, de
 St. Joseph, à chez M. Charles à M. Duncanson
 pour le prix de 1000 pour la somme

À l'entretien des chemins pour les autorités
 aux conditions ordinaires tel que spécifié par
 résolutions de ce conseil pour l'année 1840-41
 à 1000 par M. Philippe Corry pour le prix
 de 1000 l'année d'usage

De l'Hôtel Dieu au chemin de pont de
 la rue de Canal et la rue de la
 Manufacture de tout nos trottoirs, et les
 trottoirs adjugés à M. Duncanson pour

1841 l'année d'usage

De l'Église au chez M. Duncanson pour
 et la partie du chemin vers l'ouest dans les
 limites de la ville de Whitehall, et la partie
 vers Whitehall, adjugés à M. Duncanson pour
 1000 l'année d'usage

De la rue de Duncanson à la route de
 St. V. adjugés à M. Duncanson pour
 1000 l'année d'usage

Proposé par M. Welford Dadd
 Secondé par M. Welford Poulton

Que le conseil soit autorisé à acheter de
 la ville pour l'entretien de la ville de St. V. M. Welford
 Poulton, à acheter à cette corporation 1000
 de plus pour l'entretien de l'année de la somme
 de cette corporation pour les trottoirs, et
 acheter de chez M. Duncanson à l'Église
 de St. V. l'entretien, et de la
 Manufacture de nouvelles de cette ville. Adjugés
 Et la somme de 1000.

Alfred Dadd

Alfred Duncanson

4 décembre 1840

Deux copies de conseil de la ville de Whitehall
 tenue à l'Hôtel de la Ville de Whitehall en
 quatre décembre ont été envoyés par poste à 1000
 heures des soir. Les noms de l'assemblée
 Burgess, Philipp Corry, Duncanson, Welford
 Poulton, Ernest Dagle, gouverneur pour
 sous la présidence de son conseil
 Les résolutions de la dernière séance ont
 été lues et adoptées

Proposé par M. Welford Dadd
 Secondé par M. Philipp Corry

Que les trottoirs et chemins soient adjugés et
 payés tels que spécifié, à savoir

Albert Benardet	500 F.
J. B. B...	250 F.
	700 F.
	200 F.
Doutal aux Redempteurs	2000 F.
J. B. B...	100 F.
	100 F.
Mignier Pajoux	100 F.
Coul Compagnon (4 part. ags)	100 F.
Alphonse Bouchon	250 F.
Charles B...	100 F.
Alphonse Bouchon	100 F.
Edmond Bouchon	200 F.
	200 F.
Coul Compagnon	200 F.
	200 F.
Alphonse Bouchon	100 F.
Coul Compagnon	100 F.
Mignier Pajoux	100 F.
Alphonse Bouchon	100 F.
Alphonse Bouchon	100 F.
Edmond Bouchon	100 F.
Edmond Bouchon	100 F.
Edmond Bouchon	200 F.

Lecture est donnée de la requête de M.
Achille Lambert - et c.

Proposé par M. Crohain

2^e seconde par M. Daigle

Lesdites requêtes sont prises en
sérieuse considération et remises à nos
séances ultérieures afin de permettre à
M. Achille Lambert de continuer à faire
signifier sa requête et que nos hommes de
bonne voir autorisés de voir quels sont
les droits au content.

Lecture est donnée de la requête
de M. Emile Houli et qui participe des
notices Houli -

Proposé par M. Crohain Content
2^e seconde par M. Vidal

Lesdites requêtes sont autorisées
de charger de voir de produire
au bureau portant les notes appartenant
à M. Dupré Paris et d'inscrire à
sa place M. Emile Houli et que les
séances sont autorisées de paragrafier,
ce change un peu - adopté

Proposé par M. Philippe Crohain

2^e seconde par M. Dupré Content

Lesdites hommes de bien sont
autorisés d'engager un ambassadeur des
lettres pour cette corporation pour l'année
1940 au même conditions précédentes adopté

Proposé par M. Daigle

2^e seconde par M. Vidal

Lesdites hommes de bien sont
autorisés de proclamer fête civique les
26 des 1942 et le 2^e juin 1941, adopté

Et le même jour

Le Président Philippe Crohain
par moi 1941

18 janvier 1941

Déroulé après du conseil de la ville et de la
bactes, tenu à l'Hotel de Ville d'Arles, le
10 des huit jours mil neuf cent quarante et un
à sept heures des soir. Présents des hommes de
bonne voir Dupré, Bouchon, Houli, Bouchon, Bouchon
Philippe Crohain, Philippe Crohain, Dupré,
Vidal, Dupré, Content, Coul Compagnon et Mignier
Portant le conseil au complet sous la présidence
des hommes de bien

Le secrétaire sous lecture de l'acte de

convocation de la prochaine assemblée et au
relatif de publication

Les délibérations de la dernière séance sont
lues et adoptées

Proposé par M. Philippe Bourque

Secondé par M. Auguste Paré

Que les comptes de l'an passé soient approuvés et
donnés tels que suivent, à savoir:

A. W. P.	6.110 P.	/
"	11.700 P.	/
"	338 P.	/
Allard, Beauchamp	24.35 P.	/
R. Dupont & Co. (Lithographe)	1.150 P.	/
Eugène Landry	10.00 P.	/
Fr. Royer, Quillat	26.120 P.	/
Ministère de la Santé (vacances)	20.240 P.	/
Jules Tassé	32.10	/
Harvey Fleming	1.200 P.	/
La Compagnie "Universal Corp.	38.930 P.	/
Mutuelle d'Assurance	20.550 P.	/
Joseph Poiré	6.450 P.	/
Paul Boivin	1.950 P.	/
Armand Lavoie	1.200 P.	/
Charles Les G. S. S.	21.000 P.	/
Com. Coopérative (10.000)	2.000 P.	/
"	1.000 P.	/
Edmond Demers	2.000 P.	/
Eugène Demers	1.100 P.	/
Mélina Bégin	10.000 P.	/
J. A. Lévesque & Co.	20.000 P.	/
		adp.

Proposé par M. Philippe Bourque

Secondé par M. Auguste Paré

Que le compte de l'année Jules Tassé
soit accepté & payé au montant de quatre cents
francs (400 \$). Le chiffre de quatre cents
francs a été gagné par la voie - adopte

Proposé par M. Lévesque

Secondé par M. Auguste Paré

Que le compte au Ministère de la Santé
soit payé de 10.000 francs. Qu'il enlève
et que Mme Tassé soit appelée à la pen-
sion à cette corporation - adopte

Le compte est donné en la lecture des minutes
de la séance en date du 5 novembre 1940

Proposé par M. Auguste Paré

Secondé par M. Ernest D'Angèle

Que cette corporation accepte l'offre
de plus, l'offre de subvention des minutes de
la séance pour le contenu d'un an, chacune
de la ville d'Arichabaska pour les automobiles
La dite offre de subvention est acceptée dans
une lettre à la ville d'Arichabaska en date
du 5 novembre 1940 - adopte

Le conseil se réunit avec le conseil
d'après le la part de la manifestation -

Proposé par M. Lévesque

Secondé par M. Ernest

Que la collection des taxes de l'année
1939 & antérieures soit faite dans le cours de
fin de l'année et les recettes (par rapport aux
conseils) au mois de mai et alors que
on envoie par poste le conseil fin de l'année
mensuelle par la poste payée - adopte

Les hommes les moins connus par
rapport au son administratif, pour que il est
manque de la ville au moins que il a long-temps
les charges des autres villes ou maintenant la
dette.

Le secrétaire historique des copies en rapport
des résolutions J. A. Lévesque à chaque réunion.

Proposé par M. Auguste Paré

Secondé par M. Philippe Bourque

Les copies l'année et les plaintes par rapport
de la manifestation des lois l'année par

Le S. P. de la paroisse comptable, etc.
 Il est possible unanimement que le rapport
 de l'auditeur soit accepté avec que les
 livres des comptes et ses comptes soient
 acceptés et ratifiés par la paroisse des 17 jours
 du 25 au 31 décembre prochainement, accepté

Et les mêmes se font

Le S. P. de la paroisse Alfred Proulx
 - 17 Janvier 1911 -

Assemblée générale et annuelle des églises de la paroisse et
 Archidiocèse de la paroisse, etc. de la paroisse, etc. etc. etc. etc.
 les mêmes présents par les lois à l'effet de voir l'Etat
 des biens de la paroisse et les livres de la paroisse
 ainsi qu'il y a été mentionné par les lois de la paroisse
 par la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse

Il a été décidé de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse

Le S. P. de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse

Le S. P. de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse

un brevet en son nom.

Le S. P. de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse

Le S. P. de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse

Le S. P. de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse

Le S. P. de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse

Le S. P. de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse

Donné à Québec, le 17 Janvier 1911
 Le S. P. de la paroisse de la paroisse de la paroisse

Province de Québec
Municipalité de la ville d'Arichabaska
(Jean-Jacques Lavoie, maire)
J'ai l'honneur de vous adresser
quartier nord de la ville d'Arichabaska
j'ai juré avec honnêteté et fidélité les devoirs
de charge au meilleur de mon
jugement et de mes capacités.
Ainsi que Dieu me verra en aide!
Assermenté devant moi
à Arichabaska ce 10 Janvier 1941
Jean-Jacques Lavoie

Province de Québec
Municipalité de la ville d'Arichabaska
(Philippe Bergeron, entrepreneur)
J'ai l'honneur de vous adresser
quartier nord de la ville d'Arichabaska j'ai
juré avec honnêteté et fidélité les devoirs de
charge au meilleur de mon
jugement et de mes capacités. Ainsi
que Dieu me verra en aide!
Assermenté devant moi à Arichabaska
ce 10 Janvier 1941
Philippe Bergeron

Province de Québec
Municipalité de la ville d'Arichabaska,
(E. Desrosiers, Maire)
J'ai l'honneur de vous adresser
quartier nord de la ville d'Arichabaska, j'ai
juré avec honnêteté et fidélité les devoirs de charge au
meilleur de mon jugement et de mes capacités.
Ainsi que Dieu me verra en aide!
Assermenté devant moi
à Arichabaska ce 10
Janvier 1941 A.D.

En présence de Alfred Desrosiers
- 5 Mars 1941 -

J'ai l'honneur de vous adresser
quartier nord de la ville d'Arichabaska, j'ai
juré avec honnêteté et fidélité les devoirs de charge au
meilleur de mon jugement et de mes capacités.
Ainsi que Dieu me verra en aide!
Assermenté devant moi
à Arichabaska ce 10
Janvier 1941 A.D.

Les délibérations de la dernière séance ont
été lues et adoptées. Le conseil municipal
de son plein pouvoir a l'honneur de vous adresser
quartier nord de la ville d'Arichabaska j'ai
juré avec honnêteté et fidélité les devoirs de
charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités.
Ainsi que Dieu me verra en aide!
Assermenté devant moi à Arichabaska
ce 10 Janvier 1941
Philippe Bergeron

Assermenté le 104

Assermenté
104

Assermenté par le Maire (M. Desrosiers)
Assermenté par le Maire (Philippe Bergeron)

J'ai l'honneur de vous adresser
quartier nord de la ville d'Arichabaska j'ai
juré avec honnêteté et fidélité les devoirs de
charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités.
Ainsi que Dieu me verra en aide!
Assermenté devant moi à Arichabaska
ce 10 Janvier 1941
Philippe Bergeron

est ainsi que présentée et que réglée.

En conséquence il est ordonné et statué
qu'il y aura de la part commune, soit

Reglement de 184

Ces lois de nos pères qui ont fait
selon le présent règlement, en plus ou en moins
de nos pères ou de celles de cette époque, plus d'après
le bon sens et l'équité ou en plus ou en moins, selon
nos opinions particulières et communes de ce conseil, pour
le bien de nos pères et de nos

les lois de nos pères, les traditions, par ailleurs
les lois de nos pères, soit communes, soit

10. 10. Les lois de nos pères

15. 10. Les lois de nos pères

18. 10. Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

19. 10. Les lois de nos pères et de nos pères

20. 10. Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

21. 10. Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

22. 10. Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

23. 10. Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

24. 10. Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

25. 10. Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

26. 10. Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

27. 10. Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

28. 10. Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

29. 10. Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

30. 10. Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

Proposé par M. Ernest Drape

Secondé par M. Robert Hude

Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

L. W. & P. 71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

L. W. & P. 71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

71. 10. P. /

- adopté -

Proposé par M. Robert Hude

Secondé par M. Ernest Drape

Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

Les lois de nos pères et de nos pères et de nos pères

Alfred Provencher
Maire

Comité des hommes, Rapports Contour pour aut
 M. D. Ernest Berger & Auguste Pichet
 Comité de l'Hotel de ville, Rapports Pichet pour aut
 M. D. Ernest Berger & Auguste Pichet
 Comité des hommes & enfants, Ernest Pichet
 Rapports Vidal & Johnny pour aut
 Comité des enfants, Philippe Berger pour
 M. D. Rapports Contour & Ernest Pichet pour
 Les nominations de l'ambulant ont lieu à
 une seule session.

Les résolutions de nos lettres de la
 requête de la Ville de Paris, demandant
 une licence pour tables sans système et
 tables pour l'habitation & l'habitation extérieure
 après consultation le conseil nous est venu à la
 conclusion de laisser tout réglé sur la table
 au conseil.

Les hommes le régime, comité d'état de
 pour la Ville de Paris.

Pour la Ville de Paris

Ernest Pichet

Les résolutions de nos lettres de la
 les services de l'école des années 1921 & suivantes
 à avoir à l'école des années 1921 & suivantes
 avant, l'école de l'école des années 1921 & suivantes
 simple ou double - accepté.

Et les résolutions de la Ville.

Philippe Berger
 Ernest Pichet
 Ernest Pichet

2 avril 1941

Les résolutions de nos lettres de la
 la ville de Paris, demandant
 la table de l'habitation, Ernest Pichet & Auguste Pichet
 table de l'habitation, Ernest Pichet & Auguste Pichet
 en 1941, Ernest Pichet & Auguste Pichet
 Ernest Pichet & Auguste Pichet
 Ernest Pichet & Auguste Pichet
 Ernest Pichet & Auguste Pichet

Les résolutions de la Ville, Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Les résolutions de la Ville, Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Ernest Pichet & Auguste Pichet

Philippe Levesque	2.00 P
Antoine Levesque	1.75 P
Charles Levesque	2.37 P
Edmond Levesque	2.75 P
Ernest Levesque	1.75 P
Raymond Levesque	1.75 P
Johnny Levesque	1.75 P
Alfred Poiré	2.37 P
Joseph Poiré	1.25 P
Samuel Poiré	1.00 P
Albert Poiré	2.37 P
Bellefleur Poiré	2.75 P
Henri Poiré	2.00 P
Edmond Poiré	2.00 P
Alfred Poiré	1.00 P
Joseph Poiré	1.75 P
Paul Poiré	2.75 P
Joseph Poiré	2.75 P
La Fabrique de St. Louis	1.75 P

Propose par St. Vidal *adopt.*

Seconde par St. Raymond

Que les hommes du maire Alfred

Antoine soit autorisé à retourner en
France pour affaires personnelles et
autres affaires pour les taxes de
l'année et les arriérés de l'année par
payé les arriérés de 1939 et années
précédentes le 25 avril 1941

St. Michel Barbere

Mlle. Milla Poiré

Constant Levesque

Albert Poiré

M. G. L. Levesque

Alphonse Dupont

Arthur Poiré

Robert Lalonde

Philippe St. Phlaire

Carnest Poiré

Yes E. Poiré

Alfred Poiré

Et que le procureur, comme administrateur,
soit tenu de collecter les taxes pour les hommes du maire

Les hommes du maire soient le
des pouvoirs de St. Joseph Levesque

Propose par St. Raymond

Seconde par St. Houda

Que le conseil soit chargé de
convoquer le 10^o par les hommes du
les membres laides par St. Joseph
Levesque pour lui rendre à ce moment
avec sa famille et ce jusqu'à nouvel ordre

Propose par St. Ernest Poiré *adopt.*

Seconde par St. André Vidal

P. Que cette résolution soit
avec comité par l'effet de la guerre *adopt.*
par le conseil de la ville.

Alfred Poiré

7 mai 1941

Session régulière du conseil de la municipalité
de la ville de Littleton, tenue à l'Hôtel de Ville
d'Littleton, à sept heures du soir. Présents: St. Raymond
le maire, Alfred Poiré, Messieurs les citoyens
Philippe Poiré, Johnny Poiré, St. Alfred Vidal,
Napoleon Contre, furent la présence sans la
présence de messieurs.

Les délibérations de la dernière session, sont
lues et adoptées.

Propose par l'administrateur Johnny Poiré

Seconde par l'administrateur Napoleon Contre

Que les comptes en suspens soient approuvés
et payés, tels qu'ils sont, de la somme

Henri Rivard	4.75 P
Adrien Rivard	2.75 P
Ernest Rivard	4.75 P
Georges Rivard	2.25 P
J. H. Rivard	12.10 P
Henri Rivard	2.25 P
"	6.25 P
A. H. P.	2.25 P
"	11.40 P
"	0.75 P
René du Rivard	1.25 P
Charles Rivard	14.25 P
"	21.00 P
"	12.25 P
"	46.75 P
Raymond Lavoie	42.25 P
Ernest Lavoie	24.00 P
Paul Lavoie	20.00 P
"	6.25 P
" (cha)	4.25 P
Henri Beauchamp	0.75 P
"	7.00 P
Alphonse Beauchamp	21.25 P
Léon Bergeron	22.25 P
Lucien Bibeault	16.25 P
Ernest Bibeault	2.25 P
Ernest Bibeault	16.00 P
Alfred Bibeault	2.25 P
Emile Bibeault	1.00 P
Philippe Lapointe	22.50 P
Antoine Lapointe	7.75 P
Henri Paris	0.25 P
Joseph Paris	2.25 P
Charles Paris	3.11 P
Welfred Paris	22.25 P
Alfred Lavoie	4.25 P
Ernest Lavoie	6.25 P
Société d'Agriculture	2.25 P

Proposé par l'échevin Napoléon Contant
résolu par l'échevin Joseph Rivard
Sur cette résolution, l'assemblée a approuvé
de 20 dans le programme de la société d'Agriculture
dans les termes de l'acte de l'échevin Contant
Lecture de la requête de M. Rivard
Justes et al demandant une tutelle à l'égard
de fait de la veuve Rivard par son fils
M. Rivard et de son fils Rivard
Proposé par l'échevin Napoléon Contant
résolu par l'échevin Joseph Rivard
Sur la requête de M. Rivard Justes et al
est que lesdites veuve Rivard et son fils
Rivard sont gendre des veuve Rivard et
gendre des Rivard constant au fait de la veuve
Rivard et son fils Rivard
Lecture par l'échevin Napoléon Contant
résolu par l'échevin Joseph Rivard
Sur l'avis des sieurs Rivard et
conseil de la ville d'Actonville, ont été
huit heures de son
Actonville
Actonville la séance se levé
Actonville
Actonville

14 juin 1941

Séance régulière du conseil de la municipalité
de la ville d'Actonville, tenue à l'Hôtel de Ville
d'Actonville, ce jour pour mal venant
présent et un à huit heures de son. Présents
Messieurs les échevins Philippe Bergeron, Joseph Rivard,
Napoléon Contant, Welfred Paris, Welfred Rivard
forment la majorité sous la présidence de Joseph Rivard
Les délibérations de la dernière séance sont
lues et adoptées.

Proposé par M. Welfred Rivard
résolu par M. Napoléon Contant
Sur les comptes en plus sont approuvés et

L'après-midi, jour de réunion	
Comité Compagnie (Chef parfon)	11.00 P.
L'Empreinte d'Arthabaska	2.47 P.
Départ de Pélage	26.00 P.
S. M. & P.	11.40 P.
	2.46 P.
	2.77 P.
J. G. Vézina & Fils, Courge	15.00 P.
Arthabaska Occidentale	1.75 P.
Comité Bergeron	1.74 P.
Comité Compagnie	2.40 P.
	2.30 P.
Philippe Lapointe	1.75 P.
Antoine Landry	2.74 P.
Charles Landry	1.74 P.
Charles Rivin	2.74
Wilfrid Ross	1.75 P. Adopté

Proposé par M. Raphaël Couture
 Secondé par M. Wilfrid Vidal
 Que les résolutions ci-dessus soient mises
 pour passer la ville et instructions pour l'année
 1841-1842. M. M. J. G. Vézina, F. G. Rivin, Michel
 D'Agar et Philippe Carondek ayant eu diverses
 choses à faire. Adopté.

Proposé par M. Wilfrid Vidal
 Secondé par M. Wilfrid Vidal
 Que cette séance s'ajourne au dimanche
 prochain à huit heures du soir. Adopté.

de tre. Philippe Bergeron Sec. Gen.

12 juin 1841.

Séance d'ajournement du conseil de la
 municipalité de la ville d'Arthabaska. Tenue
 à l'Hôtel de Dieu d'Arthabaska ce dimanche
 soir neuf cent quarante un à huit heures du soir.
 Présents son Honneur le maire Joseph Rivin
 Messieurs les adjoints Philippe Bergeron

Johnny Houde, Raphaël Couture, Wilfrid Vidal,
 Wilfrid Pouchet et Ernest Dargle, jurent le
 conseil au complet sous la présidence du maire.
 Les résolutions de la dernière séance
 sont lues et adoptées.

Proposé par M. Philippe Bergeron
 Secondé par M. Wilfrid Pouchet
 Que les comptes ci-dessus soient approuvés
 et payés tels que financer.

J. F. Desrochers Sec. Gen.
 P. Compagnie de la Ville Sec. Gen.

Lecture de la lettre de l'Unité d'Arthabaska au
 sujet de l'eau de la ville dont on s'est débarrassé
 et etc. fin et terminée de discussion.

Lecture de la lettre au sujet de la récom-
 pensation.

Lecture de la lettre des fermiers ci-dessus
 au sujet de l'Empreinte de la section.

Proposé par M. Wilfrid Pouchet
 Secondé par M. Ernest Dargle
 Que ci-dessus soit voté au sujet des
 routes d'Arthabaska, l'Honorable Wilfrid Thibault,
 Secrétaire jure, d'accorder à cette corporation une
 action pour aider à voter sur cette résolu-
 tion pour augmenter la valeur de l'eau de la
 ville d'Arthabaska en cas d'urgence; le se-
 cretaire jure avertit également les autorités
 municipales en ce qui concerne la section
 de la ville d'Arthabaska au sujet de l'eau de la
 ville qui peut être récom-
 pensation et l'Honorable secrétaire jure propose une
 résolu-
 tion de la protection contre l'encasement pour
 la ville de nos résolutions et dans les suggestions
 ou les résolutions qui se trouvent ci-dessus.
 Et la séance est levée.

Thibault Secrétaire
 Secrétaire Trésorier

2 juillet 1941

Séance régulière du conseil de la commune tenue à la salle de l'Église à l'Hôtel de Ville d'Atkinsville, tenue à l'Hôtel de Ville, ce soir jusqu'à huit heures et un quart. Présence de M. Raymond Brown, maire de la commune, Alfred Bouchard, secrétaire, les citoyens Johnny Hand, Raphaël Couture, Wilfred Paul, présents à la séance sous la présidence de ce soir.

Les délibérations de la dernière séance, sont lues et adoptées.

Propose par M. Johnny Hand

Approuvé par M. Wilfred Paul

Les bilans des comptes de 1940, sont approuvés et reçus par les citoyens :

M. John Hand (salaires)	500.00	✓
Par les de l'Hôtel de Ville	10.00	✓
Bureau Municipal	3.00	✓
M. H. P.	31.00	✓
"	2.11	✓
"	2.18	✓
J. C. Dignam & Co. Eng	36.00	✓
Alfred Bouchard	2.00	✓
Lyon Bergeron	3.10	✓
Paul Bergeron	10.70	✓
"	8.30	✓
Alphonse Dupuis	7.15	✓
Philippe Bergeron	2.50	✓
Antoine Landry	1.00	✓
Carle Leland	7.00	✓
Charles Bouchard	2.11	✓
Wilfred Paul	2.75	✓
Lobby & Co	12.00	✓
André Bouchard	12.00	✓
"	9.11	✓

Lectures de la requête de M. Oscar Bergeron à la municipalité. Cette requête est pour un service de nettoyage et pour un nouveau poste de poubelle.

Faites de lui répondre dans le cours

Lectures de l'offre de M. Raymond Bouchard

à M. John Hand

à M. John Hand

Propose par M. Raphaël Couture

à l'université de St. Charles

Les lettres de remerciement sont lues

des citoyens de la paroisse pour M. Charles Hand, venu à St. Charles avant son départ

à St. Charles pour ses services.

que M. Roy, venu à St. Pierre;

que M. Charles Roy, venu à St. Charles;

que M. Robert Bergeron, venu à St. Charles;

que M. André Bergeron, venu à St. Charles;

que M. André Bergeron, venu à St. Charles.

Le secrétaire notifie les contribuables de la ville pour le paiement de l'impôt de la commune de St. Charles, que les citoyens municipaux ne sont pas que les citoyens de la paroisse.

E. Malheur, secrétaire

M. Alfred Bergeron, secrétaire

6 août 1941

Séance régulière du conseil de la commune tenue à la salle de l'Église à l'Hôtel de Ville d'Atkinsville, ce soir jusqu'à huit heures et un quart. Présence de M. Raymond Brown, maire de la commune, Alfred Bouchard, secrétaire, les citoyens Philippe Bergeron, Johnny Hand, Wilfred Paul, Raphaël Couture, Vincent D'Amico, et Wilfred Paul, présents à la séance sous

La finitiver de la dernière séance

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées

Proposé par M. Philippe Bergeron

Seconde par M. Raphaël Lacombe

Que les comptes en regard soient approuvés et faire tels que finitiver à savoir

S. H. P.	2.100
"	2.000
"	0.770
Les Buis (Commune de St-Jacques)	0.000
Bureau des Pensions	10.00
Joseph Paris	1.00
Commissaire à la justice (M. Dandaneau)	10.00
" " " (M. Paul Bergeron)	10.00
L'Établissement de Cathédrale	1.00
Monsieur Edmond Desrosiers (M. Dandaneau)	2.00
Deuxième Dandaneau (M. Desrosiers)	10.00
Antoine Landry	4.00
Ond. Compagnon	2.00
Leve Bergeron	2.00

Les comptes pour le compte de l'année terminée publique de corporation ne feraient que pour Monsieur Trudel & Ond. Bergeron et pollard le montant déboursé des sommes entendues et en abaisser compte

Proposé par M. Raphaël Lacombe

Seconde par M. Raphaël Lacombe

Il y a un trois est demandé aux imprimés de la soirée par rapport la cot. française, et que les travaux soient faits et le Gouvernement assumer l'entretien et être en dit chemin après ce rapport et que son honneur le mieux est de faire en cette circonstance quelle résolution l'assemblée

adopté

Proposé par M. Raphaël Lacombe
Seconde par M. Raphaël Lacombe
Que les comptes en regard soient approuvés et faire tels que finitiver à savoir
S. H. P. 2.100
" 2.000
" 0.770
Leve Bergeron 0.25
Ond. Compagnon 7.20
Athènes Dupont 2.00
Antoine Landry 1.00
Charles Paris 2.50
S. F. Desrosiers 12.10

3 septembre 1941

Séance régulière du conseil de la municipalité de la ville de Cathédrale, tenue à l'édifice de ville de Cathédrale, ce trois septembre mil neuf cent quarante et un, à huit heures du soir. Présente Son Honneur le maire Oreste Desrosiers, messieurs les citoyens Philippe Bergeron, Johnny Thériault, Raphaël Lacombe et Raphaël Lacombe. Présent le procureur sous la présidence de son Honneur.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées

Proposé par M. Raphaël Lacombe

Seconde par M. Johnny Thériault

Que les comptes en regard soient approuvés et faire tels que finitiver à savoir

S. H. P.	2.100
"	2.000
"	0.770
Leve Bergeron	0.25
Ond. Compagnon	7.20
Athènes Dupont	2.00
Antoine Landry	1.00
Charles Paris	2.50
S. F. Desrosiers	12.10

Municipalité de la Savate (C. C. C. C. C. C.)

29. 26

Lecture est donnée par le secrétaire de la requête de la Compagnie des Bois. Demandes demandant aux la Ville une concession pour la coupe d'un terrain de marais.

Propose par M. Philippe Bergeron

2^e demande par M. Joseph Couture

Sur cette requête soit prise en sérieuse considération et remis à une commission d'enquête.

La commission donnera lecture de la lettre de M. Edouard Guinon, ingénieur conseil au sujet de l'alimentation de l'égout de la ville.

Lecture est donnée par le secrétaire de la lettre de l'ingénieur Monette au conseil sur les ports de la rue de la Pitié appartenant dorénavant au conseil.

Propose par M. Johnny Hardy

Demande par M. Théophile Vidal

Sur ce conseil s'assemble avec les élus du petit territoire concerné sur la rue de la Pitié.

M. G. Vidal, l'abbé demande verbalment au conseil de construire sur un terrain de la Pitié un bâtiment sur la rue de la Pitié. Il sera de la même nature que l'édifice construit sur l'emplacement de leur résidence non de deux, les deux également affectés à l'habitation.

Propose par M. Joseph Couture

Demande par M. Philippe Bergeron

Sur les demandes de M. G. Vidal soit prise en la séance d'ajournement et renvoyé par le conseil.

Propose par M. Théophile Vidal

Demande par M. Joseph Couture

Sur cette séance s'ajournent à samedi prochain le cas réglé par M. Hardy au soir sur la concession, et que, dorénavant les réunions ^{seront} tenues sous la tente de la rue de la Pitié sur le premier dimanche de chaque mois.

Adopté

M. Hardy

Alfred Roussel

6 septembre 1941

Après d'ajournement du conseil de la ville de Préhabitation sur la rue de la Pitié, ce conseil s'ajournent pour samedi prochain à huit heures du soir. Présente par le conseil le maire Alfred Roussel, Messieurs les Echevins Philippe Bergeron, Joseph Couture, M. Théophile Vidal, Ernest Daigle, Johnny Hardy, Théophile Vidal, formant le conseil au complet sous la présidence du maire.

Le conseil donne lecture de la dernière proposition.

Lecture est donnée par le secrétaire de la lettre de M. Théophile Vidal demandant au conseil d'acquiescer par règlement sur les constructions sur le terrain de la Pitié. Le conseil, en défendant les constructions sur le terrain de la Pitié, a le droit d'être protégé contre les constructions, des édifices, par le conseil, que le propriétaire, irrégulièrement, la nature de sa propriété.

Elphège, fait journal devant le conseil au nom de
Propose par M. Joseph Lotté

Deuxième par M. Ernest Daigle

Tous les permis sont accordés
à M. Joseph Lotté et à M. Elphège
+ Elphège Lotté au se constructeur une
maison à quatre pièces sur trottoir
sur la rue de la Cour, sur allongé la
propriété de M. Joseph Lotté sur
quatre pièces sur trottoir, sur deux ans de
la location de la manufacture. On construct
une maison à quatre pièces sur trottoir
sur la propriété de Joseph Lotté + El-
phège Lotté adopté

Propose par M. Philippe Bergeron

Deuxième par M. Joseph Lotté

Tous ces hommes du conseil
sont autorisés ou plutôt bien de prendre
la rue sur des permis propriétés et
de combiner avec M. Charles Ross au
sujet des permis nouveaux à cette con-
struction. adopté

Propose par M. Jean Houde

Deuxième par M. Joseph Lotté

Tous ces permis s'ajoutent à
travaux prochains le neuf septembre 1941 sur
rue + permis nouveaux adopté

Et les permis s'ajoutent

M. Jules Alfred Broussard, maire
Ses fils!

19 septembre 1941

Siemens s'ajoutent du conseil de la
rue + M. Charles Ross s'ajoutent sur la maison
proposée par la loi, sur la M. Hôtel de ville
+ l'édifice de la rue neuf septembre sur neuf
cent quarante une à l'édifice Lotté sur rue
Bergeron. Les hommes du conseil Alfred
Broussard, plusieurs les inconnus Philippe

Bergeron, Joseph Lotté, Joseph Lotté,
Ernest Daigle, Jean Houde, Joseph Lotté
forment le conseil au conseil sous la pré-
sidence du maire.

Le conseil a donné lecture de l'avis de
convocation de la prochaine assemblée + au
certificat de publication

Les hommes du conseil sont au
conseil qui a fait l'avis par les permis
de collier pour grandes, les sites faciles
et sur donne que le gouvernement fait une
rue de M. Joseph Lotté, sur l'ajouté,
est fait à l'ajouté le même sur une rue
de grande, sur l'ajouté (sur le conseil)

Les hommes du conseil sont au
conseil qui a fait l'avis par les permis
de collier pour grandes, les sites faciles
et sur donne que le gouvernement fait une
rue de M. Joseph Lotté, sur l'ajouté,
est fait à l'ajouté le même sur une rue
de grande, sur l'ajouté (sur le conseil)

Propose par M. Joseph Lotté

Deuxième par M. Joseph Lotté

Tous ces hommes du conseil
sont autorisés + architecte de
M. Charles Ross les permis nouveaux
à l'ajouté sur l'ajouté permis nouveaux
sur rue, les permis propriétés sur l'ajouté permis
conseil sur rue pour les permis 1941
et les permis de ce permis de deux
nouveau, sans frais, sur cette construction
et qui est autorisés de faire + sur l'ajouté
l'ajouté sur rue de cette construction le
conseil s'ajoutent par cet inconnu adopté

Propose par M. Philippe Bergeron

Deuxième par M. Ernest Daigle

Tous ces permis de l'avis de ce conseil
s'ajoutent le permis nouveaux conseil
sur rue, et sur donne que le permis nouveaux

par les plus grands parties de l'eau que
 y entre, en y construisant une barrage
 d'environ 100 pieds de large par 10 pieds
 de haut au centre, en son sommet
 en son avant de les faire pousser à environ
 cinq pieds au sommet du dit barrage.
 et que son homme le maine soit au
 terme d'acheter le matériel nécessaire
 à cette construction et de commencer les
 travaux de manière que les dits con-
 structions soit faite suivant les règles
 de l'art, et à cette fin qu'il soit
 autorisé de voir avec l'ingénieur et le
 bureau d'hygiène afin que les dits
 travaux soient faits comme suit adoptés.

Il y a les mêmes et les
 Depute Alfred Provancher
 Secrétaire

1^{er} octobre 1914

grandes parties de l'eau de la ville
 de Québec dans les constructions de
 l'ancien et de la nouvelle ville.
 à cet effet ont été construits
 la maine Alfred Provancher, ancien député
 Philippe Bergeron, ingénieur, maître de
 qu'on en ait été proposé par Philippe
 Bergeron, accordé par le Doyen de la ville
 L'acte est soumis à l'approbation de l'Assemblée
 de la ville.

Est lu et approuvé.
 Alfred Provancher

Assemblée d'approbation de la même fondant
 tenue à huit heures du soir les mêmes ont
 présents avec eux plusieurs autres députés
 L'acte est soumis à l'approbation de l'Assemblée
 de la ville.

Les délibérations de la dernière séance
 sont lues et adoptées.

Proposé par le Philippe Bergeron

Secondé par le Johnny Haide

Tous les comptes en apais
 sont approuvés et payés savoir:

Monsieur Rivard	11.00
Ed. Landman	38.00
M. P.	11.40
" " " Hôtel de Ville	5.00
" " " Hôtel de Ville	8.00
Trilles de feu rouge	1.50
Compt. Bergeron	3.90
Herold Ramsay	1.00
Philippe Lafontaine	1.37
Lion Bergeron	1.57
Antoine Landry	1.37
Poland Ramsay	12.25
J. B. D'Amour	18.40
Charles Ross	2.70
Hôtel de Ville	12.75
Monsieur Rivard	14.75
Émile Rivest	15.00
Léon Rivest	18.00
Alphonse Rivest	18.00
Monsieur Rivest	18.00
Philippe Lafontaine	21.60
Compt. Bergeron	18.00
Lion Bergeron	19.50
Émile Rivest	19.50
Antoine Landry	24.00
Lafontaine & Rivest	1.90
L. Bergeron	

Deput Paris	299.40
Philippe Leroy	1.25
L. Pagnon	1.94 P.
L. Pagnon	30.14
Propriété	31.10

Propriété par M. Ernest Raigle
 Secrétaire par M. Philippe Leroy
 Sur les comptes de M. J. Pagnon
 pour réparation au système électrique de
 l'hôtel de ville soit compte pour un montant
 de 299.40 susdites dépenses. adopté

Propriété par M. Philippe Leroy
 Secrétaire par M. Johnny Houde
 Sur ces hommes la somme est
 destinée à signer la carte d'hospitalisation de
 Charles Lavigne à l'hôtel de ville de cette
 ville, département des invalides et les vieillards
 adopté

M. Secrétaire pour lecture des rôles
 d'évaluation préparés par les estimations
 Propriété par M. Ernest Raigle
 Secrétaire par M. Philippe Leroy
 Sur le rôle d'évaluation préparés
 par les estimations pour l'année 1941
 sont homologués ainsi qu'il en résulte
 sans aucun amendement. adopté

Le Maire de Paris
 M. L. L. L.
 5 novembre 1941

Comme requise du conseil de la
 commune capable de les voir d'après les
 papiers à l'hôtel de ville d'après les
 cinq volumes et neuf cent quarante
 et peut être par son conseil de la commune
 le Maire de Paris, novembre, plusieurs les

rapport Philippe Leroy, inspecteur
 inspecteur de ville, Johnny Houde, fontent que
 sous le la fin de la semaine.

Les distributions de la dernière somme
 sont lues et adoptées

Propriété par M. Philippe Leroy
 Secrétaire par M. Johnny Houde
 Sur les comptes et après avoir
 approuvés par le conseil

Philippe Leroy	22.20
Philippe Leroy	77
"	6.76
"	71.40

Emilie Marotte	19.50
Arila Leblond ap.	90.00
Antoine Landry	2.12
M. Raoul	2.12
Armand Leroy	80.00
Jacques Langlais	10.00 P.
Armand Leroy	77.72
Paul Lemaire	2.25
Jean Bonnet, M. Lemaire	4.05
Colonne Ramsey	4.25
Lucien Boislock	25.75
Adrien Poubert	38.25
Paul Bonnet	2.10
Charles Bonnet	7.20
Léon Bonnet	14.25
"	1.20

Antoine Landry	27.00
"	1.00
Alphonse Bonnet	36.00
Jean Bonnet	16.50
Léon Bonnet	14.00
"	1.00
Philippe Leroy	30.25
"	1.00

Grandes Naves	38.15
Les Naves Naves	7.21
Deffense Brantier	24.76
Edifice Naves	2.05
J. J. Brantier	14.03
Les Naves Brantier	1.15
L. Brantier	16. P
Yvette Brantier	69.52
L. R. Brantier	9.28
L. H. Brantier	77
" " "	3.25
" " "	71.40
Nelle Lammie	17.60
Les Naves Brantier	1.25
Naves Brantier	14.02
Adrien Brantier	11.37
St. Brantier	12.00
Edifice Naves	1.28
L. H. Brantier	36.75

Proposé par le John Jay Brantier
 Secrétaire par le Thérèse Brantier
 Les 25 conseils accorde la permission
 au Club de St. Louis Brantier & Brantier
 de se former une association sous une
 acte de conseil et de démissionner accepté

Proposé par le Philippe Brantier
 Secrétaire par le Thérèse Brantier
 Les 25 conseils ont accordé au Club
 de St. Louis Brantier & Brantier de se former
 une association sous une acte de conseil
 de la ville pour faire leurs affaires, tout
 qu'il y aura de l'avis et de l'abandon
 sous le nom de conseil, tout conseil municipal
 qui il est permis avec des réserves et de
 pendant les conseils de l'assemblée accepté

Proposé par le John Brantier
 Secrétaire par le John Brantier
 Les 25 conseils approuvent la

compte de la Charles Brantier pour le privilège
 de la ville de St. Louis, au montant de \$200.00
 cette somme est versée sur les sommes
 glances qu'il faut faire avant d'accepter
 avant d'être accepté. accepté.

Et que conseil est fait au Brantier
 Brantier d'accepter son offre à \$200.00 par
 page de la ville pour \$200 de cette somme

Proposé par le Philippe Brantier

Secrétaire par le Thérèse Brantier

Les 25 conseils accorde une action
 de \$10.00 au club de St. Louis Brantier & Brantier
 pour les services rendus au club de la ville
 de St. Louis de son conseil. accepté

Il est permis de se former une association
 sous une acte de conseil, tout conseil municipal

Proposé par le John Brantier

Secrétaire par le Philippe Brantier

Les 25 conseils ont accordé au club
 de St. Louis Brantier & Brantier de se former
 une association sous une acte de conseil
 de la ville pour faire leurs affaires, tout
 qu'il y aura de l'avis et de l'abandon
 sous le nom de conseil, tout conseil municipal
 qui il est permis avec des réserves et de
 pendant les conseils de l'assemblée accepté

Et la conseil de la

Les 25 conseils ont accordé au club

17 janvier 1912

Les 25 conseils ont accordé au club
 de St. Louis Brantier & Brantier de se former
 une association sous une acte de conseil
 de la ville pour faire leurs affaires, tout
 qu'il y aura de l'avis et de l'abandon
 sous le nom de conseil, tout conseil municipal
 qui il est permis avec des réserves et de
 pendant les conseils de l'assemblée accepté



qu'on s'occupe de ceux qui sont les
principaux du monde.

Proposé par M. Auguste Poullet
Secrétaire par M. Eugène Vidal

Les comptes de l'année ont été offerts
par M. P. Vidal

Les comptes de l'année ont été offerts
par M. P. Vidal

Edouard Poullet	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Joseph Poullet	700 F.
Joseph Poullet	200 F.
M. Poullet	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.

Jules Poullet	40 F.
Commissaire de l'année	65 F.
Commissaire de l'année	100 F.

Joseph Poullet	200 F.
M. Poullet	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.

Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.

Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.
Commissaire de l'année	100 F.



Proposé par M. Auguste Poullet

Secrétaire par M. Eugène Vidal

Les comptes de l'année ont été offerts
par M. P. Vidal

Les comptes de l'année ont été offerts
par M. P. Vidal

Proposé par M. Auguste Poullet

Secrétaire par M. Eugène Vidal

Les comptes de l'année ont été offerts
par M. P. Vidal

Les comptes de l'année ont été offerts
par M. P. Vidal

Les comptes de l'année ont été offerts
par M. P. Vidal

Les comptes de l'année ont été offerts
par M. P. Vidal

Proposé par M. Auguste Poullet

Secrétaire par M. Eugène Vidal

Les comptes de l'année ont été offerts
par M. P. Vidal

Les comptes de l'année ont été offerts
par M. P. Vidal

Les comptes de l'année ont été offerts
par M. P. Vidal



4 février 1902

Seance reguliere du conseil de la municipalite de la ville d'Arthabaska tenue a l'Hôtel de ville d'Arthabaska ce quatorzieme (14) mil neuf cent quarante deux à sept heures du soir. Present son Honneur le maire Alfred Proulx, Messieurs les icherms Révision Couture, Wilfred Vidal, Jobby-Robt, Raymond Lemire, Jean Baptiste Dancane et Philippe Bergeron, formant quorum avec la sanction du maire. Les deliberations de la presente seance sont les et adoptees.

Propose par M. Jobby-Robt, second par M. Philippe Bergeron pour les comptes de l'an precedent
→ page 1 verso S. 74 P. Stationnaire 77 P

Total 476 P

Lumiere 1140 P

Ordo Pétrole	540 P
Ordo Compagnie	40 P
"	8.00 P
"	8.40 P
"	4.00 P
Jeune Pécun	1.57 P
Arthabaska Improb	4.12 P
Garantie Police	10.00 P

Propose par M. Révision Couture

Secondé par M. Philippe Bergeron

Il est voté qu'il est réglé un règlement pour percevoir une taxe de une piastre par cent parties et les autres taxes ordinaires des locaux, taxes personnelles et autres pour recouvrer les dépenses de ce conseil pour l'année mil neuf cent quarante deux. Adopté.
En conséquence, il est ordonné et résolu par règlement de ce conseil comme suit:

Règlement No. 115

Une taxe de une piastre par cent parties est, par le présent règlement, imposée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité d'après la dernière estimation ou évaluation en vigueur pour subvenir aux dépenses générales et ordinaires de ce conseil, pour l'année mil neuf cent quarante deux.

Les taxes spéciales, des locations, personnelles, les licences seront comme suit:

- * 2^e Taxes personnelles
- 5 % de loyer annuel pour les locations
- * 10^e pour les Compagnies et Compagnies d'éclairage électrique
- * 12^e pour les Compagnies d'assurance
- * 15^e pour les marchands ambulants et colporteurs étrangers et se servant des véhicules
- * 25^e pour les marchands ambulants et colporteurs étrangers se servant des véhicules et ceux qui viennent faire commerce de marchandises niches
- * 25^e pour toute personne ou employé résident hors les limites de la ville et venant faire commerce de marchandises niches à l'alimentation excepté seulement pour les bouchers auxquels il sera chargé 25^e
- * 10 1/2 % cinquante centes par cent parties sur le montant du contrat des contractés étrangers
- * 20 % et vingt centes par cent parties sur le montant du contrat pour l'emprunt de l'argent pour les dettes entrepreneures

Le présent règlement entrera en force et en vigueur dans les délais légaux prescrits par la loi après sa promulgation.

Le Maire
per son

Alfred Proulx maire



Province de Québec

Municipalité de la ville de Québec
 & environs pour l'Hôtel de Ville
 & environs. Raymond Lamoignon
 L'Assemblée de la ville de Québec se réunira
 que se réunira aux Comités ad hoc
 de la ville de Québec au lieu de
 son siège actuel et de ses environs.

Qu'on ne s'en aille pas sans aide!
 Raymond Lamoignon
 à Québec le 15 août 1942

Le maire

Le maire

Voilà, nous les 14 premiers

Proposé par M. Philippe Bergeron

Secondé par M. Raymond Lamoignon

Le conseil de la ville de Québec
 de se conformer au règlement No 213 de
 la ville de Québec aux autorisations
 son bon sens la même ou les recitons
 honorer le conseil & appeler qu'on
 de la municipalité renouveau la brigade
 des pompes de Québec. Les combattre
 les incendies en la ville de Québec. Le
 conseil s'engage à payer le plus tôt possible
 que le dit règlement adopté.

Restant au conseil de la ville de Québec
 de M. Raymond Lamoignon, qui a été élu maire
 comme représentant des citoyens. L'Assemblée
 de la ville de Québec par l'Assemblée de la ville de Québec

Proposé par M. H. Bergeron secondé
 par M. Auguste Vidal que M. Raymond Lamoignon
 soit engagé pour le remplacer aux mêmes
 conditions et au même prix - adopté



Les recitons au conseil de la ville de Québec
 de la ville de Québec de son à son conseil de la ville de Québec
 avec son pour son conseil de la ville de Québec
 que possible, et de son conseil de la ville de Québec
 de la ville de Québec de la ville de Québec de la ville de Québec
 de la ville de Québec de la ville de Québec de la ville de Québec

Proposé par M. Auguste Vidal

Secondé par M. Raymond Lamoignon

Le conseil de la ville de Québec de la ville de Québec
 de la ville de Québec de la ville de Québec de la ville de Québec

Proposé par M. Philippe Bergeron

Secondé par M. Raymond Lamoignon

Le conseil de la ville de Québec de la ville de Québec

Proposé par M. Auguste Vidal

Secondé par M. Raymond Lamoignon

Le conseil de la ville de Québec de la ville de Québec

Proposé par M. Auguste Vidal

Secondé par M. Raymond Lamoignon

Le conseil de la ville de Québec de la ville de Québec

Proposé par M. Auguste Vidal

Secondé par M. Raymond Lamoignon

Le conseil de la ville de Québec de la ville de Québec

Proposé par M. Auguste Vidal

Secondé par M. Raymond Lamoignon

Le conseil de la ville de Québec de la ville de Québec

Proposé par M. Auguste Vidal

Secondé par M. Raymond Lamoignon

Le conseil de la ville de Québec de la ville de Québec

Proposé par M. Auguste Vidal

Secondé par M. Raymond Lamoignon

Le conseil de la ville de Québec de la ville de Québec

Proposé par M. Auguste Vidal

Secondé par M. Raymond Lamoignon

Le conseil de la ville de Québec de la ville de Québec

Proposé par M. Auguste Vidal

Secondé par M. Raymond Lamoignon



Proposé par M. Philippe Bergère
 Décidé par M. Joseph Coste
 Mais les comptes se sont
 égarés et je ne sors

Chasseurs Ruyard	12.48 P
Chasseurs Paul Ruyard	11 P
"	12.02 P
"	11.48 P
"	11.00 P
Paul Compaire	7.70 P
"	7.20 P
Jacq. Lacroix	5.00 P
Ogerson Bouchard	1.37
Paul Bouchard	1.37 P
Commissaire Paul Compaire & Co	1.00 P
André Baillot	4.37 P
Charles Lacroix	3.50 P
Lyon Cloutier	18.12 P
J. Demont	12.00 P
O. Lacroix	1.50.25 P
Eugène Bouchard	4.00 P
Joseph Tarn	1.00 P
L. Bergère	2.00 P

Les recettes sont antérieures à l'année n.
 Total somme de l'Herbivore pour l'année
 à qui l'année suivante de 3 années.

L'Herbivore Philippe Bergère invite
 à l'été à venir former à l'année n.
 " "

Le conseil fera connaître les dépenses
 qui sont faites sur les manures locales.

Considérant qu'un insecte redoutable appelé Pigeon
 de l'Inde a envahi la province de Québec et menace
 d'être un fléau incontrôlable.

Considérant que les multiplicateurs de ce fléau
 sont la culture de l'Herbivore impossible et que
 est le succès de nombreux cultivateurs.

Considérant qu'il est d'intérêt public et urgent de
 créer les rangées de ces insectes et que pour arriver à
 cette fin le concours de tous les intéressés est essentiel.

Le conseil de la Municipalité de La Ville de
 Québec en vertu du paragraphe 4 de l'article 104
 du Code Municipal tel qu'amendé en 1929 décide ce
 qui suit:

1. La culture de l'Herbivore dans les champs de l'Herbivore
 est interdite dans cette municipalité pour
 empêcher la propagation de l'Herbivore. Cette fin est
 de l'année n. à été choisie.

2. Au cours de cette année, quiconque a cultivé
 des champs de l'Herbivore, forcés ou non, l'année
 suivante.

a) Personne en particulier et toutes les parties
 quelconques des champs de l'Herbivore qui ne
 pas être utilisés, tout déchet ou débris laissés
 dans les champs, autour des bâtiments, sur les fermes ou
 ailleurs.

b) Personne en particulier et toutes les parties
 des champs de l'Herbivore qui ont été cultivés
 de l'Herbivore (car elles servent de refuge à l'Herbivore).

c) Personne en particulier et toutes les parties
 des champs de l'Herbivore qui ne soient pas
 de l'Herbivore que la culture de l'Herbivore est
 complètement interdite.

3. Le conseil nomme Monsieur Paul Bercha
 comme inspecteur chargé de veiller à l'exécution de
 présent règlement. L'inspecteur a le droit de
 faire une tout terrain sans l'excuse de ses fonctions.

4. L'inspecteur a observé que l'un quelconque
 des dispositions de ce règlement ou la violation de
 l'inspecteur sera puni d'une amende de 250

Et le conseil se sépare.



Philippe Bergère
 Joseph Coste

F. and. 1862

Leanne régulière de conseil de la
municipalité de la ville de Michalaba, tenue
à l'hôtel de ville de Michalaba ce premier
avril mil neuf cent quarante deux à 7 heures
du matin sous la présidence de M. Alfred
Bourgeois, Président, les citoyens Philippe
Bergerson, Raphaël Couture, Désiré Vidal,
J. B. Beauneau, Johnny Boudet, Raymond
Lemieux, faisant le conseil au complet
sous la présidence des maires.

Les délibérations de la dernière séance
sont lues et adoptées.

Proposé par M. Désiré Vidal

- Lire les comptes de Johnny Boudet

Tous les comptes ce après sont
approuvés par les assistants.

Intérêt sur l'abonnement	492.00 P
Commissaires du Budget	1.70 P
Maitre Beauchamp	100.00 P
Charles Rose	5.00
S. H. & P.	41.77 P
" " "	11.40 P
" " "	3.80 P
Orville Lelland Jr	20.00
Léon G. Lortie Jr	30.00
Ernest Lemieux	200.04 P
M. L. Lortie, Hôtel de Ville	10.00
S. H. Michaud	1.38
W. J. Poirier	1.90
Albanus Dupont	7.12
Orville Daigle	7.29
Charles Rose	5.00
L. Beauneau	10.00
Appréhension par M. G. Lortie	21.45 P
Chabot & Fries	11.95 P
Joseph Paquin	7.05
" " "	13.00 P
Maitre Rose	8.11

Margella Daigle	10.47 P
Ernest Daigle	20.75 P
Antoine Lemieux	24.16 P
Léon G. Lortie	71.25 P
Ernest Lemieux	50.05 P
Eugène Beauneau	3.99 P
Jacques Lortie	2.00 P
Orville Beauneau	8.70 P
" " "	21.50 P
" " "	30.75 P
Ernest G. Lortie	17.60 P
Léon Bergerson	14.20 P
Léon Bergerson	24.20 P
Raymond Beauneau	5.10 P
Eugène Rose	1.00 P
Orville Lelland	21.89 P
Théophile Marchand	10.75 P
Théophile Rose	19.72 P
Armand Rose	4.50 P
" " "	5.14 P
" " "	1.00 P
Adrien Poulet	12.11 P
Théophile Lemieux	10.11 P
Philippe Lafontaine	14.11 P
Antoine Lemieux	17.56 P
Orville Lelland	1.23 P
Orville Lemieux	1.12 P excepté

Actes de correspondances non suivies
Proposé par M. Philippe Bergerson
Lire les comptes de Johnny Boudet

Tous les comptes sont faits au gou-
vernement fédéral la permission de faire venir
des mandats de la province pour le département
des mandats et la probatoire contre les
mandats provinciaux adoptés.

Actes de la séance de la ville de Michalaba
& autres

Proposé par M. Hoptier Cantue
deuxième par M. B. Baudouin

Tout les projets de M. Hoptier Cantue
et est fait par un premier rapport
et renvoie à une autre séance afin de
pourvoir au conseil de faire l'examen
des bons points de la dite requête.

Il est proposé par M. Roy voir l'examen
renvoie par M. Hoptier Vidal

Répondre que cette réclamation pour la
formation de la commune de faire construction
et réparations conformément aux disposi-
tions de la loi de la commune aux frais du
Gouvernement par le surintendant général
de l'indemnité et de la réparation générale
des chemins à chemin aménagé suivant

à M. Fichard ou M. Roy, grand-père 1875
Lecture de correspondance aux comptes de

Accid. St. Louis, et par Hollet

Proposé par M. P. Biquard
deuxième par M. D. Cantue

Tout par honneur de main et
à l'œuvre Hoptier Vidal soient autours
de rendre le village, les pains et les banes
après avoir un département des jours de la
côte

Et la France à vive
Le vote par M. Alfred Broussard

Comme règlement des conseils de la
municipalité de la ville de Richelieu
renvoie à M. Hoptier de l'ordre d'habitation
de ses rues ont neuf mille quarante deux
à l'école de St. Jean, Hoptier Vidal
Philippe Biquard, J. Hoptier de l'ordre de M. Vidal
Broussard par M. Philippe Biquard, seconde
par M. J. Hoptier Vidal, J. Hoptier Vidal
et également l'ordre de quarante deux par
au-dessus de l'ordre de M. Broussard

13 Mars 1872

Comme d'après le conseil
de la municipalité de la ville de Richelieu
renvoie à M. Hoptier de l'ordre d'habitation
de ses rues ont neuf mille quarante deux
à l'école de St. Jean, Hoptier Vidal
Philippe Biquard, J. Hoptier de l'ordre de M. Vidal
Broussard par M. Philippe Biquard, seconde
par M. J. Hoptier Vidal, J. Hoptier Vidal
et également l'ordre de quarante deux par
au-dessus de l'ordre de M. Broussard

Tout les délibérations de la commune, comme
sont lues et adoptées

Proposé par M. Philippe Biquard
deuxième par M. Hoptier Cantue

Tout les comptes de l'année soient
approuvés et passés à l'ordre

Demours	12
Alphonse Dupuis	125
Arthème Garnier	125
Estève Paris	125
M. Charles Rost	175
Monsieur Blanchard	280
Arthème Laffont	50
Les Prestigeaux	98 50 P
Comte Foché	120 P
Olivier Ruffe	42 50 P
Antoine Landry	200 P
M. Charles Rost	50 P
Voilà Larmann	50 P
Antoine Larmann	35 50 P
Arthème Rost	2 50 P
Arthème Rost	2 50 P
Jean Lapiere	40 P
Arthème Ruffe	720 P
	10 75 P
	1 50 P
Alphonse Broussard	8 20 P
Philippe Laffont	9 50 P

Resolutions

- Attendu que la promesse de ne pas imposer la conscription pour service militaire n'a été faite par le gouvernement que sous réserve de plus spécialement à la province de Québec.
- Attendu que la Province de Québec a manifesté le désir d'une plus grande autonomie au regard de toute mesure de conscription.
- Attendu que par conséquent le gouvernement fédéral ne peut imposer de conscription sans le consentement de la Province de Québec.
- Attendu que le pays de la Province de Québec a le droit de participer à la répartition des dépenses de la conscription, et de recevoir les crédits correspondants - impôts et dans le monde et qu'une telle mesure est en accord avec la conscription.
- Attendu que le respect du droit des minorités et la fidélité à la parole donnée sont deux des plus importants principes de la démocratie et que la conscription ne peut être imposée sans le consentement des minorités et de la population en général.
- Il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité de la Ville de Québec
- Proposé par le Représentant Local
- Secondé par M. Jean-Baptiste Rousseau
1. De résister à toute rétrocession de ce qui est accepté la conscription pour service militaire au moment où elle n'est pas encore appliquée.
2. De demander au gouvernement de ne pas imposer la conscription à la Province de Québec.
3. De rappeler au gouvernement que les profits de quelque nature que ce soit de la conscription doivent être utilisés à profit de la conscription, et que elle ne peut être utilisée à profit de la conscription à l'extérieur de la Province de Québec.
4. De demander au gouvernement de ne pas imposer la conscription à la Province de Québec.
5. De rappeler au gouvernement que les profits de quelque nature que ce soit de la conscription doivent être utilisés à profit de la conscription, et que elle ne peut être utilisée à profit de la conscription à l'extérieur de la Province de Québec.

6. De tenir à la parole donnée de ne pas imposer la conscription à la Province de Québec, et de tenir à la parole donnée de ne pas imposer la conscription à la Province de Québec, et de tenir à la parole donnée de ne pas imposer la conscription à la Province de Québec.

7. De demander au gouvernement de ne pas imposer la conscription à la Province de Québec, et de tenir à la parole donnée de ne pas imposer la conscription à la Province de Québec, et de tenir à la parole donnée de ne pas imposer la conscription à la Province de Québec.

En fait

25/1/71

Proposé par M. Johnny Hache

Secondé par M. J. Rousseau

Sur les comptes de dépenses

Georges Beliveau	1.00
Alfred Beaudin	1.00
Henri Beaudin	0.20
Paul Compagnon	10.20
"	26.10
"	16.95
"	1.00
Paul Lamer	20.75
Antoine Lamy	4.00
Philippe Lafontaine	10.00
Alfred Pouliot	13.12
Wesley Rose	17.27
Albert Rousseau	21.54
Elphège Rose	1.00
Louis G. Leduc	27.50
J. J. Rousseau	12.00
"	12.00
Renato Rose	53.80
Joseph Rose	34.20
Fernando Rose	66.00
Coste des affaires municipales	4.00
Impression de l'acte de conscription	0.41

Sacréé Brest.	11.50
Albert Lemaire	30.00
S. W. P.	1.28
" "	0.17
" "	71.40
Roland Rouzey	1.25
Esc. de Télégraphie Bell	0.14
La Ville de Vieilleville	12.00

adapte

Lectures sont données de la lettre au gou-
vernement fédéral sur sujet de tel demande
d'achat d'une machine, ce dernier est
à ce conseil de s'adresser à M. Marcel
Gaborry lequel verre se la voie d'achè-
ter à bon d'une machine.

Proposé par M. Napoléon Contant
Secondé par M. Napoléon Lemaire
Sur le secret de l'admission à M.
Marcel Gaborry pour essayer d'avoir
la permission d'acheter une machine.

Proposé par M. J. B. Dancausse
Secondé par M. Napoléon Contant
Sur le Ordre Lemaire, Antoine Landry
& Henry Michaud sont nommés ex-
traors pour être de faire une nouvelle
pôle de fabrication avec ce dernier comme
président de l'évaluation adapte
Est tel plan, & tout

Alfred Provancha
M. L.

2^e juillet 1942

Le conseil régulier au conseil de la ville & par conséquent
le conseil de la ville de Brest & par conséquent le conseil
régulier ont sur leur conseil général une liste
de noms de personnes. Présents sur le conseil de la ville
Alfred Provancha, Napoléon Lemaire, P. Rouzey
Napoléon Contant, Alfred Vidal, Gaborry, Michaud
formant le conseil de la ville de Brest
Les délibérations de la ville de Brest sont
lues et acceptées.

Proposé par M. P. Rouzey

Secondé par M. N. Lemaire

Sur les comptes de dépenses et de
recettes & pages à venir:

S. W. P.	1.00
" "	11
" "	71.40
Lette & Lemaire	12.10
Albert Lemaire	30.00
Lilla Rouzey	1.28
Antoine Lemaire	0.17
Marcel Lemaire	71.40
Supplément de l'admission	1.25
Alfred Vidal	0.14
Esc. de Brest	12.00
" "	1.25
Alfred Vidal	0.14
" "	10.37
" "	1.25
" "	20.17
Alfred Vidal	10.00
" "	20.17
Alfred Vidal	10.00
" "	1.28
" "	20.17
Antoine Landry	1.25
Philippe Lemaire	12.00
" "	1.28
" "	20.17

Henri Leguire	\$ 2.00	
And. Bousquet	2.00	
	11.85	
	21.15	
Luc. Bergeron	3.00	
Edm. Bergeron	4.25	
	22.85	
Henri Bilobin	1.12	
	24.97	
Alphonse Bouché	14.25	
	26.72	adopté
Reçu de l'Etat 11.25, tout Bergeron 11.25, 198.75		

Le Secrétaire donne lecture de la lettre de Naomi Powell au sujet de la construction d'un trouquet temporaire. Lecture est donnée de la lettre de l'Hôpital Ste-Jeanne d'Arc au sujet de l'Oratoire d'Orléans.

Le conseil décide de payer quote à être remboursée par les obligés le compte d'assistance publique des Naomi Powell se montant à \$35.00 par M. Bousquet & M. Bilobin. \$15.00 par M. Bousquet & M. Bilobin.

Le Secrétaire informe les marchands de ce qui a été avancé à M. Fouché au nom du conseil.

Le conseil accorde réception de \$40.00 par vente d'un rebord au St-Jean de St. & \$20.00 par vente de farine à Raymond Rivest. Proposé par M. Johnny Houde. Secondé par M. Roy Gauthier.

Tous ces conseils furent bien votés sur la rue de l'Oratoire pour traverser la rue Spadina et que les chemins soit relévis en conséquence. - adopté -

Et la séance est levée

Le Secrétaire
Alfred Bergeron
Maire



9. Juin 1912.

Le conseil spécial au conseil de la municipalité de la ville de Québec, tenu au lieu et heure ordinaire le neuf juin 1912. Présents: Son honorablesse le maire Alfred Bergeron, Messieurs les conseillers Philippe Bergeron, Raphaël Bouché, François Vidal, Rodolphe, Johnny Houde. Formant quorum avec la présence des maires.

Le Secrétaire donne lecture de la lettre de l'acton de l'Etat John Walsh et. Les renseignements de la ville de Québec au sujet des travaux temporaires exigés sur le terrain de la ville pour la ligne de Mlle Naomi Powell.

Proposé par M. Philippe Bergeron

Secondé par M. Roy Gauthier

Les renseignements ont été reçus au sujet de Mlle Naomi Powell après de savoir si elle a permis à M. John Walsh de poursuivre la voie, après quoi le conseil vota à l'unanimité pour l'entente de son procureur M. John Walsh, en cette action à cet effet son honneur le maire est autorisé à téléphoner ou faire courir à Mlle Powell à ce propos. adopté.

Proposé par M. Legros Vidal

Secondé par M. Johnny Houde

Tous ces conseils furent bien votés sur la rue de l'Oratoire pour traverser la rue Spadina et que les chemins soit relévis en conséquence. - adopté -

Et la séance est levée

Le Secrétaire
Alfred Bergeron

Maire



5. août 1942

Jeune régularité du conseil de la commune
appelée de la ville de Belthachon sous le
et leur ordonnance ce cas août 1942. Révisé par
honneur le name de la commune. Les noms de
reconnus Philippe Bergeron, Mathieu Liguier,
Willard Vidal, St. Bonaventure, Godeau, Godeau
étaient présents avec la présence du maire.

Proposé par M. Philippe Bergeron

Secondé par M. Raymond Liguier

La liste complète des comptes communaux approu-
vés est la suivante:

Armand Roue	9.75
J. W. P.	12.07
	71.40
	5.77
Luc Bergeron	22.22
Henri Bédoin	3.00
Alphonse Bonneau	2.75
	25.09
Paul Gougeon	10.00
	28.35
	10.65
Philippe Liguier	2.00
Robert Liguier	22.25
	9.10
Willard Vidal	2.77
Alphonse Vidal	12.48
Joseph Poiré	2.25
Joseph Poiré	52.50
Yvonne Liguier	116.00
Emile Liguier	10.35
Willard Liguier	11.00
Ric. de la St. Michel Liguier	10.00



Proposé par M. Philippe Bergeron

Secondé par M. Napoléon Liguier

Après la nomination de M. Napoléon Liguier
Personne au sein du conseil de la commune est
ratifiée et qui est resté antérieur de défendre
cette corporation pour l'entière satisfaction pour
M. Napoléon Liguier - au sujet des comptes rendus.

Le secrétaire est autorisé de représenter
aux ministres de la santé au sujet de M. Napoléon
Liguier les comptes qui sont pour chaque
environ 3.3 par jour. Les comptes sont
à 1.1 par jour.

Le secrétaire est autorisé aux ministres
des travaux publics de Liguier les comptes
qui sont pour les travaux de M. Napoléon Liguier,
Perrault à des fins de réparation au 7 août
M. Napoléon Liguier est présent et au 7 août, et les
travaux sont la même. Les comptes sont les
comptes aux travaux pour les travaux de
comptes pour les travaux et qui sont les mêmes
est le 7 août, pour la circulation entre les
deux yeux sont les travaux de M. Napoléon Liguier.

Lecture de la requête de la Ligue des
Droits de l'Homme.

Cette requête est lue avec une
considération par le conseil.

Proposé par M. Napoléon Liguier

Secondé par M. Napoléon Liguier

Il est émis, devant la requête de
la Ligue des Droits de l'Homme, ce conseil
a accordé pour la permission d'autoriser
la location ou le prêt de la grande salle
de 1.1 par jour, pour les travaux de
M. Napoléon Liguier et à l'occasion des travaux de
M. Napoléon Liguier est présent
secondé par M. Napoléon Liguier que ce
conseil a ses prochains travaux pour
ses travaux, régissant les travaux.



dans les baignoires et les écuries des
baigneurs.

La requête verbale de M. Antoin
Lambert, au sujet de la hausse des
salaires est prise en considération
ration + renvoi à une séance ultérieure.

Et l'après-midi se lève.

Alfred Racourchon
votre



Règlement de 1886

Proposé par le conseil d'administration
pour M. Dupont.

Il est reconnu et statué par le conseil
de ce conseil comme suit.

Dans tous les endroits où il est permis
de baigner en public dans les limites
de la ville d'Arras.

1^o Il est défendu de se baigner sans vêtements
adéquats, ou propre à offenser la morale
ou les bonnes mœurs, ou de mettre à couvert
des scandales ou de troubler la paix publique.

2^o Costumes. Il est défendu de se
détacher pour aller aux bains ou pour
en revenir sans costume de bain, à moins
que ce soit dans une maison ou, une
cabine, ou un abri qui cache les
personnes qui se débarrassent de la
vue du public. Il est défendu d'
entrer sans costume de bain, pour
se réchauffer à moins que ce ne soit
dans un des endroits sus-dits.

3^o Costumes. Il est défendu de paraître
ou de se baigner en public, tant que
ce soit sans costume, même entre personnes
du même sexe. Il est défendu de
paraître ou de se baigner en public
à moins d'être vêtus d'un costume
qui ne puisse pas rendre la modestie
dévouée ou la modestie et qui
n'offense pas la pudeur.

4^o Il est défendu de se baigner avec
une ou des personnes d'un autre
sexe. Défense aussi à tout baigneur
de demeurer sur les rives ou plages
entre huit heures du soir et six heures
du matin.

5^o Tout

Il est défendu aux bagnans des
stations, de circuler de se tenir
en costume de bain, en dehors de la
plage ou de la grève. La police et
le gardien de la plage, ont l'au-
torité pour déterminer les zones
de plage et pour réprimer toute
violation. Les bains des bagnans,
v. Bagnans. Il est défendu aux
bagnans étant nus, ou en costume
de bain des stations, ou de circuler
sur la plage, soit en bicyclette, soit
en voiture ou en auto, sur les
chemins publics, les ponts, les rues,
ou sur les propriétés privées, lorsque
ils sont exposés à la vue du public.
La police et toute personne dont le
costume seche pose, par la police
ou le gardien de la plage, indiquent
de immorale ou offensant les
gens, ou qui se conduira
de façon à offenser la morale
ou les bonnes mœurs, à causer
des scandales, ou à troubler la
paix publique, devra, sur l'ordre
de la police ou du gardien,
revêtir aussitôt ses vêtements
ordinaires et quitter immédiatement
la plage ou la grève, sous la
contrainte des peines édictées par le
présent règlement.

Il est défendu de résister à
la police ou au gardien à tout
moment de la plage, dans l'exercice de sa
fonction, ou de le molesté en aucune
façon. Il est aussi défendu d'aider
l'immoralité ou de gêner une autre
personne par des paroles, par des

ou par des gestes ou par tout
autre moyen, à résister à la
police ou au gardien à la ma-
lesté ou à l'intimidation de quel-
que manière que ce soit.

T. Amendes. Toute personne qui
enfreindra le présent règlement
sera passible d'une amende de
pas moins de 5^{fr.} et ne devant pas
dépasser 20^{fr.} ou en plus des frais.
À défaut de paiement de l'amende
et des frais, la dite personne sera
passible d'un emprisonnement de
sept jours, par deux mois.

Le présent règlement, entrera
en vigueur dans les délais
fixés par les lois par la loi
de la police

Alfred Prouvost, maire

2 septembre 1902

Les copies de ce règlement, de la ville d'Antibes, sont en vente et sont vendues
à deux centimes. Pour les copies de ce règlement, de la ville d'Antibes,
Alfred Prouvost, maire de la ville d'Antibes, expose les
vues de la ville d'Antibes, de la ville d'Antibes, de la ville d'Antibes,
Raymond Lemaire, pour les copies de ce règlement, de la ville d'Antibes,
de la ville d'Antibes.

Provisoirement, de la ville d'Antibes

Alfred Prouvost, maire

Les copies de ce règlement, de la ville d'Antibes, sont en vente et sont vendues
à deux centimes.

de la ville d'Antibes

de la ville d'Antibes

de la ville d'Antibes

de la ville d'Antibes

Proposé par M. Philippe Bergeron
Deuxième fois par M. Johnny Boudet

Adopté

Les vœux exprimés au chapitre
devant les comités de quartier, par le bureau
de Notre Dame (Parré), de l'Action catholique
par M. J. Van Valck, par M. J. Boudet, ont
un grand but: l'érection de la statue, dont
l'abbé Bouchard a fourni le plan et le modèle
en plâtre pour le conseil de la paroisse.
L'Assemblée a adopté unanimement.

Le projet est donné au rôle d'éva-
luations - les changements apportés au
rôle sont.

Proposé par M. Raymond Gosselin
approuvé par M. J. B. Bouchard qui le
rôle d'évaluation préparé par les
estimations pour l'année 1900-01
sont homologués suivant les formes
devenues, sans aucun amendement
adopté

Proposé par M. Philippe Bergeron
Deuxième fois par M. Raymond Gosselin

Les uns d'un côté ont fait d'
environ 1000 francs pour la statue sans
souveir et le terrain plus bas sur le
dessin de M. J. B. Bouchard, mais le
dernier de la statue de droite, au cas
où il n'aurait pas de source dans
les environs de la statue un tuyau
pour avoir suffisamment d'eau
pour ces animaux. - adopté



Proposé par M. Johnny Boudet
Deuxième fois par M. Raymond Gosselin

Les vœux exprimés au conseil
avant leur présentation à l'Assemblée ont été
adoptés

Et la statue a été

Alfred Bouchard

4 NOV. 1902

La séance régulière du conseil de la paroisse
a eu lieu le samedi 1er novembre 1902
à 8 heures. Le rôle d'évaluation pour l'année
1900-01 a été présenté au conseil par M. J. B.
Bouchard. Les vœux exprimés au conseil
avant leur présentation à l'Assemblée ont été
adoptés. Le rôle d'évaluation pour l'année
1900-01 a été homologué. Les vœux
exprimés au conseil avant leur présentation
à l'Assemblée ont été adoptés.

Proposé par M. Philippe Bergeron
Deuxième fois par M. Raymond Gosselin
Les vœux exprimés au conseil
avant leur présentation à l'Assemblée ont été
adoptés

S. N. T. P.	80.68
	4.81
	1.85
	20.00
	12.00
	11.60
	17.00
	0.00
	10.00
	10.00
	2.00
	1.50
	31.00
	4.25
	2.00
	17.00
	10.00
	12.00
	11.00
	11.00
	5.00



Hesse-Fulda	2.000
Saxe-Fulda	2.000
Bayr. aut. bavarois	1.200
Prusse-Electorale	600
Aut. Compagne	10.200
	12.000
	12.000
Hess. Nassauische	2.500
J. F. Kassel	2.000

Proposé par M. Kappel Kappel

Discours par M. Kappel Kappel

Le conseil est tenu le 20 novembre
de la séance de M. Donnell, au sujet
du point. Le conseil a discuté cette
question qui sera à l'ordre du jour
prochain - Le conseil sera informé de la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation

Le conseil a discuté la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation

Proposé par M. Raymond Raymond

Discours par M. Philippe Philippe

Les demandes ont été faites au
Gouvernement Prussien à l'occasion
des travaux de 400.000 de mètres dans l'enceinte
des chemins de fer et dans les autres
travaux de fortification de la ville de Kassel
et à l'Église, et à l'Église, et à l'Église, et à l'Église
à la manufacture de meubles de cette ville - et à la

Proposé par M. Philippe Philippe

Discours par M. Philippe Philippe

Sur la dette des chemins de fer
et les autres travaux de fortification
de la ville de Kassel

Le conseil a discuté la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation

25 Nov. 1942

Le conseil a discuté la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation

Le conseil a discuté la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation

Le conseil a discuté la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation

Proposé par M. Kappel Kappel

Discours par M. Philippe Philippe

Sur la dette des chemins de fer
et les autres travaux de fortification
de la ville de Kassel

1^o Le conseil a discuté la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation

2^o Le conseil a discuté la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation

3^o Le conseil a discuté la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation
des dettes de la ville et de la situation

diminuer le nombre des établissements
de ce genre;

1^o Le projet proposé par les administra-
teurs à l'égard des arts abonde
des affaires vaines ou définitives
sans rapport avec l'industrie
et sont ils se plaignent quand ils
font des objections sur leur absence
d'industrialité mais combattent
de ce langage transporté à leur
succursale de Valenciennes.

2^o Il est dit que les citoyens de cette
ville qui est état de chose existe
depuis de nombreuses années.

3^o Il est particulièrement malheureux
que cette décision coincide avec
l'arrivée en vigueur d'un règle-
ment de la Commission des Prix
et des récompenses intéressant l'éta-
blissement de tout nouveau comptant.

4^o Les autorités de la Banque de
Montréal savent que les principaux
citoyens de cette ville se sont toujours
opposés à l'installation d'une autre
Banque à Montréal;

5^o L'acte de la Banque de Montréal
semble avoir été inséré dans le
devoir de faire cette ville de tout
autre caractère;

6^o Il est juste de reconnaître que Atha-
basche est le Chef Lieu des districts
en même temps que les comtés d'Atha-
basche qui est dotée d'un Palais
de justice où siège toute les cours
de juridiction civile et criminelle;

7^o Elle est dotée de nombreuses écolles
municipales, religieuses et établissements de
charité.

communes importantes, sans compter
les bureaux des officiers publics et
des hommes de professions;

8^o La population de la ville et de
la campagne environnante est de
plus de quatre mille âmes;

9^o Il est d'une importance
capitale pour tout le monde qui est
surtout renfermé à l'industrie fla-
grante dont nous ville est dotée;

10^o L'acte révolutionnaire de 1837 comme
régner aux gouvernements des autorités
compétentes.

Proposé par M. Philippe Bergeron

Secondé par M. Bay

Les commissaires de 1837 ont

passé à M. Victor Beaulieu pour
avoir obtenu le Palais pour un 2^o non de

Proposé par M. Pierre Houde

Secondé par M. Joseph Dufresne

Les commissaires de 1837 ont

autorisé de signer les papiers d'instal-
lation à St. Michel d'Archange de M. de
L'Archevêque.

Proposé par M. Raymond Roussin

Secondé par M. J. D. Dufresne

Les commissaires architectes

ont demandé pour qu'on leur soit
de ville et de donner que le Palais d'Archevêque

à l'usage de la Commission des architectes et de
un plus grande valeur les papiers de l'Archevêque

dans les grands salles de tout de même
3^o peut être, avoir été avec pour le Palais

des papiers ou autres organisations ou C.
ne pas se servir de les grands salles ou de la

selon un nouvel plan pour qu'on soit
Les commissaires de 1837 ont autorisé

en 1837

les copies des documents mentionnés ci-dessus
 le conseil fut à dire 1942 est 7.40.00
 Le conseil reconnait le droit
 de "accepter" les plus beaux ou
 comme commission adoptée
 Et la grande se lie
 Alfred Prouvencher
 2 décembre 1942.

Quand l'union des conseils de la
 municipalité de la ville d'Albano
 tenue à l'hôtel de ville d'Albano
 le deux décembre nul quel sont
 présents - les à sept heures soir
 Présents 40 hommes la main
 Alfred Prouvencher, Messieurs les
 citoyens Philippe Bergeron, Rodolphe
 Coste, Michel Vidale, J. Danneberg,
 Chamy, Claude & Ray, etc. etc.
 Assistent quelques sous la présidence
 de main.

Les délibérations des deux dernières
 séances sont lues & approuvées
 Procès-verbal par M. Philippe Bergeron
 Procès-verbal par M. Chamy
 Les comptes ci-après sont
 approuvés & payés à cash

Elgiez Perrin	46.07
J. H. & P.	8.08
" "	6.86
" "	.77
Elgiez Perrin	5.00
J. H. & P.	1.50
Hôtel Dieu	55.00
Joseph Perrin	1.00
Hôtel Prouvencher	5.00
Mil Compagnie	12.00



Mil Compagnie	1.00
" "	20.25
Raymond Lecomte	6.80
Raymond Lecomte	7.00
Jean Fortin	7.00
Jean Fortin	7.25
Emile Hardy	6.00
Philippe Lefebvre	1.00
J. H. & P.	14.47
J. H. & P.	7.00
Philippe Lefebvre	7.00
Antoine Lecomte	0.90
Antoine Lecomte	7.50
Jacques Perrin	13.20
Michel Ross	18.47
Charles Ross	8.00
L. Prouvencher & Albano	1.278
" "	3.410
" "	1.230
J. H. & P.	20.00
J. H. & P.	32.00

Proposé par M. Philippe Bergeron
 Résolu par M. Chamy
 Que le président des comités
 de l'hôtel de ville soit et les juges
 à propos, à sonner au appointe-
 ment, deux femmes, pour y déposer
 leurs votes et etc. - adopté

Le conseil des commissions communales
 de l'hôtel de ville
 J. H. & P. 27.00
 J. H. & P. 40.00
 Proposé par M. Raymond Lecomte
 Résolu par M. J. Danneberg
 Que la commission de M. H. & P.
 Michel soit acceptée au plus de 40.00
 par année soit est gardée de l'hôtel



de Belle. a qui un bail est passé
pour un an et qui sera le même
le même, soit autorisée de son
ce bail au nom de ce conseil.

Le conseil a l'honneur de
Secrétaire pour les Chemins & voit.
Nous pour l'entretien d'ici
1902-03.

Proposé par M. Auguste Vidal
Secrétaire pour M. Phélypeaux
Sur la route des Chemins &
Brotteaux pour l'entretien d'ici
1902-03 ont été acceptés & ratifiés par
le conseil tel qu'adjugé par le
Secrétaire.

170200 - De chef de Canton
Femmes la chez M. Paul Larman,
au coin, Duce, Raymond, succédant à
chez M. Louis Mansour, les pour de
Boudal & St. Tréfontaine adjugé
à M. André Lemire au plus les
100 francs.

Le Chef de Canton Raymond, a chez
M. Paul Bonil, de l'Eglise au
sud de la Côte d'Or, au coin
d'ici & d'ici à chez M. Louis Mansour
La rue St. Joseph, a chez M. Chevalier
à M. Charles Ross au plus de 80
cents le franc.

170201 - L'entretien des chemins
pour les automobiles a partir de
chez M. Louis Mansour, de l'Eglise.
à l'abri, pour la Mairie
de meubles de cette ville, ont
conditions ordinaires, pour 1-2-40
adjugé à M. Louis Chevalier, pour les
Bail de 2.50 francs, d'ici.

De l'Hotel-Dieu au Chemin de
pour du 1^{er} rang, les rues Paris &
Prouches, la rue de la Courne, la
rue des Entrepreneurs adjugé à M.
Paul Bonil, au plus les 84 francs
le hectare d'ici.

De l'Eglise à chez Raymond, le
coin, la partie du 1^{er} rang située
dans les limites de la rue d'ici & d'ici
& la partie du 2nd rang adjugé à
M. André Lemire, pour le plus de 80
cents le hectare d'ici.

De la rue d'ici, demandant à la
rue de l'Église, adjugé à M. Louis
Lemire pour le plus de 100 francs
le hectare d'ici. adj. 19.

Et la parcelle de

Le conseil

Alfred Prouches
- 17 décembre 1902.

Précis Spéciale du conseil
de la ville d'Arthabaska, tenu à
l'Hotel de Ville d'Arthabaska
suivant avis & jours donnés à cet
effet suivant la loi, ce dix-sept
décembre mil neuf cent quarante
deux à sept heures du soir.

Présents, M. Louis le maire
Alfred Prouches, Messieurs les Chevaliers
Philippe Bergeron, Michel Péladeau, M.
Jancourt, M. Louis Bonil, Raymond
Lemire, formant quarante-cinq
membres du conseil.

Part de l'Assemblée: pour un produit
ou ne se conformer à l'ordonnance

P. C. V. - Ménage au laquet des
gardiens de l'Hôtel de ville -
Le conseil vote le laquet des
gardiens de l'Hôtel de ville au
retour

Proposé par M. Roy, maître-homme
Deuxième par M. Théophile Vidal
Sur le ménage des laquet
des gardiens de l'Hôtel de ville
pour l'été, sous le plancher, l'ancien
scripte au cas l'été, sous et est
attende que l'écrit au penture
est la charge au gardien.

Proposé par M. Philippe Bergeron
Deuxième par M. Théophile Vidal
Sur le cas de l'avis de la conseil
de se conformer au règlement de
P. C. V. sur le ménage de l'eau
qui chaque jour, est permettant à la
S. H. & P. d'éclairer les lanternes
de rue de 3 heures à 6 heures du soir,
Le conseil accepte une diminution
de 10% sur le montant payé à
la S. H. & P. pour les cas certains
desquels - Il recommande au conseil
de voter à la S. H. & P. l'indemnité
des laquet en cas d'incendie à la
demande des maire et des secrétaires.

Et la séance est levée.
Alfred Lecomte

16 Janvier 1943

Seance reguliere du conseil de la
municipalite de la ville d'Arichalaska,
tenue a l'Hôtel de ville d'Arichalaska,
ce sege janne ont neuf cent
quarante - deux à sept heures du
soir. Present: Son honneur le maire
Alfred Lecomte, messieurs les conseillers
Napoleon Couture, Théophile Vidal, P. C.
Dancasse, Jeanny Claude, Raymond
Lemieux. Formant quarante ans la
présidence du maire.

Les deliberations de la dernière
seance sont lues et adoptées -

Propose par M. Napoleon Couture

Deuxième par M. Théophile Vidal

Sur les comptes ci-après soient
approuvés et payés à savoir:

S. H. & P. H. V.	3.667
S. H.	77
Lumiere des rues	88.657
Pierre Dancasse	40.007
Le E. Millet le retour	6.1.577
Paul Compagnon	10.807
"	6.707
Gerard Dancasse	1.20
Antoine Lemieux	2.407
Théophile Vidal	507
J. P. Lecomte	20.757
Elyse Lecomte	0.207
L'Impression d'Arichalaska	3.317
Emile Boisland	577
Maurice Lemieux	22.55
B. Comte de la ville	5.507
Assistance Publique	20.507
Re. Paul Bergeron	57.16
Mercator Truel	57.16
M. Les Nolet	13.74

Proposi par M. Johnny Hude
 & 2^eonde par M. Napoleon Lantier
 Que se creait a appuis avec
 une inf. sentiment de regret de disins
 de M. Pierre Naucaux, ancien echivon
 de cete ville - desque Espérance a son
 fela l'echivon Jean Baptiste Naucaux
 ne offre aucun sympathie - ceste
 Proposi par M. Hugué Vidal
 2^eonde par M. Napoleon Lantier

Que la pompe pour venir
 les funerals, soit faite aux contributions
 de cete ville a la condition que si on
 que celui qui l'empuntera aura en
 service employé et faire le contre-
 maître de la ville - chaque fois, a ceste

Le secrétaire donne lecture des rapports
 de l'auditeur J. Lantier pour la période
 Comptable des 1^{er} janvier 1852 au 31 decembre
 1854 inclusivement. - on distribue une
 copie a chaque echivon.

Proposi par M. Hugué Vidal
 2^eonde par M. Johnny Hude
 Que le rapport de l'auditeur soit
 accepté tel que présenté ainsi que
 les comptes & livres des secrétaire pour
 la même période -

Esté donné et lu.

J. Bouch Alfred Panchon maire

22^e Janvier 1843,
 Assemblée générale & annuelle des
 echivons communaux de la ville d'Oriskany
 & des quartiers ouest, convoquée en la maison
 presente par la loi a l'Hotel de ville
 d'Oriskany, de midi a deux heures
 de l'après-midi, le vingt-cinq janvier
 ont lieu aux quarant. sous pour la
 presentation des candidats pour les
 charges de maire & d'echivon d'ice
 quartier ouest de la dite ville
 au remplacement de Hugué Vidal
 Hugué Lantier, echivon d'ice quartier
 & Alfred Panchon maire sortants
 de charge.

A midi précis l'officier sup-
 porteur en l'occurrence le Secrétaire-
 trésorier va a l'assemblée en donnant
 lecture de la liste de convocation de la
 dite assemblée & lui certifie de son identité.

Le Procès de presentation de M.
 Alfred Panchon, bourgeois, rue de la
 Cour d'ice quartier ouest, remplir la
 charge de maire de la ville d'Oriskany
 est produit presente et recite de
 toutes les formalités requises pour la loi
 accompagnée de son serment, a la demande de
 M. Lantier, Jules Panchon, Marcel Lantier,
 M. Naucaux, Joseph Naucaux, Philippe
 Berquin, M. Joseph Lantier Jean Marie
 Berthel, Alfred Hugué, Jules de la Roche
 Louis Lantier Hector Lantier & al.
 echivons d'ice quartier ouest de la ville d'Oriskany.

Le Procès de presentation aux dit
 portant l'acceptation des candidats sus-
 nommes, se en vice au moment comme
 en suit de la ville d'Oriskany en
 presence de M. Emile Panchon, quel

atteste sa signature en même temps
que celle des signataires du dit bulletin
de présentation, et qu'il a prêté au
serment prêté par lui en la forme
à que se trouve annexé au bulletin
sus dit.

Les bulletins de présentation de
M. Joseph L'orture, curé, par
M. Joseph Chabot, curé, qui
l'ont prêté la charge d'évêque
des Quatre Cantons, siège No 2 de
la ville d'Arichabaska, ont prêté
serment et prêté de toutes les for-
malités requises par la loi relative
de son siège, à la demande de M.
Veuve de L'orture, Emile L'orture,
Jean-Marie Paré, M. Joseph
Gagnier, curé, Joseph Curé et
Maurice. Pierre L'orture, curé, Maurice,
Maurice Garneau, Jules Gagnier, Jean-
pierre L'orture, Jean L'orture, Michel
Vidal, Michel Paré, et autres éle-
vés d'après quelque des quatorze
sièges de la ville d'Arichabaska.

Le bulletin de présentation sus dit
portant l'acceptation sus susdit
nommé de sa curie en nomination
comme évêque des Quatre Cantons, siège
No 2 de la ville d'Arichabaska, en présence
de M. Emile Paré, qui a été sa
signature en même temps que celle
des signataires du dit bulletin de
présentation, et qu'il a prêté au
serment prêté par lui en la forme
à que se trouve annexé au bulletin
sus dit.

Le bulletin de présentation de M. Jules L'orture,
curé, par de la curie d'Arichabaska, curé,
qualifié pour remplir la charge d'évêque
des Quatre Cantons, siège No 2, de la ville
d'Arichabaska, ont prêté prêté de
toutes les formalités requises par la loi
relative à son siège à la demande de M.
Veuve de L'orture, Emile L'orture, M. Joseph
Gagnier, curé, Joseph Curé et Maurice,
Maurice L'orture, curé, Maurice,
Maurice Garneau, Jules Gagnier, Maurice L'orture,
Jean L'orture, Michel Vidal, Michel Paré
et autres élevés d'après quelque
des quatorze sièges de la ville d'Arichabaska.

Le bulletin de présentation sus dit
portant l'acceptation sus susdit
nommé de sa curie en nomination
comme évêque des Quatre Cantons, siège
No 2 de la ville d'Arichabaska, en présence
de M. Emile Paré, qui a été sa
signature, en même temps que celle des
signataires du dit bulletin de présentation,
et qu'il a prêté au serment prêté
par lui en la forme à que se trouve
annexé au bulletin sus dit.

Mes frères s'étant réunis depuis
l'ouverture de l'assemblée et que par
à que d'après dans les charges de
maire de la ville d'Arichabaska, et que
comme par suite M. Alfred L'orture
maire des Quatre Cantons de la
ville d'Arichabaska par la loi sus
dit et M. M. Joseph L'orture et
Michel Vidal, curé, s'adressant par
bulletin de présentation par la
siège No 1 et 2 de la ville d'Arichabaska
pour le siège No 2 par la loi
No 1 d'Arichabaska No 2 (1895) L'orture

Jeune régulier qui reçoit de la ville d'Arbatache, le 15 Mars 1943, de la ville d'Arbatache et mil neuf cent quarante deux à sept heures du soir. Présent

Présent de l'Union Municipale de la ville d'Arbatache et de Monsieur Alfred Trombeur, Maire de la ville d'Arbatache, fais serment que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cet poste chargé au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me sera en aide!
Affirmé devant moi à Arbatache ce 15 Mars 1943
mil neuf cent quarante deux

A Monsieur Napoléon Conton Maire de la ville d'Arbatache fais de 1 an genre. tes devoirs, fais serment que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cet poste chargé au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me sera en aide!
Affirmé devant moi à Arbatache ce 15 Mars 1943
mil neuf cent quarante deux
Le Maire Napoléon Conton
secrétaire

Je pourrai ni Jules Verne inhérent aux 25 ans du quartier ouest de la ville d'Arbatache, fais serment que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cet poste chargé au meilleur de mon jugement et de ma capacité. J'ai pour moi mil neuf cent quarante deux.

Affirmé devant moi M. Jules Verne
à Arbatache ce 15 Mars 1943.
Le Maire, secrétaire

3 février 1943

Jeune régulier de conseil de la ville d'Arbatache, le 2 Mars 1943, de la ville d'Arbatache et mil neuf cent quarante deux à sept heures du soir. Présent M. Philippe Regnier, Secrétaire Municipal, Monsieur Napoléon Conton, Maire de la ville d'Arbatache, faisant serment que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cet poste chargé au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me sera en aide!
Affirmé devant moi à Arbatache ce 2 Mars 1943
mil neuf cent quarante deux

M. P. P.	550 F	Commissaire	3.00 F
	500 F	Monsieur Regnier	2.00 F
	677 F	Monsieur Conton	6.00 F
Police de quartier	11.00 F	Monsieur Millet	2.00 F
Monsieur Conton	23.00 F	Monsieur Verdier	1.00 F
M. Lague	12.18 F	Monsieur Lambert	1.00 F
Monsieur Conton	6.45 F	Monsieur Lamy	1.00 F
Monsieur Paris	6.50 F	Monsieur Landry	1.00 F
Monsieur Paris	5.25 F	Monsieur Lamy	1.00 F
		Monsieur Lamy	1.00 F
		Monsieur Lamy	1.00 F
		Monsieur Lamy	1.00 F
		Monsieur Lamy	1.00 F

Proposé par M. Napoléon Couture
 Secondé par M. Johny Haudé
 Le conseil a eu lieu, le 10^o septembre
 pour discuter une taxe de deux piastres
 par cent, fractions, & les autres taxes
 existantes des localités, les taxes sur
 ventes & autres pour prescrire les taxes
 pour de ce conseil pour l'année mil neuf
 cent quarante trois.

Nég. le mercredi 10. 10. 7

Réglement
 No. 107

Une taxe de deux piastres par cent fractions
 est par le présent règlement, imposée sur
 tous les biens francs imposables de cette
 municipalité & après le décompte & l'
 évaluation en dollars pour subvenir aux
 dépenses générales de ce conseil pour
 l'année mil neuf cent quarante
 trois.

Les taxes suivantes, des locataires, pa-
 yables, les sommes sont, comme suit:

- * 1^o Pour le personnel
 * 2^o En la ligne de service pour les locataires
 * 3^o Pour le service de la compagnie d'
 éclairage à la vapeur
 * 4^o Pour la compagnie d'égouttement
 * 5^o Pour les marchands ambulants & voyageurs
 ne se servant pas de véhicules.
 * 6^o Pour les marchands ambulants & voya-
 geurs étrangers se servant de véhicules et
 ceux qui viennent faire commerce de marchan-
 dises riches.
 * 7^o Pour toute personne ou compagnie
 résidant hors les limites de la ville et venant
 faire commerce de marchandises de toutes
 les échantillons en ce qui concerne pour
 les voitures auxquelles il sera chargé. * 15^o

transportés, sentes par cent fractions sur le montant
 du contrat des marchandises étrangères.

=> Douze sentes par cent fractions sur le mon-
 tant du contrat pour l'usage des aqueducs
 par les sites appropriés.

Le présent règlement, adopté par le conseil, a été
 dans le même temps présenté par le conseil
 au gouvernement.

Philippe Bergeron
 Président

Proposé par Napoléon Couture

Secondé par Johny Haudé

Le conseil a décidé à la formation
 des comités comme suit:

1^o M. Napoléon Couture

Comité des Finances

Napoléon Couture, Président. M. Raymond
 Lévesque, J. B. Bouchard.

Comité de l'Éclairage à la Vapeur

Raymond Lévesque, Président. M. Johny Haudé
 & M. Napoléon Couture.

Comité des Égouttements

J. B. Bouchard, Président. M. Napoléon Couture
 & Johny Haudé.

Comité de la Police

Philippe Bergeron, Président. M. Napoléon
 Couture & J. B. Bouchard. Pauline J. L. Lévesque

Le conseil a été

La Ville

10. 10. 7

Philippe Bergeron

3 mars 1943.

Je soussigné, membre du conseil
de la ville d'Inchabaska, réuni
à l'hôtel de ville d'Inchabaska,
le trois-mars mil-neuf cent quarante
trois, à sept heures du soir. Présents
M. Johnny D'Arde, & Charles D'Arde,
à l'effet de faire connaître et de donner
au M. Raymond Lemieux, le rôle
de la ville d'Inchabaska, pour l'année
1943, et de le faire valider.

Et le sommaire est ainsi:

Johnny D'Arde
Charles D'Arde

- 13 mars 1943 -

Je soussigné, membre du conseil
de la municipalité de la ville d'Inchabaska,
réuni à l'hôtel de ville d'Inchabaska
le trois-mars mil-neuf cent quarante
trois, à sept heures du soir. Présents
Messieurs les citoyens Napoléon Corneau, John
D'Arde, Charles D'Arde, l'acte de la ville
Présent par M. Napoléon Corneau, Secrétaire par
M. Raymond Lemieux, pour l'année
1943, et de le faire valider.

Reconnu de cette somme à l'effet
de la même ville, même jour,
avec en plus l'adhésion Raymond Lemieux
fournit de ce fait quorum.

Présent par M. Napoléon Corneau
Secrétaire par M. Raymond Lemieux
Qui ont l'adhésion du maire & des
pro-maires M. Napoléon Corneau ont
nommé président de cette assemblée.

Les adhésions des deux sommes sont
sont faites & adoptées.

Présent par M. Raymond Lemieux
Secrétaire par M. Napoléon Corneau
Qui ont l'adhésion de deux autres
adhésions - pour ce jour.

Donc Compagnie	2.150 \$
L'Impression d'Inchabaska	30.000 \$
M. Henri Rivest	1.000 \$
M. Charles D'Arde	50.000 \$
M. Charles D'Arde	50.000 \$
Albert D'Arde	40.000 \$
Joseph D'Arde	20.000 \$
L'Impression d'Inchabaska	2.200 \$
Louis D'Arde	200.000 \$
Armand D'Arde	20.000 \$
Walter D'Arde	7.000 \$
Armand D'Arde	5.000 \$
Joseph D'Arde	5.000 \$
Charles D'Arde	1.000 \$
Walter D'Arde	10.000 \$
Philippe D'Arde	3.000 \$
Armand D'Arde	2.000 \$
Armand D'Arde	2.000 \$
Carl Compagnie	10.000 \$
	2.000 \$
	10.000 \$
Armand D'Arde	2.000 \$
Joseph D'Arde	5.000 \$
L'Impression d'Inchabaska	2.000 \$
	30.000 \$
	2.000 \$
Armand D'Arde	1.000 \$
Carl Compagnie	12.000 \$
Armand D'Arde	10.000 \$

L. W. P. 1888 P.

32 P.

27 P. 1888

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

J. M. Couture

Propose par M. de la Roche

29 mai 1947

Propose par M. de la Roche
de la ville de Québec en vertu de
la municipalité de la ville de Québec
à l'Hotel de Ville de Québec en
sept-vingt-neuf mai mil neuf cent quarante
sept à huit heures du soir. Propose
par M. de la Roche Philippe Bergeron, Raphael
Couture, Johnny Houde, Raymond Lemire,
Victor Thériault, formant quorum pour la
présidence des dix-neuf.

Le secrétaire de la municipalité de la ville de Québec
de la municipalité de la ville de Québec
et en vertu véritablement non est fait
de publication.

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche

Propose par M. de la Roche
de la ville de Québec en vertu de
la municipalité de la ville de Québec
à l'Hotel de Ville de Québec en
sept-vingt-neuf mai mil neuf cent quarante
sept à huit heures du soir.

Propose par M. de la Roche
de la ville de Québec en vertu de
la municipalité de la ville de Québec
à l'Hotel de Ville de Québec en
sept-vingt-neuf mai mil neuf cent quarante
sept à huit heures du soir.

7 mai 1947

Propose par M. de la Roche
de la ville de Québec en vertu de
la municipalité de la ville de Québec
à l'Hotel de Ville de Québec en
sept-vingt-neuf mai mil neuf cent quarante
sept à huit heures du soir. Propose
par M. de la Roche Philippe Bergeron, Raphael
Couture, Johnny Houde, Raymond Lemire,
Victor Thériault, formant quorum pour la
présidence des dix-neuf. Les publications
de la municipalité de la ville de Québec
et en vertu véritablement non est fait
de publication.

sinapisme au main

Le secrétaire général l'absence
de l'avis spécial donné à chaque
infirmier & des certificats de publication

Le secrétaire général l'absence
des deux lettres de M^{rs} Lemaire
Lemaire, avocat de l'Université
qui avait de la noyade des Ronald
Piquet & Thérèse Bouchonnière
dans les réunions convoquées en tête
de la ville sur les propriétés de
la ville.

Proposé par M. Napoléon Couture
Secondé par M. Raymond Lemaire

Que le conseil ne se permette
aucune responsabilité au sujet de
la noyade des enfants aux noms
dans les réunions convoquées en tête
de la ville, et tout avis spécial
aux propriétés, étant donné que
ces enfants ont périé des la police
locale en connaissance de cause et
il y a une négligence grossière de
surveillance de la part des parents
responsables de ces enfants - adoptés.

On honneur le maire comme au
conseil que cette corporation se soit
à offrir des condoléances à l'Évêque
Philippe Bergeron & Johnny Houde
pour leur décès récents.

Proposé par M. Napoléon Couture
Secondé par M. Helle Verreille

Que le conseil se appuie
avec un profond sentiment de regrets
le décès de M. Séphirin Bergeron
père de l'infirmier Philippe Ber-
geron et de sa famille et de sa
dépense et à sa famille et de sa

sinapisme au main, adopté

Proposé par M. Napoléon Couture

Secondé par M. Raymond Lemaire

Que le conseil donne et
primer à l'Évêque Johnny Houde
à sa famille un plus sinapisme
sympathique à l'occasion du
décès de son beau-père M. Joseph
Boujoli de cette ville - adopté.

Le 6 le conseil se tient.

Alfred Proulx
Sec. Gen.

5 mai 1943

Le conseil s'est réuni au conseil de la
municipalité de la ville de Bethabara
dans le hall de ville de Bethabara ce
soir au sujet des propriétés de la
ville de ville. Présents: M. Raymond Lemaire
Alfred Proulx, médiateur des élections
Napoléon Couture, Helle Verreille, Johnny
Houde, Raymond Lemaire, formant quorum
sous la présidence du maire.

Proposé par M. Napoléon Couture

Secondé par M. Helle Verreille

Que les comptes sont approuvés page
de 11 & P. 11, 12 P.

210.57

277.57

Ernest Houde 52.50 P.

Ernest Houde 52.50 P.

Ernest Houde 52.50 P.

P. H. Proulx 1.25 P.

M. Helle Verreille 12.50 P.

10.00 P.

Thomas Kette	35.00 P
Allyce Kead	17.50 P
V. F. Leland Wood	10.00 P
Miss Alfred Cox	25.00 P
Rosal Knox	5.50 P
	3107 P
Louis (Linton)	134.75 P
Maurice Fortin	0.10 P
Charles Lindsay	0.10 P
Paul Lenoire	0.10 P
Ernest Bennett	1.70 P
Wilfred Knox	14.10 P
Philipp (Leprieux)	15.00 P
Harmon Kugel	5.00
Edouard Knox	1.70 P
Wilfred Mallet	11.50 P
Opel Compagnie	24.50
Frank Mitchell	1.00 P
Frank Compagnie	1.60 P
	5.00 P
Armand Kone	2.00 P
Antoine Lenoire	5.00 P
Rosal Knox	15.40 P
André Lenoire	11.50 P
Jordan Bennett	12.00
Frank Blanchet	2.00 P
devisé & exécution de ce Adopté	
Proposé par M. Raymond Lenoire	
Secondé par M. Philippe Fortin	
Tous ces hommes de bien ont été	
de signer le cahier de hospitalité de l'Association	
Fructifère	
Proposé par M. Raymond Lenoire	
Secondé par M. Johnny Kugel	
Tous ces hommes de bien ont été	
de signer le cahier de hospitalité de l'Association	
Fructifère	

at home

Et la séance est levée

Alfred Provost

28 Mars 1947

Le Bureau Spécial du conseil de la municipalité de la ville de Québec, Québec, Québec, au lieu ordinaire de sa séance, le dimanche 28 Mars 1947, sous la présidence de M. Alfred Provost, Messieurs les conseillers Louis Linton, Napoléon Fortin & Johnny Kugel formant quorum, ont été réunis devant son maire, à l'issue de la séance de l'après-midi, pour la tenue de la séance de la grande assemblée.

Attendu que les membres du Bureau Spécial ont notifié le respectant des Septième & huitième Vingt-cinqième Articles de la Loi sur les voyages de nuit sans voyage par jour

Attendu que cette diminution d'un voyage par nuit est très dérangeable aux citoyens de Québec qui travaillent à l'École & à l'Université de Québec et aux entrepreneurs de la province des autobus, lesquels ont en ce moment, pour leurs voyages de nuit, de Québec.

Proposé par M. Napoléon Fortin
Secondé par M. Johnny Kugel
Tous ces hommes de bien ont été de signer le cahier de hospitalité de l'Association Fructifère, pour que le système d'autobus Québec-Université soit maintenu à deux voyages par jour, tel qu'actuellement pour le service de la population de nuit par

par la del autobus, et maintenant
au maximum l'effort de guerre.

Et la séance se termine
Alfred Proulx
Alfred Proulx

9. juin 1943

Session spéciale du conseil de la
municipalité de la ville d'Arthabaska, tenue
sur les ordres de son conseil municipal, le
quarante-troisième jour de son Présidente, des
membres du conseil: Alfred Proulx, président
les membres Philippe Bergeron, Raymond, Charles
Raymond, Louis, John, Roude, J. J. Leduc, et
Hélène Gervais formant le conseil au complet
avec la présence de son.

Lecture est donnée de l'avis de convocation
de la présente assemblée.

Proposé par M. Philippe Bergeron

Secondé par M. Hélène Gervais

Sur les comptes annexés ayant été
présentés et payés.

Ernest Bessault - \$182.50 - arith.

Al. W. P. 77.12

0.77

2.88

Franc Paris 18.00

Wilfrid Waddell 21.93

0.80

Wilfrid Lefebvre 45.50 - arith.

Louise Gervais 10.00

Résolphe Gervais 17.50 - arith.

Mme Wilfrid Gervais 9.14

D. M. Héroux 1.75 - arith.

1.53 - arith.

Bureau de l'Arthabaska - \$ 10.00 P

Arthabaska - 12.00

21.60

6.00

8.00

Albert Gervais 0.80

Ernest Bessault 15.60

6.00

Philippe Bergeron 18.00

Hermann Bergeron 2.00

Wilfrid Roux 1.80

André Leduc 58.00 - arith.

Lecture des rapports du chef de police
liquide et fait l'inspection des terres publiques.

Lecture du rapport de l'Union des
terres.

Proposé par M. Raymond Gervais

Secondé par M. John Roude

Sur cette corporation, arith.

Sur le terrain de cette corporation, arith.
après l'élargissement de terrain sur le dit terrain pour
implémenter les terres de grande terre de réclamation.

La largeur et la longueur sont égales et l'aire
de ces deux locations est couverte avec la propriété

de Raymond Roux sur cette corporation est
de \$100.00 pour cet élargissement

de \$100.00 pour cet élargissement
de \$100.00 pour cet élargissement

de \$100.00 pour cet élargissement
de \$100.00 pour cet élargissement

de \$100.00 pour cet élargissement
de \$100.00 pour cet élargissement

de \$100.00 pour cet élargissement
de \$100.00 pour cet élargissement

de \$100.00 pour cet élargissement
de \$100.00 pour cet élargissement

de \$100.00 pour cet élargissement
de \$100.00 pour cet élargissement

de \$100.00 pour cet élargissement
de \$100.00 pour cet élargissement

connaissances et ses conduites en conséquence.

Proposé par M. Raymond Lamoignon

Résolution de la C. P. C.

Attendu que notre municipalité ne possède pas une organisation adéquate pour contrôler les mandats en cas d'absence de nos conseillers.

Attendu que l'un de nos plus grands dangers pour notre ville réside dans nos mandats et l'absence.

Attendu que notre municipalité ne possède pas une organisation adéquate pour contrôler les mandats en cas d'absence de nos conseillers.

Attendu que notre municipalité ne possède pas une organisation adéquate pour contrôler les mandats en cas d'absence de nos conseillers.

Attendu que les limites fixées en matière de compétence de la Ville de Westmount, posent un équipement nécessaire pour subvenir à nos besoins.

Attendu qu'il serait avantageux de former un comité pour étudier les mandats en cas d'absence de nos conseillers.

Il est proposé par M. Philippe Bergeron

Secondé par M. Raphaël Lavoie

Les mandats en cas d'absence de nos conseillers de la Ville de Westmount. Les mandats en cas d'absence de nos conseillers de la Ville de Westmount. Les mandats en cas d'absence de nos conseillers de la Ville de Westmount.

Attendu que les limites fixées en matière de compétence de la Ville de Westmount, posent un équipement nécessaire pour subvenir à nos besoins.

Proposé par M. Philippe Bergeron

Secondé par M. Raphaël Lavoie

Les mandats en cas d'absence de nos conseillers de la Ville de Westmount. Les mandats en cas d'absence de nos conseillers de la Ville de Westmount.

de la part de son fils. Small dans un résumé récent en 1948. Approuvé par la ville par l'adhésion de plusieurs autres municipalités de la région.

Proposé par M. Raymond Lamoignon

Secondé par M. Raphaël Lavoie

Les mandats en cas d'absence de nos conseillers de la Ville de Westmount. Les mandats en cas d'absence de nos conseillers de la Ville de Westmount. Les mandats en cas d'absence de nos conseillers de la Ville de Westmount.

Attendu que les limites fixées en matière de compétence de la Ville de Westmount, posent un équipement nécessaire pour subvenir à nos besoins.

Proposé par M. Raymond Lamoignon

7 juillet 1948

Le conseil municipal de la Ville de Westmount a tenu sa séance le 7 juillet 1948 à 8 heures du soir au hôtel de ville de Westmount. Ce conseil municipal est composé de sept membres élus pour une période de deux ans.

Présents: M. Raymond Lamoignon, M. Philippe Bergeron, M. Raphaël Lavoie, M. Gilles Verreille, M. Jean-Baptiste D'Aurancourt, M. Raymond Lamoignon, et M. Johnny Hoyle. Le conseil a tenu sa séance à 8 heures du soir.

Les résolutions de la séance ont été adoptées.

Proposé par M. Raymond Lamoignon

Secondé par M. Gilles Verreille

Sur les comptes de la ville pour l'année 1947-48.

Le conseil a adopté les comptes de la ville pour l'année 1947-48.

Le conseil a adopté les comptes de la ville pour l'année 1947-48.

Le conseil a adopté les comptes de la ville pour l'année 1947-48.

Le conseil a adopté les comptes de la ville pour l'année 1947-48.

6.77
47.12
3.94
30.
15.01

Victor Roberge
B. Dubel & Co

- 4 août 1943.

1 sept.

Le conseil municipal de la ville de Pichalaska, tenue à l'Hotel de ville de Pichalaska ce ~~quatre~~^{quatre} ~~sept~~^{sept} mil neuf cent quarant-trois à huit heures du soir. Présent: J. M. Roussin le maire, Alfred Proussier, Maurice Lesieur, Napoléon Couture, ~~Philippe Bergson~~^{Philippe Bergson}, Johnny Doude, Jean-Baptiste Deneauve, formant quorum sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière session sont lues et adoptées.

Proposé par M. Napoléon Couture

Deuxième par M. ~~Philippe Bergson~~^{Philippe Bergson}

Que les comptes ci-après soient approuvés et payés à raison:

Le Cercle Bergson	\$46.55
L'Empreinte de Pichalaska	53
Elysée Roux	30
L. H. Roux	1.00
	3.02
	5.00
	77.08
	26

A. G. Létourneau	3.00
Maurice Rogier	31.50
Leopold Leclerc	26.00
Charles Landry	4.00
Jacques Casse	51.27
Eugène Deneauve	1.07
Alfred Couture	60 P
Opus Compagnie	52.67

Le conseil municipal de la ville de Pichalaska, tenu le ~~quatre~~^{quatre} ~~sept~~^{sept} mil neuf cent quarant-trois à huit heures du soir. Présent: J. M. Roussin le maire, Alfred Proussier, Maurice Lesieur, Napoléon Couture, ~~Philippe Bergson~~^{Philippe Bergson}, Johnny Doude, Jean-Baptiste Deneauve, formant quorum sous la présidence du maire.

Le conseil municipal de la ville de Pichalaska, tenu le ~~quatre~~^{quatre} ~~sept~~^{sept} mil neuf cent quarant-trois à huit heures du soir. Présent: J. M. Roussin le maire, Alfred Proussier, Maurice Lesieur, Napoléon Couture, ~~Philippe Bergson~~^{Philippe Bergson}, Johnny Doude, Jean-Baptiste Deneauve, formant quorum sous la présidence du maire.

Et la séance est levée.

Alfred Proussier, Secrétaire.

6 octobre 1943.

Le conseil municipal de la ville de Pichalaska, tenu le ~~quatre~~^{quatre} ~~sept~~^{sept} mil neuf cent quarant-trois à huit heures du soir. Présent: J. M. Roussin le maire, Alfred Proussier, Maurice Lesieur, Napoléon Couture, ~~Philippe Bergson~~^{Philippe Bergson}, Johnny Doude, Jean-Baptiste Deneauve, formant quorum sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière session sont lues et adoptées.

Proposé par M. Johnny Doude

Deuxième par M. ~~Philippe Bergson~~^{Philippe Bergson}

Que les comptes ci-après soient approuvés et payés à raison:

L. H. Roux	2.97	4.77	\$47.12
L'Empreinte	158	-	
Maintien des délégués	625		
Empreinte sur cartes	3.50		
Leopold Leclerc	50.15		
M. Thureau	86.27		
Assurance H.V.	28.00		
Assistance Publique	163.39		

adopté.

Proposé par M. Napoléon Couture

Deuxième par M. ~~Philippe Bergson~~^{Philippe Bergson}

Que la somme de mille dollars soit empruntée d'un contribuable de cette ville, les intérêts à 3% l'an, payable mensuellement, à raison de cinquante dollars par an.

non de cette corporation accepté
 Proposé par M. Raymond Lemaire
 Secondé par M. Johnny Dande
 Qu'il est de l'avis de ce conseil
 de permettre au Comité des Monuments
 Historiques de faire porter le Monument
 Lemaire sur une base de 1 mètre de hauteur
 au devant de l'édifice, mais que la base
 en ciment de cet monument soit enlevée
 au moins au fond de la surface des trottoirs

Proposé par M. J. B. Dancourt
 Secondé par M. Rob. Couture
 Que demande est faite aux
 restaurateurs de cette ville de fermer
 leur établissement devant le Grand Canal
 Et qu'au cas leur soit donné que
 ce conseil n'aurait pas résolu le
 problème de fermeture des restaurants en
 donnant les débris devant servir les
 fins prévues par le dit règlement

Proposé par M. Joseph Couture
 Secondé par M. Johnny Dande
 Que autorisation soit accordée
 à M. Raymond le maire de s'embêter
 que l'entretien de département des
 Travaux Publics au sujet d'un
 trottoir a été fait par le quai
 sud-ouest de fait par la pose de la dalle

Proposé par M. Raymond Lemaire
 Secondé par M. Jules Verité
 Que le conseil de la municipalité
 de la ville de Québec de la Banque
 de Québec & la Banque Canadienne
 ou Provincial — accepté

Le secrétaire donne lecture au
 rôle d'insubordination des changements & de
 la plainte de M. H. Lemaire.

Proposé par M. Raymond Lemaire
 Secondé par M. Jules Verité
 Que le rôle d'insubordination
 homologué sans autre forme & tenue
 avec le seul amendement que le
 produit de A. G. Verité de 128 sur rôle
 soit appliqué à \$ 100.00
 Et le conseil est

Le maire Alfred Provost

— 3 novembre 1943 —

Commissaires réguliers en conseil de la
 Municipalité de la ville de Québec
 tenue à 1 mètre de hauteur & 1 mètre de
 largeur devant les trottoirs
 de la ville récemment ont été
 route de la ville de Québec
 présents 100 hommes les maîtres, Alfred,
 Raymond Lemaire, Jules Verité,
 Philippe Lemaire, Napoléon Couture,
 Jules Verité, J. B. Dancourt, Johnny
 Dande, & Raymond Lemaire, formant
 le conseil au complet sous la prési-
 dence du maire.

Les délibérations de la dernière
 séance sont lues & approuvées.

Proposé par M. Napoléon Couture
 Secondé par M. Philippe Lemaire
 Que les comptes de ces deux
 approuvés & payés comme suit

Joseph Lemaire	\$ 8.50
de la	15.90
Jean Dancourt	7.20
Paul Compagnon	40.10
Joséph Lemaire	7.00
Charles Lemaire	7.20
Joseph Lemaire	25.00
Paul Dancourt	7.50

Le Village Neuf	5.70
Régis La Roche	14.85
Musée Neuf	9.60
de ce	13.40
Joseph Tom	4.30
de ce	7.11
L. Ross	7.12
J. de Rochard	46.59
	accepté

M. le maire d'ait poffé, au conseil
qu'il a sous ses mains à donner l'avis
à 11 h. 1/2 de ce conseil.

Proposé par M. Louis Verrier
d'accorder par M. Phil. Brousson
Une la commission d'ait en fait
cette corporation & le département de la Seine
Publiée au sujet de la construction d'un
maire en face sur l'espérance municipale
sur font Brousson, d'ait en fait & un
gagé à un certain nombre de personnes
en cas de rupture ou bien de la tige
de construction d'ait à cet effet par
de la commune le maire & le conseil de ce
d'ait est ratifié & accepté par le conseil
accepté

Proposé par M. Hoff à l'ait
d'accorder par M. Philippe Bergeron
Une cette corporation d'ait & d'ait
avec la commune de la Seine au sujet
de la dite & d'ait publique & la
d'ait est d'ait de la Seine
accepté avant le fin de l'année

Proposé par M. Philippe Bergeron
d'accorder par M. Hoff à l'ait
Une demande est faite au Maire
de la Seine d'ait de la Seine
d'ait de la Seine d'ait de la Seine

Une d'ait de la Seine pour les d'ait
à faire au chef de la Seine, à l'ait
de la Seine à l'ait de la Seine, à la
Manufacture de la Seine d'ait de la Seine

Proposé par M. Hoff à l'ait
d'accorder par M. Philippe Bergeron
Une d'ait de la Seine au sujet de la
d'ait de la Seine à l'ait de la Seine
d'ait de la Seine au sujet de la
d'ait de la Seine au sujet de la

Proposé par M. Hoff à l'ait
d'accorder par M. Philippe Bergeron
Une d'ait de la Seine au sujet de la
d'ait de la Seine au sujet de la
d'ait de la Seine au sujet de la
d'ait de la Seine au sujet de la

Proposé par M. Hoff à l'ait
d'accorder par M. Philippe Bergeron
Une d'ait de la Seine au sujet de la
d'ait de la Seine au sujet de la
d'ait de la Seine au sujet de la
d'ait de la Seine au sujet de la

Il est d'ait de la Seine au sujet de la
d'ait de la Seine au sujet de la

Alfred Frovencha

1^{er} décembre, 1943.

- Jeune, régulier du conseil de la ville d'Anchorage, sous le Nord de Ville d'Anchorage, ce premier dimanche ont neuf cents quarante-trois à sept heures du soir. Présents 500 hommes le maire, Alfred Prosser, Messieurs les échevins Philippe Bergeron, Napoléon Couture, Victor Vergès, Johnny Hards, & Raymond Lemieux forment quorum sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et approuvées.

Proposé par M. Victor Vergès

Deuxième par M. Johnny Hards

Les comptes de l'année sont approuvés & fait à savoir:

- Schwaninger Habs. & Paves	11.00
" " " "	4.90
" " " "	11
Fils. Baudet depense de bureau & manuscrits	25.27
" " " " " "	270.00
Yves Beauchamp	0.80
Albert Brandt	5.40
Joseph Beauchamp	13.80
Edouard Campagna	10.50
Auguste & Juh	1.80
" " " "	5.65
Edouard Campagna	6.60
Philippe Laffontaine	4.20
Leopold Lefebvre	0.90
Roger Roband	6.20
Wesley Ross	9.45
René Albert Rivard	22.00
Alfred Bergeron	10.50
La Bourne	16.80

Réglement No 103

Proposé par M. Philippe Bergeron

Deuxième par M. Napoléon Couture

Il est voté qu'il est réglé par le conseil de la ville d'Anchorage en matière de police pour les élections provinciales.

District No I comprend le quartier East

District No II comprend le quartier West

District No III comprend le quartier du quartier Nord à partir des limites d'Anchorage côté Nord et les parties de la municipalité des deux côtés.

District No IV comprend le quartier du quartier Nord à partir des limites de L'Ange, L'Ange & Juh.

Les règlements concernant les règlements dans les districts législatifs sont faits par le conseil après avis formel - adopté.

Alfred Prosser
Maire

Le Secrétaire procède à la lecture et à l'adoption des comptes.

Proposé par M. Napoléon Couture

Deuxième par M. Victor Vergès

Il est voté que l'adoption est votée unanime & adoptée par le conseil.

Il est voté qu'il sera tenu un conseil à 10 heures le dimanche au lieu de 11 heures.

Il est voté que les élections provinciales sont maintenues à 10 heures le dimanche au lieu de 11 heures.

Il est voté que les élections provinciales sont maintenues à 11 heures le dimanche au lieu de 10 heures.

Et la séance est levée.

Alfred Prosser
Maire

22 janvier 1942

Le conseil a tenu sa séance de la veille à 7 heures, sous la présidence de M. J. S. Dubois, président. Le conseil a examiné les comptes rendus de la dernière assemblée générale, qui ont été adoptés. Le conseil a également examiné les comptes rendus de la dernière assemblée générale, qui ont été adoptés.

Le secrétaire donne lecture de la décision de la dernière assemblée générale, qui a été adoptée.

Les délibérations de la dernière assemblée sont lues et adoptées.

Proposé par Jules Bouché

Secondé par Johnny Houde

Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Beauchamp	4.25
Albert Bouché	2.40
Jean-Baptiste Bouché	15.00 P
Louis Cloutier	4.40
M. J. Dubois	2.20 P
André Gagnon	4.00 P
"	20.30 P
Philippe Lafontaine	4.10 P
Karl Lamare	4.50 P
Éphigène Nadeau	2.40 P
Roger Thibault	10.20 P
M. J. Nadeau	3.60 P
Maurice Thibault	3.30 P
Albert Beauchamp	47.05
Jules Bouché	5.30
L. J. P. Poirer	12.20 P
J. M. Michaud	20.00 P
Audition	25.00 P

Comité Rhault	50.00 P
Agost Steel and Shoe Co.	45.00
Louis Cloutier	35.25 P
R. M. J. Dubois	1.00 P
"	2.75 P
Ormeau Co. Ltd.	17.90
Lalonde & Co.	5.00
Wash, Lambie	2.00
Grandon Ass. Co.	35.00 P

Proposé par M. J. Dubois

Secondé par M. Raymond Lamont

Le conseil a approuvé la demande de la municipalité de la ville de Québec, qui a été adoptée.

Proposé par M. J. Dubois

Secondé par M. Raymond Lamont

Le conseil a approuvé la demande de la ville de Québec, qui a été adoptée.

Le conseil a approuvé la demande de la ville de Québec, qui a été adoptée.

Le conseil a approuvé la demande de la ville de Québec, qui a été adoptée.

Proposé par M. Raymond Lamont

Secondé par M. Raymond Lamont

Le conseil a approuvé la demande de la ville de Québec, qui a été adoptée.

Le conseil a approuvé la demande de la ville de Québec, qui a été adoptée.

Le conseil a approuvé la demande de la ville de Québec, qui a été adoptée.

Alfred Poirer

- 25 Janvier 1944 -

Présentation des Candidats pour les charges d'ischovins du quartier Nord de la ville d'Archabaska.

L'Assemblée générale annuelle des ichovins du quartier Nord de la ville d'Archabaska, convoquée en la même forme que la loi, à l'Hôtel de ville de la ville d'Archabaska, au soir à une heure et après avoir le suffrage par scrutin public, a procédé par scrutin public, pour la présentation des candidats pour les charges d'ischovins du quartier Nord de la ville d'Archabaska, au remplacement de M. Philippe Bergeron, Ichovins sortant de charge.

Et les membres de l'Assemblée, rapporteur en la occasion, les secrétaires élus, ont à l'assemblée, en donnant lecture de l'avis de convocation et du procès-verbal de publication de la présente assemblée.

Le bulletin de présentation de M. Henry Houdé, sieur, rue de la Manufacture, sieur, qualifié pour remplir la charge d'ischovins de la ville d'Archabaska, est produit, présenté et revêtu de toutes les formalités requises par la loi, accompagné de son dépôt, à la séance de M. Olympe Provencal, Philippe Bergeron, Albert Beauchamp, Hicéphile Normand, Paul-Benoît Bécotte, Alfred Houde, William Bergeron, Ephraïm Houde, Rodolphe Kadans, Joseph Pabé, Philias Trépanier, Michel Madou, Ephraïm Pabé, et Charles Ross, ichovins légalement qualifiés de la ville d'Archabaska.

Le bulletin de présentation sus-dit portant l'acceptation du candidat sus-nommé et de sa mise en nomination, comme ichovins du quartier Nord de la ville d'Archabaska a été lu en présence de M. Olympe

Henri Compagnon, qui a été en signature en même temps que celles des signataires des dits bulletins de présentation, tel que il apparaît au serment prêté par lui en due forme et qui se trouve annexé au sus-dit sus-dit.

Le bulletin de présentation de M. Olympe Henry Houdé, sieur, rue de la Manufacture, qualifié pour remplir la charge d'ischovins du quartier Nord de la ville d'Archabaska, est produit, présenté et revêtu de toutes les formalités requises par la loi, accompagné de son dépôt, à la séance de M. Olympe Provencal, Philippe Bergeron, Albert Beauchamp, Hicéphile Normand, Paul-Benoît Bécotte, Alfred Houde, William Bergeron, Ephraïm Pabé, Rodolphe Kadans, Joseph Pabé, Philias Trépanier, Michel Madou, Ephraïm Pabé, et Charles Ross, ichovins légalement qualifiés de la ville d'Archabaska.

Le bulletin de présentation sus-dit portant l'acceptation du candidat sus-nommé et de sa mise en nomination, comme ichovins du quartier Nord de la ville d'Archabaska a été lu en présence de M. Olympe Compagnon qui a été en signature en même temps que celles des signataires des dits bulletins de présentation, tel que il apparaît au serment prêté par lui en due forme et qui se trouve annexé au sus-dit sus-dit.

Des résolutions étant écrites, depuis la séance de l'assemblée, et que il n'y a pas d'opposition à la nomination de M. Henry Houdé et M. Olympe Henry Houdé, comme ichovins du quartier Nord de la ville d'Archabaska, M. Olympe Compagnon et M. Olympe Provencal, Michel Henry ichovins élus par acclamation du quartier Nord de la ville d'Archabaska, ont été élus pour cinquante ans et deux ans les deux suivants par la loi.

Date à Archabaska ce 25 Janvier 44. (Ch. Ross) M. Pabé

Province de Québec

Municipalité de la ville d'Orléans

Je soussigné Johnny Bouché, élu maire de la ville d'Orléans par suite des élections municipales qui se sont tenues le 25 novembre 1944, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Merci que Dieu me soit en aide!

Assesment devant moi

à Québec le 25 novembre 1944.

Alfred Boivin, maire

Province de Québec

Municipalité de la ville d'Orléans

Je soussigné Alexis Fleury, élu maire de la ville d'Orléans par suite des élections municipales qui se sont tenues le 25 novembre 1944, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Merci que Dieu me soit en aide!

Assesment devant moi

à Québec le 25 novembre 1944.

ce jour

le 25 novembre 1944.

Alfred Boivin, maire

Alfred Boivin, maire

2 février 1944

Le conseil municipal de la ville d'Orléans, réuni en séance publique le 25 novembre 1944, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le conseil municipal de la ville d'Orléans, réuni en séance publique le 25 novembre 1944, a adopté les résolutions suivantes:

2. Le conseil municipal de la ville d'Orléans, réuni en séance publique le 25 novembre 1944, a adopté les résolutions suivantes:

Les délibérations du conseil municipal de la ville d'Orléans, prises le 25 novembre 1944, sont adoptées.

Le conseil municipal de la ville d'Orléans, réuni en séance publique le 25 novembre 1944, a adopté les résolutions suivantes:

Joseph Boivin	1.00
Alfred Boivin	1.00
Paul Champagne	10.00
Eugène Fleury	5.00
Philippe Lacombe	5.00
Robert Roy	5.00
Maurice Trépanier	1.00
Louis G. Gauthier	93.00
Marius Piquin	22.00
Assurance Gardien	10.00
Total	161.00

Le Secrétaire du conseil municipal de la ville d'Orléans, réuni en séance publique le 25 novembre 1944, a adopté les résolutions suivantes:

Le conseil municipal de la ville d'Orléans, réuni en séance publique le 25 novembre 1944, a adopté les résolutions suivantes:

Le conseil municipal de la ville d'Orléans, réuni en séance publique le 25 novembre 1944, a adopté les résolutions suivantes:

Propre par M. Napoleon Crutier
 Secours par M. Jules Verrier.

Il est fait par un règlement pour
 préciser une taxe de nos postes par
 parties à ces autres taxes ordinaires ou
 locataires, taxes personnelles & autres pour
 recouvrer les dépenses de ce conseil pour
 l'année, nul autre est possible.

Règlement no. 109

Règlement
 no. 109

Une taxe de nos postes par ces parties
 est, par le présent règlement, imposée sur
 tous les lieux, fonds, propriétés, et cette
 imposition s'ajoute à toutes les autres, et
 s'ajoute en l'ajoutant pour chacune aux
 dépenses générales de ce conseil pour l'année,
 nul autre est possible.

Les taxes spéciales, les locataires, les
 personnes, les lieux, sont comme suit:

- 1^{re} sur les personnes.
- 2^e sur les lieux, fonds, propriétés.
- 3^e sur les Postes & Compagnies d'éclairage
 électrique.
- 4^e sur les Compagnies d'assurance.
- 5^e sur les marchands au détail & colporteurs
 ou se servant par le détail.
- 6^e sur les marchands ambulants, colporteurs
 étrangers ou servant de véhicules et ceux qui
 vendent pour commerce de marchandises usées.
- 7^e sur tous fermiers ou propriétaires servant
 aux lieux de la ville et servant pour
 commerce de marchandises usées à
 l'étranger, tels que, seulement pour les
 bandes usées et ses charges.
- 8^e Les acquiescements par ces parties sur le
 montant du contrat des contributions et sur
 l'impôt usé par ces parties sur le montant
 du contrat pour l'usage de l'éclairage par les
 dits établissements.



Le présent règlement est en force &
 exécuté dans les lieux, fonds, propriétés par les
 les taxes de postes.

Alfred Fournier
 Secrétaire

Propose par M. Jules Verrier
 Secours par M. Jules Verrier
 Les se conseil pour la formation
 des comités communaux:

M. Jules Verrier, M. Jules Verrier
 Comité de Commerce
 M. Jules Verrier, M. Jules Verrier, M. Jules Verrier
 & M. Jules Verrier.

Comité de l'Hotel de Ville
 M. Jules Verrier, M. Jules Verrier, M. Jules Verrier
 & M. Jules Verrier.

Comité des églises & sections
 M. Jules Verrier, M. Jules Verrier, M. Jules Verrier
 & M. Jules Verrier.

Comité de l'Hotel de Ville
 M. Jules Verrier, M. Jules Verrier, M. Jules Verrier
 & M. Jules Verrier.

Comité de l'Hotel de Ville
 M. Jules Verrier, M. Jules Verrier, M. Jules Verrier
 & M. Jules Verrier.

Alfred Fournier, M. Jules Verrier



- 17 Mars 1944 -

Le conseil municipal de la
municipalité de St-Jean-de-la-Rivière
la ville de St-Jean-de-la-Rivière, tenue à l'Hôtel
de ville à St-Jean-de-la-Rivière, le premier jour
du mois de mars quatre mille quatre cent
vingt-huit, sous la présidence de Monsieur
les citoyens Napoléon Outeau, Félix
Vandier, J. Bouchard, Johnny Hards
Raymond Lamoignon & Alceste Fleury, formant
ensemble sous la présidence de l'as-
semble Napoléon Outeau.

Les délibérations de la dernière
séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Félix Vandier

et secondé par M. Raymond Lamoignon

Les comptes de l'exercice 1943
approuvés & payés à savoir:

Expenses Diverses	5.55
Expenses Diverses	6.60
St-Jean-de-la-Rivière	25.40
Personnel Municipal	1.20
Salaires Divers	2.75
Logement Divers	103.50
St-Jean-de-la-Rivière	40.00
"	2.80
M. J. Charbonneau, notaire & Juge	10.00
St-Jean-de-la-Rivière & St-Jean-de-la-Rivière	4.34
Grand x	56.10
Total	61
Comptes Diverses Diverses 1944	21.41
Et les comptes & dépenses Diverses	
Compt. Diverses	57.16
Personnel Divers	57.16
Salaires Divers	36.25
Gaston Lévesque	54.91



Proposé par M. J. Bouchard

et secondé par M. Johnny Hards

Les citoyens Napoléon Outeau, Félix Vandier, J. Bouchard, Johnny Hards, Raymond Lamoignon & Alceste Fleury, formant ensemble sous la présidence de l'assemblée Napoléon Outeau.

Proposé par M. Félix Vandier

et secondé par M. J. Bouchard

Les citoyens Napoléon Outeau, Félix Vandier, J. Bouchard, Johnny Hards, Raymond Lamoignon & Alceste Fleury, formant ensemble sous la présidence de l'assemblée Napoléon Outeau.

Proposé par M. Alceste Fleury

et secondé par M. J. Bouchard

Les citoyens Napoléon Outeau, Félix Vandier, J. Bouchard, Johnny Hards, Raymond Lamoignon & Alceste Fleury, formant ensemble sous la présidence de l'assemblée Napoléon Outeau.

Les citoyens Napoléon Outeau, Félix Vandier, J. Bouchard, Johnny Hards, Raymond Lamoignon & Alceste Fleury, formant ensemble sous la présidence de l'assemblée Napoléon Outeau.

Les citoyens Napoléon Outeau, Félix Vandier, J. Bouchard, Johnny Hards, Raymond Lamoignon & Alceste Fleury, formant ensemble sous la présidence de l'assemblée Napoléon Outeau.

Proposé par M. Napoléon Outeau

et secondé par M. J. Bouchard

Les citoyens Napoléon Outeau, Félix Vandier, J. Bouchard, Johnny Hards, Raymond Lamoignon & Alceste Fleury, formant ensemble sous la présidence de l'assemblée Napoléon Outeau.

Et les dépenses Diverses

Le total des dépenses Diverses 1944

9 Mars 1944

Le conseil municipal de la
municipalité de St-Jean-de-la-Rivière, tenue à l'Hôtel
de ville à St-Jean-de-la-Rivière, le premier jour
du mois de mars quatre mille quatre cent
vingt-huit, sous la présidence de Monsieur
les citoyens Napoléon Outeau, Félix Vandier, J. Bouchard, Johnny Hards, Raymond Lamoignon & Alceste Fleury, formant ensemble sous la présidence de l'assemblée Napoléon Outeau.

Proposé par M. Napoléon Couture
 Secondé par M. Alcide Fleury.
 Que'il soit décidé l'an de ce
 conseil de former une comité de police
 pour veiller à Québec, et que M.
 Elphège Lacroix soit chargé de former ce
 comité, qui se compose comme suit
 Alfred Provancher, maire, Président
 Elphège Lacroix, Secrétaire
 Napoléon Couture, premier vice-Président
 Maurice Gagné, 2^e vice-Président
 Félix Houde, Sec. Trés.
 Alcide Fleury, directeur
 Gilles Vézina "
 Jimmy Houde "
 St. Dominique "
 Raymond Lamoignon "

adopté

Proposé par M. Napoléon Couture
 Secondé par M. Jimmy Houde
 Que ce conseil fasse un dépôt
 d'argent à la caisse Populaire & Agric.
 Bank et achète une part de la dette
 Canadienne et que les receveurs soient autorisés
 de faire les dépôts et les paiements avec
 ces quatre signatures - adopté
 Le secrétaire donne lecture de la
 lettre de la page au titre de chauffage
 Le conseil ne voit pas qu'il serait opposé
 sans les circonstances & y donne suite.
 Et la séance se lève -
 Charles Alfred Provancher



- 5 avril 1944 -

Le conseil régulier des conseillers de la
 municipalité de la ville de Québec.
 Tenue à l'Hôtel de Ville de la ville de Québec
 avait eu lieu le 25 mars 1944, à
 8 heures, sur son ordre. Ses
 membres étaient M. Napoléon Couture, Président,
 M. Maurice Gagné, 2^e vice-Président,
 M. Félix Houde, Sec. Trés.,
 M. Elphège Lacroix, Directeur,
 M. Alfred Provancher, Maire, M. St. Dominique,
 M. Jimmy Houde, M. Raymond Lamoignon,
 M. Charles Fleury, M. Napoléon Couture,
 M. Gilles Vézina, M. Jimmy Houde,
 M. Raymond Lamoignon, & M. St. Dominique
 formant le conseil au complet avec
 les présidents du conseil.
 Proposé par M. Napoléon Couture
 Secondé par M. Gilles Vézina
 Que les comptes de ce conseil soient
 approuvés & déposés à savoir:

Le conseil municipal	10.00
M. Maurice Gagné	6.60
" "	6.15
" "	17.40
" "	3.65
" "	.74
" "	77.12
M. Napoléon Couture	82
M. Maurice Gagné	2.40
M. Félix Houde	24.41
M. Elphège Lacroix	1.60
" "	2.50
M. Alfred Provancher	17.00
M. St. Dominique	1.20
M. Jimmy Houde	12.80
M. Raymond Lamoignon	1.10 ml.
" "	4.80
M. Charles Fleury	17.50
M. Gilles Vézina	8.00
M. Jimmy Houde	4.80
M. Raymond Lamoignon	8.00
M. Napoléon Couture	7.15



Roland Prince	46.12
Unil Campagne	4.22
Hughes King	1.05
Joseph B. Cassin	1.05
Unil Campagne	42.00
Ben. Chaz. Bernard Cassin	5.00
" " " " " " " "	8.20
James Christie	26.51
Augustine Pullone	21.45
Edwin King	3.00
John Paul	2.20
La Société d'Agriulture	3.00

2) C. Raymond & Co. merchants 1877 sept.
Propose par Raymond Laminus
& second par A. Claude Fleury

Les de montant du compte de 1877
et le compte de l'année 1878 pour accoutum
publique soit réclamé au fur de
l'origine & l'origine de Alfred Christian accept

Les le compte de M. Alfred Christian
fit montant de 1877 soit laissé sans la
salle au vuant étant donné que ce com
me com avec de responsabilité au sujet de
l'origine par celui & lui.

Propose par la Republic & l'origine
& second par A. Claude Fleury

Le 1^{er} oct, de l'année de ce conseil
il accepta à l'ordre de 1877 représentant
le lieu de la fin d'agriulture de l'origine
à l'origine. Cette proposition a engagé
la me par l'origine, et agriulture, par
la permission de l'origine de la fin, on
par la suite, les fins les deux être com
et accepta et le lieu l'origine. Les le com
est autorisé de l'origine la convention l'origine
a été affé accepta.

Propose par M. Claude Fleury
& second par M. Alfred Christian

Les le convention de M. Alfred Christian
pour une Société d'agriulture, l'origine
23.00 soit fin de l'origine l'origine
et ce com de l'origine de l'origine
être abot & ce com l'origine

Le 1^{er} oct, de l'année de ce conseil
& l'origine l'origine pour fin de l'origine
avec l'origine, avec l'origine avec l'origine
quid & l'origine l'origine de l'origine

Propose par M. Alfred Christian
& second par M. Claude Fleury

Les le conseil de l'origine avec
une of l'origine de l'origine de l'origine
M. Alfred Christian la com de l'origine
Raymond Laminus et l'origine l'origine
ce de l'origine et a un fin de l'origine
avec l'origine l'origine

Le 1^{er} oct, de l'année de ce conseil
de l'origine l'origine

Alfred Christian com
3/10/1877

James l'origine de l'origine de l'origine
municipale de l'origine de l'origine
l'origine & l'origine de l'origine de l'origine
ce l'origine soit avec l'origine l'origine
faible à l'origine l'origine de l'origine

Les l'origine l'origine Alfred Christian
l'origine l'origine l'origine l'origine
l'origine l'origine l'origine l'origine
de l'origine l'origine l'origine l'origine
l'origine de l'origine

Le 1^{er} oct, de l'année de ce conseil
de l'origine l'origine

Propose par M. Alfred Christian
& second par M. Claude Fleury
Les le conseil de l'origine l'origine

apparus & pages lit que pendant 2 ans		
Edmond Routh 1500	Publ 22.50	
102 & 103 pages 1000	75.00	
104 & 105 pages 175	45.25	
106 & 107 pages 1000	75.00	
108 & 109 pages 700	42.50	
110 & 111 pages 500	17.50	
112 & 113 pages 1100	142.50	
114 & 115 pages 1500	112.50	
116 & 117 pages 800	17.50	
S. B. P.	76.12	
" "	71	
" "	4.50	
Delphine	21.00	
Comte de Polignac	5.10	
Jacques Feller	4.80	
M. de Lottin	6.75	
" "	4.24	
Moit. Ganses	14.50	
" "	4.20	
M. de Lottin	13.75	
" "	4.20	
Comte de Campagne	17.50	
" "	4.20	
Comte de Gournay	6.12	
M. de Lottin	4.00	
" "	3.20	
Comte de Lottin	1.80	
Comte de Lottin	2.40	
Philippe Lottin	1.00	
Comte de Lottin	68.00	
" "	68.00	
L. de Lottin	114.00	24.75
Comte de Lottin	63.00	
" "	197.25	



Proposé par M. de Lottin & autres

Proposé par M. de Lottin & autres

Les 10 volumes sont pour 1000

les informations & de les lire avec les
autres pour 1000 & 5-10-15

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Les 10 volumes sont pour 1000

sont nommés M. de Lottin, M. de Lottin,

M. de Lottin, M. de Lottin, M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Les 10 volumes sont pour 1000

et autres sont pour 1000 & 5-10-15

pour 1000 & 5-10-15

pour 1000 & 5-10-15

pour 1000 & 5-10-15

pour 1000 & 5-10-15

pour 1000 & 5-10-15

pour 1000 & 5-10-15

Alfred Brasseur

1900

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin

Proposé par M. de Lottin



Propose par M Raymond Lemieux
 Secrétaire pour la Société de la
 Société de la Société de la Société de la

Les comptes de la Société de la Société de la Société de la

à la Société de la Société de la Société de la

" " " 11.22

" " " 4.75

André Bergeron 11.40

Ernest Daigne 17.60

Robert Lamontagne 47.16

André Lemieux 80.85

André Lévesque 3.00

Kobal Duce 5.00

Ernest Blouin 7.25

Orval Campagne 1.40

André Lévesque 4.35

A. G. Lacombe 1.12

" " 1.12

Jacques Lemieux 2.00

Ernest Bergeron 10.25

Ernest Lévesque 2.00

Robert Lévesque 16.00

" " 8.40

Orval Campagne 1.00

" " 20.70

" " 1.00

" " 5.00

Orval Campagne 1.39 exp

Propose par M Raymond Lemieux

Secrétaire pour la Société de la Société de la

Les comptes de la Société de la Société de la Société de la



Propose par M Raymond Lemieux
 Secrétaire pour la Société de la Société de la

Les comptes de la Société de la Société de la Société de la

à la Société de la Société de la Société de la

" " " 11.22

" " " 4.75

André Bergeron 11.40

Ernest Daigne 17.60

Robert Lamontagne 47.16

André Lemieux 80.85

André Lévesque 3.00

Kobal Duce 5.00

Ernest Blouin 7.25

Orval Campagne 1.40

André Lévesque 4.35

A. G. Lacombe 1.12

" " 1.12

Jacques Lemieux 2.00

Ernest Bergeron 10.25

Ernest Lévesque 2.00

Robert Lévesque 16.00

" " 8.40

Orval Campagne 1.00

" " 20.70

" " 1.00

" " 5.00

Orval Campagne 1.39 exp

Propose par M Raymond Lemieux

Secrétaire pour la Société de la Société de la

Les comptes de la Société de la Société de la Société de la



Les délibérations de la dernière séance sont et adoptées.

Proposé par M. Jules Verne, appuyé par M. Raymond Lacombe que les comptes des dépenses soient approuvés, payés & servis.

Jules Verne	2.00
Arde Lacombe	10.50
Compt. & autres dépenses	20.00
21.40	4.60
"	104.75
"	11

Proposé par M. Jules Verne, appuyé par M. Raymond Lacombe que les comptes des dépenses soient approuvés, payés & servis.

Proposé par M. Jules Verne, appuyé par M. Raymond Lacombe que les comptes des dépenses soient approuvés, payés & servis.

Proposé par M. Jules Verne, appuyé par M. Raymond Lacombe que les comptes des dépenses soient approuvés, payés & servis.

Proposé par M. Jules Verne, appuyé par M. Raymond Lacombe que les comptes des dépenses soient approuvés, payés & servis.



Les délibérations de la dernière séance sont et adoptées.

Proposé par M. Jules Verne, appuyé par M. Raymond Lacombe que les comptes des dépenses soient approuvés, payés & servis.

Proposé par M. Jules Verne, appuyé par M. Raymond Lacombe que les comptes des dépenses soient approuvés, payés & servis.

Proposé par M. Jules Verne, appuyé par M. Raymond Lacombe que les comptes des dépenses soient approuvés, payés & servis.

Proposé par M. Jules Verne, appuyé par M. Raymond Lacombe que les comptes des dépenses soient approuvés, payés & servis.

Jules Verne	2.80
Arde Lacombe	3.20
Expenses	1.00
Autres dépenses	50
Compt.	20
Compt. Raymond Lacombe	46.25
Compt. Jules Verne	8.10
Compt. Campagne	60
J. C. Verne	1.00
W. Verne	60
Compt. Jules Verne	1.05
Compt. Jules Verne	5.10



Paul Campagna	1.20
Paul Campagna	12.00
Edouard Campagna	21.65
Paul Campagna	20.80
Joseph Demonts	7.75
Leopold Leclerc	18.25
Richard Demonts	3.00
Holand Ramay	3.40
Joseph Demonts	6.80 P
Paul Borchu	2.00
Hermann Roge	10.00
2 Hermann Roge	96.39
" " "	3.17
" " "	77
" " "	47.24
" " "	77
" " "	276
Julie Michel (a niece)	8.00
Paul (a niece)	20
Hermann Roge	26.00
Paul Campagna	6.20
Camille St. Exup	5.00
Opel Macquart	4.35 P
Marius Roge	8.75
Paul Campagna	11.60
Richard Campagna	2.05
Marius Lemay	5.75
Gaston Borchu	1.50 P
Marius Borchu	1.00 P
Joseph Demonts	3.07
Leopold Leclerc	1.27
Paul Campagna	7.00
H. Demonts	2.97
Julie Paul	49.92
Hieru. Christoph	3.25
" "	58.80



Lequel sera remis de la lettre de M. de
 M. de Bouché par réclamation de Emile
 Demonts sur lequel se présente que
 se présente entendante dans son lieu dans
 l'absence de M. de Bouché
 l'absence de M. de Bouché

Sur cette réclamation entend
 ni avoir aucune responsabilité dans les
 défenses données occasionnés sur
 l'absence de réclamation de M. de Bouché
 en cette réclamation est protestée
 en conséquence il est de l'avis de ce conseil
 de ne pas se laisser arrêter par la
 permission sur le manoir qui donne
 de cette réclamation de M. de Bouché
 avec cette réclamation devant la loi en
 silence - adote

Lecture de la requête de M. de Bouché
 Demonts et autres au sujet de l'inter-
 diction des parents de la famille Demonts
 l'absence de

Proposé par M. de Bouché
 l'absence de M. de Bouché
 l'absence de l'avis de ce conseil
 de se faire responsable quant aux bons
 parents au sujet de l'interdiction des
 parents de la famille Demonts
 Mais il est bien entendu que celui qui
 en fera suite par signature la plainte
 en sera des biens valables pour valables
 la réclamation devant les tribunaux

Proposé par M. de Bouché
 l'absence de M. de Bouché
 l'absence de l'avis de ce conseil
 de se faire responsable quant aux bons
 parents au sujet de l'interdiction des
 parents de la famille Demonts



Proposé par M. Louis Laroche
 Secondé par M. Napoléon Costant
 Qu'il soit fait à l'avis de la commission
 de finances et incorporation au budget
 des dépenses de l'Etat et de l'Etat de
 dans un but, juridique et économique.

Proposé par M. Louis Laroche
 Secondé par M. Louis Laroche
 Qu'il soit fait à l'avis de la commission
 de finances et incorporation au budget
 des dépenses de l'Etat et de l'Etat de
 dans un but, juridique et économique.

Le Président de la Commission
 Alfred Brocard

4 octobre 1922

Le conseil municipal de la
 commune de la ville de Paris
 sous le patronage de la ville de Paris
 qu'elle octroie sur tout le territoire
 de la commune de Paris les
 dépenses de l'Etat, de l'Etat de
 dans un but, juridique et économique.

Les délibérations de la dernière
 session ont été approuvées

Proposé par M. Louis Laroche
 Secondé par M. Louis Laroche
 Qu'il soit fait à l'avis de la commission
 de finances et incorporation au budget
 des dépenses de l'Etat et de l'Etat de

L. Laroche	96.29
"	1.29
Commissaire	200.00
"	1.29
Definitive	1500.00
Président (commissaire)	630.00
Commissaire	2.00
Commissaire	400.00

Richard & compagnie	2.60
"	2.97
"	34.57
Joseph Dejeune	3.00
Adolphe Dejeune	19.00
Théodore Dejeune	4.00
Paul Dejeune	27.80 F
Paul Dejeune	19.00 F
Commissaire St. Ange	4.90
Commissaire St. Ange	4.50
Commissaire St. Ange	3.57

Le conseil municipal de la
 commune de la ville de Paris
 sous le patronage de la ville de Paris
 qu'elle octroie sur tout le territoire
 de la commune de Paris les
 dépenses de l'Etat, de l'Etat de
 dans un but, juridique et économique.

Proposé par M. Louis Laroche
 Secondé par M. Louis Laroche
 Qu'il soit fait à l'avis de la commission
 de finances et incorporation au budget
 des dépenses de l'Etat et de l'Etat de
 dans un but, juridique et économique.

Le procureur général, l'ancien notaire et l'évaluation
 Proposé par M. Louis Fleury
 Secondé par M. Henry K. velle
 Que le rôle d'évaluation soit bonifié
 qui servent en forme et l'encre sans aucun
 amendement, adopté.

M. J. Walck est entendu par le
 conseil de l'église et avis qu'il a donné
 au conseil au sujet de la proclamation de
 Louis Lemoine.

Proposé par M. Louis Lemoine
 Secondé par M. Henry K. velle
 Que cette somme de 200 francs soit
 est versée en deux ou trois paiements.

Le conseil a décidé de l'adoption de l'acte
 le 14 oct. 1848.

Quand il approuvera les comptes
 de la municipalité de la ville de Québec
 ainsi que les deux ordonnances de
 quatorze mille ont été versés par
 Messieurs M. Napoléon Contier, Henry K. velle,
 Raymond Lemoine et Louis Fleury
 formant ensemble tout le personnel
 de la ville de Québec.

Proposé par M. Louis Fleury
 Secondé par M. Henry K. velle
 Que les relations antérieures au sujet de
 la proclamation de Louis Lemoine
 soient maintenues, adopté.

Il y a eu bien de l'ouvrage et le conseil
 au sujet des personnes et les choses par
 Louis Fleury approuvé par M. Raymond
 Lemoine. Les deux sommes s'ajoutent au 1
 octobre prochain en deux ou trois paiements.

Et la séance a été terminée
 Le 14 oct. 1848.

D. M. O. 1848

Quand régulier sur conseil de la muni-
 cipalité de St. Charles et Québec, ce
 conseil a le droit de s'occuper de Québec et
 deux millions ont été versés par quatre
 à sept heures du soir. Messieurs M. Napoléon
 Contier, Henry K. velle, Raymond Lemoine,
 Louis Fleury, formant ensemble tout le personnel
 de la ville.

Les délibérations de la dernière séance ont
 été adoptées.

Proposé par M. Raymond Lemoine
 Secondé par M. Henry K. velle
 Que les comptes de l'année soient
 approuvés et payés à savoir:

J. B. P. Rochet	121
" " "	47
" " "	76.34
Jean Baptiste Pelletier	1.47
Joseph Pava	30.00
" "	12.50
Marcel Pottier	6.30
Jean Claude Larivière	11.20
Jean Paul St-Onge	5.00
Jean Lavoie	5.00
Raymond Lemoine	4.00
Richard Gagnon	16.50
Antoine Gagnon	13.20
Éphémère Rich	16.80

M. Messier & Compagnie, fabriciens de
 sucre, demandent à acheter de la farine pour
 la faire de la farine de la ville de St. Charles
 Québec, chez le Sieur de St. Joseph de la ville.
 Dieu de cette ville.

Proposé par le Docteur Fleming.

Secondé par M. Raymond Lamoine

Sur la vente de la terre de la paroisse
de Bonaventure aux Pères de la Compagnie
de Jésus, les terres de la paroisse de St. Joseph
les propriétés en face pour avoir le droit à
l'ouverture d'une route pour le chemin de
de la ligne de St. Basile, étant
devenu que ce conseil est responsable en
vue que les terres de St. Basile Bonaventure
a été vendue pour être séparées de
à l'acte. adopté.

Proposé par M. J. J. Couture

Secondé par M. Jules Dorville

Sur les honoraires de la mairie ont été
pris de signer, la carte de hospitalité
de St. Basile Bonaventure. - adopté

Proposé par M. Jules Dorville

Secondé par M. Johnny Ward

Sur les documents d'ordonnance
faits au Ministère de la Santé pour l'
ambulation de buses pour les automobiles des
abonnés inscrits dans les limites de la ville de
St. Basile Bonaventure; la partie des limites nord de la
ville de St. Basile Bonaventure, à l'Église de St. Joseph
à la Manufacture de meubles de St. Basile Bonaventure
la rue des Érables, jusqu'à la rue du Conseil
et la rue du Conseil. - adopté -

Proposé par le Docteur Fleming

Secondé par M. Raymond Lamoine

Sur ce conseil sera de 100 francs
de la rue en tout les honoraires de la ville
de St. Basile Bonaventure pour les effets de
la C.P.C., leur immatriculation sur les états, et
sur les comptes de la C.P.C. - adopté
Et le même en lieu.

Le Maire, Alfred Raymond

- 6 décembre 1944 -

Sur les règlements du conseil de la municipalité
de la ville de St. Basile Bonaventure, tenu à l'Hotel
de ville de St. Basile Bonaventure, ce conseil a eu lieu
ceux quarante-quatre à sept heures quinze;
Président par M. Raymond Lamoine, Alfred
Couture, Jules Dorville, J. B. Donceaux,
Johnny Ward, Raymond Lamoine, (président & fluides)
Fleurbaey formant le conseil au complet
sous la présidence du maire

Les délibérations de la dernière séance
ont été lues & adoptées -

Proposé par M. Raymond Lamoine

Secondé par M. Alfred Fleming

Sur les comptes ci-après soumis
approuvés & payés à savoir:

Manoël Lapointe	1000.00
Téléph. bus	.63
S. H. + P. diff. des -	96.37
M. A. G. (Sheridan)	60.00
A. J. M. Proulx	30.00
H. G. Michel	19.20
do do	ditto 20.00
Charles Emile Desjardis, diton	30.00
Int. sur compte	1.25
B. P. Bouché diton -	7.22
Manoël Desjardis	12.65
Ernest Gauthier diton à régler	7.00
Int.	24.85
Ernest Gauthier capital diton	1020.23
Manoël Desjardis	490
Jules Proulx	107.50
J. B. Donceaux	1.00
Ernest Bernier	.65
Ernest Campagna	4.02
Richard Campagna	24.05
do	ditto 26.00

Amel Champagne	26.10
" " " "	3.90
" " " "	43.45
Adelard Sature	2.50
Roland Sature	1.20
Léonil Martineau	1.75
Marie Sature	2.00
" " " "	2.00
Adelard Sature	2.00 P
Joseph Desmarais	2.00 P
Edm Sature	2.00 P
Henri Lehouard	2.00 P
Constant Sature	1.50 P
Armand Ross	4.20
Paul Laroché	5.00
Raymond Laroché	5.00 P
Paul Brochu	4.00 P
Roland Ramsay	11.05
Charles Edm Landry cetera	22.15
Philippe Lafontaine	20.50
Marcel Dutilleul	.70
Leopold Leduc	2.00
Joseph Ross	18.00
L. Ang. Michabaska	1.60
Louis Cloutier	24.00
Modeste Pagnier	29.20
Geost & Stiel	440.15 P
Edouard Ross Ang	40.00
L. Ang & Michabaska	1.20
Théobald Houel cetera	1.00 C
Union de camion, de port, indus	30.50
Si j'entre le bureau, et voyages	15.00

Proposé par M. J. B. Dumas
 2^e seconde par M. J. B. Dumas
 Sur le vu de la loi n° 1
 Michabaska, publiant l'opinion de
 contribuable de cette ville, par

son opposition à l'établissement d'une
 annuaire militaire obligatoire pour annuaire militaire
 et que copie de la présente soit transmise
 à l'Honorable Premier Ministre des Colonies
 au député des comtés, et à la limite St
 Jean Baptiste accepté unanimement.

Proposé par M. J. B. Dumas
 2^e seconde par M. J. B. Dumas
 Sur les routes des chemins et trottoirs
 faits par le précédent conseil
 typique et accepté par le conseil
 Trottoirs de chez Raoul Ross à chez Paul
 Gagnon, sur route R. Dumas à chez Théobald
 Ramsay, les rues de Canal et de la Manufacture
 adjugé à M. Raoul Ross au prix de 20 sous
 l'heure

De chez Agud Paris à chez Théobald Paul
 de l'Église au sud de la Ste Jean sur
 coin J. B. Dumas à chez Maurice
 Machon la rue St Joseph et à chez Ar-
 thur Lehouard adjugé à M. J. B. Dumas au
 prix de 20 sous l'heure

Chemins Des coins (R. Dumas) vers
 l'est au limite de la rue à M. Armand Ross
 au prix de 20 sous l'heure
 À partir de la rue de Canal au chemin de
 son rang à la rue Bleue au prix de
 10 sous l'heure

De chez Raymond Leduc sur chemins vers
 M. J. B. Dumas au prix de 20 sous l'heure
 Les chemins tronçonnés à partir des limites
 de Victorant à l'Église jusqu'à la
 rue des Érables jusqu'à la rue de
 Canal, la rue de Canal, la rue de
 la Manufacture et les rues vers
 novembre existantes pour la
 circulation des automobiles adjugé à
 M. Louis Cloutier au prix de 20 sous l'heure

Le secrétaire donne lecture de l'enquête faite par le chef de police Paul Com-
fagna le dimanche lors de la dernière
Proposé par M. Alexis Pelletier
Le mardi par M. Raphaël Gauthier
Lui de l'École, juges, restes
naturels, tribulations, soit notifié
de payer l'amende de 30⁰⁰ m.
faite par le règlement de l'annuaire
des établissements, le dimanche et
autres jours à certaines heures, de
la défaut de paiement de la dette
laquelle dans les deux jours de la
les procédures seront prises contre le
dir. d'Édick L'anglais par le mini-
sire du procureur de la conseil

Proposé par M. Raymond Lemoine
Le mardi par M. Théodore Lemoine
Lui une pompe est achetée de
la Charbonnière de la ville de Paris, et
est montée et installée près du chef
M. Edmond Lemoine sur la pompe
Nirolitz pour fournir l'eau aux
maisons après de fournir la tête
d'eau qui mène la ville de Saba-
baska après de avoir une machine fabriquée
contre l'amende et que une système de
surg'auteurs soit installés à la requête
de la ville à la fin - adopté

Et le premier jour.

Le mardi par M. Raymond Lemoine
Maire



20 Janvier 1945

Le conseil régulier des parents de la ville
s'assembla de la ville de Saba-Baska. Le mardi à la
Revue de la ville de Saba-Baska, ce conseil régulier
est venu pour quarante-cinq à sept heures
de la ville de Saba-Baska. Le conseil régulier
a été offert par M. Raymond Lemoine. Les membres du conseil
de la ville de Saba-Baska, M. Raymond Lemoine, M. Raphaël
Gauthier, M. Théodore Lemoine, M. Jacques Pelletier, M. Raymond
Lemoine, et M. Raphaël Gauthier, ont été
présents avec la présence des membres.

Les délibérations de la dernière séance
sont donc adoptées.

Proposé par M. Raymond Lemoine
Le mardi par M. Raymond Lemoine

Les comptes après avoir
approuvés et payés à savoir: *Dep. Jan*

Grand Drape	5.32 p. 1945	P
Coste l'oupage		18.65 P
Rue de Campagne		14.20 P
Coste Campagne		5.50 P
Philippe L'anglais	p. 12/1/45	13.75 P
Paul L'anglais	p. 12/1/45	12.50 P
Philippe L'anglais	p. 12/1/45	12.75 P
Albert L'anglais	p. 12/1/45	14.50 P
Alfred L'anglais		7.00 P
J. B. L'anglais	p. 12/1/45	31.50 P
W. L. L'anglais	p. 12/1/45	11.75 P
Roland L'anglais	p. 12/1/45	7.75 P
Charles L'anglais	p. 12/1/45	7.25 P
Albert L'anglais	p. 12/1/45	12.75 P
Joseph L'anglais		12.75 P
Jacques Pelletier	p. 12/1/45	12.75 P
Théodore L'anglais	p. 12/1/45	14.75 P
Louis L'anglais	p. 12/1/45	12.75 P
Yves L'anglais	p. 12/1/45	12.75 P
Flora L'anglais	p. 12/1/45	7.75 P
Thyella L'anglais	p. 12/1/45	11.75 P

Wassil Belodanov	p. 10/1/95	10.25
Joseph Hinkel	p. 10/1/95	11.25
Amend Houle		6.00
Lie Houle		2.00
Joseph Lorrain	p. 10/1/95	5.25
Anton Bouché	p. 10/1/95	6.00
Marc Bouché	p. 10/1/95	6.00
Albert Bouché	p. 10/1/95	12.50
Albert Bouché	p. 10/1/95	38.00
Julien Bouché	payé 2/10/95	2.00
Joseph Bouché		4.00
Paul Campagne		4.00
Richard Campagne	p. 10/1/95	56.50
Paul Campagne	p. 10/1/95	66.10
Paul Campagne		2.40 P
Albert Dufrene	p. 10/1/95	20.00
Paul Dufrene	p. 10/1/95	57.00
Wassil Kypri	p. 10/1/95	2.00
Joseph Lacombe	p. 10/1/95	6.00
Paul Lacombe	p. 10/1/95	42.00
Paul Lacombe	p. 10/1/95	15.00
Joseph Lacombe	p. 10/1/95	8.00
Philippe Lacombe	p. 10/1/95	16.00
Philippe Lacombe	p. 10/1/95	28.00
Wassil Michel	p. 10/1/95	12.00
Joseph Michel	p. 10/1/95	6.00
Joseph Pelletier	p. 10/1/95	6.00
Joseph Pelletier	p. 10/1/95	24.20
Robert Poirier	p. 10/1/95	14.00
Marc Trépanier		1.75
Joseph Poirier	p. 10/1/95	10.00
Albert Poirier	p. 10/1/95	25.75
Robert Poirier	p. 10/1/95	12.00
Jean Maurice Poirier	p. 10/1/95	10.00
Wassil Belodanov	p. 10/1/95	30.25
Raymond Houle	p. 10/1/95	17.00
Raymond Houle	p. 10/1/95	27.00
Louis Bojzoli	p. 10/1/95	42.00
Paul Louis Bojzoli	p. 10/1/95	48.25

Albert Dufrene	p. 10/1/95	22.00
Wassil Kypri	p. 10/1/95	15.20
Joseph Bouché	p. 10/1/95	20.00
Joseph Bouché	p. 10/1/95	14.00
Joseph Bouché	p. 10/1/95	42.00
Joseph Bouché	p. 10/1/95	20.00
Joseph Lacombe	p. 10/1/95	28.25
Joseph Lacombe	p. 10/1/95	26.00
Albert Dufrene	p. 10/1/95	12.00
Robert Poirier	p. 10/1/95	55.00
Jean Maurice Poirier	p. 10/1/95	33.00
Marc Trépanier	p. 10/1/95	26.20
Wassil Kypri	p. 10/1/95	12.00
Philippe Lacombe	p. 10/1/95	38.75
Wassil Michel	p. 10/1/95	24.50
Philippe Lacombe	p. 10/1/95	12.50
Joseph Poirier	p. 10/1/95	32.75
Paul Lacombe	p. 10/1/95	24.75
Robert Poirier	p. 10/1/95	22.25
Philippe Lacombe	p. 10/1/95	6.00
Philippe Lacombe	p. 10/1/95	2.75
Joseph Dufrene	12.00 payé 2/10/95	
Paul Campagne	p. 10/1/95	6.00
Paul	10 p. 20/1/95	
J. S. Bellin et fils	25.00 p. 10/1/95	
Joseph Lacombe & Dufrene	1.00 P	
Compagnie Générale de Commerce	22.00 p.	
J. S. Bellin et fils		9.00 P
Raymond Lacombe	p. 20/1/95	5.50 P
Raymond Lacombe	p. 20/1/95	10.50 P
Raymond Lacombe	p. 20/1/95	12.75 P
Joseph Poirier		12.00 P
Le Normand & Fils		1500.20 p.
Wassil Michel		40.00 P
Wassil Michel		14.00 P

15/1/95
4000

26 Janvier 1945

Mort J. B. Lacombe

Proposé par M. Raymond Lacombe

Secondé par M. Johnny Houbé

L'acte est compris au verso avant approuvé et signé

Proposé par M. André Gény

Secondé par M. Stéphen Poutou

Les ententes conclues entre son honneur le M. Maurice Baul & Fils en date du 15 décembre 1944 au sujet du passage d'un tuyau de 3 pouces sur la ligne d'égout de la commune par ce conseil. Laquelle entente est annexée en copie. La Copie de la ville d'Antwerp

15 décembre 1944

Consentement au sujet du passage d'un tuyau d'égout.

La Copie de la ville d'Antwerp est à sceller un tuyau d'égout de trois pouces, pour servir en cas d'urgence pour empêcher la pollution de son de la ville, sur la terrain de M. M. Auguste Pochet & Philippe Baul avec prise d'eau en haut de la rue de M. Edmond Pellera, dans la ville d'Antwerp.

Il est convenu entre son honneur le M. Maurice Baul & Fils et les M. Maurice Baul, que cette Copie de la ville d'Antwerp, sur la ligne plus que par trois pouces de diamètre, et, il a été convenu de faire cette entente par le conseil de la ville d'Antwerp de son conseil.

Ces faits de quoi les parties ont signé à Antwerp le vingt décembre 1944.

Maurice Baul & Fils

Proposé par M. Raymond Lacombe

Secondé par M. Johnny Houbé

L'acte est compris au verso avant approuvé et signé

Pellera et les échelles de la ville d'Antwerp sont acceptés et approuvés tel que fait. Laquelle entente est annexée au verso.

Consentement intervenu entre Edmond Pellera intéressé, et la Copie de la ville d'Antwerp représentée par M. Stéphen Poutou, M. André Gény, M. Johnny Houbé, M. André Gény échelles de la ville d'Antwerp.

La Copie de la ville d'Antwerp tel que en deux heures à propos à propos en cas de M. Edmond Pellera. Les deux parties ont été convenus de conclure, et passage d'un tuyau d'égout sur la propriété de son de la ville, à la ville, afin de donner à cette Copie de la ville d'Antwerp une meilleure protection contre l'incendie et à éviter le terrain nécessaire pour la ville d'Antwerp pour éviter le système de passage de la rue de la ville à condition que rien que y aurait affaire pour le long de la ville à partir et à propos les deux parties ont été convenus de conclure avec les ententes par cette Copie de la ville d'Antwerp.

Ces faits de quoi les parties ont signé à Antwerp le dix-huit décembre 1944.

Edmond Pellera

Stéphen Poutou

André Gény

Johnny Houbé

André Gény

Maurice Baul & Fils

Maurice Baul & Fils

Proposé par M. André Gény

Secondé par M. Raymond Lacombe

Les faits de quoi les parties ont signé à Antwerp le vingt décembre 1944. L'acte est compris au verso avant approuvé et signé

de l'inscription de l'œuvre, et l'œuvre sera soumise au règlement (demande jugée)

Proposé par M. Népoux Couture

Secondé par M. Claude Flaurg

Que les cartes d'assistance publiées par M. de Mlle M. de Duchesne et Louis Champy ont été reçues par le conseil

Une de ces cartes est que le conseil donne par le conseil Mlle Flaurg qui le conseil a ses propres biens faire un règlement concernant les deniers nouveaux pour certains des dépenses de ce conseil pour l'année 1845

Proposé par M. Népoux Couture

Secondé par M. Claude Flaurg

Que le conseil approuve la somme de 5000 fr. par billet à domicile à 500 fr. pour payer le billet de 1500 fr. par M. Daniel Bicoche et 3500 fr. pour payer en partie les dépenses d'installation d'après le acte acc. par ses lettres de l'année 1844. Tel par ses lettres de l'année et le conseil sont autorisés de signer le billet par et en son nom. Proposition

Le conseil décide avec approbation l'effet de l'installation à chaque session et un fait lecture et commentaire.

Proposé par M. Népoux Couture

Secondé par M. Claude Flaurg

Que les comptes de l'auditeur pour l'année 1844 ont été reçus et les livres de comptes l'œuvre pour la même période.

Proposé par M. Népoux Couture

Secondé par M. Claude Flaurg

Que les comptes et taxes suivants soient annués, comme pour pas pas, ne paraît ni pour l'œuvre

De défense Champy No 360

1568

Antoine Bellier No 347

721

J. E. Bergeron	5.00
George Brown	4.20
Arthur Gaudet	1.00
Samuel Ernest Girard	6.00
Eugène Lussier	12.00
Adrien Lussier	6.00
Honoré Rivard	3.00
René Racine	7.00
M. de Mlle M. de Duchesne	N 80.70 4.00
Antoine Bellier pour autres dépenses	17.84

Et l'œuvre a été acceptée

28 Janvier 1845

Proposé par M. Népoux Couture
Secondé par M. Claude Flaurg
Que le conseil approuve la somme de 5000 fr. par billet à domicile à 500 fr. pour payer le billet de 1500 fr. par M. Daniel Bicoche et 3500 fr. pour payer en partie les dépenses d'installation d'après le acte acc. par ses lettres de l'année 1844. Tel par ses lettres de l'année et le conseil sont autorisés de signer le billet par et en son nom. Proposition

Le conseil décide avec approbation l'effet de l'installation à chaque session et un fait lecture et commentaire.

Proposé par M. Népoux Couture
Secondé par M. Claude Flaurg
Que les comptes de l'auditeur pour l'année 1844 ont été reçus et les livres de comptes l'œuvre pour la même période.

Cornel Cornard, Louis Fichard, Robert
Lévesque, Honoré Desjardins, Charles Elmer,
Lévesque, Paul Beauchamp, Raphaël Lacour
et autres élections localement qualifiés de
la ville d'Arichabaska,

Le bulletin de présentation sus-dit
portant l'acceptation du candidat sus-nommé
de sa main en nomination comme maire de
la ville d'Arichabaska, en présence des citoyens,
Maurice Gagné, qui assiste et agit
en même temps que ceux des signataires
des bulletins de présentation, tel qu'il appert
des serments faits par lui, en deux formes et
qui se trouvent annexés au bulletin sus-dit.

Le bulletin de présentation de Monsieur
Théophile Paré, paragraphe sus-dit, à
Arichabaska, localement qualifié pour rem-
plir la charge d'échevin de la ville d'
Arichabaska, âgé de 25 ans le 1er janvier 1872,
est produit, présenté et accepté de toutes les
formalités requises par la loi, accompagné
de son dépôt à la demande de M. Ernest
Dangle, M. Blais, M. Desjardins,
Maurice Mathieu, Edgier, Théophile, M. Vadeau,
Lévesque, Desjardins, M. Desjardins, M. Desjardins,
M. Desjardins, Honoré Desjardins et Honoré
Desjardins et plusieurs des citoyens de la
ville d'Arichabaska.

Le bulletin de présentation sus-dit
portant l'acceptation du candidat sus-
nommé de sa main en nomination, comme
échevin de la ville d'Arichabaska, en présence de
M. Ernest Dangle, qui assiste et agit
en même temps que ceux des signataires
des bulletins de présentation, tel qu'il appert
des serments faits par lui, en deux formes et
qui se trouvent annexés au bulletin sus-dit.

annexés au bulletin sus-dit.

Le bulletin de présentation de M. Raymond Lemaire
Raymond Lemaire, localement qualifié pour rem-
plir la charge d'échevin de la ville d'Arichabaska, en présence
de la ville d'Arichabaska, est produit, présenté et
accepté de toutes les formalités requises par la loi
accompagné de son dépôt à la demande de M. Ernest
Dangle, M. Blais, M. Desjardins, M. Desjardins,
Maurice Mathieu, Edgier, Théophile, M. Vadeau,
Lévesque, Desjardins, M. Desjardins, M. Desjardins,
Honoré Desjardins, Honoré Desjardins et Honoré
Desjardins et plusieurs des citoyens de la
ville d'Arichabaska.

Le bulletin de présentation sus-dit portant l'ac-
ceptation du candidat sus-nommé de sa main en
nomination, comme échevin de la ville d'Arichabaska, en présence
de M. Ernest Dangle, qui assiste et agit
en même temps que ceux des signataires
des bulletins de présentation, tel qu'il appert
des serments faits par lui, en deux formes et
qui se trouvent annexés au bulletin sus-dit.

Le bulletin de présentation sus-dit portant
l'acceptation de l'assemblée sus-dite et n'a pas
été opposé dans la charge de maire et
d'échevin de la ville d'Arichabaska, et
proclame, par suite, M. Ernest Dangle
comme élu par acclamation de la ville d'
Arichabaska, pour la première fois que la loi
est observée. Théophile Paré et Raymond Lemaire
élu par acclamation échevins de la ville d'
Arichabaska, pour le premier et le second
respectivement pour le premier et le second
respectivement pour le premier et le second
respectivement par la loi.

Donné à Arichabaska, ce 25 février 1872

L. Desjardins

Province de Québec

Municipalité de la ville d'Arichabache
 Le sous-préfet de Québec (Cité)
 soussigné de la ville d'Arichabache, fait
 serment que je remplirai avec
 honnêteté et fidélité les devoirs de
 cette charge au meilleur de mon
 jugement et de mes capacités.

Pris que Dieu me soit en aide!
 Approuvé devant
 moi à Arichabache
 ce vingt sixième jour d'Éphéze l'Éclé
 maire
 vingt neuf cent quarante
 cinq

Premier de Québec

Municipalité de la ville d'Arichabache
 Le sous-préfet de Québec
 soussigné de la ville d'Arichabache, fait
 serment que je remplirai avec honnêteté
 et fidélité les devoirs de cette charge
 au meilleur de mon jugement et de
 mes capacités.

Pris que Dieu me soit en aide!
 Approuvé devant
 moi à Arichabache Raymond Lermieux
 ce vingt sixième
 jour d'Éphéze l'Éclé
 maire

Éphéze l'Éclé maire

Premier de Québec

Municipalité de la ville d'Arichabache
 Le sous-préfet de Québec
 soussigné de la ville d'Arichabache, fait
 serment que je remplirai avec honnêteté
 et fidélité les devoirs de cette charge
 au meilleur de mon jugement et de mes
 capacités.

Pris que Dieu me soit en aide!
 Approuvé devant moi à
 Arichabache ce vingt sixième
 jour d'Éphéze l'Éclé
 maire

Éphéze l'Éclé maire

7 février 1945

Je soussigné, régulier, au conseil de la
 municipalité de la ville d'Arichabache, soussigné
 à l'Hotel de Ville d'Arichabache, ce vingt sixième
 jour d'Éphéze l'Éclé maire, fait serment
 que je remplirai avec honnêteté et fidélité
 les devoirs de cette charge au meilleur de mon
 jugement et de mes capacités.

Pris que Dieu me soit en aide!
 Approuvé devant moi à
 Arichabache Raymond Lermieux
 ce vingt sixième
 jour d'Éphéze l'Éclé
 maire

Les comptes de ce conseil approuvés
 et payés à savoir

Éphéze l'Éclé maire	11.55 P	Raymond Lermieux	11.00 P
Raymond Lermieux	3.46 P	Arichabache	6.50 P
Arichabache	4.40 P	Raymond Lermieux	2.55 P
Éphéze l'Éclé maire	2.50 P	Arichabache	1.00 P
Raymond Lermieux	1.20 P	Raymond Lermieux	21.00 P
Éphéze l'Éclé maire	1.20 P	Arichabache	106.20 P
Arichabache	30 P	Raymond Lermieux	1271.60 P
		Arichabache	10.75 P

Province de Québec
Municipalité de la ville d'Arichabote
Je soussigné E. Efféze, Curé
conseil de la ville d'Arichabote, fais
serment que je remplirai avec
honnêteté et fidélité les devoirs de
cette charge de mon mieux et de
ma capacité.
Ainsi que Dieu me sera en aide!
Affermé le 20 Mars
moi à Arichabote
ce vingt sixième jour
mars
E. Efféze Curé

Province de Québec

Municipalité de la ville d'Arichabote
Je soussigné Raymond L. Lavoie
conseil de la ville d'Arichabote, fais
serment que je remplirai avec honnêteté
et fidélité les devoirs de cette charge
de mon mieux et de
ma capacité.

Ainsi que Dieu me sera en aide!
Affermé le 20 Mars
moi à Arichabote Raymond L. Lavoie
ce vingt sixième jour
mars

E. Efféze Curé

Province de Québec

Municipalité de la ville d'Arichabote
Je soussigné Hubert Lavoie
conseil de la ville d'Arichabote, fais
serment que je remplirai avec honnêteté
et fidélité les devoirs de cette charge
de mon mieux et de
ma capacité.

Ainsi que Dieu me sera en aide!

PAGE(S) MANQUANTE(S)

Orat. Lavoie	4.40	F. Lavoie	1.00
Ernest Lavoie	2.50	Thérèse Lavoie	3.00
Alphonse Lavoie	1.50	Léon Lavoie	1.50
Émile Lavoie	1.50	Alfred Lavoie	1.50
Paul Lavoie	.30	Yves Lavoie	1.50

Proposé par M. Napoléon Conturs
 Secondé par M. Charles Henry.

Si il est fait un règlement pour
 publier une liste de 1000 personnes par cent
 parties & les autres listes relatives des
 localités, leurs personnes & autres pour
 connaître les dépenses de ce conseil pour
 l'année au 1er cent quatre-vingt.

Règlement No. 110

Une liste de 1000 personnes par cent par
 les cent, ou le présent règlement, impose un
 taxe les listes. Liste impossible de cette
 municipalité et après la tenue de la
 liste en aucun pour aucune une liste
 au conseil de ce conseil pour l'année
 au 1er cent quatre-vingt.

Les trois espèces des localités,
 personnes les listes sont comme suit:

1. 1. pour personnes
2. 2. la liste conseil pour les localités;
3. 3. pour les Bénévoles & Professeurs d'Études
 techniques;
4. 4. pour les Professeurs d'enseigner;
5. 5. pour les marchands ambulants & colporteurs
 ou se servant par les véhicules
6. 6. pour les marchands ambulants & colporteurs
 étrangers ou servant de véhicules et qui se
 servent pour recevoir de marchandises.
7. 7. pour toute personne ou compagnie établie
 lors de la tenue de la liste et avant que
 recevoir de marchandises destinées à l'ab-
 mentation excepté uniquement pour les bœufs
 mûlés et les autres choses. Ces quatre
 espèces par cent parties ou de conseil de
 conseil des contracteurs étrangers & Prof.
 urbains par cent parties ou de conseil de
 conseil pour l'usage de l'agence par
 les dites entreprises.

Le présent règlement est en force

et agira dans les dites listes pendant par
 M. Napoléon Conturs
 Charles Henry et M. Étienne Subit Maire

Proposé par M. Jules Thivier
 Secondé par M. Napoléon Conturs

Après avoir été fait au conseil
 de la Ville par le conseil de M. Thivier
 l'abbé et accordé à cette corporation, un accord
 pour aider à défrayer les dépenses encausées
 par ce conseil pour l'achat de 5000 parts
 de clôture à neige et piquets au montant
 de \$5000 pour aider à l'entretien de tous
 les chemins pour les automobiles - adopté

Proposé par M. Charles Henry

Secondé par M. Raymond Lemire

Après il est fait de la ville de ce conseil
 et acheter la neige des chemins, notamment
 sur les parties de l'Église à partir de l'Église
 à la St. Labor Jean et à l'Église de la
 rue de la Vierge jusqu'à l'Église de la
 Église de la Vierge la rue de la Vierge
 à l'Église de la Vierge la rue de la Vierge
 chemin et sur l'Église - adopté

Proposé par M. Thivier Thivier

Secondé par M. Charles Henry

Après la somme de \$2000 ont
 été payés à M. Thomas Marchal pour l'entretien
 et l'entretien sur le chemin pour les automobiles
 à partir de l'Église au limite de la ville
 sur St. Paul - adopté

M. Maurice D. Campagne et M. Jules
 Thivier, soumettent au conseil un
 plan pour l'achat de terrain au nord et
 sur le terrain de l'Église de la Vierge, sur des
 Érables, et demandant au conseil de l'ou-
 verture d'une rue pour passer sur le ter-
 rain à la rue des Érables en passant
 sur le terrain de l'Église de la Vierge - adopté

Proposé par M. Alexis Fleury
 Secondé par M. Joseph Poulbot
 Les deux parties demandent être prises
 en pleine considération, car l'homme de
 main et celui de N. Canton, sont autorisés
 de s'opposer au sein du conseil de ce
 conseil, afin de voir si ces deux ont été
 obligés en cette matière - adolte

Proposé par M. Alexis Fleury
 Secondé par M. Joseph Poulbot
 Et vu les conclusions, étant
 donné la parcelle de bois de chauffage,
 qui est en portion habitée de la Région
 des Bois de chauffage jusqu'à con-
 sommation de l'achat de bois de
 chauffage de un et 4/5

Proposé par M. Jules Verrier
 Secondé par M. Raymond Lamine
 Les deux parties sont à la
 formation des comités comme suit:

Comité des Femmes Raymond Lamine
 Secondé par M. Joseph Poulbot

Comité des Hommes Raymond Lamine
 Président, Joseph Poulbot - Jules Verrier
 M. Lamine - Jules Verrier, Joseph Poulbot, Jacques
 Jules Verrier & Joseph Poulbot.

Assemblée Alexis Fleury Président
 M. M. Raymond Lamine & Joseph Poulbot
 Jules Verrier & Raymond Lamine -
 Jacques Verrier & Raymond Lamine

Assemblée J. Verrier
 Secrétaires: Jacques Verrier, Jules Verrier
 Le 15/11/1945, séance de la
 Assemblée
 Les DS Elphège L'Éti-maire



7 Mars 1945

Assemblée publique au conseil de la
 municipalité de la ville d'Arhabaska
 tenue à l'Hotel de Ville d'Arhabaska
 et approuvée par neuf élus, qui ont
 pris la septième séance de la

Assemblée des hommes de main de 1945
 L'abbé, Messieurs les ecclésiastiques, M. Joseph
 Canton, Jules Verrier, Joseph Poulbot,
 Raymond Lamine, Raymond Lamine, Claude
 Fleury formant le conseil, ont com-
 plété par la suite dans les

Les délibérations de la dernière
 séance sont lues et adoptées -

Proposé par M. Raymond Lamine
 Secondé par M. Claude Fleury
 Les deux parties ont été
 approuvées et mises à exécution

Charles Verrier	1.23 P
Charles Canton	4.25 P
Rémy Lamine	1.25 P
Wolff Lamine	14.25 P
Edmond Lamine	3.00 P
J. H. L. P.	27.00 P
Philippe Bergeron	13.32 P
Paul Bergeron	17.65 P
Paul Bergeron	5.50 P
Paul Bergeron	23.10 P
Richard Bergeron	12.25 P
Richard Bergeron	26.00 P
Edmond Bergeron	12.00 P
Philippe Bergeron	4.00 P
Joseph Lamine	12.00 P
Paul Lamine	24.60 P
Philippe Lamine	16.20 P
Jules Lamine	4.50 P
Edmond Lamine	16.20 P
Edmond Lamine	9.00 P



Pollack Rousseau	2.00 P
Paul Campagna	5.00 P
J. H. Michael	41.07 P
Louis Couture	325.00 P
Thomas Michel	51.22 P
Ministre de la Santé	76.00 P
Ephraïm Pons	5.55 P
La Providence	40.00 P
La Providence	51.00 P
L'Association d'Arthabaska	1.00 P
La Providence "Miscel"	22.00 P
Travail d'après	12.15 P

Proposé par M. Alphonse Fleury

Secondé par M. H. P. L. Luché

Que cette corporation ennuie à la
Cité Rouge la somme de 25.00

Proposé par M. Alphonse Fleury

Secondé par M. H. P. L. Luché

Que un conseil d'architectes
tout le matériel du Comité de Défense
civile d'Arthabaska manne les ouvriers
à gaz.

Proposé par M. H. P. L. Luché

Secondé par M. Alphonse Fleury

Que la mur et le recouvrement en
ferment de la fosse qui renferme une
curine à Arthabaska, supprime des ingénieurs
de la Saskatchewan State & Power qui de
sont autorisés à archiver une somme de 5 francs
se la S. P. L. P. ennuie cette somme.

Attendu que la corporation de la ville
d'Arthabaska souffre d'une grave pénurie
d'eau.

Attendu que son système est alimenté
par des sources dans les montagnes sur les
bords de la ville.

Attendu que l'été dernier ces sources
ont diminué considérablement causant une
difficulté d'eau dans les rivières et menaçant

la corporation de manquer d'eau en cas d'incen-
die.

Attendu que la corporation est dans l'al-
ternative de payer l'eau à la ville d'Arthabaska
pour alimenter sa population, ce qui serait
un acte d'urgence.

Proposé par M. Alphonse Fleury

Secondé par M. Alphonse Fleury

Que demande soit faite à l'Honorable
M. Lacombe, Ministre des Travaux Publics,
par l'entremise de l'administrateur du pa-
tronage du comté d'Arthabaska, M. H. P. L. Luché,
L'abbé, que le Ministre des Travaux
Publics envoie un ingénieur ou des ingé-
nieurs pour nous conseiller ou nous diriger
dans nos travaux d'acquies qui s'accom-
plissent pour la protection de la ville en cas
d'incendie, en créant des points d'incendie
ou de quelques autres mesures qui ne coûtent
d'expérience pour nous suggérer, lesquels
sont des experts en la matière, et que son
honneur le Ministre des Travaux Publics
ou l'ingénieur en chef soient autorisés à ren-
contrer M. H. P. L. Luché à cet effet.

Adopté.

P. H. P. L. Luché

L'abbé

Administrateur

H. P. L. Luché

Proposé par M. H. P. L. Luché

Secondé par M. Alphonse Fleury

Que demande soit faite au Ministre
de la Justice, par l'entremise de M. H. P. L. Luché,
L'abbé, de payer une somme d'ac-
quies ou de litige sur la rue de Concord,
à Arthabaska, étant donné que cette rue
conduisant à St. Robert est d'été les
propriétaires, les déjeunables pour les proprié-
taires inconnus de la dite rue, et que la
mur et le pavé sont autorisés à cet effet
de la somme M. H. P. L. Luché.

Proposé par M. Raymond Lemaire
 Secondé par M. H. H. Poullet

Que un homme de main soit
 autorisé de signer feinte et hospitalisation
 de M. H. P. Lemaire

Proposé par M. Raymond Lemaire

Secondé par M. Johnny Lemaire

Que la salle du conseil soit
 repeinte en y posant une couche de
 peinture à base de caséine et les chaises
 et bancs installés à la peinture et
 leur appartenant au logis Bernier
 repeints sur de la tuberculose au mètre
 et que le président de M. H. H. Lemaire
 soit autorisé à faire faire ces réparations
 à la séance de la

Elphège Sibbi maire
 Le 10 Mars 1945

Comme réunion du conseil de la
 ville de P. H. Lemaire, Lemaire et Poullet
 vide de P. H. Lemaire ou qu'est-ce que
 neuf ans pendant cinq à sept heures
 du soir. Poullet, Lemaire et Lemaire
 de Poullet, Lemaire, Lemaire, Lemaire
 Lemaire, Lemaire, Lemaire, Lemaire
 Lemaire, Lemaire, Lemaire, Lemaire

Comme le qu'on ne peut les financer
 des impôts.

Les délibérations de la dernière séance
 sont lues et adoptées.

M. Claude Poullet, Lemaire, Lemaire

Proposé par M. Claude Poullet

Secondé par M. Lemaire

Que le conseil en après
 soient approuvés et fargés à voir

Gerard Lemaire	3.60 F
Lemaire de Lemaire	3.00 F
Hellier Lemaire	5.10 F
Richard Lemaire	10.20 F
Richard Lemaire	7.80 F
Richard Lemaire	21.50 F
Richard Lemaire	12.25 F
Edouard Lemaire	2.10 F
Edouard Lemaire	12.25 F
Hellier Lemaire (Lemaire)	21.50 F
Ed. Lemaire	31 F
Lemaire Lemaire	2.10 F
Lemaire Lemaire	4.90 F
Lemaire Lemaire	1.40 F
Alfred Lemaire	2.30 F
Hellier Lemaire	2.40 F
Régis Lemaire	5.20 F
Lemaire Lemaire	1.20 F
Alfred Lemaire	13.20 F
Ed. Lemaire	41.00 F
Ed. Lemaire	1.20 F
Ed. Lemaire	6.25 F
Ed. Lemaire	12.20 F
Ed. Lemaire	5.60 F
Ed. Lemaire	6.20 F
Ed. Lemaire	31.10 F
Ed. Lemaire	124.40 F
Lemaire Lemaire	1.90 F
Lemaire Lemaire	21.00 F
Lemaire Lemaire	1.20 F
Lemaire Lemaire	3.20 F
Lemaire Lemaire	4.80 F
Lemaire Lemaire	15.50 F
M. Lemaire	5.80 F
M. Lemaire	24.50 F
Lemaire Lemaire	22.00 F
Lemaire Lemaire	23.25 F
Alfred Lemaire	5.25 F

M. de Beignon 7.1.11 P
 R. de la Cour 42.10.11
 L. de P. 7.1.11 7.1.11 7.1.11 11.11 B
 Copie par déliberation 20.10.11 1.52 P

Proposé par M. Johnny Kouda
 Résolu par M. Napoléon Bontine

Que M. Raymond Lemaire et M. de
 Tonnelle sont chargés de faire l'inspection des
 travaux à faire à l'Hôtel de Ville et faire
 rapport au prochain conseil. Adopté

Proposé par M. H. de la Cour
 Résolu par M. Johnny Kouda

Que cette exposition s'engage à un
 milliard par vote au subvention de la
 clôture et sera achetée l'autonomie de
 un montant de 500.000 francs par
 contre le Ministère de la Guerre et
 le Bureau de la Guerre et que le
 et la construction soient autorisés de
 la construction requise en est effet

Le Ministère fait rapport de la construction
 dans le mois

Les travaux de mise fait rapport qu'un
 million de 5 francs est acheté pour
 un million de francs.

Que la construction sera au Ministère de
 Poste et appartient à la destination des
 et en fait de Bureau de Poste.

Proposé par M. H. de la Cour
 Résolu par M. Johnny Kouda

Que les travaux de construction
 soient effectués et que l'on soit prêt pour
 M. de la Cour. Adopté

Subvention de 500.000 francs que les
 travaux soient parties à 2.11.11

Proposé par M. M. de la Cour
 Résolu par M. Johnny Kouda

Que la construction pour les
 travaux de construction pour cette exposition



M. de la Cour

Proposé par M. Napoléon Bontine
 Résolu par M. Johnny Kouda

Que la requête de M. de la Cour et
 autres soit acceptée par le conseil et que
 de soit faite au 11 novembre de
 années. M. de la Cour pour tous les
 considérants qu'on

Proposé par M. M. de la Cour

Résolu par M. Napoléon Bontine

Le conseil de la ville de
 tout à exprimer ses félicitations à M. de la Cour
 D'ailleurs, qui a été nommé juge de la
 Magistrat. C'est avec un
 plaisir qu'il a
 efflué et pour honorer du Procureur Général

Le honneur attaché à sa nouvelle
 fonction et que toute la ville avec
 beaucoup de communi. Les
 sont sont avec contentement que
 différentes à l'égard

Le conseil de la ville se
 est chargé de rendre le
 M. de la Cour et ses
 aptitudes et rendre la justice

M. de la Cour ne méritent
 pas de ses collègues. Il
 la personnalité de chacun
 et sera
 jugé avec impartialité

C'est avec regret que
 M. de la Cour a dû
 M. de la Cour. Adopté

Et les nouveaux
 M. de la Cour. Et le Maire

Proposé par M. Alexis Fleury
 2^e article par M. Raymond Leminier
 Que le conseil d'avis teneur
 Publique au Bureau Proctor et qui s'
 est parlant de son père (Alexis Fleury)
 Proposé par M. Alexis Fleury
 2^e article par M. Raymond Leminier
 Que le conseil soit délégué
 à la commission de la Municipalité
 Officiers des 13-14-15^e articles
 Proposé par M. Jules Vermeil
 2^e article par M. Raymond Leminier
 Que le conseil soit revu sur
 les frais du monde mais après de
 façon le grand netto-oyé
 Proposé par M. Raymond Leminier
 2^e article par M. Alexis Fleury
 Que M. Thadeau pour la somme
 de \$600 pour la prise du terrain
 de glace pour se servir de l'eau de
 l'aqueduc municipal; - Mais
 le conseil se refuse le droit que
 s'il existait une dépense exagérée
 l'eau se trouve libre sera improuvé
 sur un avis de 3 jours adopté
 Proposé par M. Alexis Fleury
 2^e article par M. Raymond Leminier
 Que la Corporation Agricole des
 Produits Partiers soit avisé de
 venir à Paris le fossé est fermé
 au sud de la Côte St-Jean, la quai
 à quel fosse un canal s'agit
 Cette question doit être faite à la
 suite d'une réunion de conseil après acceptation
 par le conseil des comptes de
 l'année.



signé
 sur l'acte

Proposé par M. Jules Vermeil
 2^e article par M. Raymond Leminier
 Que l'abandon donné pour
 les constructions qui seront à faire
 sur ce lot à bâtir campagne sur
 des terres, coté est, devant être à
 la fin de la clôture des chemins
 les lots appartenant ce devant au
 M. et M. de l'Hotel-Royal
 fait question de l'eau à être fournie
 à M. Maurice Campagne & c^o est
 permis au grand conseil
 L'Échevin Raymond Leminier &
 Jules Vermeil font rapport des répara-
 tions urgentes à faire à l'Hotel
 de Ville, lesquelles ont été acceptées par
 le conseil. notamment pour permettre
 la creusage des jardins sous de la
 fontaine à l'ouest de la caserne
 Proposé par Raymond Leminier
 2^e article par M. Alexis Fleury
 Que il soit voté la somme
 de \$2000 pour faire un cadastre
 des juges Jules Vermeil & Archambault
 en reconnaissance des services rendus
 à cette corporation et un hommage
 pour les catégories de la ville. Et que
 M. Raymond Leminier soit autorisé
 d'acheter ce qui est prévu le plus
 utile et que comme il est le mieux
 adopté
 Et le conseil a
 Elphège Feltz maire
 Le Secrétaire



seance il propose un règlement pour
 donner à l'entretien des rues de la ville au
 frais de la municipalité, ainsi que pour
 octroyer une franchise ou exclusive pour
 la distribution de l'énergie électrique
 dans la municipalité et pour la passation
 d'un contrat avec la S. E. P. pour la
 fourniture des services d'eau et de gaz.

Proposé par M. Alcide Fleury
 Secondé par M. Raymond Lemieux
 Lire M. Achard et Dupont

est accorde la police de la ville d'Archie, en
 la les services exigés de la Ligue des
 Quatre-vingt de la Province, mais et est
 entendu que cette somme est payée personnellement
 de tous les citoyens ou pour que cette offre pour
 sera payée et à leur être fait.

annulé
 le 12 juillet
 1945

Proposé par M. Raymond Lemieux
 Secondé par M. Félix Bernier

Les papiers de la ville de la ville de
 au 25 juin 1945 et pour P. M. au lieu de
 devant.

Et le même a été donné

Elysée S. H. S. maire
 Félix Bernier

4 Juillet 1945

Seance régulière des conseils de
 la municipalité de la ville d'Archie.
 tenue à l'Hôtel de ville d'Archie.
 à 8 heures ce qu'est journalier et pour pour que
 sont en ce sept heures du soir présente
 son honneur le maire Elysée S. H. S. et les
 messieurs les citoyens Félix Bernier, Raymond
 Raymond Lemieux et Alcide Fleury furent
 qu'on le conseil accorde sous la présidence
 du maire.



Les délibérations de la dernière séance sont
 lues et adoptées.

Proposé par M. Alcide Fleury
 Secondé par M. Félix Bernier

Les dépenses après avoir approuvé les
 tels que suivants:

Arrière des Suro-Croix	1.00 P
Orbit Campagne	10.00 P
Arrière des Suro-Croix	2.00 P
Philippe Foubert	40.00 P
" "	10.00 P
" "	3.40 P
" "	4.00 P
Arrière des Suro-Croix	2.00 P
Raymond Roger	10.00 P
Philippe Bernier	2.00 P
Jean Paul Lavoie	1.00 P
Orbit Campagne	3.12 P
" "	11.00 P
" "	45.00 P
Richard Campagne	38.00 P
" "	9.00 P
" "	3.00 P
Orbit Campagne	2.50 P
" "	1.00 P
" "	2.50 P
J. B. Bernier	31.00 P
Arrière des Suro-Croix	5.00 P
Arrière des Suro-Croix	2.50 P
Arrière des Suro-Croix	22.00 P
Arrière des Suro-Croix	31.00 P
Arrière des Suro-Croix	1.00 70 P

acc/13

Proposé par M. Alcide Stacey
 Secondé par M. Raymond Lacombe
 Le conseil a résolu de verser une somme de
 la somme de \$1000.00, comme garantie, et
 de verser le prix de ces deux faits, à la
 vue des faits artistiques des 18 faits, en vue
 de l'autonomie de la ville, et que, par suite, ont
 fait la plus belle fontaine et que ces ont
 été faits, que ces ont fait, faire usage de
 l'électricité, on ne peut sans la voir, et par
 les travaux de la ville, les populations
 sont, J. B. Lacombe, Michel Lacombe
 et M. Raymond Lacombe, accepté.

Proposé par M. Alcide Stacey
 Secondé par M. Johnny Houé
 Le conseil a approuvé avec une
 voix seulement, de la part de M. Stacey, par
 ailleurs, mais à Shabaska, et l'on
 exprimer à son propos et à son propos
 ces plus anciens conseils.

Proposé par M. Alcide Stacey
 Secondé par M. Jules Verhille
 Le conseil a résolu, par suite de la
 séance du 10 Juin 1905 au sujet de la
 proposition de la Commission de la ville
 de Shabaska, et en conséquence.

Le conseil a résolu de verser une somme de
 \$1000.00, pour la construction de la
 fontaine de la ville, et de verser le
 prix de ces deux faits, à la vue des faits
 artistiques des 18 faits, en vue de l'autonomie
 de la ville, et que, par suite, ont fait la plus
 belle fontaine et que ces ont fait, faire usage
 de l'électricité, on ne peut sans la voir, et par
 les travaux de la ville, les populations sont,
 J. B. Lacombe, Michel Lacombe et M. Raymond
 Lacombe, accepté.

Le conseil a résolu de verser une somme de
 \$1000.00, pour la construction de la fontaine
 de la ville, et de verser le prix de ces deux
 faits, à la vue des faits artistiques des 18
 faits, en vue de l'autonomie de la ville, et que,
 par suite, ont fait la plus belle fontaine et que
 ces ont fait, faire usage de l'électricité, on ne
 peut sans la voir, et par les travaux de la ville,
 les populations sont, J. B. Lacombe, Michel
 Lacombe et M. Raymond Lacombe, accepté.



RÈGLEMENT NO. 111

A une séance du conseil municipal de la Corporation de
 la ville de Shabaska

tenue le quatrième jour de juillet 1905
 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 7 heures de l'a premier - midi.

Sont présents: Son Honneur le Maire: Ephigène Pelli
 et Messieurs les Conseillers: Gilles Verhille, Raymond Lacombe, Alcide Stacey
 et Johnny Houé

ATTENDU que toutes les prescriptions et formalités légales en
 rapport avec la passation du présent règlement ont été remplies;

ATTENDU que "The Shabaska Water & Power Company" a
 offert à la Corporation le projet de contrat ci-après relaté, pour lui
 fournir un système d'éclairage, de chaleur et de force motrice;

ATTENDU que le dit projet est trouvé satisfaisant;

Il est proposé par: Johnny Houé
 Secondé par: Gilles Verhille

Et par les présentes REGLE et STATUE comme suit, savoir:

QUE la proposition suivante, entre "The Shabaska Water &
 Power Company" et la Corporation, telle qu'il-après relatée soit acceptée:

1. La Corporation accorde à "The Shabaska Water & Power
 Company" le droit de construire, ériger et maintenir dans la Municipalité
 toute installation électrique ou autre adéquate ou utile à procurer l'éclairage,
 la chaleur ou la force motrice;

2. Les arriérés qui tombent aux lignes dans les rues, chemins ou
 places publiques seront payés aux frais de la Compagnie, après que celle-ci
 aura donné à la Corporation un avis de huit (8) jours du temps où l'éclairage
 devra se faire.

Si la Corporation néglige de désigner un représentant pour diriger
 cette opération, la Compagnie en assumera la direction et procédera de la
 façon la moins dommageable possible.

Dans le cas d'urgence, la Compagnie fera l'appointement des avis préla-
 blés à la Corporation;

3. Tous les déplacements de poteaux demandés par la Corporation
 seront faits aux frais de celle-ci, sauf ordonnance contraire de la Règle des
 Services Publics.

4. Lorsque la Compagnie fera des travaux dans les rues et places
 publiques, elle devra, sans délai inutile, remettre les lieux dans le même état
 qu'avant les travaux;

54



5. La Compagnie sera responsable des dommages qu'elle pourra causer aux propriétés de la Corporation par suite des travaux entrepris en conséquence des présentes. Elle devra aussi garantir la Corporation contre les dommages causés aux tiers, mais seulement dans le cas où ceux-ci pourraient également réclamer de la Corporation et que ces dommages seraient la conséquence des travaux entrepris en vertu des présentes.

6. Toute l'énergie en puissance dont la Corporation pourra avoir besoin pour l'éclairage des rues, places publiques, établissements de la Corporation, chauffage électrique et force motrice, etc., sera achetée de la Compagnie qui fournira le tout suivant les taux qu'elle a déposés à la Régie des Services Publics et aux conditions établies par les règlements de cet organisme.

Les taux des divers services électriques fournis par la Compagnie aux consommateurs de la Municipalité seront également déposés par elle à la Régie des Services Publics.

7. Le prix net pour l'éclairage des rues de la Municipalité est de

\$15 par lampe de 100 CP
\$13.50 " " 60 CP

par année et payable mensuellement;

8. La maintenance de l'interrupteur du système d'éclairage des rues ainsi que le remplacement des ampoules et l'entretien des lampes sont aux frais de la Compagnie, si le présent contrat est fait et passé pour cinq (5) lampes de rue ou plus, autrement ils sont à la charge de la Corporation;

9. Le présent contrat est fait pour cinq (5) années, commençant le premier août 1922 et expirant le

10. La Corporation contracte dès maintenant avec la Compagnie pour deux-vingt-deux lampes de rues de 60 CP.

Ces lampes seront placées à une distance approximative de 333 pieds l'une de l'autre;

11. La Compagnie ne sera pas tenue de distribuer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice à une distance d'au delà de trois cents (300) pieds de la dernière limite de rue sur chaque rue. Si quelque difficulté survient à ce sujet, celle-ci sera soumise à la Régie des Services Publics dont la décision sera finale;

12. Rien dans le présent règlement ne doit être interprété comme donnant à la Compagnie un privilège exclusif de fournir l'énergie électrique dans les limites de la Municipalité;

13. Si, pour quelque cause ou raison que ce soit, il se produit une interruption totale de plus de vingt-quatre (24) heures consécutives dans la fourniture de l'électricité pour l'éclairage des rues, la Compagnie soumettra à la Corporation une réduction de compte proportionnelle à la durée de l'interruption.

14. La Compagnie n'encourra aucune responsabilité en dommages résultant de toute interruption quelconque dans la livraison de l'énergie électrique à la Corporation pour fins d'éclairage municipal ou autres.

Il est aussi RÈGLE et STATUE

QUE le règlement et le contrat y relatifs soient acceptés;

QUE les lampes de rues soient placées aux endroits et sur les trottoirs, telles qu'elles le sont actuellement sur l'édifice

Proposé par M. Albert Langry
Secondé par M. Joseph Lacombe
Lévy le Secrétaire. Présence de
Le Vice-Président, M. Morse, comme juge, et
conseil accepte le plus de 200 sous faire des
ces des faits artérieurs des 10 sous conseil
l'automne dernier, et que cet avis est
fait le plus tôt possible et que une est
notifiée

Proposé par M. Alcide Fleury
 Secondé par M. Raymond Lacombe
 Le conseil municipal, réuni en séance
 le 15 juin 1925, sous la présidence de
 son président, a accepté le projet de
 voir des faits particuliers des 15 jours écoulés
 l'automne dernier, et que cet avis ait
 été fait le plus tôt possible et que cela ait
 été notifié par elle au fait, sans usage
 administratif, mais que dans les cas où il y a
 des tracasseries de formes sont les personnes
 avec M. B. Lacombe, M. Fleury, M. Lacombe
 et M. Lacombe accepte

Proposé par M. Alcide Fleury
 Secondé par M. Raymond Lacombe
 Le conseil municipal a approuvé avec
 un vif sentiment de regret de M. Lacombe
 ancien maire de Fribourg, et lui a
 exprimé à cet effet et à sa famille
 ses plus sincères condoléances.

Proposé par M. Alcide Fleury
 Secondé par M. Lacombe
 Le conseil municipal, réuni en séance
 le 15 juin 1925 au sujet de la
 démission de M. Lacombe, a accepté
 son démission et a nommé

Le conseil municipal, réuni en séance
 le 15 juin 1925, a accepté le projet
 de voir des faits particuliers des 15 jours
 écoulés l'automne dernier, et que cet avis ait
 été fait le plus tôt possible et que cela ait
 été notifié par elle au fait, sans usage
 administratif, mais que dans les cas où il y a
 des tracasseries de formes sont les personnes
 avec M. B. Lacombe, M. Fleury, M. Lacombe
 et M. Lacombe accepte

Le conseil municipal, réuni en séance
 le 15 juin 1925, a accepté le projet
 de voir des faits particuliers des 15 jours
 écoulés l'automne dernier, et que cet avis ait
 été fait le plus tôt possible et que cela ait
 été notifié par elle au fait, sans usage
 administratif, mais que dans les cas où il y a
 des tracasseries de formes sont les personnes
 avec M. B. Lacombe, M. Fleury, M. Lacombe
 et M. Lacombe accepte



12. Rien dans le présent règlement ne doit être interprété comme
 donnant à la Compagnie un privilège exclusif de fournir l'énergie électrique
 dans les limites de la Municipalité.

13. Si, pour quelque cause ou raison que ce soit, il se produit une
 interruption totale de plus de vingt-quatre (24) heures consécutives dans la
 fourniture de l'électricité pour l'éclairage des rues, la Compagnie accordera
 à la Corporation une réduction de compte proportionnelle à la durée de l'interruption.

14. La Compagnie n'encourra aucune responsabilité en dommages
 résultant de toute interruption quelconque dans la livraison de l'énergie
 électrique à la Corporation pour fins d'éclairage municipal ou autres.

Il est aussi REGLE et STATUE:

QUE le règlement et le contrat y relatés soient acceptés;

QUE les lampes de rues soient placées aux endroits ci-après désignés,
 savoir: *elles qui sont actuellement installées*

QUE le coût de l'éclairage municipal soit supporté par la Corporation
 et à cette fin une taxe spéciale est par les présentes imposée, pour la période
 du règlement, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, suivant
 les dispositions du Code Municipal en la matière.

Cette taxe est et sera basée sur la valeur des biens-fonds telle qu'elle
 apparaît et apparaîtra au rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité
 à l'époque de chaque perception et elle sera perçue en même temps que la
 taxe générale.

Ephe S. H.
 Maire
E. H. H.
 Secrétaire-trésorier

177

1/6



Apr. Et. les amendes

Chap. 244.

Elphège Lotté main

17007
- 1945 -

Le conseil régulier au conseil de la
municipalité de la ville d'Amherst
le 10 Mars 1884. Le conseil d'Amherst
se compose de sept membres élus pour
trois ans. Les membres élus sont: Elphège Lotté, président
les citoyens Napoléon Lotté, Gilles
Gervais, Johnny Koudé, formant que
sont pour la première fois.

Les délibérations de la session sont
adoptées.

Proposé par M. Napoléon Lotté

Secondé par M. Johnny Koudé

Sur les comptes ci-après sont

approuvés et payés

Amherst	1,125 P
Henry Beauchamp	275 P
Wille Lotté	11,60 P
Armand Ross	4,00 P
Armand Lotté	1,00 P
Charles Lotté	16,00 P
Orléans Lotté	1,00 P
"	1,00 P
"	1,00 P
"	1,00 P
Richard	24,75 P
"	1,00 P

Richard Lotté	12,20 P
L. Beauchamp	15,00
Elphège Ross	270 P
Armand Lotté	21,00 P
Armand Lotté	1,00 P
S. H. P.	75 P
"	9,33 P
"	2,00 P
Amherst	26,00 P
Henry Beauchamp	18,00 P
Wille Lotté	16,00 P
Armand Lotté	16,00 P
Wille Lotté	13,20 P
Armand Lotté	11,20 P
Charles Lotté	16,00 P
Armand Lotté	1,00 P
Armand Lotté	1,00 P
Armand Lotté	1,00 P

Le Secrétaire donne lecture de la
résolution de la séance du 2 Mars (Amherst)
Il est résolu que le conseil de la
ville prenne cette résolution en considération
et de la remettre au prochain conseil pour
étude des demandes qui sont faites.

Proposé par M. Armand Lotté

Secondé par M. Johnny Koudé

Sur la résolution de la session
Amherst est payé de 100,00 par le
comptable à M. Wille Lotté
le 10 Mars 1884. Le conseil de la
ville est résolu.

Proposé par M. Armand Lotté

Secondé par M. Johnny Koudé

Sur la résolution de la session
Amherst. Le conseil de la ville décide de ne pas acheter la grande ferme
à Amherst et les avis de la commission
est adopté et en est communiqué aux

La même lettre de la même que
La dite corporation serait rendue
au conseil dans un mois de la
démarche adoptée.

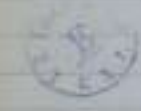
Objet, question des dépouilles
Proposé par M. Napoléon (actuel)
Proposé par M. Johnny Houdé

Le conseil de la ville de la ville de la
conseil de la ville de la ville de la
les quantités d'eau sur le terrain affecté
de M. Lucien Leducq, d'accord avec
une feuille mécanique en y faisant
des excavations aux endroits jugés les
plus propres. adoptée.

Proposé par M. Napoléon
Proposé par M. Napoléon
Proposé par M. Napoléon
au 18 courant ou bien ordonné à
8 heures PM.

Objet la venue d'aujourd'hui
Le conseil
de la ville
Eugène Leducq maire.

5 septembre 1945



Jeune répétition au conseil de
la ville de la ville de la ville de la
le 18 septembre mil neuf cent
quarante cinq à sept heures
du soir. Présents M. Napoléon
le maire, Eugène Leducq, Lucien
de la ville de la ville de la ville de la
M. Houdé, Johnny Houdé, Lucien Leducq
et faisant quarante cinq la session
de la ville.

Les dilapidations de la même manœuvre
lignes et approches

Proposé par M. Alcide Alenq.
Proposé par M. Johnny Houdé
Les comptes et après avoir approuvé
des pages.

Garage Alenq 3.200
M. Lucien Leducq 6.400
M. Napoléon 5.200
M. Lucien Leducq 5.200
Philippe 2.000
Jean Paul Leducq 10.200
Eugène Leducq 3.400
Le conseil de la ville 700
Théodore Leducq 10.500
" " 18.000

Le système comptant 3.200
M. Lucien Leducq 25.400
M. Napoléon 26.000
Philippe Leducq 20.000
Jean Paul Leducq 3.200
M. Lucien Leducq 3.200
Eugène Leducq 3.200
M. Napoléon Leducq 26.000
Richard Leducq 13.200
" " 14.400

André Leducq 20.200
" " 13.200
" " 3.200
" " 14.500
" " 14.500
" " 62.000
" " 2.000
" " 4.000
" " 6.100
Richard Leducq 1.000
M. Napoléon Leducq 22.500
M. Lucien Leducq 10.500
Eugène Leducq



Walter Lambert	26. 10
J. L. L.	26
Joseph Couture	2. 20
Edouard Couture	2. 20
Des Acad. Copulation	2. 20
Alphège Renaud	2. 20
Henriques Renaud et Poiré	29. 20
Des	30. 20
Henriques Renaud et Poiré	100
	2. 20

Rapport par M. Claude Elmy
 Secondé par M. Raymond Demaria
 Sur le compte de M. Hector Lambert ont pu
 en conséquence, considération et nous ne pouvons avoir
 Rapport par J. L. L.

Secondé par M. Raymond Demaria
 Sur la promesse de carte faite par Paul et
 Louis à la Ville d'Archeville ont accepté et se
 tiennent par ces conseils quant trait de l'achat d'un
 terrain pour l'installation d'une nouvelle machine
 à vapeur.

Sur l'annonce de M. Renaud, prend son usage
 Rapport par Raymond Demaria
 Secondé par M. Napoléon Couture

Attendu que la ville de l'Epine est très
 dépourvue par les chemins de fer qu'elle n'est
 plus en la même mesure de bitume qui qu'elle
 pressé à remplir les succursales qui y avaient été
 faites. Le conseil demande au Ministère de la Ville
 de refuser ces succursales pour faciliter le passage de
 chemin.

Rapport par M. Claude Elmy
 Secondé par M. Raymond Demaria

Sur l'ingénieur Charles Longue ont autorisé
 de faire des plans et devis pour les travaux d'égout
 à être exécutés au la conseil de juger à propos un
 bassin de puis d'eau au la Ville.



le No 222. 224 de la notice du cadastre d'Archeville
 on se réfère au système d'égout de la
 Ville à l'endroit page le plus approprié
 Raport par J. L. L.

Secondé par M. Claude Elmy
 Sur le conseil a été pris sur un
 seulement de regard les biens de M. Renaud
 Ligne et de la Ville de M. Renaud
 qui est à sa famille, on plus souvent avec
 l'usage de la Ville.

Raport par M. Napoléon Couture
 Secondé par M. Edouard Renaud
 Sur cette affaire a été pris sur un
 sur l'usage de la Ville.

Le Maire J. L. L. - Renaud - Renaud
 Alphège Renaud - Maire

15 Octobre 1844

Pièces d'égoutement des parcelles de
 la ville d'Archeville, tenues à la Ville
 de la Ville d'Archeville, les quinze octobre
 ont été pris sur un quart par la Ville
 sept heures des soir, Renaud et Renaud
 sur la Ville, Renaud et Renaud
 Napoléon Couture, Jules Renaud, Renaud
 Renaud, Renaud et Renaud - Renaud
 Renaud Renaud Renaud Renaud Renaud Renaud
 Renaud Renaud Renaud Renaud Renaud Renaud

Le conseil a été pris sur un
 Renaud et Renaud Renaud Renaud Renaud Renaud Renaud

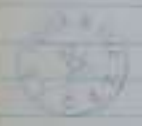
Sur l'ingénieur Charles Longue ont autorisé
 de faire des plans et devis pour les travaux d'égout
 à être exécutés au la conseil de juger à propos un
 bassin de puis d'eau au la Ville.

Le conseil a été pris sur un
 Renaud et Renaud Renaud Renaud Renaud Renaud Renaud



Propose par M. Charles Henry
 Second, par M. Charles Paulot,
 Les rôles d'évaluation sont
 homologués, sans amendement, par quant
 à l'évaluation, les fermatations de pro-
 priétés ont été géométrisées par le mou-
 le. Le procureur général l'ont des
 plans et devis de l'ingénieur Charles
 Langlois

Propose par M. Charles Henry.
 Second, par M. Charles Paulot,
 Les demandes ont été faites au
 Ministère de la Santé la permission
 de faire des travaux d'égoutte
 sur tout plan et devis. Le plan
 par M. Charles Langlois, ingénieur,
 Creuses, les plans d'infrastructure et
 pour une conduite de huit pouces
 de diamètre d'infrastructure à la
 pompe temporaire déjà existante
 par la ville - Un élargissement de
 six mètres, étant établi que
 cette corporation ne veut souffrir
 aucun d'une conduite d'eau de
 deux de l'ancien, prochain, il est
 de l'avis de ce conseil de faire
 faire ces travaux dans le plus
 court délai possible et que la
 permission est aussi le mande
 de la Commune Municipale
 de L'empire d'emprunter la somme
 de 100,000 étant l'estime des tra-
 vaux par l'ingénieur. Ce conseil
 fera approuver par les autorités
 des dépenses et les dépenses à venir
 avant le parachèvement par tra-
 vaux le plus prompt prochain adhé-



Propose par M. Charles Henry
 Second, par M. Charles Paulot,
 Les rôles d'évaluation sont
 homologués, sans amendement, par quant
 à l'évaluation, les fermatations de pro-
 priétés ont été géométrisées par le mou-
 le. Le procureur général l'ont des
 plans et devis de l'ingénieur Charles
 Langlois

Propose par M. Charles Henry.
 Second, par M. Charles Paulot,
 Les demandes ont été faites au
 Ministère de la Santé la permission
 de faire des travaux d'égoutte
 sur tout plan et devis. Le plan
 par M. Charles Langlois, ingénieur,
 Creuses, les plans d'infrastructure et
 pour une conduite de huit pouces
 de diamètre d'infrastructure à la
 pompe temporaire déjà existante
 par la ville - Un élargissement de
 six mètres, étant établi que
 cette corporation ne veut souffrir
 aucun d'une conduite d'eau de
 deux de l'ancien, prochain, il est
 de l'avis de ce conseil de faire
 faire ces travaux dans le plus
 court délai possible et que la
 permission est aussi le mande
 de la Commune Municipale
 de L'empire d'emprunter la somme
 de 100,000 étant l'estime des tra-
 vaux par l'ingénieur. Ce conseil
 fera approuver par les autorités
 des dépenses et les dépenses à venir
 avant le parachèvement par tra-
 vaux le plus prompt prochain adhé-



Propose par M. Charles Henry
 Second, par M. Charles Paulot,
 Les rôles d'évaluation sont
 homologués, sans amendement, par quant
 à l'évaluation, les fermatations de pro-
 priétés ont été géométrisées par le mou-
 le. Le procureur général l'ont des
 plans et devis de l'ingénieur Charles
 Langlois

M. Lefrançois demande au conseil une
octroi pour l'entretien d'un pont sur les autoroutes
des provinces à partir de la rue du Cardinal
aux limites de la ville, chemin des Vaux.

Proposé par M. David Alamy.

Secondé par M. Raymond Lefrançois.

Le conseil autorise le maire à
le Club des Vaux d'entretenir une route comme
de 2.000 pour l'entretien d'un pont sur le chemin
pour les automobiles, à partir de la rue
du Cardinal aux limites de la ville.

Chemin des Vaux. 2000.

Proposé par M. Napoléon D'Antoine.

Secondé par M. Johnny Houde.

Les comptes de ce bureau seront approuvés
à l'usage des personnes à savoir:

Trésorier 4.86 P

Messager 5.23 P

L'Impression d'Arbitrage 7.11

26

3.00

1.02

Joseph Desautels 20 P

Louis Cloutier 15.00 P

Paul Compagnon 12.00 P

3.96 P

11.25 P

1.50 P

Charles Bellavance 6.40 P

Émile Couture 3.50 P

Armand Roux 2.00 P

Philippe Bédard 14.00 P

Joseph Couture 1.00 P

Alfred Roux 10.00 P

Walter Lambert 22.75 P

S. V. P. 3.4 P

S. V. P. 15 P

S. V. P. 94.10 P



Jackie Langlois
Ministère de la Santé

* 295.00 P
166.00 P

Proposé par M. Gilles Veilleux

Secondé par M. Johnny Houde.

Considérant que la ville des Trois Rivières est un centre commercial et industriel et un marché agricole important pour les multitudes des environs.

Considérant que toutes les routes des environs convergent vers Trois-Rivières ce qui occasionne un trafic considérable.

Considérant que le moyen actuel de traverser la rivière est un retardement et un inconvénient causant des ennuis au commerce et au public voyageur.

Considérant que la construction d'un pont faciliterait les communications entre les deux rives et en plus donnerait de l'ouvrage et de ce fait précéderait le chômage dans la région.

Considérant que ces dépenses seraient un bon placement pour le pays et très appréciées par le public.

Proposé par M. Gilles Veilleux

Secondé par M. Johnny Houde.

Des demandes ont été faites au Gouvernement

Fédéral de construire un pont convenable entre Trois-Rivières et Ste-Ange-de-Sorel le plus tôt possible.

Des copies de cette résolution ont été envoyées au député fédéral et au Premier Ministre du Canada.

Proposé

M. Charles-Edmond Desjardins demande au nom du Club de la Santé la permission de se servir de l'eau pour leur piscine.



Proposé par M. Alcide Fleury

Secondé par M. Johnny Houde

Que ce conseil consent à fournir l'annuellement au Club Soccer pour l'utilité de leur patinoire mais il est entendu que si le conseil devient rare, l'arrivage devra passer sous le sceau du conseil.

La vente des chemises et bottines pour l'entretien de l'école est renvoyé au prochain conseil.

Proposé par Alcide Fleury

Secondé par Raymond Lemieux

Que la carte de hospitalisation des enfants des enfants de Mme Trichette soit refusée voyant que ses revenus sont suffisants pour payer l'hospitalisation de ses enfants.

Proposé par Gilles Venelle

Secondé par Johnny Houde

Que son honneur le Maire soit autorisé de s'occuper auprès des procureurs de ce conseil afin de s'empêcher que l'on ne puisse occuper sans titre aucun terrain.

Proposé par Alcide Fleury

Secondé par Johnny Houde

Que l'achat de 3000 pds de tuyaux de 6 pouces T. stricts nécessaires à la construction des tuyaux donnés par amission à Lusselle Poiry soit notifié et accepté par ce conseil.

Proposé par M. Raymond Lemieux

Secondé par M. Gilles Venelle

Que son honneur le Maire et M. Napoléon Couture soient autorisés de s'entendre avec les propriétaires pour la construction d'égouts publics.

Proposé par Napoléon Couture

Secondé par Johnny Houde

Que les armoires soient installées à l'Hôtel de Ville par John Malt, la scène faite par Robert Fleury et que l'honneur le Maire soit autorisé de faire faire ces travaux.

Proposé par M. Johnny Houde

Secondé par M. Gilles Venelle

Que devant être fait au Monument de la Trappe par l'abonnement de 100 \$ par an, à savoir 50 \$ par an, par les paroisses, pour aider, soit communales à l'entretien d'une des plaques suivantes: à partir de la Vierge de l'Intercession jusqu'à l'Église d'Archevêque, la rue des Érables, jusqu'à la rue de la Courbe, la rue de l'Église, la rue de la Manufacture, la rue Fromage, et la rue Pape.
 Et la somme de 100 \$.

Le Maire, M. Elphège S. L. L. Maire

5 décembre 1945

Siéance régulière du conseil de la Ville d'Archevêque ce cinq décembre mil neuf cent quarante cinq à sept heures P.M. Présents son honneur le Maire Elphège S. L. L. Messieurs les adjoints Johnny Houde, Raymond Lemieux et Alcide Fleury formant quorum avec la présidence du Maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par Elphège S. L. L.

Secondé par Johnny Houde

Que les comptes en copie soient approuvés et payés tel que présentés à savoir:

John Houde	12.85
Richard Houde	9.60
Charles Fleury	60.00
John S. L. L. et Trappe	24.00
	76.45
	3.90
	2.22
Elphège S. L. L.	35.00
Alfred Rouche	

Yon Acute Corporation	586.00	F
Bank avec	140.00	F
Orch Compagnie	7.00	F
	24.70	F
Adelard Lagave	5.30	P
	7.20	F
Philippe Buisson	20.20	P
	2.80	P
Orch Compagnie	19.75	P
Elysee Bellavance	19.20	P
Fidei chez Alfred Monin	3.00	F
Eugene Trothier	1.00	F
Rogers Lagave	4.00	P
Orch Compagnie	7.20	P
	2.50	P
Elphège Kime	2.10	P
Georges Cloutier	3.20	P
Expenses d'Arctabaska	1.10	P
	4.91	F
	1.00	F
	1.91	F
Worce Dufresne	8.70	8.00
Julien Cloutier	7.40	9.50
Melrose Lagave	12.67	13.67
J. B. Dussan	24.76	26.16
Edison Harsby	16.93	26.10
Canada Iron Foundry		52.29
		60.28
		66.16
The Fairbanks Mose		226.22

Propose par M. Alerte Lamy

Secours par M. Raymond Lamine

Sur cette organisation achete un truck Ford
n° 4027, de la Wallace Corporation sur pour
\$ 2200. et une charrette à neige ou 7 de la
Foodline Universal

Propose par M. Alerte Lamy

Secours par M. Wilfred Poubert

Sur l'entretien d'un des tracteurs
est donne à un seul entrepreneur et est
donne que le budget est considérablement
diminué, à l'encre l'entretien d'un des
tracteurs sera comme suit:

Cote Ouest rue de l'Eglise et cote Nord
rue des Cablles jusqu'à chez Elie Tanguay;
la rue de la Grande rue est entre jusqu'à
chez Lalli et Fairis ensuite de cote Ouest
jusqu'à chez Adelard Kamsay; la rue
de Central jusqu'à la rue Fairis, mais le
concub se trouve le long d'un chemin
ne augmentent la longueur ou se transporte
quel temps sur le chemin de la rue ou
des pénétrant des comités des chemins. En
suite le secrétaire, par la route
est achete comme suit: Tracteurs
David Ross 28% de la terre.

Entretien d'un Cote Ouest jusqu'à la
route de la rue de la Grande

M. André Lamine au prix de 20% l'heure
Entretien Cote Raymond Lamine

Charles Lamine 25%

Propose par M. Alerte Lamy

Secours par Raymond Lamine

Sur 2 ans, fonds de Cloutier à régler
est achete à domicile.

Le secrétaire est payé d'ici à
Jenkins Bros Ltd, 207, St. Jean, Montreal

Propose par Alerte Lamy

Secours par Raymond Lamine

Sur le conseil municipal la somme de
\$ 1500 pour la somme du Club Lamine. Sur
le prix de M. Conrad Lamine au prix
de \$ 2500 pour l'entretien d'un chemin est

pour insuffisant

Propose par Raymond Lamine

a chaque session

Propose par M. Raphael Couture

Seconde par M. Pierre Lamy

Tout le rapport de la vérification est accepté tel quel fait et lu, ainsi que le bilan des dépenses, et les comptes pour la même période

Propose par M. Raphael Couture

Seconde par M. Joseph Péllet

Tout le rapport est autorisé de faire les comptes de ses dépenses occasionnées par ses voyages à Montréal, à Québec avec ses hommes, le maire et l'intendant avec les dépenses qui a avancé au moment, pour ensuite être payé sept

Propose par M. Charles Lavoie

Seconde par M. Phary Rodé

Tout cette corporation composée de la classe populaire, la somme de \$1500.00 qui servira une partie des premiers versements à l'assiette. Parons la loi, et que son honneur les ordonne et le tout sera autorisé de signer le tout par et au nom de cette corporation

Et le Sieur de Bois
 Joseph de Bois
 Elphège Sully maire

Province de Québec

Municipalité de la ville d'Abitibi

Je, sousigné, Louis Verreuil, nommé maire de la dite municipalité, jure et serment que je remplis avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités, jure que l'avenir soit en aide!

Approuvé par moi

à Abitibi

ce six février 1946 Bill Verreuil
 Elphège Sully maire

Province de Québec

Municipalité de la ville d'Abitibi

Je, sousigné, Richard Champagne, nommé maire de la dite municipalité, jure et serment que je remplis avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités, jure que l'avenir soit en aide!

Approuvé par moi

à Abitibi

ce vingt-neuf janvier mil neuf cent quarante-six
 Elphège Sully maire Richard Champagne

6 février 1946

Je soussigné, maire de la municipalité de la ville d'Abitibi, jure et serment que je remplis avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités, jure que l'avenir soit en aide!

Présent les hommes de bien Elphège Sully, Maurice de la Rivière, Richard Champagne, Pierre Tremblay, Wilfrid Péllet, Johnny Faudet, Raymond Lavoie et Claude Elving pour le tout en acceptant avec la permission de tous

Les libérations de la dernière année sont bien et
approuvées

Proposé par M. Wilfrid Poulton

Secondé par M. Raymond Lemaire

Sur les comptes et après avoir approuvés et payés
à savoir

M. Felix Kende	76 ⁰⁰ F.
Mme. Emmett Cartier	50 ⁰⁰ P.
Bisect Ramsey	6 ⁰⁰ F.
Felix Kende	9 ⁰⁰ F.
Alphonse Bellefleur	7 ⁰⁰ F.
Ronald Ross	75 ⁰⁰ P.
Cyprien Desnoy	1.50 F.
Raymond Lemaire	1.50 P.
Abelard Piquon	9.00 P.
Onel Compagne	2.94 F.
	1.88 F.
	12.97 F.
Philias Buteau	1.50 P.
J. B. Desnoy	12.52 P.
Walter Wright	6.00 P.
Richard Talbot	6.25 P.
Onel Compagne	17.00 F.
Sur cheq. Emile Lemaire	7.00 F.
John F. Walsh	45.55 F.
S. O. Rossier	7.00 F.
L'Impression d'Antebach	3.96 F.
Alphige Ross	1.40 F.
J. M. Michaud	10.45 F.
Richard Sluoy	28.20 F.
Albert Desnoy	2.42 P.

Proposé par Mlle. Knolle

Secondé par M. Charles Sluoy

Sur les gardiens de l'Hôtel de Ville ont été
ce de ne permettre l'entrée de la grande ville et de
la ville de Montréal sans d'être sur pied de la
et la permission a été accordée par le conseil, au

abandonner par le conseil et que au compte de
*50⁰⁰ lui soit payé pour cette fin

Proposé par M. Charles Sluoy

Secondé par M. John Knolle

Sur les comptes de J. E. Walsh pour infor-
mation et frais ligues ont payé pour la
tant de *50⁰⁰

Les comptes de M. Walsh ont été
acceptés pour permettre à son homme de
de s'entendre avec lui.

Proposé par M. John Knolle

Secondé par M. Mlle. Knolle

Sur les bons faits en cas de
tous les biens, des J. L. Lefebvre no. 3078 ont reçus
un franc de sa dernière dans la plus
possible

Proposé par M. Charles Sluoy

Secondé par M. Raymond Lemaire

Sur l'admission de la Cie des Téléphones
de la ville d'Antebach pour les téléphones à la
Eastern Telephone ont reçus à cette dernière pour
les frais de *50⁰⁰

Proposé par M. Charles Sluoy

Secondé par M. Raymond Lemaire

Sur il est de l'avis de ce conseil de
interdire les projets architecturaux des
les Lanté. Charles de la dernière au
Ministère de la Santé des Bruns Clément, et que
sur de cette résolution ont résolu à l'Hôtel
de la dernière et à M. Raymond Clément député
des Comtes de Montréal Antebach

Proposé par M. John Knolle

Secondé par M. Charles Sluoy

Sur les plans et sur à un franc
de la dernière et sur à un franc de la
pour y amener la Station de la dernière et sur
ont payé pour cette opération à M. John
de la dernière que sur la dernière ont payé

* 5^e pour les marchandises ambulantes et sédentaires
ou qui viennent par la circulation

* 25^e pour toute personne ou compagnie exerçant
hors les limites de la ville et venant faire commerce
de marchandises destinées à l'alimentation excepté
uniquement pour les bouchers assujettis à un droit d'usage

* 25^e Cinq cents centimes par cent parties sur le
montant des contrats des assurances étrangères et
Vingt centimes par cent parties sur le montant
des contrats pour l'usage de l'agriculture pour les
dites entreprises

Les pièces ci-dessus citées en plus et
requises dans les divers bureaux pour la
procédure formelle

Elphig Sitti maire
Ch. Rodde vice

Président pour

Secrétaire pour

Les six conseils généraux de la formation des
comités comme suit:

Comité des Finances: Alexandre Fleury

Comité des Finances: Alexandre Fleury, président, M. Raymond
Lemaire, Wilfrid Paulot

Comité de l'Hôtel de Ville: Helle Verulle, président
Adolphe Champoulet, et Johnny Noade

Chasse et Pêche: Raymond Lemaire, président, Helle
Verulle, Wilfrid Paulot

Agences: Wilfrid Paulot, président, Alexandre Fleury,
Raymond Lemaire

Police et Eau: Johnny Noade, président, Adolphe Cham-
poulet, Helle Verulle

Auditeurs: J. S. Feligny

Secrétaire: Raymond Lemaire

Budget de la Ville d'Antibes pour l'année 1902

Revenues

Impôts	4874.00
Impôts locatives	488.00
Intérêts	30.00
Libranes	142.00
Loyer Hôtel de Ville	200.00
Actions	50.00
Subvention	248.00
Agences	220.00
Total des Revenues	6212.00

Depenses

Salaires des employés	500.00
Auditeurs	20.00
Entretien des chemins d'agences	2200.00
Hôtel de Ville	248.00
Impôts	142.00
Service des Pêches	200.00
Incendie	100.00
Vidanges	80.00
Blanchissage de Rues	200.00
Casernes et salubrité	1140.00
Intérêt	30.00
Evacuation	248.00
Indemnité au Maire	50.00
Indigent	200.00
Assistance Publique	200.00
Assurances	427.00
Divers	142.00
Total des Depenses	7302.00
Surplus	480.00
Total	7782.00

Et ledit surplus est affecté

6 mars 1946

Séance régulière du Conseil de la municipalité de la Ville d'Antkarska, tenue à l'Hôtel de Ville d'Antkarska ce soir vers neuf cent quarante-cinq à sept heures 24. Présents: son honneur le maire, Louis G. Lelli, membres les citoyens Adélaïde Champagne, Lilla Vuille, Wilfred Pouliot, Johnny Kouda et Claude Elving. La séance a été présidée par le Maire.

Les délibérations de la dernière séance ont été lues et adoptées.

Proposé par Wilfred Pouliot

Secondé par Johnny Kouda

Sur les comptes et après avoir approuvés et réglés à savoir:

Messager 2.02 P

The S. W. & P. 21 P

14.10 P

3.14 P

Impression 12 P

Harold Ramsay 2.00 P

Adrien Elving 90 P

Richard Lelhot 2.00 P

Cyrille Demault 1.50 P

Rayon Saguenay 3.00 P

2.80 P

Edmond Demault 2.00 P

Clara Belliveau 14.00 P

10 P

Paul Compagnon 19.00 P

90 P

27.62 P

2.54 P

2.11 P

14.72 P

Philips Austin 11.00 P

L. Bouchard 2.14 P

Clayton Rose 2.52 P

La Ville de Victoriaville 2.10 P

La Fontaine "Unimut" 262.20 P

J. Paul Doye 0.27 P

La Fontaine "Unimut" 62.10 P

Comité Local 32.22

C. R. Lacombe 21.00 P

" " 16.00 P

La Pénitence 11.00 P

The Hamilton Insurance 11.00 P

Proposé par Johnny Kouda

Secondé par Adélaïde Champagne

Sur la chose à régler intitulé "One Way" qui a été achetée et payée à la Fontaine "Unimut"

* 3.63 20

Proposé

Proposé par Adélaïde Champagne

Secondé par Lilla Vuille

Sur la somme de \$ 22.00 qui a été payée à M. Albert Bergeron pour l'indemnité de dommage causé par une herminette de son garage par Paul Demault

lors de son installation. Ce paiement est fait sans obligation et n'est pas fait comme de droit.

Proposé par Claude Elving

Secondé par Johnny Kouda

Sur le conseil offert à L. Demault Wilfred

Demault ses plus vives condoléances à l'occasion de la perte de son épouse.

Proposé par Wilfred Pouliot

Secondé par Claude Elving

Sur la somme de \$ 20.00 qui a été payée à M. Jacques Langlois pour la réparation des plans et des plans pour l'assurance d'antenne Hotel de Ville et d'Église.

Proposé par Wilfred Pouliot

Secondé par Johnny Kouda

Sur son honneur le Maire et M. Demault

Demault et Langlois, ils ont été payés à

proposé par Adélaïde Champagne

sur les autorités fédérales pour collecter un don
annuel volontaire qui permette pour les hommes
d'ignorer, d'ignorer et d'oublier d'oublier
de passer de temps dans l'histoire de la ville, qui se
font incessamment.

17 Et les sommes en base

Elphège Letti maire

3 avril 1946

Le conseil régulier du Conseil de la municipalité de
la Ville d'Archieville, tenue à l'Hôtel de Ville d'Archieville
ce jour avait eu lieu vendredi soir à sept heures et
Présente Son Honneur le Maire Elphège Letti, messieurs les
membres Adélard Champagne, Gilles Veilleux, Wilfrid Proulx,
Johnny Konde et Alphonse Fleury faisant fonction de maire
en l'absence du Maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et
adoptées.

Rapport par Wilfrid Proulx

Secondé par Gilles Veilleux

Les comptes en après sont approuvés et payés
à savoir:

Eugène Lortie	1.40 P
René Poirier	9.80 P
John S. West Power	77 P
	2.75 P
	18.20 P
Lyon de Cris	2.00 P
Éléphant de l'Hôtel de Ville	12.00 P
West Lorraine	17.00 P
Elphège Letti	52.20 P
J. B. Lorraine	18.37 P
	55.85 P
Johnny Veilleux	11.00
Adélard Champagne	16.00 P
Eugène Desautels	7.00 P
	7.00 P
Philippe Desautels	2.20 P
	26.00 P

Edmond Desautels	21.00 P
	2.80 P
Roger Gagnon	2.00 P
	12.00 P
Conrad Fortin	11.20 P
Antoine Bouchard	2.20 P
Guyon Bellavance	5.00 P
André Bouchard	2.20 P
Joseph Desautels	2.00
Richard Laliberté	2.20 P
Eugène Lortie	1.00 P
Paul Compagnon	4.00 P
	16.00 P
	20.00 P
	20.00 P
	4.00 P
	7.20 P
	5.20 P
	2.00 P
Elphège Letti	97.00 P
René Poirier	24.25 P
Paul Poirier	51.12 P
Alphonse Fleury	5.00 P
Thomas Morin	18.00 P
Monique de la Sente	1.10 P
La Fondation Desautels	

Rapport par Alphonse Fleury

Secondé par Adélard Champagne

Les comptes de M. de la Sente Desautels au montant
de \$10.00 ont remis au grand conseil, après les permettre
à M. Raymond Lorraine, Président du Comité des chemins
d'après les informations au sujet des chemins et de la
manière qui est mentionnée sur le rapport.

Rapport par Johnny Konde

Secondé par Wilfrid Proulx

Les demandes d'octroi ont été faites au conseil
et de la somme pour les octrois à cinq cents dollars d'octroi
et de la somme pour les octrois.

Proposé par M. Alcide Elmy
 Secondé par M. Adolphe Champagne

Sur le compte au montant de 95.00 sans collecter
 de M. Bellon, son Lafayette pour avoir cessé sans bon
 fortune au face de la résidence de M. Alfred Martin
 sur des tables

Proposé par M. Johnny Foub
 Secondé par M. Adolphe Champagne

Il est ordonné de l'avis du conseil de donner à l'avis
 de l'avis le 27 avril 1946 et de retourner à l'avis au
 mois le 27 septembre 1946, le conseil pour tous les citoyens
 de la ville de leur vouloir se conformer à cette ordonnance
 de l'avis

Proposé par Alcide Elmy
 Secondé par M. Wilfrid Poubert

Il est ordonné de l'avis de ce conseil de demander
 au Gouvernement Fédéral, Ministère de la Reconstruction
 des routes pour les travaux suivants dont les plans et
 devis sont entre les mains du Ministère de la Reconstruction

1. Construction d'une addition à l'égoutier dans le
 village d'Arthabaska pour le prix de \$ 2,200.00

2. Construction d'une Caserne de Pompier dans l'Hôtel
 de Ville actuel du village d'Arthabaska au prix de
 \$ 22,000.00

3. Construction d'un système d'égout dans les parties
 non égoutées du village d'Arthabaska au prix de \$ 25,000.00

Et que copie de la présente résolution soit envoyée
 à M. Armand Cloutier député d'Arthabaska, et
 au Ministère de la Reconstruction

Et les sermes en tiers
 Elphège Tubbé seoir

1 Mars 1946

Les sermes régulières du conseil de la municipalité
 de la ville d'Arthabaska, tenues à l'Hôtel de Ville d'Arthabaska
 le premier mai mil neuf quarante six
 à sept heures P. M. Présents: tous les membres du conseil

Elphège Tubbé, Messieurs les notaires, Adolphe
 Champagne, Gilles Yvanille, Wilfrid Poubert, Johnny
 Foubert, Raymond Lacomme et Alcide Elmy, pour
 avant de consentir aux comptes sous la présidence
 des sermes

Les délibérations de la dernière séance sont lues
 et adoptées

Proposé par Alcide Elmy
 Secondé par Wilfrid Poubert

Sur les comptes au après avoir approuvés et payés
 à savoir:

Cyrus Demallé	1.40 F
M. Lacomme	1.40 F
Edmond Demallé	7.00 F
Jean Paul Doyles	2.50 P
Rodolphe Madame	17.50 P
Walter Delaproy	42.50 P
M. Lacomme	1.20 P
Conrad Fortin	11.20 P
Roger Lacomme	17.20 P
Antoine Poubert	2.60 P
Thé S. et P. P.	97.00 P
"	24.00 P
"	94.00 P
"	4.50 P
"	54.20 P
"	25.00 P
"	165.00 P
"	25.00 P
"	21.00 P
"	4.75 P
"	24.25 P
"	28.74 P
"	25.00 P
"	6.00 P
"	1.60 P
"	0.75
"	2.60 P

Adelard Laporte	1.00 P
Eugene Demoult	2.50 P
Edmond Demoult	12.00 P
Philise Huetier	18.00 P
Orvil Compagnon	16.50 P
	1.11 P
	14.19 P
	2.50 P
	95.00 P
	9.50 P
Philise Huetier	4.00 P
Serge Elmy	14.72 P
Thomas Michel	50.00 P
Philippe Bergeron	22.50 P

Propose par Wilfred Poulet

Secrète par Raymond Lemaire

Que les parts d'infiltation soit agencée sur double qui est actuellement pour les données non continuées il en aura 1,000,000 de gallons d'eau sur tout plan et dans le l'ensemble de cette corporation et auant le contrat avec la Salt Range Adopté

Propose par M. Raymond Lemaire

Secrète par M. Johann Kude

Que les Secrétaires Trésoriers soit délégués sur fait de cette corporation au congrès de l'Association Officielle Association Adopté

Propose par M. Alvide Elmy

Secrète par M. Adelard Champote

Que ce conseil accepte les titres des séries 115-116, 117-118, 119-120, 121-122 sur les lots 115 et 116 du cadastre officiel de la paroisse de St. Christophe d'Arctobasche dans la ville d'Arctobasche, telles que montrées sur plan déposé le 15 avril 119, et préparé par Jean Paul de Courval représentant géométrique.

Et la séance se finit à 7 heures Surtis mois

5 avril 1910

Après régularisation des comptes de la municipalité de la Ville d'Arctobasche tenue à l'Hotel de Ville d'Arctobasche ce jour nous nous réunissant pour nous à sept heures P.M. Présents les hommes les messes Alphige Lethé, Messieurs les sœurs, Adelard Champote, Lillie Kemelle Wilfred Poulet, Johann Kude, Raymond Lemaire et Alvide Elmy faisant le com- mité au complet sous la présidence des Messrs

Les délibérations de la séance se sont terminées et adoptées

Propose par M. Wilfred Wilfred

Secrète par M. Adelard Champote

Que les comptes en après soient approuvés et payés à savoir

Florent Kupper	9.00 P
Jean Paul Lavoie	2.50 P
L'Impression de loi	20.00 P
Ductors Demoult	70.00 P
M. Jeanne Demoult	75.00 P
Albert Kude	12.00 P
J. L. K. L. L.	44.00 P
	2.50 P
	70.00 P
	26.00 P
	72.25 P
Bureau des Revenus	12.00 P
La Fontaine d'Arctobasche	118.00 P
Ministère de la Santé	118.50
des les Vieux	20.00 P
Commissaires d'Arctobasche	4.00 P
La Paroisse d'Arctobasche	1.00 P
J. D. Bergeron	10.00 P
Alvide Elmy	40.00 P
Arctobasche Lemaire	50.00 P
Alphige Rose	5.00 P
J. S. Lemaire	10.00 P
M. Bergeron	5.00 P
Joseph Elmy	5.00 P

Oniel Compagnie	3.00 P
	15.00 P
	2.00 P
	10.00 P
	16.00 P
Jules Verelle	2.00 P
Eugene Lestour	7.00 P
J. B. Demaree	2.00
Ernest Lengue	3.00 P
Henri Bilodeau	1.00 P
Conrad Fortier	2.00 P
Oniel Compagnie	75 P
Edmond Desautel	11.00 P
Philias Lestour	25.00 P
	15.00 P

Le secrétaire donne lecture de la correspondance du soir.

Proposé par M. Alcide Fleury

Secondé par M. Raymond Lemaire

Il est résolu de l'une de cette corporation de faire travailler les records de la banque à améliorer pour les rendre conformes au type adopté pour la province et que copie de la présente soit transmise à M. Wilfrid Lelli administrateur des patronages sans aucune demande d'avis spécial pour ces genres de travaux.

Proposé par M. Alcide Fleury

Secondé par M. Raymond Lemaire

Les deux hommes le Meunier et l'échevin Johnny Houde ont été désignés pour visiter les bureaux de l'usine de la rue des Couronnes et de faire faire les changements qu'ils jugeront opportuns.

Le secrétaire écrit à M. Albert Beauchemin et M. Maurice Piquin les remerciant de sa faveur et de leur venir visiter une grande des Manufactures Lestour et de l'entretenir et les communités.

Proposé par Alcide Fleury

Secondé par Jules Verelle

Les deux emprunt au montant de \$1.00 sont contractés à la Caisse d'Epargne pour dépenser les dépenses nécessaires qui les tenons d'après deux ans nous aurons le soutien de M. Gabriel Langlais et que le Meunier et le secrétaire soient autorisés de signer le billet pour et au nom de cette Corporation. Adopté.

Proposé par M. Raymond Lemaire

Secondé par M. Johnny Houde

Les M. Wilfrid Ramsey, M. Wilfrid Lelli et Paul Lestour sont nommés inspecteurs et Wilfrid Ramsey comme président. En cas d'absence ou incapacité d'un des inspecteurs M. Philias Lestour leur sera nommé comme substitut. Adopté.

Proposé par M. Wilfrid Lelli

Secondé par M. Johnny Houde

Les deux comptes de Mlle Odine Desautel au montant de \$1.00 sont refusés. Adopté.

Le secrétaire donne lecture de la requête de M. Alfred Martin et al.

Proposé par M. Alcide Fleury

Secondé par M. Raymond Lemaire

Les le Meunier et le secrétaire ont été désignés auprès des autorités provinciales pour s'enquérir de l'avis qui sera accordé à cette corporation par le Gouvernement Provincial par l'entremise de M. Wilfrid Lelli administrateur des patronages pour le Comté pour les travaux d'égalité en cours pour la protection des inconnus à Arthur Lestour. Adopté.

Proposé par M. Alcide Fleury

Secondé par M. Adolphe Champagne

Les deux requêtes de M. Alfred Martin et al. sont refusées sans aucune considération.

M. Alfred Martin demande au conseil de passer des résolutions demandant au Gouvernement fédéral d'opter un système réellement avantageux reconnaissant la souveraineté de notre pays et

de nommer un diplomate auprès des Nations

Et les autres articles

Epilogos

Epilogos

3 juillet 1906

Jeune République au conseil de la
ville d'Archaboué, tenue à l'Hotel de Ville
à Archaboué, le 30 juin 1906, mit au jour
un projet de loi sur le budget de 1906.

Proposé par M. le maire Epilogos
Lapote, modifié par M. le conseiller
M. Hardy, et adopté par M. le conseiller
M. Hardy, sous la présidence de
M. Hardy.

Les délibérations de la dernière séance
sont lues et adoptées.

Proposé par M. le conseiller M. Hardy

Proposé par M. le conseiller M. Hardy

Sur les comptes de l'exercice 1905-1906

approuvés et payés à savoir:

M. le maire Epilogos	15.00	P
La Municipalité de l'Archaboué	7.00	P
Hôtel de Ville d'Archaboué	2.75	P
M. S. V. et P. V.	44.18	P
	2.55	P
	77	P
M. H. Leloucheux	29	P
Paul Compagnon	23.00	P
	25.75	P
	24.30	P
	40.75	P
	1	P
	0.40	P
	1.25	P
	7.35	P
	1.11	P
Philipp. Gustin	23.50	P

Arrest. Langue	28.00	P
Lion. Langue	21.25	P
Jean-Louis Blanchet	15.50	
Paul Blanchet	11.25	
Maurice Trotter	15.25	P
Edmond Demoult	11.00	P
Kessi. Belodan	7.25	P
Philipp. Gustin	22.00	P
	20.25	P
Arrest. Langue	22.25	P
	10.00	P
Eugene Demoult	1.00	P
Albert Benard	10.95	
J. F. Deschamps	1.00	
Clément. Rou	2.00	P
La Ville d'Archaboué	111.75	P
Paul Broche	11.25	P
La Ville d'Archaboué	15.75	P

Proposé par M. le conseiller M. Hardy

Proposé par M. le conseiller M. Hardy

Sur la proposition de la Ville d'Archaboué,
en réponse à la demande du Ministère de la Santé
de payer sa dette pour assistance publique avec
une période de 2 ans par son possible pour enlever
un montant substantiel les heures de manière
se faire au point de vue de la dette sans la perdre
demandée et que copie de la présente est transmise
au Ministère de la Santé.

Proposé par M. le conseiller M. Hardy

Proposé par M. le conseiller M. Hardy

Sur cette proposition, pour faire suite aux
à la demande de M. le conseiller M. Hardy, des subp
ce publique, pour faire l'entretien et l'entretien
dans la ville publique de l'Hotel de Ville d'Archaboué
dans le but de l'entretien de l'Hotel de Ville d'Archaboué
pour un architecte pour reconstruire l'Hotel de Ville et
il est prévu un budget de construction et que copie

avec stationnement, 30 minutes ; 15 signaux stationnement interdit Adopté.

Proposé par Alcide Fleury

Secondé par Wilfrid Poubert

Pour cette Corporation faire installer des drains pour capter l'eau et les conduire aux bassins d'infiltration construits cet été, et stationner ces bassins

Hamel Alfred chez Willie Solier, contact

Hamel Alfred chez Conrad Hottelard, contact

Hamel Alfred chez Albine Madieu, contact

Hamel Alfred chez Jacky Romary, contact.

Proposé par Alcide Fleury

Secondé par Raymond Bonneau

Les six hommes du Maire sont autorisés de s'entendre avec les propriétaires riverains des terrains achetés de Bouché et Burpoux pour faire venir une section pour délimiter les propriétés de chacun.

Les hommes font rapport et sont entendus avec M. Paul C. Tellier pour l'achat d'une licence de terrain de chaque côté des ruisseaux pris des bornes de pompage temporaire. Le dit terrain est mis à cette Corporation pour la nouvelle usine de pompage et il est autorisé de signer une option de 200⁰⁰ tel que convenu avec les parties pour le dit terrain tel que délimité devant ce soir à la commission municipale du Maire et des citoyens Alcide Fleury et Adolphe Champigne et une autre option de 200⁰⁰ devant être signée par les mêmes parties pour le bout d'eau sur le dit et appartenant à Paul Emile Tellier, et les dommages occasionnés lors du passage des tuyaux conduisant au puits d'infiltration tel que convenu avec le sus nommé. Enfin une commission pour dommages fait après l'usage des pompes temporaire, de passage sur vos terrains, le tuyau doit installer avec que les dommages futurs qui sont causés par le poids d'une tuyau de la nouvelle usine au terrain de Joseph Lacroix sur le terrain du dit Edmond Tellier.

pour la somme de 100⁰⁰ au paiement final des toutes réclamation, tel que convenu avec le dit Edmond Tellier son épouse le Maire, les citoyens Alcide Fleury et Adolphe Champigne

Proposé par Adolphe Champigne

Secondé par Raymond Bonneau

Pour cette somme s'ajoute à comité le 24 août 1906 aux lieux et heures ordinaires

(Ch. Piffert) vice-président
24 août 1906

Seance d'ajournement au conseil de la municipalité de la ville de Belbache, tenue à l'Hôtel de la ville de Belbache au sujet questions pour travail au sujet de la commune de Belbache. Les citoyens Alcide Fleury, Jacky Romary, Adolphe Champigne, Wilfrid Poubert présents pour le président du Maire.

Le conseil donne lecture de l'ajournement de la séance prochaine

Le conseil de la commune de Belbache est convoqué au conseil au sujet de la commune de Belbache qui est infirmes. Il sera tenu à Belbache au conseil sous présidence de Piffert et Adolphe Champigne

Proposé par M. Joseph Romary
Secondé par M. Alcide Fleury

Les six hommes sont autorisés de signer les actes d'inscriptions de M. Lacroix Lacroix pour les communes de Belbache.

Ordonne de voter et pour le présent donné par le conseil municipal Wilfrid Poubert qui le conseil a au préalable signé pour un règlement de pompage sur le dit terrain de 200⁰⁰ qui paye les dommages occasionnés par l'installation des pompes et après la construction des bornes de pompage avec que le recouvrement des tuyaux de la nouvelle usine de pompage sur le terrain de Joseph Lacroix et pour payer les dommages occasionnés de la Corporation au sujet de la commune de Belbache.

Telegrams to P. B. Boudier on receipt of the collection
and the affair Henry

Detailed description of the collection

1° 15.000. Belle's possessions

2° 12.912.76. Argues de passage à d'été pour agrandissement
de l'immeuble et pour d'implications, d'après les
faits à l'usage

3° 8.960.93. L'usage et l'usage à l'usage

4° 1.125.00. Pour usage et l'usage au cas d'urgence

27.123.76

3.100.00. Octroi des Lacs, P. B.

24.023.76

Expenses pour Alida Henry

Remboursement

Sur la dernière ont été faites des
demandes à la Commission de l'usage de l'usage
pour avoir une audition dans le cas d'un accident
de l'immeuble de Richard Henry, futur ponton de
No. 126.11.76

Et la promesse est

Elle est en la

Elle est en la

Table des Matières

	Page
Proclamation générale à M. de la Cour	3
Appel L'usage après	4
Actes de l'usage de l'usage de l'usage	5
Promission de l'usage de l'usage	6
Actes de l'usage de l'usage de l'usage	7
Obligations de l'usage de l'usage de l'usage	8
" " de l'usage de l'usage de l'usage	9
" " de l'usage de l'usage de l'usage	10
Proclamation de l'usage de l'usage	11
Engagement de l'usage de l'usage	12
Proclamation de l'usage de l'usage	13
Engagement de l'usage de l'usage	14
Proclamation de l'usage de l'usage	15
Engagement de l'usage de l'usage	16
Proclamation de l'usage de l'usage	17
Engagement de l'usage de l'usage	18
Proclamation de l'usage de l'usage	19
Engagement de l'usage de l'usage	20
Proclamation de l'usage de l'usage	21
Engagement de l'usage de l'usage	22
Proclamation de l'usage de l'usage	23
Engagement de l'usage de l'usage	24
Proclamation de l'usage de l'usage	25
Engagement de l'usage de l'usage	26
Proclamation de l'usage de l'usage	27
Engagement de l'usage de l'usage	28
Proclamation de l'usage de l'usage	29
Engagement de l'usage de l'usage	30
Proclamation de l'usage de l'usage	31
Engagement de l'usage de l'usage	32
Proclamation de l'usage de l'usage	33
Engagement de l'usage de l'usage	34
Proclamation de l'usage de l'usage	35
Engagement de l'usage de l'usage	36
Proclamation de l'usage de l'usage	37
Engagement de l'usage de l'usage	38
Proclamation de l'usage de l'usage	39
Engagement de l'usage de l'usage	40
Proclamation de l'usage de l'usage	41
Engagement de l'usage de l'usage	42
Proclamation de l'usage de l'usage	43
Engagement de l'usage de l'usage	44
Proclamation de l'usage de l'usage	45
Engagement de l'usage de l'usage	46
Proclamation de l'usage de l'usage	47
Engagement de l'usage de l'usage	48
Proclamation de l'usage de l'usage	49
Engagement de l'usage de l'usage	50

- 36 Arrêté de la C^{te} & de la Cour.
 37 Procès-verbal pour l'achat de bois de chauffage.
 38 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 39 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 40 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 41 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 42 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 43 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 44 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 45 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 46 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 47 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 48 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 49 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 50 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 51 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 52 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 53 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 54 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 55 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 56 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 57 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 58 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 59 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 60 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 61 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 62 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 63 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 64 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 65 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 66 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 67 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 68 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 69 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 70 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 71 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 72 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 73 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 74 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 75 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 76 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 77 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 78 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 79 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 80 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 81 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 82 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 83 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 84 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 85 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 86 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 87 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 88 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 89 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 90 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 91 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 92 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 93 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 94 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 95 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 96 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 97 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 98 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 99 Procès-verbal de la Cour de Justice.
 100 Procès-verbal de la Cour de Justice.

Chemin entretenu

à partir de chez Coquer

à l'Eglise & la Manufacture à moulin

+ Hôpital - N° 2.16

en plus sur le Canal N° 20

